

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern
Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern
Band: - (1926)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT
POUR
L'EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1925



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

BERNE
Imprimerie fédérative S. A.
1926

Index

	Page
Récapitulation générale et bilan	3—5
<i>Première partie:</i>	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—86
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8—9
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante.	10—86
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	10
II. Comptes spéciaux	11—86
<i>Seconde partie:</i>	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	87—107
I. Fonds capital	88—99
A. Forêts	88—89
B. Domaines	88—89
C. Caisse des domaines	88—89
D. Caisse hypothécaire	90—91
E. Banque cantonale	92—93
F. Emprunts	94—95
G. a. Capitaux de chemins de fer	96—99
G. b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	98—99
II. Fonds d'administration	100—107
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	100—107
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	100—101
B. Placements	100—101
C. Administration courante, compte courant	100—101
D. Avances faites à des œuvres d'utilité publique	102—103
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	102—103
F. Emprunts	102—103
F. a. Emprunts temporaires	104—105
G. Caisse	104—105
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	104—105
J. Solde du compte de l'administration courante	106—107
K. Inventaire du mobilier	106—107
Appendice. Comptes des fonds spéciaux	109—145
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	147—164

Nota. — Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les *numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèse*, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN



Canton de Berne — Compte général pour 1925

Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mutations				
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	
Récapitulation et bilan								
I. Fonds capital								
25,644,797	—	—	—	A. Forêts	Page 88	Achats et augmentations	15,762	—
53,982,036	—	—	—	B. Domaines	» 88	des estimations	400,453	—
177,655	90	5,428,236	09	C. Caisse des domaines	» 88		181,785	20
30,000,000	—	—	—	D. Caisse hypothécaire	» 90		—	—
40,000,000	—	—	—	E. Banque cantonale	» 92	Nouvelles créances et rem-	—	—
—	—	112,892,087	25	F. Emprunts	» 94	boursements de dettes	1,644,500	—
91,515,790	95	36,317,663	70	G.^a Capitaux de chemins de fer	» 98		706,500	—
—	—	14,500,000	—	G.^b Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 98		2,450,425	45
241,320,279	85	169,137,987	04	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations	5,396,425	65
		72,182,292	81	Actif net				
II. Fonds d'administration								
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:								
120,815,849	84	158,613,280	89	Avances, placements et dépôts	Page 104	Nouvelles créances et rem-	320,015,072	08
1,410,583	52	276,476	93	Caisses et compensations par décompte		Recettes	479,382,084	20
31,642,121	73	267,704	02	Restes actifs		Nouvelles créances	483,289,053	08
139,455	69	515,412	11	Restes passifs		Dépenses	479,072,770	26
154,008,010	78	159,672,873	95	J. Solde du compte de l'administra-	Page 106		1,761,758,979	62
—	—	20,630,388	22	tion courante	» 106	Amortissement	2,094,369	47
8,318,588	92	—	—	K. Inventaire du mobilier		Augmentations de l'inventaire	896,947	76
162,326,599	70	180,303,262	17	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations	1,764,750,296	85
17,976,662	47			Passif net				
241,320,279	85	169,137,987	04	I. Fonds capital	Page 4	Augmentations	5,396,425	65
162,326,599	70	180,303,262	17	II. Fonds d'administration	» 4		1,764,750,296	85
403,646,879	55	349,441,249	21	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations	1,770,146,722	50
		54,205,630	34	Actif net				
Bilan								
403,646,879	55	349,441,249	21	Eléments de la fortune	Page 4	Augmentations	1,770,146,722	50
—	—	54,205,630	34	Fortune nette	» 9	Diminutions	150,821,160	37
403,646,879	55	403,646,879	55				1,920,967,882	87

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925					
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Récapitulation et bilan							
I. Fonds capital							
8,594	—	A. Forêts Page 89	25,651,965	—	—	—	
99,398	—	B. Domaines » 89	54,283,091	—	—	—	
160,637	20	C. Caisse des domaines » 89	171,636	70	5,401,068	89	
—	—	D. Caisse hypothécaire » 91	30,000,000	—	—	—	
1,364,979	95	E. Banque cantonale » 93	40,000,000	—	—	—	
2,433,445	50	F. Emprunts » 95	—	—	112,615,567	20	
1,000,000	—	G.^a Capitaux de chemins de fer » 99	89,779,845	45	36,308,663	70	
		G.^b Fonds d'amortissement des chemins de fer » 99	—	—	13,049,574	55	
5,067,054	65	Total des diminutions	239,886,538	15	167,374,874	34	
329,371	—	Augmentation nette			72,511,663	81	
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat: Page 105							
323,222,507	88	Avances, placements et dépôts	142,632,402	94	183,637,269	79	
479,072,770	26	Caisses et compensations par décompte	1,559,266	50	115,845	97	
479,382,084	20	Restes actifs	35,660,487	14	379,100	55	
479,223,975	33	Restes passifs	196,039	92	723,201	41	
1,760,901,337	67		180,048,196	50	184,855,417	72	
1,836,708	50	Excédent des dépenses	—	—	20,372,727	25	
41,785	85	Diminutions de l'inventaire	9,173,750	83	—	—	
1,762,779,832	02	Total des diminutions	189,221,947	33	205,228,144	97	
1,970,464	83	Augmentation nette	16,006,197	64			
I. Fonds capital Page 5							
5,067,054	65		239,886,538	15	167,374,874	34	
1,762,779,832	02	Diminutions	189,221,947	33	205,228,144	97	
1,767,846,886	67	Total des diminutions	429,108,485	48	372,603,019	31	
2,299,835	83	Augmentation nette			56,505,466	17	
Bilan							
1,767,846,886	67	Diminutions	Eléments de la fortune . . . Page 5	429,108,485	48	372,603,019	31
153,120,996	20	Augmentations	Fortune nette » 9	—	—	56,505,466	17
1,920,967,882	87			429,108,485	48	429,108,485	48

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT

Situation de la fortune nette de l'Etat

Compte de profits et pertes

Compte de l'administration courante

1925



Canton de Berne — Compte général pour 1925

Budget de 1925		Rubriques du compte	Sommes totales				Soldes			
Doit	Avoir		Doit		Avoir		Doit		Avoir	
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Fortune nette										
—	54,205,630	Situation de la fortune nette au 1 ^{er} janvier VI, 496	—	—	54,205,630	34	—	—	54,205,630	34
—	—	Augmentation, comme ci-dessous	—	—	153,120,996	20	—	—	2,299,835	83
3,283,693	—	Diminution, comme ci-dessous	150,821,160	37	—	—	—	—	—	—
50,921,937	—	Situation de la fortune nette au 31 déc.	56,505,466	17	—	—	56,505,466	17	—	—
54,205,630	54,205,630		207,326,626	54	207,326,626	54	56,505,466	17	56,505,466	17
Compte de profits et pertes										
A. Augmentations et diminutions de la fortune *)										
1. Recettes et dépenses de l'administration courante:										
—	124,709,635	Recettes	—	—	145,429,886	57	1,836,708	50	—	—
127,993,328	—	Dépenses	147,266,595	07	—	—			—	—
127,993,328	124,709,635		147,266,595	07	145,429,886	57	1,836,708	50	—	—
Page 9										
B. Rectifications *)										
1. Forêts:										
—	—	Ventes: Plus-values	—	—	3,184	—	}	—	11,442	—
—	—	Infériorités de prix de vente	—	—	—	—				
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat	—	—	—	—				
—	—	Infériorités de prix d'achat	—	—	—	—				
—	—	Vente de droits	—	—	1,000	—	}	—	317,929	—
—	—	Achat de droits	—	—	—	—				
—	—	Rectifications des estimations .	4,320	—	11,578	—	}	—	—	—
—	—	2. Domaines:	—	—	18,408	—				
—	—	Ventes: Plus-values	—	—	18,408	—	}	—	317,929	—
—	—	Infériorités de prix de vente	11,334	—	—	—				
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat	16,550	—	—	—				
—	—	Infériorités de prix d'achat	—	—	60	—				
—	—	Vente de droits	—	—	400	—	}	—	—	—
—	—	Achat de droits	—	—	—	—				
—	—	Rectifications des estimations .	30,150	—	357,095	—	}	—	—	—
—	—	Cession de domaines curiaux .	—	—	—	—				
—	—	3. Amortissement des emprunts (compris dans les dépenses de l'administration courante):	—	—	—	—	}	—	1,773,500	—
—	—	Emprunt de 1895, 3 %	—	—	877,500	—				
—	—	Emprunt de 1900, 3½ %	—	—	247,000	—				
—	—	Emprunt de 1906, 3½ %	—	—	201,000	—				
—	—	Emprunt de 1911, 4 %	—	—	221,000	—				
—	—	Emprunt de 1914, 4¼ %	—	—	95,000	—				
—	—	Emprunt de 1915, 4¾ %	—	—	132,000	—				
—	—	Report	62,354	—	2,165,225	—	—	—	2,102,871	—
*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.										

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924 *)		Budget de 1925 *)		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
Récapitulation												
1,822,710	73	1,826,314	—	I. Administration générale . . .	98,984	40	1,893,003	05	—	—	1,794,018	65
2,654,215	85	2,696,647	—	II. Administration judiciaire . . .	11,481	59	2,711,893	04	—	—	2,700,411	45
119,399	05	116,127	—	III. ^a Justice	12,112	85	149,535	82	—	—	137,422	97
2,335,009	49	2,777,737	—	III. ^b Police	3,617,402	35	6,083,032	63	—	—	2,465,630	28
652,640	65	735,150	—	IV. Affaires militaires	1,496,732	30	2,172,028	15	—	—	675,295	85
2,502,290	40	2,559,720	—	V. Cultes	2,510	30	2,577,359	50	—	—	2,574,849	20
16,462,355	76	16,617,201	—	VI. Instruction publique	2,699,602	45	19,233,822	59	—	—	16,534,220	14
37,878	90	38,467	—	VII. Affaires communales	774	70	38,821	85	—	—	38,047	15
6,670,021	36	6,549,646	—	VIII. Assistance publique	966,735	27	7,967,656	28	—	—	7,000,921	01
1,307,613	46	1,286,921	—	IX. ^a Economie publique	993,946	33	2,301,314	44	—	—	1,307,368	11
2,272,767	12	2,285,847	—	IX. ^b Service sanitaire	4,610,114	94	6,786,283	89	—	—	2,176,168	95
5,480,627	82	5,373,345	—	X. Travaux publics et chemins de fer	3,471,767	38	8,918,400	89	—	—	5,446,633	51
11,864,424	55	11,902,145	—	XI. Emprunts	—	—	12,277,575	85	—	—	12,277,575	85
1,231,619	44	1,419,869	—	XII. Finances	409,282	19	1,688,251	15	—	—	1,278,968	96
1,899,372	65	1,697,347	—	XIII. Agriculture	3,455,702	69	5,151,086	36	—	—	1,695,383	67
338,204	65	323,638	—	XIV. Economie forestière	238,391	95	549,170	99	—	—	310,779	04
1,133,815	14	1,001,100	—	XV. Forêts domaniales	2,311,597	35	1,096,085	04	1,215,512	31	—	—
2,092,259	38	2,247,200	—	XVI. Domaines de l'Etat	2,526,042	—	220,122	63	2,305,919	37	—	—
264,011	50	266,200	—	XVII. Caisse des domaines	9,171	50	272,365	40	—	—	263,193	90
1,887,886	60	1,765,000	—	XVIII. Caisse hypothécaire	26,472,929	97	24,577,939	72	1,894,990	25	—	—
2,400,000	—	2,400,000	—	XIX. Banque cantonale	25,964,124	25	23,564,124	25	2,400,000	—	—	—
2,263,963	52	1,420,483	—	XX. Caisse de l'Etat	5,237,651	75	3,207,062	20	2,030,589	55	—	—
10,423	10	5,100	—	XXI. Amendes et confiscations	596,450	43	587,130	43	9,320	—	—	—
100,610	19	91,900	—	XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	287,262	95	199,291	76	87,971	19	—	—
995,158	90	1,012,690	—	XXIII. Régie des sels	2,912,427	35	1,809,853	55	1,102,573	80	—	—
2,054,728	17	1,849,695	—	XXIV. Timbre	2,234,346	10	109,412	28	2,124,933	82	—	—
4,590,046	55	4,357,000	—	XXV. Emoluments	5,315,593	—	785,358	64	4,530,234	36	—	—
1,938,328	—	2,000,000	—	XXVI. Taxe des successions et donations	3,074,725	02	716,749	36	2,357,975	66	—	—
177,958	10	166,000	—	XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	196,670	—	20,311	—	176,359	—	—	—
1,010,915	91	1,014,000	—	XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux	1,179,972	20	167,786	94	1,012,185	26	—	—
337,758	50	202,655	—	XXIX. Part de la recette de l'alcool	472,861	90	135,103	—	337,758	90	—	—
763,446	90	789,515	—	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	684,737	10	—	—	684,737	10	—	—
943,582	02	936,080	—	XXXI. Taxe militaire	2,313,116	35	1,352,036	40	961,079	95	—	—
34,533,947	30	34,130,210	—	XXXII. Impôts directs	39,530,870	92	5,715,211	33	33,815,659	59	—	—
504,696	80	200,000	—	XXXIII. Imprévu	2,023,794	74	2,231,414	66	—	—	207,619	92
57,234,828	28	55,388,628	—	Recettes	145,429,886	57	—	—	57,047,800	11	—	—
58,419,860	18	58,672,321	—	Dépenses	—	—	147,266,595	07	—	—	58,884,508	61
—	—	—	—	Excédent des recettes	—	—	—	—	—	—	—	—
1,185,031	90	3,283,693	—	Excédent des dépenses	1,836,708	50	—	—	1,836,708	50	—	—
58,419,860	18	58,672,321	—		147,266,595	07	147,266,595	07	58,884,508	61	58,884,508	61

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
Administration courante															
<i>Comptes spéciaux</i>															
I. Administration générale															
A. Grand Conseil															
145,958	25	142,000	—	1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions I, 4	—	—	109,096	75	—	—	109,096	75			
145,958	25	142,000	—		—	—	109,096	75	—	—	109,096	75			
B. Conseil-exécutif															
130,600	—	130,600	—	1. Traitements des membres du Conseil-exécutif I, 3	—	—	130,600	—	—	—	130,600	—			
130,600	—	130,600	—		—	—	130,600	—	—	—	130,600	—			
C. Crédit du Conseil-exécutif															
15,454	68	20,000	—	1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque I, 8	441	50	17,093	20	—	—	16,651	70			
10,475	10				2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publique I, 10	—	—	5,580	70	—	—	—	5,580	70	
976	45					3. Subventions en faveur des arts et des sciences I, 11	—	—	1,399	80	—	—	—	1,399	80
—	—						4. Secours	—	—	—	—	—	—	—	—
26,906	23	20,000	—		441	50	24,073	70	—	—	23,632	20			
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.															
4,662	—	6,000	—	1. Députation au Conseil des Etats . I, 13	—	—	4,302	—	—	—	4,302	—			
—	—	1,000	—	2. Commissaires I, 14	—	—	53	30	—	—	53	30			
4,662	—	7,000	—		—	—	4,355	30	—	—	4,355	30			
E. Chancellerie d'Etat															
47,158	45	40,825	—	1. Traitements des fonctionnaires . . I, 15	—	—	40,824	55	—	—	40,824	55			
83,515	70	84,281	—	2. Traitements des employés I, 16	—	—	80,599	20	—	—	80,599	20			
5,321	25	6,400	—	3. Frais de bureau I, 21	410	35	6,806	70	—	—	6,396	35			
107,820	80	100,000	—	4. Frais d'impression I, 33	27,065	15	151,404	15	—	—	124,339	—			
17,412	20	18,000	—	5. Service de l'hôtel de ville I, 39	7,915	40	24,089	65	—	—	16,174	25			
35,200	—	35,200	—	6. Loyers I, 42	—	—	35,200	—	—	—	35,200	—			
296,428	40	284,706	—		35,390	90	338,924	25	—	—	303,533	35			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
I. Administration générale												
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois												
14,000	—	14,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . . . I, 43	17,000	—	7,000	—	10,000	—	—	—
26,753	50	26,000	—	2. Abonnements des aubergistes . . . I, 43	26,680	50	—	—	26,680	50	—	—
8,360	—	8,700	—	3. Frais de rédaction du bulletin des séances I, 44	—	—	10,040	—	—	—	10,040	—
33,457	55	43,000	—	4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois . . . I, 46	—	—	33,706	30	—	—	33,706	30
1,064	05	11,700	—		43,680	50	50,746	30	—	—	7,065	80
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes												
5,000	—	5,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . . . I, 47	8,500	—	—	—	8,500	—	—	—
7,702	25	8,000	—	2. Abonnements des aubergistes . . . I, 47	7,703	25	—	—	7,703	25	—	—
6,248	15	11,000	—	3. Frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil et du bulletin des lois I, 48	—	—	7,242	65	—	—	7,242	65
1,170	—	1,000	—	4. Mise à jour du Compte rendu du Grand Conseil I, 49	—	—	780	—	—	—	780	—
5,284	10	1,000	—		16,203	25	8,022	65	8,180	60	—	—
H. Préfets												
234,275	45	230,221	—	1. Traitements des préfets I, 50	—	—	221,700	75	—	—	221,700	75
8,600	—	8,600	—	2. Secrétariat du préfet de Berne . . . I, 51	—	—	8,600	—	—	—	8,600	—
5,397	60	3,000	—	3. Indemnités des vice-préfets I, 52	—	—	5,234	10	—	—	5,234	10
29,239	65	32,500	—	4. Frais de bureau I, 56	160	—	29,622	40	—	—	29,462	40
29,495	—	30,460	—	5. Loyers I, 57	—	—	30,460	—	—	—	30,460	—
307,007	70	304,781	—		160	—	295,617	25	—	—	295,457	25
J. Secrétariats de préfecture												
253,320	80	252,023	—	1. Traitements des secrétaires de préfecture I, 58	—	—	253,978	55	—	—	253,978	55
248	25	200	—	2. Indemnités des remplaçants	—	—	—	—	—	—	—	—
600,528	20	610,274	—	3. Traitements des employés I, 61	—	—	609,274	85	—	—	609,274	85
34,535	95	35,500	—	4. Frais de bureau I, 66	3,108	25	39,783	45	—	—	36,675	20
26,735	—	28,530	—	5. Loyers I, 67	—	—	28,530	—	—	—	28,530	—
915,368	20	926,527	—		3,108	25	931,566	85	—	—	928,458	60

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
I. Administration générale												
145,958	25	142,000	—	A. Grand Conseil	—	—	109,096	75	—	—	109,096	75
130,600	—	130,600	—	B. Conseil-exécutif	—	—	130,600	—	—	—	130,600	—
26,906	23	20,000	—	C. Crédit du Conseil-exécutif	441	50	24,073	70	—	—	23,632	20
4,662	—	7,000	—	D. Députation au Conseil des Etats et commissaires	—	—	4,355	30	—	—	4,355	30
296,428	40	284,706	—	E. Chancellerie d'Etat	35,390	90	338,924	25	—	—	303,533	35
1,064	05	11,700	—	F. Feuille officielle allemande et ses annexes	43,680	50	50,746	30	—	—	7,065	80
5,284	10	1,000	—	G. Feuille officielle du Jura et ses annexes	16,203	25	8,022	65	8,180	60	—	—
307,007	70	304,781	—	H. Préfets	160	—	295,617	25	—	—	295,457	25
915,368	20	926,527	—	J. Secrétariats de préfecture	3,108	25	931,566	85	—	—	928,458	60
1,822,710	73	1,826,314	—		98,984	40	1,893,003	05	—	—	1,794,018	65
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 32,295.35												
II. Administration judiciaire												
A. Cour suprême												
236,592	60	236,600	—	1. Traitements des juges I, 68	—	—	234,526	—	—	—	234,526	—
1,296	20	2,400	—	2. Indemnités des juges-suppléants . . I, 69	—	—	1,234	55	—	—	1,234	55
237,888	80	239,000	—		—	—	235,760	55	—	—	235,760	55
B. Greffe de la Cour												
56,335	75	56,950	—	1. Traitements des fonctionnaires . . I, 70	—	—	56,865	10	—	—	56,865	10
73,114	20	75,338	—	2. Traitements des employés I, 71	—	—	72,518	20	—	—	72,518	20
7,998	40	7,000	—	3. Frais de bureau I, 74	10	—	7,847	05	—	—	7,837	05
21,088	95	18,000	—	4. Service, chauffage et éclairage du Palais de justice I, 77	—	—	17,996	60	—	—	17,996	60
22,640	—	22,800	—	5. Loyers I, 78	90	—	22,800	—	—	—	22,710	—
1,500	05	1,500	—	6. Bibliothèque I, 79	—	—	1,852	75	—	—	1,852	75
551	50	1,200	—	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau . . I, 80	—	—	877	10	—	—	877	10
183,228	85	182,788	—		100	—	180,756	80	—	—	180,656	80
C. Tribunaux de district												
294,342	95	300,600	—	1. Traitements des présidents de tribunal I, 81	—	—	299,891	65	—	—	299,891	65
5,043	—	7,500	—	2. Indemnités des vice-présidents . . I, 94	—	—	11,419	84	—	—	11,419	84
62,818	60	60,000	—	3. Indemnités des juges et des juges-suppléants I, 88	—	—	58,936	70	—	—	58,936	70
44,545	75	45,000	—	4. Frais de bureau I, 93	82	95	47,880	45	—	—	47,797	50
39,305	—	45,670	—	5. Loyers I, 92	—	—	45,670	—	—	—	45,670	—
945	60	1,000	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—
29	65	300	—	7. Frais de déplacement de l'autorité de surveillance	—	—	—	—	—	—	—	—
447,030	55	460,070	—		82	95	463,798	64	—	—	463,715	69

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
II. Administration judiciaire												
D. Greffes des tribunaux de district												
220,433	65	225,600	—	1. Traitements des greffiers I, 95	6,000	—	221,271	20	—	—	215,271	20
2,414	05	1,500	—	2. Indemnités des remplaçants I, 97	—	—	9,667	30	—	—	9,667	30
300,403	05	312,500	—	3. Traitements des employés I, 99	227	10	304,077	75	—	—	303,850	65
20,662	45	22,500	—	4. Frais de bureau I, 102	155	50	22,214	65	—	—	22,059	15
16,806	—	18,240	—	5. Loyers I, 103	—	—	18,240	—	—	—	18,240	—
560,719	20	580,340	—		6,382	60	575,470	90	—	—	569,088	30
E. Ministère public												
71,599	20	71,600	—	1. Traitements des fonctionnaires I, 104	—	—	71,600	—	—	—	71,600	—
451	—	450	—	2. Frais de bureau du procureur général I, 105	—	—	449	15	—	—	449	15
5,969	35	6,400	—	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant I, 106	—	—	6,823	20	—	—	6,823	20
1,150	—	1,150	—	4. Loyer I, 108	—	—	1,150	—	—	—	1,150	—
79,169	55	79,600	—		—	—	80,022	35	—	—	80,022	35
F. Cours d'assises												
11,844	70	18,000	—	1. Indemnités des jurés I, 109	—	—	13,294	50	—	—	13,294	50
4,363	25	6,500	—	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises I, 111	—	—	5,313	60	—	—	5,313	60
482	60	1,000	—	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers I, 113	—	—	593	20	—	—	593	20
6,031	—	8,000	—	4. Frais de bureau I, 115	—	—	7,105	55	—	—	7,105	55
16,350	—	17,950	—	5. Loyers I, 116	—	—	17,950	—	—	—	17,950	—
39,071	55	51,450	—		—	—	44,256	85	—	—	44,256	85
G. Offices des poursuites et des faillites												
1,504	40	1,500	—	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance I, 117	—	—	1,307	50	—	—	1,307	50
221,728	05	223,400	—	2. Traitements des fonctionnaires I, 118	—	—	222,077	10	—	—	222,077	10
2,144	70	2,000	—	3. Indemnités des remplaçants I, 119	—	—	1,745	85	—	—	1,745	85
324,113	80	315,000	—	4. Traitements des agents de poursuites I, 129	—	—	340,356	55	—	—	340,356	55
364,164	85	365,000	—	5. Traitements des employés I, 132	—	—	363,913	90	—	—	363,913	90
35,738	60	32,000	—	6. Frais de bureau I, 136	1,626	59	30,770	—	—	—	29,143	41
26,485	60	25,000	—	7. Registres et formules I, 138	3,289	45	35,861	—	—	—	32,571	55
30,821	—	33,570	—	8. Loyers I, 140	—	—	33,320	—	—	—	33,320	—
1,006,701	—	997,470	—		4,916	04	1,029,351	90	—	—	1,024,435	86

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				II. Administration judiciaire								
				H. Conseils de prud'hommes								
11,249	25	12,000	—	1. Frais, part de l'Etat I, 141	—	—	9,653	55	—	—	9,653	55
11,249	25	12,000	—		—	—	9,653	55	—	—	9,653	55
				J. Tribunal administratif								
22,399	20	22,400	—	1. Traitements des fonctionnaires . . I, 142	—	—	22,400	—	—	—	22,400	—
17,418	60	17,762	—	2. Traitements des employés I, 143	—	—	17,814	10	—	—	17,814	10
16,288	20	15,000	—	3. Indemnités des membres I, 144	—	—	17,197	20	—	—	17,197	20
4,108	95	5,000	—	4. Frais de bureau I, 146	—	—	4,120	55	—	—	4,120	55
3,500	—	3,500	—	5. Loyer I, 147	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
63,714	95	63,662	—		—	—	65,031	85	—	—	65,031	85
				K. Tribunal de commerce								
8,205	55	8,267	—	1. Traitement du greffier I, 148	—	—	8,266	20	—	—	8,266	20
7,200	—	7,200	—	2. Traitement de l'employé I, 149	—	—	7,200	—	—	—	7,200	—
5,717	60	10,000	—	3. Indemnités des membres I, 150	—	—	7,708	85	—	—	7,708	85
4,016	55	4,500	—	4. Frais de bureau et de déplacement I, 151	—	—	4,483	—	—	—	4,483	—
302	45	300	—	5. Bibliothèque I, 153	—	—	131	60	—	—	131	60
25,442	15	30,267	—		—	—	27,789	65	—	—	27,789	65
				A. Cour suprême								
237,888	80	239,000	—		—	—	235,760	55	—	—	235,760	55
183,228	85	182,788	—	B. Greffe de la Cour	100	—	180,756	80	—	—	180,656	80
447,030	55	460,070	—	C. Tribunaux de district	82	95	463,798	64	—	—	463,715	69
560,719	20	580,340	—	D. Greffes des tribunaux de district	6,382	60	575,470	90	—	—	569,088	30
79,169	55	79,600	—	E. Ministère public	—	—	80,022	35	—	—	80,022	35
39,071	55	51,450	—	F. Cours d'assises	—	—	44,256	85	—	—	44,256	85
1,006,701	—	997,470	—	G. Offices des poursuites et des faillites . .	4,916	04	1,029,351	90	—	—	1,024,435	86
11,249	25	12,000	—	H. Conseils de prud'hommes	—	—	9,653	55	—	—	9,653	55
63,714	95	63,662	—	J. Tribunal administratif	—	—	65,031	85	—	—	65,031	85
25,442	15	30,267	—	K. Tribunal de commerce	—	—	27,789	65	—	—	27,789	65
2,654,215	85	2,696,647	—		11,481	59	2,711,893	04	—	—	2,700,411	45
				Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 3,764.45								

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
III.^a Justice												
A. Frais d'administration de la Direction												
13,100	—	13,100	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . I, 154	—	—	13,029	90	—	—	13,029	90
14,074	60	16,837	—	2. Traitements des employés I, 155	—	—	13,837	20	—	—	13,837	20
8,750	10	7,500	—	3. Frais de bureau I, 164	2,029	80	10,810	10	—	—	8,780	30
34,576	70	30,000	—	4. Frais de justice I, 380	1,861	95	51,998	92	—	—	50,136	97
3,090	—	3,090	—	5. Loyers I, 175	—	—	3,090	—	—	—	3,090	—
954	05	1,000	—	6. Chambre des notaires et examens de notaires I, 176	150	—	690	40	—	—	540	40
74,545	45	71,527	—		4,041	75	93,456	52	—	—	89,414	77
B. Commission de législation et revision des lois												
1,179	40	1,500	—	1. Frais de revision, de rédaction et d'impression I, 177	—	—	3,983	35	—	—	3,983	35
1,179	40	1,500	—		—	—	3,983	35	—	—	3,983	35
C. Inspectorat												
26,407	50	26,700	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . I, 178	—	—	26,699	40	—	—	26,699	40
4,719	—	4,800	—	2. Traitement de l'employé I, 179	—	—	4,800	—	—	—	4,800	—
5,799	90	5,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement I, 181	—	—	5,823	95	—	—	5,823	95
36,926	40	36,500	—		—	—	37,323	35	—	—	37,323	35
D. Apprentissages												
3,000	—	3,000	—	1. Enseignement I, 182	8,000	—	11,000	—	—	—	3,000	—
3,747	80	3,600	—	2. Examens d'apprentis I, 183	71	10	3,772	60	—	—	3,701	50
6,747	80	6,600	—		8,071	10	14,772	60	—	—	6,701	50

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
III.^a Justice												
74,545	45	71,527	—	A. Frais d'administration de la Direction . . .	4,041	75	93,456	52	—	—	89,414	77
1,179	40	1,500	—	B. Commission de législation et revision des lois	—	—	3,983	35	—	—	3,983	35
36,926	40	36,500	—	C. Inspectorat	—	—	37,323	35	—	—	37,323	35
6,747	80	6,600	—	D. Apprentissages	8,071	10	14,772	60	—	—	6,701	50
119,399	05	116,127	—		12,112	85	149,535	82	—	—	137,422	97
				Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 21,295. 97								
III.^b Police												
A. Frais d'administration de la Direction												
44,583	05	44,917	—	1. Traitements des fonctionnaires . . I, 184	—	—	44,916	40	—	—	44,916	40
86,460	50	87,955	—	2. Traitements des employés I, 185	—	—	90,441	85	—	—	90,441	85
19,663	65	20,000	—	3. Frais de bureau I, 193	9,243	10	26,448	65	—	—	17,205	55
6,720	—	6,720	—	4. Loyers I, 193	—	—	6,720	—	—	—	6,720	—
157,427	20	159,592	—		9,243	10	168,526	90	—	—	159,283	80
B. Passeports, arrestations et conduites												
13,732	85	13,000	—	1. Police des passeports et des étrangers I, 195	—	—	11,935	05	—	—	11,935	05
24,418	60	25,000	—	2. Frais d'arrestations I, 196	—	—	23,616	45	—	—	23,616	45
25,081	25	30,000	—	3. Frais de conduites I, 223	6,589	95	29,707	—	—	—	23,117	05
63,232	70	68,000	—		6,589	95	65,258	50	—	—	58,668	55
C. Corps de police												
27,000	—	27,167	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 209	—	—	26,266	30	—	—	26,266	30
1,650,745	95	1,703,136	—	2. Solde des gendarmes I, 221	5,659	55	1,661,422	40	—	—	1,655,762	85
31,536	60	47,288	—	3. Habillement I, 222	—	—	47,241	20	—	—	47,241	20
1,363	25	2,000	—	4. Equipement et armement . . . I, 224	—	—	2,001	30	—	—	2,001	30
1,499	65	1,500	—	5. Service d'identification I, 225	261	80	1,797	35	—	—	1,535	55
4,040	25	4,000	—	6. Frais de bureau I, 228	—	—	3,957	—	—	—	3,957	—
126,566	25	131,254	—	7. Loyers I, 239	750	—	133,148	95	—	—	132,398	95
25,826	55	22,500	—	8. Indemnités de logement et de mobilier I, 242	—	—	30,012	10	—	—	30,012	10
11,757	85	8,000	—	9. Soins médicaux I, 247	—	—	6,814	25	—	—	6,814	25
5,427	30	5,000	—	10. Frais divers d'administration . . I, 251	—	—	4,933	05	—	—	4,933	05
12,443	35	12,500	—	11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction I, 258	—	—	11,873	70	—	—	11,873	70
40,000	—	40,000	—	12. Quote-part du produit des amendes I, 259	40,000	—	—	—	40,000	—	—	—
1,858,207	—	1,924,345	—		46,671	35	1,929,467	60	—	—	1,882,796	25

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante													
III.^b Police													
D. Prisons													
1. Prisons de la ville de Berne													
26,531	55	32,000	—	a. Nourriture	I, 262	3,617	—	31,910	63	—	—	28,293	63
25,987	15	30,000	—	b. Frais divers d'entretien.	I, 264	—	—	21,728	65	—	—	21,728	65
19,700	—	19,700	—	c. Loyers	I, 265	—	—	19,700	—	—	—	19,700	—
2. Prisons des districts													
100,524	53	110,000	—	a. Nourriture	I, 382	8,692	52	107,441	25	—	—	98,748	73
26,328	07	28,500	—	b. Frais divers d'entretien.	I, 287	18	—	29,736	01	—	—	29,718	01
49,210	—	50,570	—	c. Loyers	I, 287	—	—	52,570	—	—	—	52,570	—
248,281	30	270,770	—			12,327	52	263,086	54	—	—	250,759	02
E. Etablissements pénitentiaires													
1. Pénitencier de Thorberg													
43,219	80	38,600	—	a. Administration.		495	75	46,304	60	—	—	45,808	85
4,167	85	4,300	—	b. Enseignement et culte		350	—	5,565	67	—	—	5,215	67
125,909	71	120,000	—	c. Nourriture		2,435	10	124,589	31	—	—	122,154	21
88,270	25	80,000	—	d. Entretien		4,686	55	74,938	45	—	—	70,251	90
23,190	—	24,400	—	e. Loyer.		400	—	24,400	—	—	—	24,000	—
214,929	68	172,000	—	f. Industries		434,293	80	230,772	85	203,520	95	—	—
38,224	78	32,000	—	g. Exploitation agricole		181,609	38	149,445	65	32,163	73	—	—
31,603	15	63,300	—			624,270	58	656,016	53	—	—	31,745	95
1,657	50	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		9,072	05	9,666	85	—	—	594	80
34,256	—	38,300	—	i. Pensions		32,594	—	—	—	32,594	—	—	—
995	35	25,000	—		I, 288	665,936	63	665,683	38	253	25	—	—
2. Maison de travail de St-Jean-Anet													
45,049	40	42,000	—	a. Administration.		605	85	45,660	50	—	—	45,054	65
2,110	55	1,900	—	b. Enseignement et culte		—	—	1,921	70	—	—	1,921	70
102,373	35	90,000	—	c. Nourriture		2,338	30	91,495	15	—	—	89,156	85
78,918	05	55,000	—	d. Entretien		21,998	50	75,742	25	—	—	53,743	75
20,140	—	21,240	—	e. Loyer.		1,260	—	22,200	—	—	—	20,940	—
61,302	18	34,000	—	f. Industries		119,594	75	33,064	10	86,530	65	—	—
110,134	91	97,140	—	g. Exploitation agricole		292,994	32	195,846	55	97,147	77	—	—
77,154	26	79,000	—			438,791	72	465,930	25	—	—	27,138	53
14,197	70	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		21,565	45	37,288	30	—	—	15,722	85
47,585	10	29,000	—	i. Pensions		70,459	60	285	—	70,174	60	—	—
15,371	46	50,000	—		I, 288	530,816	77	503,503	55	27,313	22	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				III.^b Police											
				E. Etablissements pénitentiaires											
				3. Pénitencier de Witzwil											
66,216	55	66,600	—	a. Administration	1,015	03	73,398	15	—	—	72,383	12			
11,910	—	8,300	—	b. Enseignement et culte	—	—	10,252	25	—	—	10,252	25			
195,746	60	185,500	—	c. Nourriture	4,544	65	205,311	80	—	—	200,767	15			
188,606	55	140,000	—	d. Entretien	26,727	05	206,256	96	—	—	179,529	91			
27,248	50	41,000	—	e. Loyer	2,384	80	41,000	—	—	—	38,615	20			
42,811	12	35,000	—	f. Industries	229,106	30	170,783	20	58,323	10	—	—			
642,777	06	423,400	—	g. Exploitation agricole	1,060,829	80	541,893	33	518,936	47	—	—			
195,859	98	17,000	—	Roulement	1,324,607	63	1,248,895	69	75,711	94	—	—			
1,011	35	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	35,858	70	37,240	50	—	—	1,381	80			
43,426	40	33,000	—	i. Pensions	45,104	65	—	—	45,104	65	—	—			
238,275	03	50,000	—	I, 288	1,405,570	98	1,286,136	19	119,434	79	—	—			
				4. Maison disciplinaire de Trachselwald-Montagne de Diesse											
21,366	08	33,500	—	a. Administration	190	50	23,420	24	—	—	23,229	74			
1,289	30	1,200	—	b. Enseignement et culte	—	—	1,586	60	—	—	1,586	60			
58,010	87	54,900	—	c. Nourriture	10,155	10	68,518	65	—	—	58,363	55			
37,412	57	30,000	—	d. Entretien	4,188	80	43,938	34	—	—	39,749	54			
5,760	—	5,760	—	e. Loyer	150	—	6,060	—	—	—	5,910	—			
9,301	45	8,000	—	f. Industries	57,598	60	48,616	30	8,982	30	—	—			
6,825	36	11,360	—	g. Exploitation agricole	108,985	29	91,501	—	17,484	29	—	—			
107,712	01	106,000	—	Roulement	181,268	29	283,641	13	—	—	102,372	84			
2,747	20	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	15,051	60	21,994	20	—	—	6,942	60			
21,080	85	19,000	—	i. Pensions	22,758	50	—	—	22,758	50	—	—			
9,883	57	—	—	k. Constructions nouvelles	3,867	95	4,310	85	—	—	442	90			
99,261	93	87,000	—	I, 289	222,946	34	309,946	18	—	—	86,999	84			
				5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank											
25,078	90	28,230	—	a. Administration	3,524	85	30,466	85	—	—	26,942	—			
1,170	20	1,300	—	b. Enseignement et culte	19	90	1,338	30	—	—	1,318	40			
54,430	40	48,000	—	c. Nourriture	2,696	45	54,456	75	—	—	51,760	30			
43,979	80	31,000	—	d. Entretien	10,810	05	56,673	95	—	—	45,863	90			
6,560	—	16,200	—	e. Loyer	—	—	16,200	—	—	—	16,200	—			
37,922	50	30,000	—	f. Industries	58,027	45	14,295	20	43,732	25	—	—			
7,900	—	2,000	—	g. Exploitation agricole	42,296	90	34,244	80	8,052	10	—	—			
85,396	80	92,730	—	Roulement	117,375	60	207,675	85	—	—	90,300	25			
857	—	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	967	—	8,807	90	—	—	7,840	90			
21,934	55	18,500	—	i. Pensions	24,176	35	232	90	23,943	45	—	—			
—	—	2,000	—	k. Prélèvement sur la dime de l'alcool .	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—			
64,319	25	72,230	—	I, 289	144,518	95	216,716	65	—	—	72,197	70			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
III.^b Police												
E. Etablissements pénitentiaires												
995	35	25,000	—	1. Pénitencier de Thorberg	665,936	63	665,683	38	253	25	—	—
15,371	46	50,000	—	2. Maison de travail de St-Jean-Anet . . .	530,816	77	503,503	55	27,313	22	—	—
238,275	03	50,000	—	3. Pénitencier de Witzwil	1,405,570	98	1,286,136	19	119,434	79	—	—
99,261	93	87,000	—	4. Maison disciplinaire de Trachselwald-Montagne de Diesse	222,946	34	309,946	18	—	—	86,999	84
64,319	25	72,230	—	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank	144,518	95	216,716	65	—	—	72,197	70
60,317	74	184,230	—		2,969,789	67	2,981,985	95	—	—	12,196	28
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme												
—	—	7,729	—	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool I, 290	7,729	—	—	—	7,729	—	—	—
—	—	7,729	—	2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des détenus libérés I, 290	—	—	7,729	—	—	—	7,729	—
—	—	—	—		7,729	—	7,729	—	—	—	—	—
G. Frais de justice et de police												
149,064	82	150,000	—	1. Frais de police criminelle I, 328	332	45	146,063	77	—	—	145,731	32
303,049	44	200,000	—	2. Emoluments et remboursements de frais I, 336	557,491	86	291,596	32	265,895	54	—	—
300	—	300	—	3. Indemnité pour parts aux émoluments I, 337	—	—	300	—	—	—	300	—
2,195	75	3,000	—	4. Emoluments de la Cour suprême I, 340	4,858	45	3,727	90	1,130	55	—	—
34,764	80	30,000	—	5. Frais de police I, 369	2,369	—	38,591	65	—	—	36,222	65
1,500	—	1,500	—	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger . I, 366	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
4,453	85	5,000	—	7. Chambres de conciliation I, 368	—	—	1,978	40	—	—	1,978	40
—	—	—	—	8. Frais de police extraordinaires, grèves etc. I, 371	—	—	204	—	—	—	204	—
115,161	72	16,200	—		565,051	76	483,962	04	81,089	72	—	—
H. Etat civil												
180,160	60	182,500	—	1. Traitements des officiers de l'état civil I, 372	—	—	180,578	10	—	—	180,578	10
3,180	15	4,500	—	2. Frais d'inspections et frais divers I, 374	—	—	2,438	—	—	—	2,438	—
183,340	75	187,000	—		—	—	183,016	10	—	—	183,016	10

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
III.^b Police												
157,427	20	159,592	—	A. Frais d'administration de la Direction	9,243	10	168,526	90	—	—	159,283	80
63,232	70	68,000	—	B. Passeports, arrestations et conduites	6,589	95	65,258	50	—	—	58,668	55
1,858,207	—	1,924,345	—	C. Corps de police	46,671	35	1,929,467	60	—	—	1,882,796	25
248,281	30	270,770	—	D. Prisons	12,327	52	263,086	54	—	—	250,759	02
60,317	74	184,230	—	E. Etablissements pénitentiaires	2,969,789	67	2,981,985	95	—	—	12,196	28
—	—	—	—	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	7,729	—	7,729	—	—	—	—	—
115,161	72	16,200	—	G. Frais de justice et de police	565,051	76	483,962	04	81,089	72	—	—
183,340	75	187,000	—	H. Etat civil	—	—	183,016	10	—	—	183,016	10
2,335,009	49	2,777,737	—		3,617,402	35	6,083,032	63	—	—	2,465,630	28
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 312,106. 72												
IV. Affaires militaires												
A. Frais d'administration de la Direction												
20,700	—	20,700	—	1. Traitements des fonctionnaires . . II, 2	—	—	20,700	—	—	—	20,700	—
48,250	—	48,750	—	2. Traitements des employés . . . II, 3	6,700	—	55,575	50	—	—	48,875	50
9,977	95	10,000	—	3. Frais de bureau II, 8	—	—	10,397	50	—	—	10,397	50
4,200	—	4,200	—	4. Loyers II, 8	—	—	4,200	—	—	—	4,200	—
867	—	3,000	—	5. Mobilisation, frais des préparatifs II, 9	—	—	1,871	35	—	—	1,871	35
83,994	95	86,650	—		6,700	—	92,744	35	—	—	86,044	35
B. Commissariat des guerres												
7,600	—	7,600	—	1. Traitement du commissaire des guerres II, 11	4,000	—	11,600	—	—	—	7,600	—
8,600	—	8,600	—	2. Traitement de son adjoint . . . II, 12	—	—	8,600	—	—	—	8,600	—
91,125	30	92,770	—	3. Traitements des employés . . . II, 14	—	—	89,414	95	—	—	89,414	95
8,999	30	9,000	—	4. Frais de bureau II, 19	1,664	65	10,660	70	—	—	8,996	05
6,700	—	6,100	—	5. Loyers II, 20	—	—	6,100	—	—	—	6,100	—
—	—	500	—	6. Frais d'équipement et d'organisation	—	—	—	—	—	—	—	—
743	65	1,000	—	7. Frais divers d'administration . . II, 22	200	—	1,320	90	—	—	1,120	90
10,368	15	10,530	—	8. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration $\frac{1}{6}$ (voir IV. F. 6.) . . II, 24	10,205	40	—	—	10,205	40	—	—
31,104	50	31,590	—	9. Part des ateliers dans les frais d'administration $\frac{1}{4}$ (voir IV. G. 6.) II, 24	30,616	15	—	—	30,616	15	—	—
649	75	800	—	10. Assurance contre les accidents . II, 25	332	95	965	60	—	—	632	65
82,945	35	84,250	—		47,019	15	128,662	15	—	—	81,643	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925												
Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IV. Affaires militaires												
C. Dépôt de Tavannes												
5,337	—	8,300	—	1. Loyers. II, 26	5,063	—	13,360	—	—	—	8,297	—
5,337	—	8,300	—		5,063	—	13,360	—	—	—	8,297	—
D. Administration des casernes												
7,600	—	7,600	—	1. Traitement de l'intendant des casernes II, 27	—	—	7,600	—	—	—	7,600	—
6,600	—	6,600	—	2. Traitements des employés . . . II, 29	—	—	6,600	—	—	—	6,600	—
39,461	80	38,000	—	3. Entretien II, 38	31,036	35	68,719	50	—	—	37,683	15
5,998	65	6,000	—	4. Achat de literie II, 40	—	—	5,994	25	—	—	5,994	25
121,056	45	108,730	—	5. Loyers. II, 41	8,843	55	117,570	—	—	—	108,726	45
83,850	—	83,850	—	6. Indemnité de la Confédération. . II, 42	83,850	—	—	—	83,850	—	—	—
525	45	500	—	7. Assurance contre les accidents . . II, 43	279	60	528	40	—	—	248	80
97,392	35	83,580	—		124,009	50	207,012	15	—	—	83,002	65
E. Administration des arrondissements												
1. Traitements des commandants d'arrondissement												
54,275	—	54,000	—	a. Traitements II, 44	—	—	54,000	—	—	—	54,000	—
5,623	50	6,000	—	b. Vacations II, 45	—	—	6,393	40	—	—	6,393	40
53,803	95	56,000	—	2. Frais de bureau des commandants d'arrondissement II, 50	47	95	56,045	60	—	—	55,997	65
141,866	90	142,100	—	3. Traitements des chefs de section. II, 52	—	—	141,799	70	—	—	141,799	70
9,298	45	9,500	—	4. Recrutement II, 53	—	—	11,743	20	—	—	11,743	20
264,867	80	267,600	—		47	95	269,981	90	—	—	269,933	95

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IV. Affaires militaires												
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes												
438,684	30	500,000	—	1. Achats, salaires des ouvriers . . . II, 63	95,793	95	636,340	35	—	—	540,546	40
42	55	200	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents II, 67	18	—	165	80	—	—	147	80
7,017	—	15,000	—	3. Intérêts du fonds de roulement . II, 68	—	—	13,208	20	—	—	13,208	20
7,000	—	7,250	—	4. Loyer II, 68	—	—	7,250	—	—	—	7,250	—
502,714	15	532,980	—	5. Produit II, 70	610,621	60	—	—	610,621	60	—	—
10,368	15	10,530	—	6. Frais d'administration (IV. B. 8.) . II, 72	—	—	10,205	40	—	—	10,205	40
39,687	25	—	—		706,433	55	667,169	75	39,263	80	—	—
G. Conservation et entretien du matériel de guerre												
46,952	45	70,000	—	1. Habillement, armement personnel et équipement II, 100	566,273	50	610,840	45	—	—	44,566	95
3,266	85	3,600	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents II, 94	1,951	40	5,257	50	—	—	3,306	10
4,918	95	8,000	—	3. Transports II, 97	6,284	95	13,462	30	—	—	7,177	35
1,442	60	1,600	—	4. Assurance contre l'incendie . . . II, 99	—	—	1,526	70	—	—	1,526	70
42,670	—	55,480	—	5. Loyers II, 99	6,500	—	61,880	—	—	—	55,380	—
31,104	50	31,590	—	6. Frais d'administration (IV. B. 9.) . II, 100	—	—	30,616	15	—	—	30,616	15
130,355	35	170,270	—		581,009	85	723,583	10	—	—	142,573	25
H. Vente de matériel de guerre cantonal												
1,626	70	500	—	1. Vente d'ancien matériel de guerre II, 101	1,595	05	—	—	1,595	05	—	—
1,626	70	500	—		1,595	05	—	—	1,595	05	—	—
J. Dépenses militaires diverses												
21,469	25	25,000	—	1. Sociétés de tir II, 102	—	—	23,357	15	—	—	23,357	15
—	—	—	—	2. Frais d'organisation II, 110	—	—	13,003	85	—	—	13,003	85
7,592	55	10,000	—	3. Secours aux familles de militaires II, 107	24,854	25	33,153	75	—	—	8,299	50
29,061	80	35,000	—		24,854	25	69,514	75	—	—	44,660	50

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IV. Affaires militaires												
83,994	95	86,650	—	A. Frais d'administration de la Direction	6,700	—	92,744	35	—	—	86,044	35
82,945	35	84,250	—	B. Commissariat des guerres	47,019	15	128,662	15	—	—	81,643	—
5,337	—	8,300	—	C. Dépôt de Tavannes	5,063	—	13,360	—	—	—	8,297	—
97,392	35	83,580	—	D. Administration des casernes	124,009	50	207,012	15	—	—	83,002	65
264,867	80	267,600	—	E. Administration des arrondissements	47	95	269,981	90	—	—	269,933	95
39,687	25	—	—	F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes	706,433	55	667,169	75	39,263	80	—	—
130,355	35	170,270	—	G. Conservation et entretien du matériel de guerre	581,009	85	723,583	10	—	—	142,573	25
1,626	70	500	—	H. Vente de matériel de guerre cantonal	1,595	05	—	—	1,595	05	—	—
29,061	80	35,000	—	J. Dépenses militaires diverses	24,854	25	69,514	75	—	—	44,660	50
652,640	65	735,150	—		1,496,732	30	2,172,028	15	—	—	675,295	85
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 59,854.15												
V. Cultes												
A. Frais d'administration de la Direction												
1,272	85	1,200	—	1. Frais de bureau II, 112	—	—	1,586	85	—	—	1,586	85
800	—	800	—	2. Traitement du secrétaire II, 113	—	—	800	—	—	—	800	—
2,072	85	2,000	—		—	—	2,386	85	—	—	2,386	85
B. Culte protestant												
1,637,030	95	1,655,000	—	1. Traitements des pasteurs II, 115	68	95	1,649,778	30	—	—	1,649,709	35
10,287	50	10,300	—	2. Suppléments de traitement II, 117	—	—	10,400	65	—	—	10,400	65
37,046	10	37,150	—	3. Indemnités de logement II, 117	—	—	36,477	20	—	—	36,477	20
72,057	20	72,100	—	4. Indemnités de chauffage II, 118	—	—	72,096	20	—	—	72,096	20
35,700	—	35,700	—	5. Pensions de retraite II, 119	—	—	35,700	—	—	—	35,700	—
11,587	50	11,250	—	6. Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes II, 120	—	—	11,212	50	—	—	11,212	50
580	—	580	—	7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure II, 121	—	—	580	—	—	—	580	—
801	35	801	—	8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs II, 121	801	35	—	—	801	35	—	—
2,536	30	3,000	—	9. Commission des examens de théologie II, 122	1,280	—	2,975	40	—	—	1,695	40
226,750	—	246,260	—	10. Loyers II, 123	—	—	246,260	—	—	—	246,260	—
3,000	—	3,000	—	11. Contribution aux frais du culte des sourds-muets II, 124	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
—	—	5,000	—	12. Jubilé de la Réforme 1928; subside, 1 ^{er} versement II, 124	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
—	—	—	—	13. Delémont, paroisse protestante, rachat de l'indemnité de logement II, 124	—	—	23,000	—	—	—	23,000	—
2,035,774	20	2,078,539	—		2,150	30	2,096,480	25	—	—	2,094,329	95

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
V. Cultes												
C. Culte catholique romain												
394,262	80	401,400	—	1. Traitements du clergé. II, 125	—	—	402,495	40	—	—	402,495	40
1,300	—	1,300	—	2. Suppléments de traitement . . . II, 127	—	—	1,300	—	—	—	1,300	—
4,200	—	4,200	—	3. Indemnités de logement. II, 128	—	—	3,914	50	—	—	3,914	50
1,800	—	1,800	—	4. Indemnités de chauffage II, 128	—	—	1,800	—	—	—	1,800	—
9,625	—	12,200	—	5. Pensions de retraite II, 129	—	—	14,047	—	—	—	14,047	—
2,781	40	2,781	—	6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de la conférence diocésaine . . . II, 130	—	—	2,781	40	—	—	2,781	40
7,900	—	7,900	—	7. Traitements des chanoines bernois II, 131	—	—	7,900	—	—	—	7,900	—
105	70	200	—	8. Commission des examens de théologie II, 132	320	—	260	65	59	35	—	—
421,974	90	431,781	—		320	—	434,498	95	—	—	434,178	95
D. Culte catholique chrétien												
36,452	20	40,700	—	1. Traitements des curés II, 133	—	—	37,412	30	—	—	37,412	30
400	—	400	—	2. Suppléments de traitement . . . II, 135	—	—	400	—	—	—	400	—
1,496	05	1,950	—	3. Indemnités de logement. II, 136	—	—	1,950	—	—	—	1,950	—
1,158	30	1,400	—	4. Indemnités de chauffage II, 137	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
2,750	—	2,750	—	5. Traitement de l'évêque II, 138	—	—	2,750	—	—	—	2,750	—
211	90	200	—	6. Commission des examens de théologie II, 139	40	—	81	15	—	—	41	15
42,468	45	47,400	—		40	—	43,993	45	—	—	43,953	45
2,072	85	2,000	—	A. Frais d'administration de la Direction .	—	—	2,386	85	—	—	2,386	85
2,035,774	20	2,078,539	—	B. Culte protestant	2,150	30	2,096,480	25	—	—	2,094,329	95
421,974	90	431,781	—	C. Culte catholique romain	320	—	434,498	95	—	—	434,178	95
42,468	45	47,400	—	D. Culte catholique chrétien	40	—	43,993	45	—	—	43,953	45
2,502,290	40	2,559,720	—		2,510	30	2,577,359	50	—	—	2,574,849	20
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 15,129.20												
VI. Instruction publique												
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode												
9,154	20	9,517	—	1. Traitement du secrétaire II, 140	—	—	9,100	—	—	—	9,100	—
38,956	20	39,206	—	2. Traitements des employés . . . II, 141	—	—	39,206	15	—	—	39,206	15
11,875	71	12,000	—	3. Frais de bureau II, 147	—	—	11,917	85	—	—	11,917	85
1,600	—	1,600	—	4. Loyers II, 147	—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
10,077	50	10,000	—	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement II, 152	14,982	20	25,046	—	—	—	10,063	80
4,477	40	4,500	—	6. Frais du Synode II, 154	—	—	10,995	95	—	—	10,995	95
76,141	01	76,823	—		14,982	20	97,865	95	—	—	82,883	75

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				VI. Instruction publique											
				B. Université											
773,907	40	754,841	—	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université . . . II, 156	77,565	25	839,164	85	—	—	761,599	60			
5,325	50	5,400	—	2. Droits d'immatriculation . . . II, 158	5,409	50	—	—	5,409	50	—	—			
182,857	25	185,000	—	3. Traitements des assistants . . . II, 160	3,114	15	187,677	35	—	—	184,563	20			
139,567	15	139,972	—	4. Traitements des employés . . . II, 162	2,160	—	143,650	55	—	—	141,490	55			
123,026	10	130,000	—	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.) . . . II, 172	10,341	05	132,236	90	—	—	121,895	85			
228,000	—	227,560	—	6. Loyers . . . II, 173	—	—	227,560	—	—	—	227,560	—			
48,000	—	48,000	—	7. Bibliothèque de la ville, subvention . II, 174	—	—	48,000	—	—	—	48,000	—			
				8. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires:											
3,944	24			1. Clinique chirurgicale . . . II, 177	—	—	4,117	80	—	—	4,117	80			
3,705	70			2. Clinique médicale . . . II, 179	—	—	3,919	40	—	—	3,919	40			
6,387	65			3. Cabinet d'anatomie . . . II, 182	—	—	6,502	09	—	—	6,502	09			
7,934	06			4. Cabinet de physiologie . . . II, 185	—	—	5,697	30	—	—	5,697	30			
2,540	67			5. Cabinet d'ophtalmologie . . . II, 219	1,300	—	3,879	70	—	—	2,579	70			
914	30			6. Institut d'otologie et de laryngologie . II, 188	—	—	840	80	—	—	840	80			
3,700	03			7. Institut pathologique . . . II, 190	—	—	3,897	27	—	—	3,897	27			
4,148	85			8. Laboratoire de chimie médicale . II, 193	—	—	4,959	39	—	—	4,959	39			
4,113	25			9. Institut d'hygiène et de bactériologie . II, 195	—	—	4,136	45	—	—	4,136	45			
2,700	—			10. Institut « Pasteur ». . . II, 196	5,000	—	7,700	—	—	—	2,700	—			
6,005	77			11. Laboratoire de chimie organique . II, 199	—	—	6,637	12	—	—	6,637	12			
10,856	91			12. Laboratoire de chimie inorganique . II, 204	—	—	10,662	22	—	—	10,662	22			
13,737	69			13. Cabinet de physique et Observatoire . . . II, 209	82	60	19,287	77	—	—	19,205	17			
1,776	30			14. Institut d'astronomie . . . II, 211	—	—	2,846	90	—	—	2,846	90			
2,136	10			15. Collections minéralogiques . . II, 213	—	—	2,392	55	—	—	2,392	55			
1,989	55			16. Institut de géologie . . . II, 215	—	—	2,688	90	—	—	2,688	90			
2,675	35			17. Collections zoologiques . . . II, 217	—	—	2,745	45	—	—	2,745	45			
5,704	75			18. Institut pharmaceutique . . . II, 227	—	—	5,507	41	—	—	5,507	41			
1,165	30	100,000	—	19. Institut pharmacologique . . . II, 222	—	—	1,583	95	—	—	1,583	95			
2,285	75			20. Institut de dermatologie . . . II, 225	—	—	3,601	90	—	—	3,601	90			
1,766	85			21. Clinique des maladies infantiles . II, 226	—	—	1,884	15	—	—	1,884	15			
1,201	20			22. Institut géographique . . . II, 228	—	—	1,256	20	—	—	1,256	20			
598	—			23. Institut psychologique . . . II, 229	—	—	655	05	—	—	655	05			
897	70			24. Collection d'objets d'art historiques . II, 230	—	—	897	85	—	—	897	85			
305	25			25. Biologie physico-chimique . . . II, 231	—	—	304	20	—	—	304	20			
5,200	18			26. Cabinet d'anatomie . . . II, 233	—	—	5,010	66	—	—	5,010	66			
—	—			27. Cabinet de physiologie . . . II, 234	—	—	—	—	—	—	—	—			
984	13			28. Cabinet d'anat. pathologique . . II, 238	10,293	70	14,784	90	—	—	4,491	20			
869	70			29. Cabinet de zootechnie . . . II, 240	—	—	954	10	—	—	954	10			
897	30			30. Clinique chirurgicale . . . II, 241	—	—	1,006	65	—	—	1,006	65			
882	40			31. Clinique médicale . . . II, 242	—	—	534	—	—	—	534	—			
6,085	55			32. Clinique ambulatoire . . . II, 244	14,800	—	3,661	60	11,138	40	—	—			
3,274	—			33. Pharmacie . . . II, 245	—	—	3,927	85	—	—	3,927	85			
2,154	50			34. Bibliothèque . . . II, 246	—	—	2,142	60	—	—	2,142	60			
—	—			35. Inspection des viandes . . . II, 247	—	—	—	—	—	—	—	—			
397	50			36. Ecole normale supérieure . . . II, 247	—	—	268	20	—	—	268	20			
20,581	75			37. Emoluments des laboratoires . . II, 248	20,150	10	—	—	20,150	10	—	—			
8,067	68			38. Bibliothèques des séminaires . . II, 252	—	—	9,558	08	—	—	9,558	08			
1,579,283	71	1,579,973	—	A reporter	150,216	35	1,728,740	11	—	—	1,578,523	76			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				VI. Instruction publique											
				B. Université											
1,579,283	71	1,579,973	—	9. Jardin botanique	Report II, 254	150,216	35	1,728,740	11	—	—	1,578,523	76		
75,470	91	71,000	—	a. Entretien		1,559	45	65,933	49	}	}	81,044	04		
				b. Loyer du jardin botanique		—	—	18,670	—						
6,405	20	6,000	—	c. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne		2,000	—	—	—						
				10. Hôpital vétérinaire	II, 254	71,137	10	55,241	65	15,895	45	—	—		
				11. Polyclinique						}	}	55,063	85		
56,254	10	58,506	—	a. Traitements	II, 256	—	—	44,385	—						
				b. Appareils, médicaments, etc.	II, 261	8,471	45	44,150	30						
				c. Subvention de la municipalité de Berne	II, 261	25,000	—	—	—						
				12. Institut dentaire						}	}	29,233	50		
				a. Traitements	II, 262	5,120	90	25,912	60						
				b. Matériel d'enseignement	II, 384	—	—	16,591	70						
				c. Loyer	II, 269	—	—	11,600	—						
25,292	05	29,337	—	d. Amortissement de frais d'agrandissement	II, 270	—	—	10,500	—						
				e. Recettes	II, 383	25,249	90	—	—						
				f. Subvention de la municipalité de Berne	II, 270	5,000	—	—	—						
410,000	—	420,000	—	13. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Île						}	}	420,000	—		
				a. Contribution aux frais des cliniques	II, 271	—	—	420,000	—						
28,292	—	23,000	—	b. Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques	II, 271	—	—	32,120	—						
3,000	—	3,000	—	c. Contribution aux frais de l'institut de radiographie	II, 271	—	—	3,000	—			3,000	—		
13,051	—	13,060	—	d. Amortissement des avances pour constructions	II, 272	15,000	—	28,020	50			13,020	50		
10,707	—	10,707	—	e. Indemnité p ^r l'entretien d. bâtiments	II, 272	—	—	10,750	—			10,750	—		
1,500	—	1,500	—	14. Subvention de l'Etat pour la polyclinique de l'hôpital «Jenner»	II, 272	—	—	1,500	—			1,500	—		
2,196,445	57	2,204,083	—			308,755	15	2,517,115	35	—	—	2,208,360	20		
				C. Ecoles moyennes											
156,600	—	155,000	—	1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat	II, 273	—	—	155,000	—			155,000	—		
786,462	25	793,000	—	2. Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures	II, 276	47,498	—	842,857	95			795,359	95		
2,009,508	50	2,020,000	—	3. Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires	II, 282	495	50	2,043,552	60			2,043,057	10		
20,050	—	16,800	—	4. Inspections	II, 283	—	—	16,800	—			16,800	—		
204,007	85	202,793	—	5. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes	II, 284	1,388	35	197,469	—			196,080	65		
15,500	30	16,700	—	6. Bourses	II, 286	4,764	30	19,975	—			15,210	70		
21,320	—	25,000	—	7. Remplacement de maîtres malades	II, 289	11,247	20	33,825	70			22,578	50		
2,322	—	4,000	—	8. Remplacement de maîtres astreints au service militaire	II, 290	168	—	2,594	—			2,426	—		
311,797	05	315,000	—	9. Caisse d'assurance, subside	II, 292	—	—	323,033	45			323,033	45		
1,000	—	1,000	—	10. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes	II, 293	200	—	1,200	—			1,000	—		
885	—	1,000	—	11. Cours de perfectionnement	II, 294	—	—	1,000	—			1,000	—		
3,529,452	95	3,550,293	—			65,761	35	3,637,307	70	—	—	3,571,546	35		

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VI. Instruction publique												
D. Ecoles primaires												
7,323,059	20	7,375,000	—	1. Contributions aux traitements des maîtres II, 298	662	10	7,378,625	25	—	—	7,377,963	15
21,484	—	20,000	—	2. Subventions extraordinaires . . II, 300	60,708	—	24,408	35	36,299	65	—	—
359,637	50	350,000	—	3. Pensions de retraite II, 303	43,933	75	389,716	45	—	—	345,782	70
656,946	40	660,000	—	4. Caisse d'assurance, subside . . II, 304	100,000	—	766,323	15	—	—	666,323	15
30,000	—	20,000	—	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques II, 310	9,504	30	29,502	55	—	—	19,998	25
60,000	—	60,000	—	6. Subventions pour la construction de maisons d'école II, 311	40,000	—	100,000	—	—	—	60,000	—
814,723	90	820,000	—	7. Ecoles de couture II, 314	396	70	820,361	20	—	—	819,964	50
5,953	70	6,000	—	8. Gymnastique II, 315	6,074	05	12,074	10	—	—	6,000	05
127,819	—	125,500	—	9. Inspecteurs d'écoles II, 317	—	—	125,734	—	—	—	125,734	—
3,750	55	4,000	—	10. Enseignement par sections de classe II, 318	—	—	3,661	—	—	—	3,661	—
27,239	75	28,000	—	11. Enseignement des travaux manuels II, 319	—	—	27,515	—	—	—	27,515	—
60,267	05	63,000	—	12. Subventions pour fournitures scolaires II, 321	—	—	59,227	25	—	—	59,227	25
67,229	90	75,000	—	13. Ecoles complémentaires II, 322	16,763	90	81,483	95	—	—	64,720	05
85,300	—	110,000	—	14. Remplacement d'instituteurs malades II, 330	37,978	75	114,013	25	—	—	76,034	50
6,817	50	7,000	—	15. Remplacement des maîtresses de couture malades II, 334	3,195	50	9,586	50	—	—	6,391	—
30,450	—	33,000	—	16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc. II, 337	—	—	34,300	—	—	—	34,300	—
147,377	70	168,383	—	17. Enseignements de l'économie domestique								
				a. Ecoles complémentaires publiques et cours II, 341	144,713	—	312,154	25	—	—	167,441	25
13,500	—	13,700	—	b. Ecoles complémentaires privées et cours II, 344	12,209	—	24,909	—	—	—	12,700	—
500	—	800	—	c. Bourses II, 345	400	—	600	—	—	—	200	—
13,383	—	13,383	—	d. Prélèvement sur la dime de l'alcool II, 345	13,383	—	—	—	13,383	—	—	—
51,908	—	53,000	—	18. Maîtresses de couture, caisse de retraite, subvention II, 346	1,131	35	53,000	—	—	—	51,868	65
11,061	—	8,000	—	19. Remplacement de maîtres astreints au service militaire II, 349	217	—	14,842	—	—	—	14,625	—
46	20	200	—	20. Commission concernant les prestations en nature II, 350	—	—	40	50	—	—	40	50
9,848,720	35	9,987,200	—		491,270	40	10,382,077	75	—	—	9,890,807	35
E. Ecoles normales												
1. Ecole normale allemande des instituteurs												
A. Section inférieure à Hofwil												
19,828	60	19,740	—	a. Administration	236	60	19,956	55	—	—	19,719	95
75,138	50	74,184	—	b. Enseignement	19,310	25	96,002	45	—	—	76,692	20
37,389	65	36,000	—	c. Nourriture	2,490	50	38,411	90	—	—	35,921	40
31,115	10	32,000	—	d. Entretien	1,167	60	31,599	95	—	—	30,432	35
20,370	—	20,370	—	e. Loyer	2,000	—	22,370	—	—	—	20,370	—
1,273	40	1,000	—	f. Exploitation agricole	3,530	10	2,415	85	1,114	25	—	—
182,568	45	181,294	—	Roulement	28,735	05	210,756	70	—	—	182,021	65
404	05	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,530	55	2,602	20	—	—	1,071	65
39,495	—	34,000	—	h. Pensions	41,920	—	—	—	41,920	—	—	—
143,477	50	147,294	—	II, 351	72,185	60	213,358	90	—	—	141,173	30

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VI. Instruction publique												
E. Ecoles normales												
B. Section supérieure à Berne												
a. Administration												
694	75	500	—	1. Mobilier, achat et entretien II, 352	3	80	294	50	—	—	290	70
4,590	40	7,500	—	2. Chauffage, éclairage, etc. II, 354	1,715	60	4,952	35	—	—	3,236	75
4,100	—	4,100	—	3. Concierge II, 356	—	—	4,100	—	—	—	4,100	—
780	70	700	—	4. Frais de bureau II, 382	54	45	728	05	—	—	673	60
387	70	500	—	5. Bâtiments, entretien . . . II, 358	44	90	473	65	—	—	428	75
84,467	70	83,994	—	b. Enseignement								
8,040	45	5,000	—	1. Traitements II, 360	54,644	—	139,798	—	—	—	85,154	—
14,900	—	16,100	—	2. Matériel d'enseignement, bibliothèque, etc. II, 364	184	30	5,397	75	—	—	5,213	45
42,017	05	43,000	—	c. Loyer II, 364	—	—	16,100	—	—	—	16,100	—
2,031	60	2,800	—	d. Bourses II, 365	—	5	46,773	30	—	—	46,768	30
				e. Indemnités de déplacement . II, 366	—	—	2,191	35	—	—	2,191	35
162,010	35	164,194			56,652	05	220,808	95			164,156	90
2. Ecole normale de Porrentruy												
13,704	—	13,320	—	a. Administration	28	20	13,323	35	—	—	13,295	15
60,522	75	58,550	—	b. Enseignement	20	50	59,795	21	—	—	59,774	71
16,695	29	17,000	—	c. Nourriture	—	—	16,548	79	—	—	16,548	79
10,605	51	13,000	—	d. Entretien	1,471	10	12,311	68	—	—	10,840	58
101,527	55	101,870			1,519	80	101,979	03			100,459	23
1,834	—	—	—	Roulement								
7,880	—	5,510	—	e. Augmentations et diminutions à l'inventaire	988	50	1,493	50	—	—	505	—
9,506	—	9,870	—	f. Pensions	9,660	—	—	—	9,660	—	—	—
				g. Bourses pour les élèves externes. . .	—	—	9,480	—	—	—	9,480	—
104,987	55	106,230			12,168	30	112,952	53			100,784	23
3. Ecole normale de Thoune												
16,834	05	15,275	—	a. Administration	1,485	80	15,407	10	—	—	13,921	30
23,521	47	43,025	—	b. Enseignement	5,129	65	43,721	37	—	—	38,591	72
35	18	—	—	c. Nourriture	—	—	188	14	—	—	188	14
23,043	85	5,800	—	d. Entretien	4,690	90	5,220	50	—	—	529	60
12,300	—	12,300	—	e. Loyer	—	—	12,300	—	—	—	12,300	—
75,734	55	76,400			11,306	35	76,837	11			65,530	76
39,959	—	—	—	Roulement								
3,333	—	4,000	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	6,888	20	—	—	6,888	20
9,387	50	18,600	—	g. Subvention de la ville de Thoune . .	4,000	—	—	—	4,000	—	—	—
				h. Bourses	—	—	18,510	—	—	—	18,510	—
121,748	05	91,000			15,306	35	102,235	31			86,928	96

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VI. Instruction publique												
E. Ecoles normales												
4. Ecole normale de Delémont												
12,841	90	12,200	—	a. Administration	9	50	12,774	15	—	—	12,764	65
44,282	74	44,350	—	b. Enseignement	11	35	44,565	47	—	—	44,554	12
17,489	23	19,000	—	c. Nourriture	695	25	17,028	14	—	—	16,332	89
13,963	80	14,500	—	d. Entretien	—	—	13,281	69	—	—	13,281	69
18,270	—	18,270	—	e. Loyer	—	—	18,270	—	—	—	18,270	—
1,306	70	1,900	—	f. Jardin et poulailler	928	50	2,729	45	—	—	1,800	95
108,154	37	110,220	—	Roulement	1,644	60	108,648	90	—	—	107,004	30
675	30	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,623	90	595	95	1,027	95	—	—
12,505	—	11,000	—	h. Pensions	12,150	—	—	—	12,150	—	—	—
96,324	67	99,220	—	II, 367	15,418	50	109,244	85	—	—	93,826	35
5. Dépenses diverses												
16,020	—	16,020	—	a. Pensions II, 368	500	—	16,520	—	—	—	16,020	—
5,000	—	10,000	—	b. Cours de répétition et de perfectionnement II, 369	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
11,557	—	12,000	—	c. Caisse d'assurance, subside . . II, 369	—	—	11,993	40	—	—	11,993	40
32,577	—	38,020	—		500	—	38,513	40	—	—	38,013	40
6. Musée scolaire suisse, subvention II, 370												
21,800	—	21,800	—		1,300	—	23,100	—	—	—	21,800	—
21,800	—	21,800	—		1,300	—	23,100	—	—	—	21,800	—
7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.) II, 370												
60,000	—	60,000	—		60,000	—	—	—	60,000	—	—	—
60,000	—	60,000	—		60,000	—	—	—	60,000	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VI. Instruction publique												
E. Ecoles normales												
1. Ecole normale allemande des instituteurs												
143,477	50	147,294	—	A. Section inférieure à Hofwil	72,185	60	213,358	90	—	—	141,173	30
162,010	35	164,194	—	B. Section supérieure à Berne	56,652	05	220,808	95	—	—	164,156	90
305,487	85	311,488	—		128,837	65	434,167	85	—	—	305,330	20
104,987	55	106,230	—	2. Ecole normale de Porrentruy	12,168	30	112,952	53	—	—	100,784	23
121,748	05	91,000	—	3. Ecole normale de Thoune	15,306	35	102,235	31	—	—	86,928	96
96,324	67	99,220	—	4. Ecole normale de Delémont	15,418	50	109,244	85	—	—	93,826	35
628,548	12	607,938	—		171,730	80	758,600	54	—	—	586,869	74
32,577	—	38,020	—	5. Cours de répétition et pensions	500	—	38,513	40	—	—	38,013	40
21,800	—	21,800	—	6. Musée scolaire, subvention	1,300	—	23,100	—	—	—	21,800	—
60,000	—	60,000	—	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire	60,000	—	—	—	60,000	—	—	—
622,925	12	607,758	—		233,530	80	820,213	94	—	—	586,683	14
F. Institutions de sourds-muets												
1. Etablissement de Münchenbuchsee												
9,810	10	10,000	—	a. Administration	21	90	9,927	60	—	—	9,905	70
27,524	85	28,350	—	b. Enseignement	504	05	28,487	39	—	—	27,983	34
34,159	62	35,600	—	c. Nourriture	1,106	15	35,469	71	—	—	34,363	56
29,086	35	24,000	—	d. Entretien	1,239	50	28,097	95	—	—	26,858	45
19,180	—	19,180	—	e. Loyer	—	—	19,180	—	—	—	19,180	—
470	05	1,000	—	f. Métiers	14,334	30	13,840	40	493	90	—	—
1,186	76	1,000	—	g. Exploitation agricole	7,388	60	6,362	10	1,026	50	—	—
2,109	20	2,000	—	h. Caisse d'assurance, subside	—	—	2,177	50	—	—	2,177	50
120,213	31	117,130	—	Roulement	24,594	50	143,542	65	—	—	118,948	15
80	70	—	—	i. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,326	30	1,452	60	—	—	126	30
50,982	10	48,000	—	k. Pensions	49,949	80	—	—	49,949	80	—	—
69,311	91	69,130	—		75,870	60	144,995	25	—	—	69,124	65
II, 371												
2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern												
12,000	—	12,000	—	Subvention de l'Etat	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
12,000	—	12,000	—		—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
II, 371												
3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets												
2,978	60	2,900	—		2,978	60	—	—	2,978	60	—	—
2,978	60	2,900	—		2,978	60	—	—	2,978	60	—	—
II, 371												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VI. Instruction publique												
F. Institutions de sourds-muets												
69,311	91	69,130	—	1. Etablissement de Münchenbuchsee . . .	75,870	60	144,995	25	—	—	69,124	65
12,000	—	12,000	—	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
2,978	60	2,900	—	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets	2,978	60	—	—	2,978	60	—	—
78,333	31	78,230	—		78,849	20	156,995	25	—	—	78,146	65
G. Encouragements aux beaux-arts												
33,500	—	33,500	—	1. Musée historique, subvention . . II, 372	15,000	—	51,500	—	—	—	36,500	—
3,000	—	3,000	—	2. Musée des beaux-arts, subvention II, 372	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
3,000	—	3,000	—	3. Musée académique, subvention . II, 372	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
4,300	—	4,300	—	4. Ecole de musique, subvention . II, 373	—	—	4,300	—	—	—	4,300	—
1,214	—	1,214	—	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions II, 373	—	—	1,214	—	—	—	1,214	—
300	—	300	—	6. Bibliographie de la Suisse, subvention II, 373	—	—	300	—	—	—	300	—
523	45	3,000	—	7. Conservation des monuments historiques II, 374	4,500	—	7,479	30	—	—	2,979	30
3,500	—	3,500	—	8. «Bärndütsch», subvention . . . II, 375	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
22,500	—	22,500	—	9. Théâtre de Berne, subvention . II, 375	—	—	22,500	—	—	—	22,500	—
600	—	600	—	10. Musée alpin, subvention . . . II, 376	—	—	600	—	—	—	600	—
37,400	—	37,400	—	11. Musée historique, agrandissement II, 376	—	—	37,400	—	—	—	37,400	—
500	—	500	—	12. Musée jurassien de Delémont, subvention. II, 376	—	—	500	—	—	—	500	—
110,337	45	112,814	—		19,500	—	135,293	30	—	—	115,793	30
H. Librairie scolaire												
1. Matériel d'enseignement												
789,204	85	810,510	—	a. Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier.	3,629	05	721,796	85	—	—	718,167	80
181,740	55	106,425	—	b. Frais de confection de matériel d'enseignement	—	—	275,760	90	—	—	275,760	90
329,229	90	276,017	—	c. Produit de la vente de matériel d'enseignement	333,809	65	—	—	333,809	65	—	—
1,183	65	1,500	—	d. Exemplaires gratuits	—	—	2,222	75	—	—	2,222	75
718,167	80	725,845	—	e. Provisions en magasin au 31 décembre	741,261	95	4,175	15	737,086	80	—	—
75,268	65	83,427	—		1,078,700	65	1,003,955	65	74,745	—	—	—
2. Frais												
24,300	80	24,550	—	a. Traitements	—	—	25,268	75	—	—	25,268	75
1,275	50	2,000	—	b. Salaires	—	—	1,343	—	—	—	1,343	—
7,169	85	6,290	—	c. Frais de magasin et de bureau . . .	35	85	5,455	65	—	—	5,419	80
4,150	—	4,150	—	d. Loyer	—	—	4,150	—	—	—	4,150	—
1,498	15	2,200	—	e. Frais de transport et affranchissement	2,580	45	3,830	20	—	—	1,249	75
21,636	50	22,540	—	f. Intérêts du fonds de roulement . . .	—	—	26,017	65	—	—	26,017	65
60,030	80	61,730	—		2,616	30	66,065	25	—	—	63,448	95

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VI. Instruction publique												
H. Librairie scolaire												
3. Emploi du produit												
4,425	15	4,000	—	a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition	—	—	3,685	80	—	—	3,685	80
10,812	70	17,697	—	b. Versement au fonds de réserve . . .	—	—	7,610	25	—	—	7,610	25
15,237	85	21,697	—		—	—	11,296	05	—	—	11,296	05
75,268	65	83,427	—	1. Matériel d'enseignement	1,078,700	65	1,003,955	65	74,745	—	—	—
60,030	80	61,730	—	2. Frais	2,616	30	66,065	25	—	—	63,448	95
15,237	85	21,697	—		1,081,316	95	1,070,020	90	11,296	05	—	—
15,237	85	21,697	—	3. Emploi du produit	—	—	11,296	05	—	—	11,296	05
—	—	—	—	II, 377	1,081,316	95	1,081,316	95	—	—	—	—
J. Subvention fédérale pour l'école primaire												
404,636	40	404,636	—	1. Subvention de la Confédération . II, 378	404,636	40	—	—	404,636	40	—	—
2. Emploi de la subvention												
100,000	—	100,000	—	a. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.) II, 379	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
44,000	—	44,000	—	b. Suppléments de pension à des instituteurs retraités II, 379	—	—	44,000	—	—	—	44,000	—
60,000	—	60,000	—	c. Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI. E. 7.) II, 379	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
40,000	—	40,000	—	d. Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires . . II, 380	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
60,000	—	60,000	—	e. Subventions extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps enseignant II, 380	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
100,636	40	100,636	—	f. Subventions aux communes pour la délivrance de vêtements et d'aliments aux élèves primaires nécessiteux. . II, 380	—	—	100,636	40	—	—	100,636	40
—	—	—	—		404,636	40	404,636	40	—	—	—	—
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme												
1,000	—	1,000	—	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool II, 384	1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
1,000	—	1,000	—	2. Garderies d'enfants, subvention . II, 384	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
—	—	—	—		1,000	—	1,000	—	—	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VI. Instruction publique												
76,144	01	76,823	—	A. Frais d'administration de la Direction et du Synode	14,982	20	97,865	95	—	—	82,883	75
2,196,445	57	2,204,083	—	B. Université	308,755	15	2,517,115	35	—	—	2,208,360	20
3,529,452	95	3,550,293	—	C. Ecoles moyennes	65,761	35	3,637,307	70	—	—	3,571,546	35
9,848,720	35	9,987,200	—	D. Ecoles primaires	491,270	40	10,382,077	75	—	—	9,890,807	35
622,925	12	607,758	—	E. Ecoles normales	233,530	80	820,213	94	—	—	586,683	14
78,333	31	78,230	—	F. Institutions de sourds-muets	78,849	20	156,995	25	—	—	78,146	05
110,337	45	112,814	—	G. Encouragements aux beaux-arts	19,500	—	135,293	30	—	—	115,793	30
—	—	—	—	H. Librairie scolaire	1,081,316	95	1,081,316	95	—	—	—	—
—	—	—	—	J. Subvention fédérale pour l'école primaire	404,636	40	404,636	40	—	—	—	—
—	—	—	—	K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	1,000	—	1,000	—	—	—	—	—
16,462,355	76	16,617,201	—		2,699,602	45	19,233,822	59	—	—	16,534,220	14
				Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 82,980.86								
VII. Affaires communales												
A. Frais d'administration de la Direction												
17,858	35	18,025	—	1. Traitements des fonctionnaires . . III, 1	—	—	18,025	—	—	—	18,025	—
13,633	35	13,742	—	2. Traitements des employés III, 2	—	—	13,741	75	—	—	13,741	75
4,987	20	5,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement III, 5	774	70	5,855	10	—	—	5,080	40
1,400	—	1,200	—	4. Loyers III, 6	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
37,878	90	38,467	—		774	70	38,821	85	—	—	38,047	15
				Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 419.85								
VIII. Assistance publique												
A. Frais d'administration de la Direction												
27,800	—	27,966	—	1. Traitements des fonctionnaires . . III, 7	—	—	27,966	40	—	—	27,966	40
81,017	65	82,300	—	2. Traitements des employés III, 8	800	—	83,120	05	—	—	82,320	05
13,994	30	14,000	—	3. Frais de bureau III, 14	1,423	75	24,373	50	—	—	22,949	75
1,800	—	1,800	—	4. Loyers III, 15	—	—	1,800	—	—	—	1,800	—
124,611	95	126,066	—		2,223	75	137,259	95	—	—	135,036	20

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VIII. Assistance publique												
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique												
433	90	500	—	1. Commission cantonale III, 16	—	—	431	50	—	—	431	50
26,175	—	26,300	—	2. Inspecteur cantonal et adjoints	—	—	26,308	10	—	—	26,308	10
16,985	10	17,000	—	<i>a.</i> Traitements III, 18	—	—	17,763	75	—	—	16,380	25
1,050	—	1,050	—	<i>b.</i> Frais de bureau et de déplacement III, 21	1,383	50	1,050	—	—	—	1,050	—
24,987	60	25,000	—	<i>c.</i> Loyer III, 22	—	—	25,265	30	—	—	25,149	30
69,631	60	69,850	—	3. Inspecteurs d'arrondissement III, 26	116	—	—	—	—	—	—	—
					1,499	50	70,818	65	—	—	69,319	15
C. Assistance des indigents												
2,448,883	58	2,400,000	—	1. Subventions aux communes								
				<i>a.</i> Subventions pour l'assistance permanente III, 29	999	28	2,522,201	71	—	—	2,521,202	43
1,203,639	93	1,200,000	—	<i>b.</i> Subventions pour l'assistance temporaire III, 32	2,660	31	1,143,157	68	—	—	1,140,497	37
910,025	75	900,000	—	2. Assistance extérieure:								
1,209,697	12	1,150,000	—	<i>a.</i> Assistance hors du canton III, 64	173,536	52	1,270,540	22	—	—	1,097,003	70
200,000	—	200,000	—	<i>b.</i> Subventions suivant le § 59 de la loi sur l'assistance publique III, 97	143,413	61	1,462,169	60	—	—	1,318,755	99
				3. Subventions extraordinaires aux communes III, 112	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
5,972,246	38	5,850,000	—		320,609	72	6,598,069	21	—	—	6,277,459	49
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions												
11,950	—			1. Hospice de l'Oberland à Utzigen III, 113	—	—	11,975	—	—	—	11,975	—
11,325	—			2. Hospice du Seeland à Worben III, 113	—	—	11,300	—	—	—	11,300	—
11,325	—			3. Hospice du Mittelland à Riggisberg III, 113	—	—	11,450	—	—	—	11,450	—
8,425	—			4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil III, 114	—	—	8,225	—	—	—	8,225	—
9,275	—	85,000	—	5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl III, 114	—	—	9,475	—	—	—	9,475	—
11,725	—			6. Hospice de l'Emmental à Frie-nisberg III, 114	—	—	11,525	—	—	—	11,525	—
6,975	—			7. Hospice du district de Signau à Langnau III, 114	—	—	7,025	—	—	—	7,025	—
14,100	—			8. Hospices communaux divers III, 115	—	—	13,875	—	—	—	13,875	—
85,100	—	85,000	—		—	—	84,850	—	—	—	84,850	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VIII. Assistance publique												
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions												
2,500	—	2,500	—	1. Orphelinat de Saignelégier . . . III, 116	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
5,000	—	5,000	—	2. Maison d'éducation Victoria, Wabern III, 116	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
2,500	—	2,500	—	3. Orphelinat de Belfond III, 116	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
3,500	—	3,500	—	4. Orphelinat de Porrentruy . . . III, 117	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
3,500	—	3,500	—	5. Orphelinat de Courtelary . . . III, 117	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
6,000	—	6,000	—	6. Orphelinats de Delémont . . . III, 117	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
2,500	—	2,500	—	7. Orphelinat de Reconvilier . . . III, 118	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
5,000	—	5,000	—	8. Maison d'éducation d'Oberbipp III, 118	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
6,000	—	5,000	—	9. Maison d'éducation d'Enggistein III, 118	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
3,200	—	2,500	—	10. Maison d'éducation du Steinhölzli III, 118	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
10,000	—	10,000	—	11. Maison pour enfants faibles d'esprit de Berthoud III, 119	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
10,000	—	10,000	—	12. Maison pour enfants faibles d'esprit de Steffisbourg III, 119	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
1,000	—	1,000	—	13. Etablissement de Balgrist . . . III, 119	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
60,700	—	59,000	—		—	—	59,000	—	—	—	59,000	—
F. Maisons cantonales d'éducation												
1. Landorf												
9,630	95	9,600	—	a. Administration	83	15	9,622	60	—	—	9,539	45
9,184	95	9,100	—	b. Enseignement	112	80	9,156	85	—	—	9,044	05
24,013	25	23,000	—	c. Nourriture	1,305	20	25,214	90	—	—	23,909	70
20,882	15	16,000	—	d. Entretien	2,173	40	19,368	22	—	—	17,194	82
6,850	—	8,980	—	e. Loyers	120	—	9,100	—	—	—	8,980	—
16,769	68	10,100	—	f. Exploitation agricole	49,141	55	34,487	63	14,653	92	—	—
53,791	62	56,580	—	Roulement	52,936	10	106,950	20	—	—	54,014	10
258	10	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,226	40	1,753	10	—	—	526	70
17,757	50	17,800	—	h. Pensions	18,067	50	1,710	—	16,357	50	—	—
36,292	22	38,780	—		72,230	—	110,413	30	—	—	38,183	30
2. Aarwangen												
9,782	25	9,500	—	a. Administration	15	50	9,712	10	—	—	9,696	60
7,604	65	8,950	—	b. Enseignement	9	90	9,289	20	—	—	9,279	30
23,101	17	22,000	—	c. Nourriture	52	—	24,387	09	—	—	24,335	09
13,832	70	12,500	—	d. Entretien	2,743	—	16,713	50	—	—	13,970	50
5,660	—	7,350	—	e. Loyers	—	—	7,350	—	—	—	7,350	—
3,605	83	3,250	—	f. Exploitation agricole	24,489	26	18,409	61	6,079	65	—	—
56,374	94	57,050	—	Roulement	27,309	66	85,861	50	—	—	58,551	84
5,249	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,569	—	449	—	1,120	—	—	—
18,722	50	17,550	—	h. Pensions	17,275	—	1,672	50	15,602	50	—	—
42,901	44	39,500	—		46,153	66	87,983	—	—	—	41,829	34

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VIII. Assistance publique												
F. Maisons cantonales d'éducation												
3. Cerlier												
7,086	45	8,500	—	a. Administration	43	55	8,000	10	—	—	7,956	55
5,681	55	7,100	—	b. Enseignement	332	65	5,885	65	—	—	5,553	—
19,963	50	20,000	—	c. Nourriture	340	80	23,355	96	—	—	23,015	16
14,113	09	12,000	—	d. Entretien	2,151	90	17,596	62	—	—	15,444	72
4,900	—	4,900	—	e. Loyers	—	—	4,900	—	—	—	4,900	—
4,143	17	4,000	—	f. Exploitation agricole	48,815	22	45,750	23	3,064	99	—	—
47,601	42	48,500	—	Roulement	51,684	12	105,488	56	—	—	53,804	44
2,640	20	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,056	60	158	—	1,898	60	—	—
10,382	50	9,500	—	h. Pensions	15,150	—	1,455	—	13,695	—	—	—
39,859	12	39,000	—	III, 120	68,890	72	107,101	56	—	—	38,210	84
4. Kehrsatz												
9,392	95	8,920	—	a. Administration	163	—	9,309	90	—	—	9,146	90
9,408	40	9,250	—	b. Enseignement	—	—	9,178	40	—	—	9,178	40
22,920	32	22,000	—	c. Nourriture	2,087	20	23,356	93	—	—	21,269	73
14,605	—	12,000	—	d. Entretien	1,750	35	15,167	75	—	—	13,417	40
6,370	—	6,370	—	e. Loyers	—	—	6,370	—	—	—	6,370	—
11,721	15	6,600	—	f. Exploitation agricole	59,780	47	50,728	61	9,051	86	—	—
50,975	52	51,940	—	Roulement	63,781	02	114,111	59	—	—	50,330	57
1,886	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,867	—	2,664	—	—	—	797	—
12,856	70	13,500	—	h. Pensions	14,125	—	1,380	—	12,745	—	—	—
40,004	82	38,440	—	III, 120	79,773	02	118,155	59	—	—	38,382	57
5. Breitièges												
7,996	10	7,200	—	a. Administration	590	—	8,310	30	—	—	7,720	30
8,481	10	8,600	—	b. Enseignement	141	25	8,771	70	—	—	8,630	45
23,078	85	21,500	—	c. Nourriture	581	—	22,903	20	—	—	22,322	20
18,801	15	15,000	—	d. Entretien	1,493	50	17,801	85	—	—	16,308	35
4,950	—	6,000	—	e. Loyers	307	50	6,120	—	—	—	5,812	50
8,638	95	5,800	—	f. Exploitation agricole	37,673	55	30,586	05	7,087	50	—	—
54,668	25	52,500	—	Roulement	40,786	80	94,493	10	—	—	53,706	30
400	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,224	—	2,569	—	—	—	345	—
14,572	50	13,500	—	h. Pensions	16,650	—	1,597	50	15,052	50	—	—
40,495	75	39,000	—	III, 121	59,660	80	98,659	60	—	—	38,998	80

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VIII. Assistance publique												
F. Maisons cantonales d'éducation												
6. Sonvilier												
8,581	70	9,500	—	a. Administration	—	—	8,478	59	—	—	8,478	59
9,025	50	9,700	—	b. Enseignement	14	70	6,733	94	—	—	6,719	24
24,540	33	27,000	—	c. Nourriture	180	—	26,558	18	—	—	26,378	18
12,732	75	14,000	—	d. Entretien	436	—	15,274	75	—	—	14,838	75
5,520	—	6,590	—	e. Loyer	—	—	6,590	—	—	—	6,590	—
794	50	2,500	—	f. Exploitation agricole	73,730	45	71,362	39	2,368	06	—	—
61,194	78	64,290	—	Roulement	74,361	15	134,997	85	—	—	60,636	70
2,589	80	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,120	10	3,744	10	—	—	2,624	—
14,940	—	14,580	—	h. Pensions	14,775	—	1,207	50	13,567	50	—	—
48,844	58	49,710	—	III, 121	90,256	25	139,949	45	—	—	49,693	20
7. Loveresse												
7,992	50	8,100	—	a. Administration	—	—	7,986	65	—	—	7,986	65
6,589	65	6,710	—	b. Enseignement	—	—	6,761	35	—	—	6,761	35
11,464	65	10,400	—	c. Nourriture	288	20	11,518	35	—	—	11,230	15
6,800	70	6,000	—	d. Entretien	235	—	7,030	10	—	—	6,795	10
3,290	—	3,290	—	e. Loyer	—	—	3,290	—	—	—	3,290	—
1,736	35	1,100	—	f. Exploitation agricole	12,153	—	11,355	—	798	—	—	—
34,401	15	33,400	—	Roulement	12,676	20	47,941	45	—	—	35,265	25
322	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	490	—	1,610	—	—	—	1,120	—
9,518	75	8,100	—	h. Pensions	9,975	—	468	75	9,506	25	—	—
25,204	40	25,300	—	III, 121	23,141	20	50,020	20	—	—	26,879	—
36,292	22	38,780	—	1. Landorf	72,230	—	110,413	30	—	—	38,183	30
42,901	44	39,500	—	2. Aarwangen	46,153	66	87,983	—	—	—	41,829	34
39,859	12	39,000	—	3. Cerlier	68,890	72	107,101	56	—	—	38,210	84
40,004	82	38,440	—	4. Kehrsatz	79,773	02	118,155	59	—	—	38,382	57
40,495	75	39,000	—	5. Breitièges	59,660	80	98,659	60	—	—	38,998	80
48,844	58	49,710	—	6. Sonvilier	90,256	25	139,949	45	—	—	49,693	20
25,204	40	25,300	—	7. Loveresse	23,141	20	50,020	20	—	—	26,879	—
273,602	33	269,730	—		440,105	65	712,282	70	—	—	272,177	05

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VIII. Assistance publique												
G. Subventions diverses												
49,448	40	45,000	—	1. Bourses d'apprentissage III, 125	140	—	58,655	15	—	—	58,515	15
9,930	70	20,000	—	2. Assistance de malades étrangers au canton III, 131	18,464	45	38,063	12	—	—	19,598	67
5,000	—	5,000	—	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger III, 134	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
19,750	—	20,000	—	4. Secours en cas de dommages dus aux éléments III, 135	—	—	19,965	30	—	—	19,965	30
84,129	10	90,000	—		18,604	45	121,683	57	—	—	103,079	12
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme												
42,765	—	42,765	—	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool III, 135	57,938	05	—	—	57,938	05	—	—
42,765	—	42,765	—	2. Subventions III, 256	32,676	15	90,614	20	—	—	57,938	05
—	—	—	—		90,614	20	90,614	20	—	—	—	—
J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations												
103,000	—	—	—	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité III, 137	93,078	—	—	—	93,078	—	—	—
103,000	—	—	—	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité III, 137	—	—	93,078	—	—	—	93,078	—
—	—	—	—		93,078	—	93,078	—	—	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VIII. Assistance publique												
124,614	95	126,066	—	A. Frais d'administration de la Direction	2,223	75	137,259	95	—	—	135,036	20
69,631	60	69,850	—	B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique	1,499	50	70,818	65	—	—	69,319	15
5,972,246	38	5,850,000	—	C. Assistance des indigents	320,609	72	6,598,069	21	—	—	6,277,459	49
85,100	—	85,000	—	D. Hospices régionaux d'invalides, subventions	—	—	84,850	—	—	—	84,850	—
60,700	—	59,000	—	E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions	—	—	59,000	—	—	—	59,000	—
273,602	33	269,730	—	F. Maisons cantonales d'éducation	440,105	65	712,282	70	—	—	272,177	05
84,129	10	90,000	—	G. Subventions diverses	18,604	45	121,683	57	—	—	103,079	12
—	—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	90,614	20	90,614	20	—	—	—	—
—	—	—	—	J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations	93,078	—	93,078	—	—	—	—	—
6,670,021	36	6,549,646	—		966,735	27	7,967,656	28	—	—	7,000,921	01
Les dépenses dépassent le budget de fr. 451,275. 01												
IX.^a Economie publique												
A. Frais d'administration de la Direction												
9,600	—	9,600	—	1. Traitement du secrétaire III, 138	—	—	9,600	—	—	—	9,600	—
27,537	70	27,663	—	2. Traitements des employés III, 139	—	—	27,662	40	—	—	27,662	40
5,453	60	6,000	—	3. Frais de bureau III, 142	1,004	—	6,308	80	—	—	5,304	80
2,565	—	2,560	—	4. Loyers III, 143	—	—	2,560	—	—	—	2,560	—
45,156	30	45,823	—		1,004	—	46,131	20	—	—	45,127	20
B. Statistique												
10,600	—	10,600	—	1. Traitement du chef de bureau III, 144	—	—	10,600	—	—	—	10,600	—
12,618	75	12,744	—	2. Traitements des employés III, 145	—	—	12,744	25	—	—	12,744	25
11,626	70	12,000	—	3. Frais de bureau et d'impression III, 147	905	65	12,858	35	—	—	11,952	70
1,050	—	1,050	—	4. Loyers III, 149	—	—	1,050	—	—	—	1,050	—
35,895	45	36,394	—		905	65	37,252	60	—	—	36,346	95

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IX.^a Economie publique												
C. Commerce et industrie												
10,764	60	12,000	—	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général III, 151	2,212	—	11,391	50	—	—	9,179	50
10,720	—	13,000	—	2. Bourses III, 154	3,270	—	17,140	—	—	—	13,870	—
481,254	—	490,000	—	3. Ecoles professionnelles et industrielles III, 158	478,392	—	983,962	—	—	—	505,570	—
19,033	45	19,200	—	4. Chambre du commerce et de l'industrie	—	—	19,200	—	—	—	19,200	—
1,194	65	2,000	—	a. Traitements des fonctionnaires III, 159	—	—	—	—	—	—	—	—
8,320	05	11,000	—	b. Indemnités de séance et de route III, 160	—	—	1,144	25	—	—	1,144	25
19,135	50	19,952	—	c. Frais de bureau et de déplacement, publications III, 162	1,500	—	10,035	90	—	—	8,535	90
5,010	—	5,010	—	d. Traitements des employés III, 164	—	—	19,390	10	—	—	19,390	10
—	—	—	—	e. Loyers III, 165	1,200	—	6,323	35	—	—	5,123	35
40,000	—	40,000	—	5. Encouragement du tourisme	—	—	—	—	—	—	—	—
5,000	—	5,000	—	a. Sociétés de développement, subventions III, 166	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
3,000	—	3,000	—	b. Office fédéral du tourisme, subvention III, 167	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
88,426	45	90,000	—	c. Association d'industrie hôtelière, subvention III, 167	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
—	—	2,500	—	6. Apprentissages III, 172	20,127	35	118,115	60	—	—	97,988	25
50,000	—	25,000	—	7. Loi sur la protection des ouvrières, inspection III, 173	—	—	1,818	50	—	—	1,818	50
10,000	—	10,000	—	8. Caisse de secours de l'Oberland, subvention, amortissement III, 174	—	—	25,000	—	—	—	25,000	—
50,000	—	—	—	9. Orientation professionnelle et patronage des apprentis, subventions à des institutions bernoises III, 174	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
—	—	—	—	(Exposition cantonale d'arts et métiers de Berthoud, subvention)	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	10. Maîtres d'écoles industrielles, pensions III, 174	—	—	2,182	50	—	—	2,182	50
801,858	70	747,662	—		506,701	35	1,273,703	70	—	—	767,002	35
D. Musée des arts et métiers												
45,487	65	45,268	—	1. Musée des arts et métiers	—	—	44,675	05	—	—	44,675	05
7,460	60	7,500	—	a. Traitements III, 175	—	—	7,627	70	—	—	6,716	20
3,594	79	3,600	—	b. Bibliothèque et collection III, 177	911	50	3,610	15	—	—	3,610	15
656	60	800	—	c. Frais d'administration III, 179	—	—	793	55	—	—	793	55
1,774	85	1,800	—	d. Matériel d'enseignement III, 180	—	—	5,742	15	—	—	2,120	15
1,469	25	1,500	—	e. Expositions, cours, conférences III, 181	3,622	—	1,495	25	—	—	1,495	25
5,534	85	5,700	—	f. Mobilier, outillage III, 182	—	—	—	—	—	—	—	—
12,000	—	12,000	—	g. Chauffage, éclairage et nettoyage III, 185	—	—	4,979	35	—	—	4,979	35
77,978	59	78,168	—	h. Loyer III, 185	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
				A reporter	4,533	50	80,923	20	—	—	76,389	70

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				IX.^a Economie publique											
				F. Technicum de Bienne											
				<i>a. Technicum</i>											
				1. Enseignement											
218,435	80	221,416	—					244,984	25	—	—	244,984	25		
33,145	85	32,420	—					44,826	90	—	—	44,113	30		
				2. Administration											
				a. Commissions de surveillance et d'examen											
1,406	75	2,950	—					1,808	60	—	—	1,808	60		
3,625	—	2,100	—					3,650	—	—	—	3,650	—		
8,971	—	7,800	—					9,375	58	—	—	7,619	93		
12,973	65	13,538	—					12,022	70	—	—	12,022	70		
5,680	—	5,900	—					5,500	—	—	—	5,500	—		
1,239	40	810	—					1,406	70	—	—	880	50		
28,000	—	28,000	—					28,000	—	—	—	28,000	—		
313,477	45	314,934	—					2,995	45	351,574	73	—	—	348,579	28
13,076	—	13,000	—					14,759	—	—	—	14,759	—	—	—
14,292	55	12,000	—					13,800	35	—	—	13,800	35	—	—
1,733	80	800	—					945	—	—	—	945	—	—	—
1,585	90	1,750	—					1,785	90	200	—	1,585	90	—	—
62,508	70	63,279	—					71,495	30	—	—	71,495	30	—	—
67,263	—	69,547	—					75,003	—	—	—	75,003	—	—	—
150	—	1,400	—					—	—	525	—	—	—	525	—
153,167	50	155,958	—					180,784	—	352,299	73	—	—	171,515	73
				<i>b. Ecole des chemins de fer</i>											
				1. Enseignement											
17,921	90	21,387	—					16,580	30	—	—	16,580	30	—	—
393	10	430	—					200	—	—	—	200	—	—	—
				2. Administration											
				a. Commission de surveillance et d'examen											
10	—	180	—					—	—	—	—	—	—	—	—
300	—	1,050	—					300	—	—	—	300	—	—	—
1,235	—	1,075	—					1,172	—	—	—	1,172	—	—	—
615	—	1,055	—					1,055	—	—	—	1,055	—	—	—
960	—	850	—					960	—	—	—	960	—	—	—
1,550	—	1,550	—					1,550	—	—	—	1,550	—	—	—
22,985	—	27,577	—					21,817	30	—	—	21,817	30	—	—
950	—	500	—					1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
4,552	—	5,673	—					4,281	60	—	—	4,281	60	—	—
6,828	—	8,509	—					6,422	40	—	—	6,422	40	—	—
275	—	450	—					700	—	—	—	700	—	—	—
10,930	—	13,345	—					11,704	—	22,517	30	—	—	10,813	30

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IX.^a Economie publique												
F. Technicum de Bienne												
c. Ecole des postes												
1. Enseignement												
17,155	—	16,020	—	a. Traitements des professeurs	—	—	19,072	—	—	—	19,072	—
200	—	230	—	b. Matériel d'enseignement.	—	—	205	—	—	—	205	—
2. Administration												
20	—	180	—	a. Commission de surveillance et experts	—	—	—	—	—	—	—	—
300	—	1,050	—	b. Traitements	—	—	300	—	—	—	300	—
1,235	—	1,075	—	c. Frais de bureau et de déplacement.	—	—	1,172	—	—	—	1,172	—
615	—	1,055	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	1,055	—	—	—	1,055	—
960	—	850	—	e. Concierges	—	—	960	—	—	—	960	—
1,550	—	1,550	—	3. Loyer	—	—	1,550	—	—	—	1,550	—
22,035	—	22,010	—	Roulement	—	—	24,314	—	—	—	24,314	—
200	—	500	—	4. Ecolages	1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
4,959	—	4,852	—	5. Subvention de la ville de Bienne	5,182	—	—	—	5,182	—	—	—
5,409	—	5,403	—	6. Subvention de la Confédération	6,218	—	—	—	6,218	—	—	—
150	—	300	—	7. Bourses	—	—	—	—	—	—	—	—
11,617	—	11,555	—		12,400	—	24,314	—	—	—	11,914	—
153,167	50	155,958	—	a. Technicum	180,784	—	352,299	73	—	—	171,515	73
10,930	—	13,345	—	b. Ecole des chemins de fer	11,704	—	22,517	30	—	—	10,813	30
11,617	—	11,555	—	c. Ecole des postes	12,400	—	24,314	—	—	—	11,914	—
175,714	50	180,858	—	III, 198	204,888	—	399,131	03	—	—	194,243	03
G. Poids et mesures												
2,000	—	2,000	—	1. Traitement de l'inspecteur . . . III, 199	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
589	55	1,000	—	2. Frais de bureau et de déplacement III, 200	—	—	418	65	—	—	418	65
8,470	30	9,000	—	3. Frais d'inspection III, 201	—	—	6,778	65	—	—	6,778	65
1,831	65	1,500	—	4. Poids, mesures, appareils . . . III, 202	150	50	1,345	60	—	—	1,195	10
1,250	—	1,250	—	5. Loyer III, 202	—	—	1,250	—	—	—	1,250	—
14,141	50	14,750	—		150	50	11,792	90	—	—	11,642	40
H. Police des denrées alimentaires												
1. Laboratoire du chimiste cantonal												
10,600	—	10,600	—	a. Traitement du chimiste cantonal III, 203	—	—	10,600	—	—	—	10,600	—
33,893	90	34,312	—	b. Traitements des assistants, du commis et du concierge . . . III, 204	—	—	34,311	40	—	—	34,311	40
7,500	—	7,500	—	c. Loyer III, 205	—	—	7,500	—	—	—	7,500	—
7,316	75	9,000	—	d. Articles chimiques, écrits, éclairage, etc. III, 208	149	30	7,760	76	—	—	7,611	46
10,587	35	9,000	—	e. Recettes des analyses. . . . III, 211	10,971	40	964	40	10,007	—	—	—
48,723	30	52,412	—	A reporter	11,120	70	61,136	56	—	—	50,015	86

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				IX.^a Economie publique								
				H. Police des denrées alimentaires								
48,723	30	52,412	—	Report	11,120	70	61,136	56	—	—	50,015	86
35,625	65	35,959	—	2. Inspections	—	—	35,958	50	—	—	35,958	50
13,804	90	16,000	—	a. Traitements des experts . . . III, 212	—	—	35,958	50	—	—	35,958	50
448	—	1,500	—	b. Frais de bureau et de déplacement III, 214	31	80	14,697	55	—	—	14,665	75
4	—	450	—	c. Cours d'instruction	—	—	—	—	—	—	—	—
45,692	95	49,185	—	3. Frais de bureau et d'impression III, 216	6	—	125	50	—	—	119	50
52,904	90	57,136	—	4. Subvention de la Confédération III, 217	49,485	45	—	—	49,485	45	—	—
					60,643	95	111,918	11			51,274	16
				J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme								
26,770	—	27,668	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 218	27,444	20	—	—	27,444	20	—	—
18,600	—	—	—	2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme en général III, 218	—	—	18,650	—	—	—	18,650	—
8,170	—	27,668	—	3. Subventions pour les asiles d'alcoolisés et pour le placement d'indigents adonnés à l'ivrognerie III, 219	—	—	8,794	20	—	—	8,794	20
—	—	—	—		27,444	20	27,444	20				
				K. Police du feu								
8,161	30	8,000	—	1. Police du feu III, 220	120	—	8,120	—	—	—	8,000	—
1,554	30	2,500	—	2. Inspection du matériel d'incendie III, 222	6	—	1,490	10	—	—	1,484	10
9,715	60	10,500	—		126	—	9,610	10			9,484	10
				A. Frais d'administration de la Direction .								
45,156	30	45,823	—		1,004	—	46,131	20	—	—	45,127	20
35,895	45	36,394	—	B. Statistique	905	65	37,252	60	—	—	36,346	95
801,858	70	747,662	—	C. Commerce et industrie	506,701	35	1,273,703	70	—	—	767,002	35
44,865	69	43,080	—	D. Musée des arts et métiers	61,076	89	101,067	03	—	—	39,990	14
127,360	82	150,718	—	E. Technicum de Berthoud	131,005	79	283,263	57	—	—	152,257	78
175,714	50	180,858	—	F. Technicum de Bienne	204,888	—	399,131	03	—	—	194,243	03
14,141	50	14,750	—	G. Poids et mesures	150	50	11,792	90	—	—	11,642	40
52,904	90	57,136	—	H. Police des denrées alimentaires	60,643	95	111,918	11	—	—	51,274	16
—	—	—	—	J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	27,444	20	27,444	20	—	—	—	—
9,715	60	10,500	—	K. Police du feu	126	—	9,610	10	—	—	9,484	10
1,307,613	46	1,286,921	—		993,946	33	2,301,314	44			1,307,368	11
				Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 20,447.11								

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IX.^b Service sanitaire												
A. Frais d'administration												
3,087	95	4,000	—	1. Collège de santé, examens et inspections III, 227	1,629	50	4,213	35	—	—	2,583	85
14,100	—	14,267	—	2. Traitements des fonctionnaires III, 229	—	—	14,266	65	—	—	14,266	65
7,200	—	6,700	—	3. Traitement de l'employé III, 230	—	—	7,200	—	—	—	7,200	—
2,497	25	2,500	—	4. Frais de bureau III, 232	130	—	2,627	40	—	—	2,497	40
1,200	—	1,200	—	5. Loyers III, 233	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
28,085	20	28,667	—		1,759	50	29,507	40	—	—	27,747	90
B. Service sanitaire en général												
16,932	65	6,000	—	1. Frais généraux III, 239	112,089	85	85,495	—	26,594	85	—	—
2,363	65	3,500	—	2. Vaccinations III, 238	5,839	40	1,605	15	4,234	25	—	—
350	—	—	—	(Indemnités à des médecins)								
232,585	20	266,000	—	3. Subventions aux hôpitaux de district III, 245	134,878	80	365,000	—	—	—	230,121	20
20,000	—	20,000	—	4. Subventions aux établissements sanitaires spéciaux III, 246	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
325,681	60	316,000	—	5. Subvention à l'hôpital de l'île III, 246	—	—	327,711	60	—	—	327,711	60
280,000	—	280,000	—	6. Extension du service public des aliénés III, 247	—	—	280,000	—	—	—	280,000	—
75,000	—	75,000	—	7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose III, 248	—	—	75,000	—	—	—	75,000	—
276,500	—	169,750	—	8. Hôpital de l'île, aide financière III, 249	—	—	169,750	—	—	—	169,750	—
—	—	3,000	—	9. Union cantonale des samaritains, subside III, 249	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
1,195,547	80	1,139,250	—		252,808	05	1,327,561	75	—	—	1,074,753	70
C. Maternité												
81,452	60	79,000	—	1. Administration	2,056	45	77,790	80	—	—	75,734	35
6,081	70	5,000	—	2. Enseignement	12,078	—	17,971	65	—	—	5,893	65
109,981	40	117,000	—	3. Nourriture	4,080	85	118,379	20	—	—	114,298	35
122,568	50	124,000	—	4. Entretien	34,275	60	170,099	65	—	—	135,824	05
3,467	50	3,000	—	5. Polyclinique gynécologique	2,792	95	6,567	30	—	—	3,774	35
28	40	—	—	6. Laboratoire de radiographie	4,357	50	4,961	90	—	—	604	40
50,150	—	75,000	—	7. Loyer	—	—	75,000	—	—	—	75,000	—
373,673	30	403,000	—		59,641	35	470,770	50	—	—	411,129	15
92,042	20	100,000	—	8. Pensions des femmes en traitement	100,311	20	62	25	100,248	95	—	—
6,970	—	6,000	—	9. Pensions des élèves sages-femmes	9,200	—	1,316	65	7,883	35	—	—
8,125	—	6,000	—	10. Pensions des élèves garde-malades	8,100	—	168	—	7,932	—	—	—
1,659	25	—	—	11. Augmentation et diminutions à l'inventaire III, 250	19,593	—	15,524	75	4,068	25	—	—
268,195	35	291,000	—		196,845	55	487,842	15	—	—	290,996	60
D. Cours d'instruction des sages-femmes												
2,779	50	2,000	—	1. Indemnités de subsistance et de déplacement (Désinfectants, subventions) III, 251	83	—	1,840	30	—	—	1,757	30
67	—	—	—									
2,846	50	2,000	—		83	—	1,840	30	—	—	1,757	30

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IX.^b Service sanitaire												
E. Asile d'aliénés de la Waldau												
407,877	27	416,595	—	1. Administration	16,891	65	431,902	27	—	—	415,010	62
3,459	50	2,700	—	2. Enseignement et culte	10	25	4,016	63	—	—	4,006	38
546,598	95	517,405	—	3. Nourriture	26,017	80	578,044	20	—	—	552,026	40
339,083	66	350,600	—	4. Entretien	19,222	80	338,575	86	—	—	319,353	06
64,437	65	65,200	—	5. Loyers	9,303	—	72,665	—	—	—	63,362	—
22,525	80	38,700	—	6. Industries	150,913	85	115,495	08	35,418	77	—	—
49,490	66	26,000	—	7. Exploitation agricole	252,538	65	216,859	36	35,679	29	—	—
1,289,140	57	1,287,800	—	Roulement	474,898	—	1,757,558	40	—	—	1,282,660	40
22,119	80	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	21,059	20	41,192	30	—	—	20,133	10
1,047,142	40	1,025,000	—	9. Pensions	1,092,319	45	29,159	85	1,063,159	60	—	—
73,294	17	73,000	—	10. Subvention du fonds de la Waldau	73,631	22	—	—	73,631	22	—	—
190,823	80	189,800	—	III, 253	1,661,907	87	1,827,910	55	—	—	166,002	68
F. Asile d'aliénés de Münsingen												
372,870	40	385,000	—	1. Administration	52,910	45	430,644	05	—	—	377,733	60
3,351	15	2,500	—	2. Enseignement et culte	119	50	3,041	95	—	—	2,922	45
430,595	25	425,000	—	3. Nourriture	50,426	50	497,223	15	—	—	446,796	65
339,774	25	312,600	—	4. Entretien	12,220	90	363,901	65	—	—	351,680	75
158,724	50	165,000	—	5. Loyer	5,900	—	169,387	50	—	—	163,487	50
43,840	20	21,500	—	6. Industries	268,992	60	215,346	40	53,646	20	—	—
54,228	10	32,000	—	7. Exploitation agricole	251,211	55	196,637	47	54,574	08	—	—
1,207,247	25	1,236,600	—	Roulement	641,781	50	1,876,182	17	—	—	1,234,400	67
26,764	20	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	19,232	10	37,192	40	—	—	17,960	30
819,073	85	809,000	—	9. Pensions des malades à Münsingen	975,913	80	38,653	20	937,260	60	—	—
—	—	—	—	10. Pensions des malades à Meiringen	138,718	15	1,640	70	137,077	45	—	—
—	—	—	—	11. Indemnités à l'asile privé d'aliénés à Meiringen	—	—	246,859	20	—	—	246,859	20
414,937	60	427,600	—	III, 254	1,775,645	55	2,200,527	67	—	—	424,882	12
G. Asile d'aliénés de Bellelay												
126,169	90	126,500	—	1. Administration	1,154	33	430,282	10	—	—	129,127	77
2,133	75	2,100	—	2. Enseignement et culte	111	10	2,408	45	—	—	2,297	35
211,166	80	210,000	—	3. Nourriture	42,143	90	245,266	10	—	—	203,122	20
222,183	21	209,630	—	4. Entretien	15,941	45	213,485	37	—	—	197,543	92
31,473	30	46,200	—	5. Loyer	2,636	70	48,315	65	—	—	45,678	95
18,863	90	6,900	—	6. Industries	90,109	60	74,814	70	15,294	90	—	—
23,806	04	12,000	—	7. Exploitation agricole	175,667	74	169,583	90	6,083	84	—	—
550,457	02	575,530	—	Roulement	327,764	82	884,156	27	—	—	556,391	45
2,812	35	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	13,540	10	18,986	55	—	—	5,446	45
375,313	80	368,000	—	9. Pensions	379,760	50	7,951	25	371,809	25	—	—
172,330	87	207,530	—	III, 255	721,065	42	911,094	07	—	—	190,028	65

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IX.^b Service sanitaire												
28,085	20	28,667	—	A. Frais d'administration	1,759	50	29,507	40	—	—	27,747	90
1,195,547	80	1,139,250	—	B. Service sanitaire en général	252,808	05	1,327,561	75	—	—	1,074,753	70
268,195	35	291,000	—	C. Maternité	196,845	55	487,842	15	—	—	290,996	60
2,846	50	2,000	—	D. Cours d'instruction des sages-femmes	83	—	1,840	30	—	—	1,757	30
190,823	80	189,800	—	E. Asile d'aliénés de la Waldau	1,661,907	87	1,827,910	55	—	—	166,002	68
414,937	60	427,600	—	F. Asile d'aliénés de Münsingen	1,775,645	55	2,200,527	67	—	—	424,882	12
172,330	87	207,530	—	G. Asile d'aliénés de Bellelay	721,065	42	911,094	07	—	—	190,028	65
2,272,767	12	2,285,847	—		4,610,114	94	6,786,283	89	—	—	2,176,168	95
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 109,678.05												
X. Travaux publics et chemins de fer												
A. Frais d'administration de la Direction												
40,985	—	41,242	—	1. Traitements des fonctionnaires . . IV, 1	—	—	41,241	70	—	—	41,241	70
47,346	70	39,115	—	2. Traitements des employés IV, 2	—	—	39,010	20	—	—	39,010	20
21,001	05	22,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 10	1,711	—	23,711	30	—	—	22,000	30
5,680	—	5,500	—	4. Loyers IV, 13	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
115,012	75	107,857	—		1,711	—	109,463	20	—	—	107,752	20
B. Service des arrondissements												
46,891	70	47,709	—	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement IV, 14	—	—	47,708	60	—	—	47,708	60
81,921	85	86,587	—	2. Traitements des employés IV, 15	8,010	—	89,005	10	—	—	80,995	10
21,002	30	23,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 394	29,398	95	52,378	75	—	—	22,979	80
6,670	—	6,540	—	4. Loyers IV, 26	—	—	6,540	—	—	—	6,540	—
156,485	85	163,836	—		37,408	95	195,632	45	—	—	158,223	50
C. Entretien des bâtiments de l'Etat												
350,001	05	350,000	—	1. Bâtiments de l'administration . . IV, 59	33,845	35	383,597	70	—	—	349,752	35
100,003	10	100,000	—	2. Bâtiments curiaux IV, 89	2,956	60	102,902	20	—	—	99,945	60
2,404	55	7,000	—	3. Eglises IV, 82	—	—	2,674	20	—	—	2,674	20
2,656	10	3,000	—	4. Places publiques IV, 83	—	—	1,948	50	—	—	1,948	50
29,989	75	30,000	—	5. Bâtiments d'exploitation rurale . IV, 87	11	90	29,943	10	—	—	29,931	20
800	—	—	—	(Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux)								
485,854	55	490,000	—		36,813	85	521,065	70	—	—	484,251	85

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				X. Travaux publics et chemins de fer											
				D. Constructions nouvelles de bâtiments											
282,647	85	300,000	—	1. Constructions diverses:											
				1. Travaux préliminaires et surveillance IV, 92	607	90	72,527	50	—	—	71,919	60			
				2. Berne, bâtiments administratifs, travaux divers IV, 94	—	—	5,389	50	—	—	5,389	50			
				3. Berne, institut pharmacologique et pathologique, agrandissement . . IV, 96	12,600	—	6,594	25	6,005	75	—	—			
				4. Wangen, château, transfert des cabinets d'aisance IV, 97	—	—	5,449	75	—	—	5,449	75			
				5. Berne, dépôt de remonte, égout des écuries IV, 97	—	—	1,378	80	—	—	1,378	80			
				6. Berne, jardin botanique, mur de soutènement et terrasse IV, 98	—	—	979	60	—	—	979	60			
				7. Berne, rue des Greniers nos 8, 14 et 16, transfert de l'office des poursuites et faillites. IV, 98	—	—	475	60	—	—	475	60			
				8. Berthoud, château, nouveaux bureaux et archives pour la commission d'impôt d'arrondissement. . IV, 98	—	—	3,289	75	—	—	3,289	75			
				9. Saignelégier, préfecture, installation d'une chambre de bains . . IV, 99	—	—	2,115	50	—	—	2,115	50			
				10. Chevenez, bâtiment de la gendarmerie, travaux de réfection. . . IV, 99	—	—	110	—	—	—	110	—			
				11. Sonvilier, grange, porcherie et écurie de chevaux, travaux divers IV, 99	—	—	4,248	30	—	—	4,248	30			
				12. Porrentruy, Tour Réfouse, travaux de réfection. IV, 100	—	—	7,863	20	—	—	7,863	20			
				13. Bienne, technicum, correction de la rue de la Source et installation d'un escalier IV, 100	3,240	—	1,000	—	2,240	—	—	—			
				14. Berne, arsenal, canalisation et pavage IV, 100	—	—	13,988	90	—	—	13,988	90			
				15. Aarberg, cure, nouvelle toiture IV, 101	—	—	1,433	50	—	—	1,433	50			
				16. Münsingen, asile d'aliénés et école d'agriculture, installation d'un clarificateur IV, 101	65	75	131	50	—	—	65	75			
				17. Berne, hôpital de l'Île, ancienne polyclinique, travaux divers . . IV, 101	—	—	1,128	85	—	—	1,128	85			
				18. Berne, hôpital de l'Île, institut bactériologique, travaux de construction IV, 102	—	—	22,999	30	—	—	22,999	30			
				19. Cerlier, maison d'éducation, nouvelle porcherie IV, 103	—	—	2,928	80	—	—	2,928	80			
				20. Fraubrunnen, château, clôture . IV, 103	—	—	2,771	20	—	—	2,771	20			
				21. Berne, hall de gymnastique de l'école normale, construction d'une mansarde IV, 103	—	—	1,130	60	—	—	1,130	60			
282,647	85	300,000	—	A reporter	16,513	65	157,634	40	—	—	141,120	75			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				X. Travaux publics et chemins de fer								
				D. Constructions nouvelles de bâtiments								
282,647	85	300,000	—	Report	16,513	65	157,634	40	—	—	141,120	75
				22. Loveresse, maison d'éducation, adjonction d'une remise à la grange IV, 104	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
				23. Berne, ancienne caserne de cavalerie, transformation IV, 104	—	—	5,343	30	—	—	5,343	30
				24. Berne, hôtel de ville, transformation des cabinets d'aisance . IV, 104	446	85	20,736	50	—	—	20,289	65
				25. Sutz, cure, transformation des cabinets d'aisance IV, 105	—	—	2,534	95	—	—	2,534	95
				26. Berthoud, château, installation de fontaines. IV, 105	—	—	1,147	50	—	—	1,147	50
				27. Berne, jardin botanique, installation de deux couches IV, 105	—	—	1,425	25	—	—	1,425	25
				28. Porrentruy, jardin botanique, nouvelle serre IV, 106	—	—	2,020	25	—	—	2,020	25
				29. Rütli, école de laiterie, projet d'agrandissement IV, 106	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
				30. Aarwangen, château, agrandissement du logement du géôlier . IV, 106	—	—	6,076	—	—	—	6,076	—
				31. Koppigen, cure, installation d'un égout IV, 107	—	—	1,328	55	—	—	1,328	55
				32. Koeniz, château, clôture. . . . IV, 107	—	—	7,916	95	—	—	7,916	95
				33. Oberbalm, cure, installation d'une buanderie IV, 107	—	—	1,199	85	—	—	1,199	85
				34. Berne, institut de physique, installation du courant électrique IV, 108	—	—	2,048	20	—	—	2,048	20
				35. Berne, rue des Remparts n° 10, installation de chéneaux IV, 108	—	—	1,131	—	—	—	1,131	—
				36. Langenthal, école d'agriculture, nouvelle porcherie IV, 108	—	—	809	75	—	—	809	75
				37. Rütli, école d'agriculture, aménagement de la partie supérieure de l'écurie des chevaux IV, 108	7,678	35	7,678	35	—	—	—	—
				38. Langenthal, école d'agriculture, remise IV, 109	—	—	251	10	—	—	251	10
				39. Delémont, préfecture, autogarage IV, 109	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				40. Sonvilier, maison d'éducation, clôture IV, 109	—	—	800	—	—	—	800	—
				41. Ruegsau, cure, installation d'une conduite d'eau IV, 109	—	—	1,609	25	—	—	1,609	25
				42. Mâche, cure, installation d'une chambre de bains IV, 109	—	—	787	50	—	—	787	50
				43. Berne, policlinique chirurgicale, institut pathologique et pharmaceutique, nouvelles écuries. . . IV, 110	—	—	17,221	80	—	—	17,221	80
282,647	85	300,000	—	A reporter	24,638	85	248,900	45	—	—	224,261	60

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				X. Travaux publics et chemins de fer											
				D. Constructions nouvelles de bâtiments											
				Report											
282,647	85	300,000	—	44. Berne, institut de physique, nouveaux cabinets d'aisance et chambre noire IV, 110	24,638	85	248,900	45	—	—	224,261	60			
				45. Witzwil, pénitencier, projet pour un nouveau bâtiment du directeur IV, 110	—	—	211	30	—	—	211	30			
				46. Hindelbank, maison disciplinaire, installation de cabinets d'aisance IV, 112	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—			
				47. Berthoud, château, prisons, installations de sûreté dans les cellules IV, 112	—	—	20,279	—	—	—	20,279	—			
				48. Berne, ancien garde de corps de gendarmerie, nouveau plancher dans le magasin IV, 112	—	—	145	—	—	—	145	—			
				49. Berne, Stift, installation d'un bureau pour la direction de l'assistance publique IV, 112	—	—	315	15	—	—	315	15			
				50. Melchnau, cure, installation d'une chambre de bains IV, 118	—	—	641	70	—	—	641	70			
				51. Berne, musée des arts et métiers, installation de vitrines IV, 118	—	—	1,195	65	—	—	1,195	65			
				52. Rütli, école d'agriculture, reconstruction du bâtiment incendié . IV, 118	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—			
				53. Berne, rue de Greniers nos 14—16, transformations pour les bureaux de l'office des poursuites . . . IV, 118	—	—	16,820	25	—	—	16,820	25			
				54. Berne, institut pathologique et pharmacologique, réfection de l'ancien bâtiment IV, 119	—	—	742	60	—	—	742	60			
282,647	85	300,000	—		24,638	85	324,637	30	—	—	299,998	45			
100,000	—	50,000	—	2. Amortissement IV, 110	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—			
382,647	85	350,000	—		24,638	85	374,637	30	—	—	349,998	45			
				Asiles d'aliénés (avance pour l'extension du service public des aliénés):											
				3. Frais de surveillance des travaux IV, 118	10,471	50	10,471	50	—	—	—	—			
				4. Bellelay, construction de logements pour les gardiens . . . IV, 113	33,831	—	33,831	—	—	—	—	—			
				5. Waldau, installation des eaux et hydrantes IV, 114	17,500	—	17,500	—	—	—	—	—			
258,299	45	150,000	—	6. Waldau, canalisation IV, 114	1,776	70	1,776	70	—	—	—	—			
258,299	45	150,000	—	7. Waldau, construction de logements pour les gardiens . . . IV, 116	25,690	50	25,690	50	—	—	—	—			
				8. Waldau, bâtiment à Wankdorf, buanderie IV, 115	7,028	55	7,028	55	—	—	—	—			
				9. Waldau, installation de cellules pour femmes IV, 117	2,896	35	2,896	35	—	—	—	—			
				10. Waldau, nouvelle chaudière . . IV, 117	6,000	—	6,000	—	—	—	—	—			
382,647	85	350,000	—		129,833	45	479,831	90	—	—	349,998	45			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
X. Travaux publics et chemins de fer												
E. Entretien des ponts et chaussées												
2,015,010	—	2,036,000	—	1. Traitements des cantonniers . . . IV, 144	200	60	1,974,149	55	—	—	1,973,948	95
999,974	01	1,000,000	—	2. Entretien des routes IV, 240	232,209	—	1,294,204	18	—	—	1,061,995	18
349,978	65	250,000	—	3. Travaux de réfection et digues IV, 254	25,655	65	375,649	35	—	—	349,993	70
2,154	96	2,400	—	4. Assurance immobilière IV, 256	—	—	2,081	44	—	—	2,081	44
30,000	—	30,000	—	5. Service des automobiles IV, 260	9,922	50	39,922	40	—	—	29,999	90
—	—	1,400,000	—	6. Taxe des automobiles et des } motocycles IV, 261	1,997,323	—	1,997,323	—	—	—	—	—
—	—	1,400,000	—									
3,397,117	62	3,318,400	—		2,265,310	75	5,683,329	92	—	—	3,418,019	17
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées												
250,000	10	250,000	—	1. Constructions diverses:								
				1. Routes du 1 ^{er} arrondissement, renforcement de ponts IV, 263	—	—	21,806	15	—	—	21,806	15
				2. Route du Beatenberg, correction à Kienberg IV, 264	7,300	—	9,420	80	—	—	2,120	80
				3. Route de St-Ursanne à Ocourt, correction IV, 266	25,000	—	32,862	35	—	—	7,862	35
				4. Route de Biglen à Eglisport, correction IV, 268	5,590	—	6,107	45	—	—	517	45
				5. Route de Zweisimmen à Lenk, transformation du pont du Bettelriedbach IV, 268	440	—	105	60	334	40	—	—
				6. Ancien pont de Hinterkappelen, produit de la vente IV, 269	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
				7. Route de Metzerlen à Biederthal, correction IV, 269	—	—	8,383	55	—	—	8,383	55
				8. Route d. Gessenay à Gstaad, correction IV, 270	1,500	—	—	—	1,500	—	—	—
				9. Route de Thoune à Uetendorf, transformation du pont du Glütschbach IV, 270	—	—	4,233	80	—	—	4,233	80
				10. Route de Gstaad à Lauenen, correction à Enge IV, 270	—	—	504	10	—	—	504	10
				11. Route de Porrentruy à Delle, correction IV, 271	—	—	1,862	35	—	—	1,862	35
				12. Route de Porrentruy à Cœuve, élargissement à Cœuve IV, 271	5,400	—	11,450	—	—	—	6,050	—
				13. Route d'Anet à Pont de Thièle, correction à Champion IV, 272	—	—	59,995	65	—	—	59,995	65
				14. Route de Signau à Langnau, correction à Ey IV, 273	1,400	—	5,693	30	—	—	4,293	30
				15. Route de Frutigen à Adelboden, diverses corrections IV, 274	—	—	9,883	70	—	—	9,883	70
				16. Route du III ^e arrondissement . IV, 275	—	—	1,809	90	—	—	1,809	90
				17. Route de Berne à Aarberg, pont de Halen et routes d'accès . . . IV, 275	—	—	2,311	75	—	—	2,311	75
250,000	10	250,000	—	A reporter	49,630	—	176,430	45	—	—	126,800	45

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				X. Travaux publics et chemins de fer											
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées											
250,000	10	250,000	—	Report	49,630	—	176,430	45	—	—	126,800	45			
				18. Aarberg, pont de l'ancienne Aar IV, 276	—	—	13,040	60	—	—	13,040	60			
				19. Route de Zollikofen à Fraubrunnen, transformation du pont à Urtenen IV, 276	—	—	4,990	45	—	—	4,990	45			
				20. Route de Boltigen à Bulle, transformation IV, 277	—	—	3,981	60	—	—	3,981	60			
				21. Route d'Attisholz à Dürrmühle, transformation de pont IV, 277	—	—	16,842	75	—	—	16,842	75			
				22. Route de Bienne à Sonceboz, correction IV, 287	2,900	—	17,914	75	—	—	15,014	75			
				23. Route de Bienne à Madrèche, correction IV, 278	2,500	—	2,000	—	500	—	—	—			
				24. Route de Porrentruy à Alle, correction à Alle IV, 279	—	—	1,166	—	—	—	1,166	—			
				25. Interlaken, Höhebrücke, transformation IV, 279	—	—	20,544	10	—	—	20,544	10			
				26. Route de Bienne à Sonceboz, correction du tronçon Reuchenette-La Heutte IV, 280	430	50	25,624	10	—	—	25,193	60			
				27. Route de Hasle à Lauterbach, IV ^e classe, nouvelle construction IV, 280	—	—	500	—	—	—	500	—			
				28. Route de Wynigen à Hirsbrunnen, IV ^e classe, nouvelle construction IV, 281	—	—	4,750	—	—	—	4,750	—			
				29. Route de Frutigen à Kandersteg, pont de l'Engstligen à Frutigen IV, 281	—	—	9,575	90	—	—	9,575	90			
				30. Route de Bützberg à Murgenthal, réparation de pont IV, 281	—	—	4,838	05	—	—	4,838	05			
				31. Route de Belp à Holenstutz, installation d'un trottoir IV, 281	—	—	600	—	—	—	600	—			
				32. Route de Diessbach à Stalden, rigoles IV, 282	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—			
				33. Pont de l'Aar à Wangen, réparations IV, 282	—	—	4,437	20	—	—	4,437	20			
				34. Route de Laupen à Gümmenen, correction IV, 282	—	—	5,900	—	—	—	5,900	—			
				35. Route d'Unterseen à Brienz, asphaltage du Höheweg IV, 282	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—			
				36. Route d'Interlaken à Zweilütschinen, correction à Interlaken . . IV, 282	—	—	5,300	—	—	—	5,300	—			
				37. Route de Diemtigen à Horboden, IV ^e classe, correction IV, 282	—	—	7,472	05	—	—	7,472	05			
				38. Route de Thoun à Amsoldingen, correction à Thoun IV, 283	—	—	8,000	—	—	—	8,000	—			
				39. Route de Sigriswil à Merligen, IV ^e classe, correction IV, 283	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—			
				40. Route de Thoun à Steffisbourg, correction à Unterdorf IV, 283	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—			
				41. Route de Thoun à Steffisbourg, correction à Oberdorf IV, 283	—	—	4,339	45	—	—	4,339	45			
				42. Route de la Grande Scheidegg, travaux de sûreté à Sägiloch. . . IV, 283	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—			
				43. Route de Walkringen à Schlattacker, IV ^e classe, nouvelle constuction. . IV, 283	—	—	5,579	50	—	—	5,579	50			
250,000	10	250,000	—	A reporter	55,460	50	359,226	95	—	—	303,766	45			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				X. Travaux publics et chemins de fer											
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées											
250,000	10	250,000	—	Report	55,460	50	359,226	95	—	—	303,766	45			
				44. Route de Thörishaus à Neueneegg, correction à Neueneegg IV, 284	—	—	4,803	—	—	—	4,803	—			
				45. Route de Niederscherli à Oberscherli, correction. IV, 284	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—			
				46. Route de Schächli à Schönbrunnen, IV ^e classe, nouvelle construction IV, 284	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—			
				47. Route de Spirchen à Littewil, IV ^e classe, nouvelle construction IV, 284	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—			
				48. Route de Mittelhäusern à Thörishaus, passage souterrain . . IV, 284	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—			
				49. Route de Thörigen à Spych, IV ^e classe, nouvelle construction IV, 284	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—			
				50. Route de Hasle à Lauterbach, IV ^e classe, correction de la III ^e section IV, 285	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—			
				51. Pont de la Birse à Riederwald, nouvelle construction IV, 285	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—			
				52. Route de Montfavergier à Sairains-Montfavergier, correction . . . IV, 285	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—			
				53. Route de Mervelier à Scheulte, IV ^e classe, mur de soutènement IV, 285	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—			
				54. Route de Tramelan à Chevenez, IV ^e classe, correction IV, 285	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—			
				55. Transfert de la rubrique X. F. 2 IV, 286	100,000	—	—	—	100,000	—	—	—			
250,000	10	250,000	—		155,460	50	405,029	95	—	—	249,569	45			
100,000	—	100,000	—	2. Amortissement IV, 282	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—			
350,000	10	350,000	—		155,460	50	505,029	95	—	—	349,569	45			
				G. Travaux hydrauliques											
319,395	40	320,000	—	Travaux hydrauliques:											
				1. Ecluses de l'Aar à Thoune et Unterseen, entretien IV, 293	—	—	1,425	70	—	—	1,425	70			
				2. Frais divers IV, 296	6,288	05	8,146	49	—	—	1,858	44			
				3. Singine entre la Schwarzwasser et la Sarine IV, 297	15,000	—	35,304	10	—	—	20,304	10			
				4. Lammbach et Schwandenbach à Brienz, endiguement, IV ^e projet IV, 298	15,450	—	5,717	45	9,732	55	—	—			
319,395	40	320,000	—	A reporter	36,738	05	50,593	74	—	—	13,855	69			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				X. Travaux publics et chemins de fer											
				G. Travaux hydrauliques											
319,395	40	320,000	—	Report	36,738	05	50,593	74	—	—	13,855	69			
				5. Emme entre Kemmeriboden et la frontière cantonale, correction IV, 299	102,800	—	143,862	75	—	—	41,062	75			
				6. Simme à Gwatt près Zweisimmen, correction IV, 300	14,100	—	18,357	30	—	—	4,257	30			
				7. Gürbe supérieure, endiguement IV, 300	9,100	—	180	—	8,920	—	—	—			
				8. Lauenenbach, endiguement entre Gstaad et Enge IV, 301	—	—	4,613	45	—	—	4,613	45			
				9. Birrengaben et Sundgraben au Beatenberg, endiguement . . . IV, 303	—	—	318	45	—	—	318	45			
				10. Kander, correction à Oberaugand, commune de Wimmis IV, 331	—	—	8,000	—	—	—	8,000	—			
				11. Lombach dans sa partie supérieure, projet. IV, 303	—	—	513	15	—	—	513	15			
				12. Aar entre l'embouchure de la Gürbe et le Felsenauwehr . . . IV, 303	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—			
				13. Trub et ses affluents, nouveau projet IV, 304	2,000	—	5,578	50	—	—	3,578	50			
				14. Simme, correction entre Erlengbach et Oey IV, 304	4,965	—	6,965	—	—	—	2,000	—			
				15. Grüne dans les communes de Sumiswald et Lützelflüh, endiguement . IV, 304	2,900	—	6,959	55	—	—	4,059	55			
				16. Grüne dans la commune de Lützelflüh, partie inférieure, endiguement . . IV, 305	8,000	—	10,118	10	—	—	2,118	10			
				17. Ruisseau à Jegenstorf, endiguement IV, 305	—	—	5,516	30	—	—	5,516	30			
				18. Zinggengraben, endiguement dans la commune de Trub IV, 305	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—			
				19. Ortbachgraben, endiguement dans la commune de Trubschachen, IV, 306	697	10	1,720	40	—	—	1,023	30			
				20. Urtenen, correction entre Münchringen et Holzmühle, première partie IV, 306	4,000	—	10,000	—	—	—	6,000	—			
				21. Urtenen, correction entre Münchringen et Mattstetten, seconde partie IV, 306	7,561	10	12,561	10	—	—	5,000	—			
				22. Rothachen dans sa partie supérieure, endiguement. IV, 307	5,000	—	11,500	—	—	—	6,500	—			
				23. Aar, correction entre Thalmatten et l'embouchure de la Sarine . IV, 307	33,000	—	37,000	—	—	—	4,000	—			
				24. Hornbach, endiguement dans la commune de Sumiswald IV, 332	—	—	47	—	—	—	47	—			
				25. Suze, correction à Courtelary . IV, 308	15,000	—	21,000	—	—	—	6,000	—			
				26. Sulgenbach à Berne, correction IV, 308	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—			
				27. Glyssibach à Schwanden, endiguement IV, 308	—	—	2,186	05	—	—	2,186	05			
319,395	40	320,000	—	A reporter	245,861	25	366,990	84	—	—	121,129	59			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				X. Travaux publics et chemins de fer											
				G. Travaux hydrauliques											
319,395	40	320,000	—	Report	245,861	25	366,990	84	—	—	121,129	59			
				28. Wärgistalbach à Grindelwald, endiguement IV, 309	—	—	9,234	55	—	—	9,234	55			
				29. Birse, correction à Tavannes . . IV, 309	14,064	75	23,064	75	—	—	9,000	—			
				30. Alpbach à Hasleberg, endiguement IV, 309	10,000	—	14,000	—	—	—	4,000	—			
				31. Alpbach à Meiringen, endiguement IV, 310	2,300	—	3,500	—	—	—	1,200	—			
				32. Ruisseau à Courtételle, correction IV, 310	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—			
				33. Aar, correction à Thoune et Uttigen IV, 346	—	—	1,752	95	—	—	1,752	95			
				34. Ruisseau de Cornol, correction . IV, 311	11,667	—	16,258	15	—	—	4,591	15			
				35. Allaine à Alle, correction . . . IV, 311	12,500	—	22,500	—	—	—	10,000	—			
				36. Allaine à Porrentruy, correction IV, 311	35,000	—	38,000	—	—	—	3,000	—			
				37. Aar entre Schützenfahret Elfenu, barrage IV, 312	—	—	11,127	20	—	—	11,127	20			
				38. Sarine, correction entre Laupen et Oltigen, travaux complémentaires IV, 312	9,600	—	11,600	—	—	—	2,000	—			
				39. Lombach à Unterseen, endiguement dans la partie inférieure . IV, 312	8,050	—	12,050	—	—	—	4,000	—			
				40. Dürrbach, affluents à Bowil, endiguement IV, 312	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—			
				41. Zäzibach à Zäziwil, endiguement, travaux complémentaires . . . IV, 313	2,700	—	3,700	—	—	—	1,000	—			
				42. Sarine, correction entre Laupen et Gümmenen, digue des grandes eaux IV, 313	10,000	—	18,000	—	—	—	8,000	—			
				43. Ruisseau à Boécourt, correction IV, 314	10,000	—	13,000	—	—	—	3,000	—			
				44. Engstligen, correction à Frutigen IV, 331	8,200	—	8,239	70	—	—	39	70			
				45. Turbach à Gstaad, endiguement IV, 331	—	—	296	75	—	—	296	75			
				46. Kalberhönibach à Gessenay, endiguement IV, 315	—	—	207	20	—	—	207	20			
				47. Sarine, correction, entre Gstaad et Châtelet, II ^e projet IV, 315	—	—	4,160	05	—	—	4,160	05			
				48. Kapfbach près St-Etienne, endiguement IV, 316	9,800	—	12,250	80	—	—	2,450	80			
				49. Seitenbach à Lenk, endiguement IV, 316	—	—	356	70	—	—	356	70			
				50. Aar, correction entre Dählhölzli et Bodenaeker IV, 317	31,519	45	34,519	45	—	—	3,000	—			
				51. Alpbach et Mühlebach à Meiringen, endiguement IV, 317	920	—	1,650	05	—	—	730	05			
				52. Ruisseau à Oberwichtlach, endiguement IV, 317	—	—	1,323	30	—	—	1,323	30			
319,395	40	320,000	—	A reporter	422,182	45	631,782	44	—	—	209,599	99			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				X. Travaux publics et chemins de fer											
				G. Travaux hydrauliques											
319,395	40	320,000	—	Report	422,182	45	631,782	44	—	—	209,599	99			
				53. Engstligen, affluents entre Frutigen et Adelboden, endiguement IV, 318	—	—	7,330	55	—	—	7,330	55			
				54. Mühlebach, endiguement dans la commune de Mirchel IV, 318	—	—	5,944	50	—	—	5,944	50			
				55. Ruisseau à Boécourt, correction à Bassecourt, II ^e projet IV, 318	4,334	—	4,334	—	—	—	—	—			
				56. Aar entre Meiringen et le lac de Brienz, entretien IV, 318	—	—	9,311	70	—	—	9,311	70			
				57. Ilfisgraben, endiguement dans la commune de Langnau IV, 332	—	—	1,577	45	—	—	1,577	45			
				58. Gürbe, correction entre Pfandersmatt et Belp, II ^e projet IV, 320	7,285	94	11,645	94	—	—	4,360	—			
				59. Aar, correction entre la Gürbe et Dählhölzli IV, 320	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—			
				60. Suze, correction à Courtelary, 3 ^e lot IV, 321	8,667	—	10,167	—	—	—	1,500	—			
				61. Correction de ruisseau entre Wangen et Wangenried IV, 321	25,690	—	36,690	—	—	—	11,000	—			
				62. Soulee, correction du ruisseau . IV, 321	9,000	—	9,000	—	—	—	—	—			
				63. Hühnerbach et Kneugraben à Langnau, endiguement IV, 332	—	—	526	05	—	—	526	05			
				64. Aar, correction entre Runtigen et Aarberg IV, 332	9,000	—	15,262	—	—	—	6,262	—			
				65. Kurzeneigraben entre Wasen et Hintersattel IV, 322	—	—	334	35	—	—	334	35			
				66. Gürbe, correction entre Belp et l'Aar, II ^e projet IV, 322	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—			
				67. Münsingen, ruisseau du village, correction IV, 323	—	—	337	60	—	—	337	60			
				68. Leugenen, correction et drainage entre Boujean et Perles IV, 323	30,000	—	42,000	—	—	—	12,000	—			
				69. Canal de Stegmatten à Bretièges, correction IV, 323	4,000	—	12,000	—	—	—	8,000	—			
				70. Sorne, correction à Delémont, 3 ^e lot IV, 324	15,000	—	23,000	—	—	—	8,000	—			
				71. Lyssbach, correction à Lyss . . . IV, 324	15,500	—	20,500	—	—	—	5,000	—			
				72. Lauenenbach à Tom IV, 324	5,000	—	8,658	20	—	—	3,658	20			
				73. Ilfis, correction, barrage IV, 325	2,100	—	3,446	40	—	—	1,346	40			
				74. Lauterbrunnen, torrents, endiguement, premier projet IV, 325	8,516	—	10,836	15	—	—	2,320	15			
				75. Aar, correction à Bodenacker, commune de Muri IV, 325	4,480	55	5,480	55	—	—	1,000	—			
				76. Engstligen et Allenbach, endiguement à Adelboden IV, 326	—	—	20,261	—	—	—	20,261	—			
				77. Gürbe dans la montagne, éboulement au Ziegerhubel IV, 327	—	—	441	75	—	—	441	75			
319,395	40	320,000	—	A reporter	570,755	94	894,867	63	—	—	324,111	69			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				X. Travaux publics et chemins de fer											
				G. Travaux hydrauliques											
319,395	40	320,000	—	Report	570,755	94	894,867	63	—	—	324,111	69			
				78. Heitibach à Wengi, endiguement dans la partie inférieure, IV ^e projet IV, 327	10,000	—	10,000	—	—	—	—	—			
				79. Allaine, correction à Porrentruy, premier lot. IV, 327	20,000	—	20,000	—	—	—	—	—			
				80. Doubs, correction à St-Ursanne IV, 328	11,334	—	11,334	—	—	—	—	—			
				81. Sorne, correction à Delémont, premier et deuxième lots . . . IV, 328	7,670	—	7,670	—	—	—	—	—			
				82. Mühlebach à Brienz, rigoles . . IV, 328	4,296	65	4,296	65	—	—	—	—			
				83. Bunderbach à Kandergrund, endiguement de la partie inférieure, troisième projet IV, 329	10,000	—	10,000	—	—	—	—	—			
				84. Guntenbach et affluents, endiguement IV, 329	4,600	—	4,600	—	—	—	—	—			
				85. Sagibach à Stechelberg, endiguement IV, 329	3,197	05	3,197	05	—	—	—	—			
				86. Suze, correction à Courtelary, troisième lot IV, 330	8,800	—	8,800	—	—	—	—	—			
				87. Langeten, correction à Huttwil IV, 330	7,100	—	8,253	55	—	—	1,153	55			
				88. Aerlenbach à Handegg, endiguement IV, 330	5,487	—	—	—	5,487	—	—	—			
319,395	40	320,000	—		663,240	64	983,018	88	—	—	319,778	24			
100,000	—	100,000	—	2. Amortissement IV, 350	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—			
419,394	50	420,000	—		663,240	64	1,083,018	88	—	—	419,778	24			
7,353	65	8,500	—	3. Traitements des barragistes et des digueurs IV, 354	1,574	20	10,107	85	—	—	8,533	65			
84,995	70	75,000	—	4. Correction des eaux du Jura, entretien des canaux . . . IV, 360	80,090	24	80,090	24	—	—	—	—			
84,995	70	75,000	—												
40,000	—	40,000	—	5. Correction des eaux du Jura, fonds d'endiguement, versement IV, 361	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—			
466,749	05	468,500	—		744,905	08	1,213,216	97	—	—	468,311	89			

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
X. Travaux publics et chemins de fer												
H. Concessions hydrauliques												
19,270	—	17,000	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . IV, 362	3,500	—	20,500	—	—	—	17,000	—
15,507	10	14,757	—	2. Traitements des employés . . . IV, 363	1,500	—	22,938	60	—	—	21,438	60
6,793	75	8,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 367	2,418	—	10,422	70	—	—	8,004	70
2,610	—	2,250	—	4. Loyer IV, 369	—	—	2,250	—	—	—	2,250	—
40,947	50	45,000	—	5. Emoluments de concessions . . . IV, 371	57,157	—	—	—	57,157	—	—	—
4,094	75	4,500	—	6. Versement au fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments IV, 371	—	—	5,715	70	—	—	5,715	70
7,328	10	1,507	—		64,575	—	61,827	—	2,748	—	—	—
J. Service topographique et cadastral												
10,498	10	10,600	—	1. Traitement du géomètre cantonal. IV, 370	—	—	10,600	—	—	—	10,600	—
58,884	30	59,375	—	2. Traitements des employés . . . IV, 371	—	—	52,383	55	—	—	52,383	55
9,995	15	10,000	—	3. Frais de bureau et de cadastre . IV, 376	17,870	60	27,853	65	—	—	9,983	05
1,530	—	1,530	—	4. Loyers IV, 377	—	—	1,530	—	—	—	1,530	—
10,000	—	10,000	—	5. Frais de triangulation, amortissement IV, 378	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
1,000	—	1,000	—	6. Assurance des documents cadastraux IV, 379	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
—	—	—	—	7. Exposition agricole suisse, frais de participation IV, 380	9,264	60	10,257	60	—	—	993	—
91,907	55	92,505	—		27,135	20	113,624	80	—	—	86,489	60
K. Chemins de fer et navigation												
9,020	—	9,250	—	1. Traitement du chef de service . IV, 382	—	—	9,250	—	—	—	9,250	—
10,056	15	10,290	—	2. Traitements des employés . . . IV, 383	—	—	7,012	15	—	—	7,012	15
1,505	60	2,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 385	66	—	2,566	15	—	—	2,500	15
500	—	500	—	4. Loyer IV, 386	—	—	500	—	—	—	500	—
6,521	15	6,500	—	5. Frais de la police de la navigation IV, 387	—	—	6,050	70	—	—	6,050	70
8,278	50	8,500	—	6. Emoluments de concessions . . . IV, 389	8,547	60	—	—	8,547	60	—	—
3,200	—	5,200	—	7. Subventions à des entreprises de navigation IV, 390	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
5,000	—	5,000	—	8. Frais d'études de projet, amortissement IV, 391	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
27,524	40	30,740	—		8,613	60	35,379	—	—	—	26,765	40
145,012	75	107,857	—	A. Frais d'administration de la Direction .	1,711	—	109,463	20	—	—	107,752	20
156,485	85	163,836	—	B. Service des arrondissements	37,408	95	195,632	45	—	—	158,223	50
485,854	55	490,000	—	C. Entretien des bâtiments de l'Etat . . .	36,813	85	521,065	70	—	—	484,251	85
382,647	85	350,000	—	D. Constructions nouvelles de bâtiments . .	129,833	45	479,831	90	—	—	349,998	45
3,397,117	62	3,318,400	—	E. Entretien des ponts et chaussées . . .	2,265,310	75	5,683,329	92	—	—	3,418,019	17
350,000	10	350,000	—	F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées	155,460	50	505,029	95	—	—	349,569	45
466,749	05	468,500	—	G. Travaux hydrauliques	744,905	08	1,213,216	97	—	—	468,311	89
7,328	10	1,507	—	H. Concessions hydrauliques	64,575	—	61,827	—	2,748	—	—	—
91,907	55	92,505	—	J. Service topographique et cadastral . . .	27,135	20	113,624	80	—	—	86,489	60
27,524	40	30,740	—	K. Chemins de fer et navigation	8,613	60	35,379	—	—	—	26,765	40
5,480,627	82	5,373,345	—		3,471,767	38	8,918,400	89	—	—	5,446,633	51
Les dépenses excèdent le budget de fr. 73,288. 51												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XI. Emprunts												
A. Remboursements et intérêts												
1. Remboursement du capital:												
852,000	—	877,500	—	a. Emprunt de 1895, fr. 33,834,500, 3 % V, 1	—	—	877,500	—	—	—	877,500	—
239,000	—	247,000	—	b. Emprunt de 1900, fr. 17,054,000, 3½ % V, 1	—	—	247,000	—	—	—	247,000	—
194,500	—	201,000	—	c. Emprunt de 1906, fr. 18,618,500, 3½ % V, 1	—	—	201,000	—	—	—	201,000	—
212,500	—	221,000	—	d. Emprunt de 1911, fr. 29,386,500, 4 % V, 1	—	—	221,000	—	—	—	221,000	—
91,000	—	95,000	—	e. Emprunt de 1914, fr. 14,909,000, 4¼ % V, 2	—	—	95,000	—	—	—	95,000	—
—	—	132,000	—	f. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 4¾ % V, 2	—	—	132,000	—	—	—	132,000	—
2. Intérêts:												
1,040,595	—	1,015,035	—	a. Emprunt de 1895, fr. 33,834,500, 3 % V, 3	—	—	1,015,035	—	—	—	1,015,035	—
613,900	—	605,535	—	b. Emprunt de 1900, fr. 17,054,000, 3½ % V, 3	—	—	601,212	50	—	—	601,212	50
655,033	75	648,112	—	c. Emprunt de 1906, fr. 18,618,000, 3½ % V, 3	—	—	648,112	50	—	—	648,112	50
1,183,960	—	1,175,460	—	d. Emprunt de 1911, fr. 29,386,500, 4 % V, 3	—	—	1,175,460	—	—	—	1,175,460	—
635,566	25	631,613	—	e. Emprunt de 1914, fr. 14,909,000, 4¼ % V, 4	—	—	631,613	75	—	—	631,613	75
712,500	—	712,500	—	f. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 4¾ % V, 4	—	—	712,500	—	—	—	712,500	—
1,250,000	—	1,250,000	—	g. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % V, 4	—	—	1,250,000	—	—	—	1,250,000	—
600,000	—	600,000	—	h. Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 % V, 4	—	—	600,000	—	—	—	600,000	—
181,140	—	181,140	—	i. Bons de caisse de 1920, fr. 3,019,000, 6 % V, 5	—	—	181,140	—	—	—	181,140	—
720,000	—	720,000	—	k. Bons de caisse de 1921, fr. 12,000,000, 6 % V, 5	—	—	484,650	—	—	—	484,650	—
1,375,000	—	1,375,000	—	l. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5½ % V, 5	—	—	1,375,000	—	—	—	1,375,000	—
1,125,000	—	1,125,000	—	m. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4½ % V, 5	—	—	1,125,000	—	—	—	1,125,000	—
—	—	—	—	n. Bons de caisse de 1925, fr. 8,000,000, 5½ % V, 5	—	—	220,000	—	—	—	220,000	—
—	—	—	—	o. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % V, 6	—	—	300,000	—	—	—	300,000	—
11,681,695	—	11,812,895	—				12,093,223	75			12,093,223	75
B. Frais des emprunts												
37,146	15	64,500	—	1. Provisions, frais de transport et agio V, 6	—	—	47,149	55	—	—	47,149	55
6,470	60	6,000	—	2. Frais d'annonces et d'impression V, 7	—	—	24,432	65	—	—	24,432	65
45,362	80	—	—	(Frais de l'emprunt de 1915, amortissement)								
93,750	—	18,750	—	3. Frais de l'emprunt de 1921, amortissement V, 8	—	—	18,750	—	—	—	18,750	—
—	—	—	—	4. Frais de l'émission de bons de caisse de 1925 V, 9	—	—	94,019	90	—	—	94,019	90
182,729	55	89,250	—				184,352	10			184,352	10
11,681,695	—	11,812,895	—	A. Remboursements et intérêts	—	—	12,093,223	75	—	—	12,093,223	75
182,729	55	89,250	—	B. Frais des emprunts	—	—	184,352	10	—	—	184,352	10
11,864,424	55	11,902,145	—	Les dépenses sont supérieures au budget			12,277,575	85			12,277,575	85
de fr. 375,430. 85												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XII. Finances												
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines												
9,558	—	9,725	—	1. Traitement du secrétaire V, 10	—	—	9,468	—	—	—	9,468	—
12,983	50	11,609	—	2. Traitements des employés V, 11	—	—	11,609	—	—	—	11,609	—
5,851	90	4,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement V, 14	2,905	45	12,324	30	—	—	9,418	85
1,045	—	1,050	—	4. Loyers V, 15	—	—	1,050	—	—	—	1,050	—
9,810	75	1,000	—	5. Frais judiciaires	—	—	—	—	—	—	—	—
39,249	15	27,884	—		2,905	45	34,451	30	—	—	31,545	85
B. Contrôle cantonal des finances												
38,183	30	38,350	—	1. Traitements des fonctionnaires . . V, 17	—	—	38,350	—	—	—	38,350	—
80,068	75	82,000	—	2. Traitements des employés V, 18	—	—	81,163	45	—	—	81,163	45
6,998	75	3,000	—	3. Frais de bureau V, 23	2,522	35	7,280	45	—	—	4,758	10
9,378	60	5,000	—	4. Frais d'impression et de reliure . V, 25	383	35	8,603	20	—	—	8,219	85
19,875	70	20,000	—	5. Frais du service des chèques postaux V, 26	—	—	21,018	85	—	—	21,018	85
3,290	—	3,290	—	6. Loyers V, 27	450	—	3,540	—	—	—	3,090	—
157,795	10	151,640	—		3,355	70	159,955	95	—	—	156,600	25
C. Recettes de district												
97,455	25	97,000	—	1. Traitements des receveurs V, 37	—	—	99,653	70	—	—	99,653	70
112,076	15	104,250	—	2. Traitements des employés à Berne et Bienne V, 39	—	—	121,852	45	—	—	121,852	45
17,253	60	10,000	—	3. Frais de bureau V, 41	5	—	21,052	70	—	—	21,047	70
5,395	—	5,395	—	4. Loyers V, 43	—	—	5,845	—	—	—	5,845	—
249,008	66	172,900	—	5. Provisions V, 49	237,935	99	—	—	237,935	99	—	—
16,828	66	43,745	—		237,940	99	248,403	85	—	—	10,462	86
D. Caisse de prévoyance												
1,023,815	35	1,170,000	—	1. Subvention de l'Etat V, 52	165,080	05	1,243,839	—	—	—	1,078,758	95
25,987	45	25,000	—	2. Frais d'administration	—	—	—	—	—	—	—	—
1,049,802	80	1,195,000	—		165,080	05	1,243,839	—	—	—	1,078,758	95
E. Assurance mobilière												
1,601	05	1,600	—	1. Primes V, 52	—	—	1,601	05	—	—	1,601	05
1,601	05	1,600	—		—	—	1,601	05	—	—	1,601	05
39,249	15	27,884	—	A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines	2,905	45	34,451	30	—	—	31,545	85
157,795	10	151,640	—	B. Contrôle cantonal des finances	3,355	70	159,955	95	—	—	156,600	25
16,828	66	43,745	—	C. Recettes de district	237,940	99	248,403	85	—	—	10,462	86
1,049,802	80	1,195,000	—	D. Caisse de prévoyance	165,080	05	1,243,839	—	—	—	1,078,758	95
1,601	05	1,600	—	E. Assurance mobilière	—	—	1,601	05	—	—	1,601	05
1,231,619	44	1,419,869	—		409,282	19	1,688,251	15	—	—	1,278,968	96
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 140,900.04												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XIII. Agriculture												
A. Frais d'administration de la Direction												
11,200	—	8,600	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . V, 53	1,000	—	9,600	—	—	—	8,600	—
55,771	—	55,615	—	2. Traitements des employés V, 54	—	—	56,004	60	—	—	56,004	60
5,998	90	6,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement V, 58	2,550	—	8,537	70	—	—	5,987	70
4. Vétérinaire cantonal:												
5,300	—	5,300	—	a. Traitement V, 60	5,985	85	10,600	—	—	—	4,614	15
5,994	95	6,000	—	b. Frais de bureau et de déplacement V, 63	—	—	6,600	—	—	—	6,600	—
3,500	—	3,500	—	5. Loyer V, 63	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
87,764	85	85,015	—		9,535	85	94,842	30	—	—	85,306	45
B. Economie rurale												
1. Encouragements à l'agriculture:												
31,817	28	32,000	—	a. Encouragements en général. . . V. 64	22,366	35	50,986	70	—	—	28,620	35
b. Encouragements à la viticulture:												
2,000	—	2,000	—	aa. Subvention pour essai de plants américains V, 65	2,000	—	4,000	—	—	—	2,000	—
11,579	85	18,000	—	bb. Mesures contre le phylloxéra V, 66	634	90	15,338	85	—	—	14,703	95
2,737	50	5,000	—	cc. Encouragements en général V, 67	19,600	50	22,256	17	—	—	2,655	67
33,896	70	5,000	—	c. Mesures contre les ennemis de l'agriculture.	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Amendement des terres:												
5,300	—	5,300	—	a. Traitement de l'ingénieur agricole V, 69	5,985	75	10,600	—	—	—	4,614	25
8,787	68	8,875	—	b. Traitements des aides V, 70	10,377	65	17,742	10	—	—	7,364	45
6,999	68	7,000	—	c. Frais de bureau et de déplacement V, 73	182	75	7,201	75	—	—	7,019	—
1,550	—	1,550	—	d. Loyer V, 73	—	—	950	—	—	—	950	—
600,000	—	500,000	—	e. Subventions p. l'amendement de terres et la construction de chemins de montagne V, 79	567,580	50	1,067,580	50	—	—	500,000	—
49,607	30	50,000	—	3. Elève de l'espèce chevaline V, 81	81,589	50	131,204	60	—	—	49,615	10
160,000	55	160,000	—	4. Elève de l'espèce bovine V, 85	127,017	85	287,017	85	—	—	160,000	—
37,047	90	36,000	—	5. Elève du petit bétail V, 87	16,160	15	52,160	15	—	—	36,000	—
—	—	—	—	6. Restitutions de primes V, 91	21,230	90	21,230	90	—	—	—	—
79,702	92	70,000	—	7. Assurance contre la grêle, subventions V, 92	65,979	76	131,959	52	—	—	65,979	76
8. Assurance du bétail:												
a. Subventions de l'Etat V, 93												
68,584	85	44,700	—	b. Contribution du fonds d'assurance du bétail V, 94	24,569	45	—	—	—	—	36,269	75
c. Subventions de la Confédération V, 94												
d. Patentes de marchands de bétail V, 98												
9. Ecole de maréchalerie:												
6,458	25	6,858	—	a. Cours V, 100	4,167	45	13,163	75	—	—	8,996	30
2,450	—	2,450	—	b. Loyer V, 101	—	—	2,450	—	—	—	2,450	—
82,000	—	50,000	—	10. Subside à la caisse des épizooties, amortissement. V, 101	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
1,190,520	46	1,004,733	—		1,510,022	81	2,487,261	39	—	—	977,238	58

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XIII. Agriculture												
C. Ecole d'agriculture												
1. Ecole:												
46,904	70	49,200	—	a. Enseignement	3,941	30	53,003	20	—	—	49,061	90
306	20	2,000	—	b. Expérimentations	—	—	1,993	40	—	—	1,993	40
29,609	30	26,700	—	c. Administration	13,802	—	43,360	55	—	—	29,558	55
27,047	05	20,000	—	d. Nourriture	61,117	75	87,616	11	—	—	26,498	36
25,711	63	29,000	—	e. Entretien	24,887	35	42,221	35	—	—	17,334	—
9,600	—	12,300	—	f. Loyer	—	—	12,300	—	—	—	12,300	—
5,479	20	8,000	—	g. Travaux des élèves	5,904	—	—	—	5,904	—	—	—
133,699	68	131,200	—	Roulement	109,652	40	240,494	61	—	—	130,842	21
4,296	—	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	4,984	—	15,394	—	—	—	10,410	—
20,040	—	25,000	—	i. Pensions des élèves	23,450	—	—	—	23,450	—	—	—
2,974	—	2,500	—	k. Bourses	—	—	1,752	40	—	—	1,752	40
22,588	47	23,700	—	l. Subvention de la Confédération	26,275	64	—	—	26,275	64	—	—
89,749	21	85,000	—		164,362	04	257,641	01	—	—	93,278	97
23,474	90	15,000	—	2. Exploitation du domaine	152,736	67	130,467	61	22,269	06	—	—
23,474	90	15,000	—		152,736	67	130,467	61	22,269	06	—	—
89,749	21	85,000	—	1. Ecole	164,362	04	257,641	01	—	—	93,278	97
23,474	90	15,000	—	2. Exploitation du domaine	152,736	67	130,467	61	22,269	06	—	—
2,748	50	2,500	—	3. Cidrerie	20,985	40	17,240	45	3,744	95	—	—
—	—	1,500	—	4. Exposition agricole suisse, frais de participation	1,530	—	3,188	70	—	—	1,658	70
63,525	81	69,000	—	V, 102	339,614	11	408,537	77	—	—	68,923	66
D. Ecole de laiterie												
1. Ecole:												
58,124	85	56,864	—	a. Enseignement	41,397	69	99,959	29	—	—	58,561	60
—	—	500	—	b. Expérimentations	—	—	—	—	—	—	—	—
10,962	41	11,200	—	c. Administration	525	80	11,925	55	—	—	11,399	75
29,372	85	28,000	—	d. Nourriture	3,907	50	34,009	44	—	—	30,101	94
11,580	10	15,000	—	e. Entretien	2,125	50	15,408	80	—	—	13,283	30
4,110	—	6,450	—	f. Loyer	—	—	6,450	—	—	—	6,450	—
114,150	21	118,014	—	Roulement	47,956	49	167,753	08	—	—	119,796	59
1,240	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	3,776	—	525	—	3,251	—	—	—
31,175	—	25,000	—	h. Pensions des élèves	32,400	—	244	—	32,156	—	—	—
—	—	1,600	—	i. Bourses	—	—	600	—	—	—	600	—
28,328	95	28,000	—	k. Subvention de la Confédération	28,864	25	—	—	28,864	25	—	—
—	—	—	—	l. Exposition agricole suisse, frais de participation	—	—	1,558	60	—	—	1,558	60
53,406	26	66,614	—		112,996	74	170,680	68	—	—	57,683	94

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XIII. Agriculture												
D. Ecole de laiterie												
2. Laiterie:												
7,472	59	9,000	—	a. Loyers et impôts	2,350	—	9,366	21	—	—	7,016	21
7,986	35	4,500	—	b. Entretien des bâtiments	3,055	65	3,365	75	—	—	310	10
9,081	09	6,500	—	c. Ustensiles et machines	263	—	8,236	80	—	—	7,973	80
10,222	10	12,000	—	d. Combustible et éclairage	3,642	95	12,942	70	—	—	9,299	75
70	—	1,000	—	e. Traitements et salaires	—	—	250	—	—	—	250	—
9,387	15	10,000	—	f. Frais divers	3,441	80	12,543	45	—	—	9,101	65
347,843	40	280,000	—	g. Achat de lait	—	—	350,012	80	—	—	350,012	80
371,407	57	320,000	—	h. Produits	411,238	82	45,229	85	366,008	97	—	—
24,369	95	5,000	—	i. Porcherie	124,513	95	111,994	90	12,519	05	—	—
3,714	84	2,000	—		548,506	17	553,942	46	—	—	5,436	29
53,406	26	66,614	—	1. Ecole	112,996	74	170,680	68	—	—	57,683	94
3,714	84	2,000	—	2. Laiterie	548,506	17	553,942	46	—	—	5,436	29
49,691	42	64,614	—	V, 102	661,502	91	724,623	14	—	—	63,120	23
E. Ecoles agricoles d'hiver												
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli:												
45,424	40	44,000	—	a. Enseignement	2,783	—	49,456	10	—	—	46,673	10
11,500	—	11,500	—	b. Administration	—	—	12,200	—	—	—	12,200	—
39,077	50	45,500	—	c. Nourriture	—	—	35,065	—	—	—	35,065	—
12,550	—	12,550	—	d. Entretien	—	—	17,700	—	—	—	17,700	—
8,430	—	12,000	—	e. Loyer	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
116,981	90	125,550	—	Roulement	2,783	—	126,421	10	—	—	123,638	10
43,168	—	45,500	—	f. Pensions	40,150	—	70	—	40,080	—	—	—
2,750	—	2,500	—	g. Bourses	—	—	933	—	—	—	933	—
21,619	02	22,000	—	h. Subvention de la Confédération	24,782	10	—	—	24,782	10	—	—
—	—	1,500	—	l. Exposition agricole suisse, frais de participation	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
54,944	88	62,050	—	V, 103	67,715	10	128,924	10	—	—	61,209	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XIII. Agriculture												
E. Ecoles agricoles d'hiver												
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen:												
87,578	35	92,770	—	a. Enseignement	12,818	55	102,776	45	—	—	89,957	90
256	80	500	—	b. Expérimentations	—	—	541	75	—	—	541	75
30,582	45	30,900	—	c. Administration	3,727	84	35,538	59	—	—	31,810	75
27,521	30	31,950	—	d. Nourriture	45,506	85	76,973	71	—	—	31,466	86
39,321	45	32,100	—	e. Entretien	18,183	85	51,312	70	—	—	33,128	85
18,350	—	18,450	—	f. Loyer	—	—	18,450	—	—	—	18,450	—
3,764	—	4,000	—	g. Travaux des élèves	3,354	40	—	—	3,354	40	—	—
199,846	35	202,670	—	Roulement	83,591	49	285,593	20	—	—	202,001	71
1,072	90	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	14,101	45	5,262	65	8,838	80	—	—
55,480	—	55,500	—	i. Pensions	54,000	—	57	50	53,942	50	—	—
900	—	5,550	—	k. Bourses	—	—	850	—	—	—	850	—
42,060	72	43,835	—	l. Subvention de la Confédération . . .	47,229	60	—	—	47,229	60	—	—
—	—	—	—	m. Exposition agric. suisse, frais de participation	—	—	3,600	14	—	—	3,600	14
104,278	53	108,885	—	n. Exploitation du domaine	198,922	54	295,363	49	—	—	96,440	95
7,714	25	12,000	—		122,650	60	118,806	83	3,843	77	—	—
96,564	28	96,885	—	V, 103	321,573	14	414,170	32	—	—	92,597	18
3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:												
55,619	91	50,040	—	a. Enseignement	11,345	36	64,602	72	—	—	53,257	36
—	—	1,000	—	b. Expérimentations	—	—	1,082	75	—	—	1,082	75
18,159	25	18,000	—	c. Administration	2,949	30	22,294	99	—	—	19,345	69
29,913	13	48,000	—	d. Nourriture	20,165	85	55,104	58	—	—	34,938	73
82,358	08	24,000	—	e. Entretien	12,066	56	60,791	22	—	—	48,724	66
6,000	—	20,400	—	f. Loyer	—	—	20,400	—	—	—	20,400	—
1,000	—	2,000	—	g. Travaux des élèves	1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
191,050	37	159,440	—	Roulement	47,527	07	224,276	26	—	—	176,749	19
1,246	35	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	17,010	85	28,939	20	—	—	11,928	35
36,570	—	37,250	—	i. Pensions	32,672	50	759	05	31,913	45	—	—
300	—	2,000	—	k. Bourses	—	—	1,050	—	—	—	1,050	—
24,943	20	24,000	—	l. Subvention de la Confédération . . .	28,883	05	—	—	28,883	05	—	—
—	—	—	—	m. Exposition agric. suisse, frais de participation	—	—	1,574	19	—	—	1,574	19
131,083	52	100,190	—	n. Exploitation du domaine	126,093	47	256,598	70	—	—	130,505	23
4,031	45	3,000	—		81,864	67	78,643	78	3,220	89	—	—
127,052	07	97,190	—	V, 104	207,958	14	335,242	48	—	—	127,284	34
4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy:												
21,604	05	24,000	—	a. Enseignement	841	10	24,211	60	—	—	23,370	50
141	10	—	—	b. Expérimentations	—	—	—	—	—	—	—	—
2,771	80	2,800	—	c. Administration	423	40	1,985	61	—	—	1,562	21
16,933	80	21,120	—	d. Nourriture	—	—	17,071	40	—	—	17,071	40
5,305	55	4,980	—	e. Entretien	—	—	4,117	90	—	—	4,117	90
46,756	30	52,900	—	Roulement	1,264	50	47,386	51	—	—	46,122	01
11,250	—	13,200	—	f. Pensions	12,600	—	1,200	—	11,400	—	—	—
800	—	1,200	—	g. Bourses	—	—	600	—	—	—	600	—
10,657	07	12,000	—	h. Subvention de la Confédération . . .	12,312	20	—	—	12,312	20	—	—
25,649	23	28,900	—	V, 104	26,176	70	49,186	51	—	—	23,009	81

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XIII. Agriculture												
E. Ecoles agricoles d'hiver												
54,944	88	62,050	—	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli . . .	67,715	10	128,924	10	—	—	61,209	—
96,564	28	96,885	—	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen . . .	321,573	14	414,170	32	—	—	92,597	18
127,052	07	97,190	—	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal . .	207,958	14	335,242	48	—	—	127,284	34
25,649	23	28,900	—	4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy . .	26,176	70	49,186	51	—	—	23,009	81
304,210	46	285,025	—		623,423	08	927,523	41	—	—	304,100	33
F. Ecole d'économie alpestre de Brienz												
21,064	35	23,950	—	a. Enseignement	1,738	—	25,201	25	—	—	23,463	25
—	—	100	—	b. Expérimentations	—	—	—	—	—	—	—	—
9,754	45	9,700	—	c. Administration	4,360	—	14,684	10	—	—	10,324	10
9,943	44	11,022	—	d. Nourriture	14,547	—	23,082	66	—	—	8,535	66
4,115	04	5,063	—	e. Entretien	7,422	65	10,829	93	—	—	3,407	28
4,000	—	4,000	—	f. Loyer	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
—	—	100	—	g. Cours de vacher	480	—	594	85	—	—	114	85
48,877	28	53,935	—		28,547	65	78,392	79	—	—	49,845	14
231	—	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	3,754	45	292	10	3,462	35	—	—
9,975	—	9,450	—	i. Pensions	9,275	—	—	—	9,275	—	—	—
816	60	800	—	k. Bourses	—	—	875	—	—	—	875	—
9,941	20	10,500	—	l. Subvention de la Confédération . . .	11,437	05	—	—	11,437	05	—	—
2,104	40	1,550	—	m. Laiterie	33,379	60	34,882	33	—	—	1,502	73
—	—	—	—	n. Exposition agricole suisse, frais de participation	—	—	460	85	—	—	460	85
32,113	08	36,335	—	V, 105	86,393	75	114,903	07	—	—	28,509	32
G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg												
41,266	50	43,750	—	a. Enseignement	3,876	05	44,045	27	—	—	40,169	22
658	70	2,500	—	b. Expérimentations	—	—	3,703	95	—	—	3,703	95
16,666	50	14,760	—	c. Administration	867	30	18,798	—	—	—	17,930	70
21,924	55	16,800	—	d. Nourriture	7,597	40	31,454	96	—	—	23,857	56
33,210	60	12,500	—	e. Entretien	2,902	75	25,469	25	—	—	22,566	50
13,300	—	17,350	—	f. Loyer	1,500	—	19,100	—	—	—	17,600	—
8,000	—	—	—	g. Travaux des élèves	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—
119,026	85	107,660	—		26,743	50	142,571	43	—	—	115,827	93
10,598	20	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	8,802	10	6,543	—	2,259	10	—	—
26,275	—	19,000	—	i. Pensions	21,800	—	50	—	21,750	—	—	—
—	—	1,000	—	k. Bourses	—	—	600	—	—	—	600	—
20,786	77	21,540	—	l. Subvention de la Confédération . . .	24,574	05	—	—	24,574	05	—	—
19,487	75	10,000	—	m. Jardin d'école	11,595	80	31,126	70	—	—	19,530	90
—	—	—	—	n. Exposition agricole suisse, frais de participation	90	—	4,995	50	—	—	4,905	50
102,051	03	78,120	—		93,605	45	185,886	63	—	—	92,281	18
13,959	54	2,120	—	o. Exploitation du domaine	67,575	83	72,545	40	—	—	4,969	57
116,010	57	76,000	—	V, 105	161,181	28	258,432	03	—	—	97,250	75

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				XIII. Agriculture								
				H. Ecoles ménagères								
				1. Schwand-Münsingen:								
23,757	30	23,700	—	a. Enseignement	2,200	75	26,199	87	—	—	23,999	12
2,400	—	2,400	—	b. Administration	—	—	2,250	—	—	—	2,250	—
17,537	—	18,000	—	c. Nourriture	—	—	17,922	60	—	—	17,922	60
7,500	—	7,200	—	d. Entretien	—	—	6,400	—	—	—	6,400	—
7,350	—	7,350	—	e. Loyer	—	—	7,350	—	—	—	7,350	—
500	—	400	—	f. Travaux des élèves	400	—	—	—	400	—	—	—
58,044	30	58,250	—	Roulement	2,600	75	60,122	47	—	—	57,521	72
26,265	—	27,600	—	g. Pensions	27,600	—	—	—	27,600	—	—	—
200	—	2,250	—	h. Bourses	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
8,175	—	6,900	—	i. Subvention de la Confédération	5,192	—	—	—	5,192	—	—	—
23,804	30	26,000	—	V, 106	35,392	75	61,322	47	—	—	25,929	72
				2. Brienz:								
12,125	15	13,150	—	a. Enseignement	691	45	12,486	92	—	—	11,795	47
4,464	65	4,600	—	b. Administration	—	—	4,357	15	—	—	4,357	15
7,120	—	7,680	—	c. Nourriture	—	—	7,056	—	—	—	7,056	—
3,320	—	3,470	—	d. Entretien	—	—	3,230	—	—	—	3,230	—
4,000	—	4,000	—	e. Loyer	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
150	—	250	—	f. Travaux des élèves	250	—	—	—	250	—	—	—
30,879	80	32,650	—	Roulement	941	45	31,130	07	—	—	30,188	62
8,100	—	8,000	—	g. Pensions	8,466	65	66	65	8,400	—	—	—
800	—	600	—	h. Bourses	—	—	466	65	—	—	466	65
5,915	—	5,625	—	i. Subvention de la Confédération	5,402	—	—	—	5,402	—	—	—
17,664	80	19,625	—	V, 106	14,810	10	31,663	37	—	—	16,853	27
				3. Langenthal:								
10,936	55	16,200	—	a. Enseignement	1,201	15	12,121	51	—	—	10,920	36
3,156	—	2,500	—	b. Administration	—	—	2,100	—	—	—	2,100	—
7,128	—	9,500	—	c. Nourriture	—	—	6,766	50	—	—	6,766	50
3,800	—	3,800	—	d. Entretien	—	—	3,700	—	—	—	3,700	—
—	—	6,000	—	e. Loyer	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
300	—	400	—	f. Travaux des élèves	300	—	—	—	300	—	—	—
24,720	55	37,600	—	Roulement	1,501	15	30,688	01	—	—	29,186	86
7,200	—	9,600	—	g. Pensions	7,112	50	103	55	7,008	95	—	—
1,200	—	800	—	h. Bourses	—	—	600	—	—	—	600	—
10,372	—	6,800	—	i. Subvention de la Confédération	1,858	—	—	—	1,858	—	—	—
8,348	55	22,000	—	V, 107	10,471	65	31,391	56	—	—	20,919	91
23,804	30	20,000	—	1. Schwand-Münsingen	35,392	75	61,322	47	—	—	25,929	72
17,664	80	19,625	—	2. Brienz	14,810	10	31,663	37	—	—	16,853	27
8,348	55	22,000	—	3. Langenthal	10,471	65	31,391	56	—	—	20,919	91
49,817	65	67,625	—		60,674	50	124,377	40	—	—	63,702	90
				J. Inspection des viandes								
2,185	35	5,000	—	1. Cours d'instruction V, 108	3,354	40	6,687	60	—	—	3,333	20
3,533	—	4,000	—	2. Frais divers V, 109	—	—	3,898	25	—	—	3,898	25
5,718	35	9,000	—		3,354	40	10,585	85	—	—	7,231	45

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XIII. Agriculture												
87,764	85	85,015	—	A. Frais d'administration de la Direction	9,535	85	94,842	30	—	—	85,306	45
1,190,520	46	1,004,733	—	B. Economie rurale	1,510,022	81	2,487,261	39	—	—	977,238	58
63,525	81	69,000	—	C. Ecole d'agriculture	339,614	11	408,537	77	—	—	68,923	66
49,691	42	64,614	—	D. Ecole de laiterie	661,502	91	724,623	14	—	—	63,120	23
304,210	46	285,025	—	E. Ecoles agricoles d'hiver	623,423	08	927,523	41	—	—	304,100	33
32,113	08	36,335	—	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz	86,393	75	114,903	07	—	—	28,509	32
116,010	57	76,000	—	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg	161,181	28	258,432	03	—	—	97,250	75
49,817	65	67,625	—	H. Ecoles ménagères	60,674	50	124,377	40	—	—	63,702	90
5,718	35	9,000	—	J. Inspection des viandes	3,354	40	10,585	85	—	—	7,231	45
1,899,372	65	1,697,347	—		3,455,702	69	5,151,086	36	—	—	1,695,383	67
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 1,963. 33												
XIV. Economie forestière												
A. Frais de l'administration centrale des forêts												
16,153	20	16,320	—	1. Traitements des fonctionnaires . . V, 110	2,880	—	19,200	—	—	—	16,320	—
27,739	85	29,873	—	2. Traitements des employés V, 111	5,825	—	29,977	45	—	—	24,152	45
10,380	90	11,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement . V, 133	3,077	55	13,730	15	—	—	10,652	60
2,390	—	2,390	—	4. Loyers V, 117	260	—	2,650	—	—	—	2,390	—
56,663	95	59,583	—		12,042	55	65,557	60	—	—	53,515	05
B. Police forestière												
1. Conservateurs des forêts:												
22,020	60	22,260	—	a. Traitements des conservateurs des forêts V, 118	9,540	—	31,800	—	—	—	22,260	—
2,425	10	2,500	—	b. Frais de bureau V, 120	100	—	2,131	20	—	—	2,031	20
7,288	75	7,000	—	c. Frais de déplacement V, 121	1,650	60	8,294	45	—	—	6,643	85
880	—	880	—	d. Loyers V, 121	—	—	880	—	—	—	880	—
2. Inspecteurs forestiers:												
120,879	86	121,935	—	a. Traitements des inspecteurs forestiers V, 122	51,499	97	174,038	15	—	—	122,538	18
9,189	32	11,000	—	b. Frais de bureau V, 125	19	—	11,121	14	—	—	11,102	14
31,805	33	30,000	—	c. Frais de déplacement V, 128	7,388	25	37,007	30	—	—	29,619	05
7,736	65	7,880	—	d. Loyers V, 129	—	—	8,028	30	—	—	8,028	30
71,933	40	70,500	—	3. Garde forestiers V, 132	12,693	10	82,180	05	—	—	69,486	95
56,537	05	56,900	—	4. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers V, 134	57,095	89	—	—	57,095	89	—	—
5,092	40	6,000	—	5. Assurance contre les accidents . . V, 134	—	—	4,128	95	—	—	4,128	95
222,714	36	223,055	—		139,986	81	359,609	54	—	—	219,622	73
C. Encouragements à l'économie forestière												
8,782	49	10,000	—	1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture V, 138	86,278	84	93,763	85	—	—	7,485	01
50,000	—	30,000	—	2. Endiguements de torrents et reboisements V, 139	—	—	30,000	—	—	—	30,000	—
58,782	49	40,000	—		86,278	84	123,763	85	—	—	37,485	01

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				XIV. Economie forestière											
				D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages											
43	85	1,000	—	1. Subventions V, 140	83	75	240	—	—	—	—	156	25		
43	85	1,000	—		83	75	240	—	—	—	—	156	25		
56,663	95	59,583	—	A. Frais de l'administration centrale des forêts	12,042	55	65,557	60	—	—	—	53,515	05		
222,714	36	223,055	—	B. Police forestière	139,986	81	359,609	54	—	—	—	219,622	73		
58,782	49	40,000	—	C. Encouragements à l'économie forestière .	86,278	84	123,763	85	—	—	—	37,485	01		
43	85	1,000	—	D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages	83	75	240	—	—	—	—	156	25		
338,204	65	323,638	—		238,391	95	549,170	99	—	—	—	310,779	04		
				Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 12,858. 96											
				XV. Forêts domaniales											
				A. Produits principaux et produits intermédiaires											
1,672,358	—	1,600,000	—	1. Produits principaux. V, 141	1,737,616	—	—	—	1,737,616	—	—	—	—		
385,016	—	310,000	—	2. Produits intermédiaires V, 141	409,088	—	—	—	409,088	—	—	—	—		
2,057,374	—	1,910,000	—		2,146,704	—	—	—	2,146,704	—	—	—	—		
				B. Produits accessoires											
373	50	500	—	1. Vente de souches. V, 142	143	—	—	—	143	—	—	—	—		
3,359	—	1,200	—	2. Vente de tourbe, etc. V, 143	4,831	—	—	—	4,831	—	—	—	—		
55,457	85	55,300	—	3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche . . . V, 146	54,326	65	177	40	54,149	25	—	—	—		
59,190	35	57,000	—		59,300	65	177	40	59,123	25	—	—	—		
				C. Frais d'exploitation											
31,833	33	50,000	—	1. Cultures forestières V, 165	94,773	20	136,231	38	—	—	—	41,458	18		
100,000	—	100,000	—	2. Chemins V, 167	—	—	100,000	—	—	—	—	100,000	—		
74,416	25	75,000	—	3. Frais de garde V, 168	9,389	50	83,477	45	—	—	—	74,087	95		
437,508	—	400,000	—	4. Frais de façonnage V, 169	—	—	458,984	—	—	—	—	458,984	—		
3,094	90	3,000	—	5. Frais d'abornement et de plans . V, 170	—	—	3,017	35	—	—	—	3,017	35		
11,114	40	10,000	—	6. Frais des mises. V, 172	—	—	11,177	80	—	—	—	11,177	80		
124	50	1,000	—	7. Frais judiciaires V, 173	—	—	40	—	—	—	—	40	—		
12,776	22	15,000	—	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains éboulés . V, 174	—	—	7,117	68	—	—	—	7,117	68		
23,785	30	18,000	—	9. Entretien des bâtiments V, 177	—	—	17,352	35	—	—	—	17,352	35		
694,652	90	672,000	—		104,162	70	817,398	01	—	—	—	713,235	31		

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XV. Forêts domaniales												
D. Charges												
71,349	30	72,000	—	1. Impôts de l'Etat V, 180	—	—	75,220	49	—	—	75,220	49
150,283	71	155,000	—	2. Impositions communales V, 189	1,430	—	137,570	02	—	—	136,140	02
—	—	1,000	—	3. Bois pour endiguements	—	—	—	—	—	—	—	—
221,633	01	228,000	—		1,430	—	212,790	51	—	—	211,360	51
E. Frais d'administration												
56,537	05	56,900	—	1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers V, 195	—	—	57,095	89	—	—	57,095	89
9,926	25	9,000	—	2. Assurance contre les accidents . . V, 195	—	—	8,623	23	—	—	8,623	23
66,463	30	65,900	—		—	—	65,719	12	—	—	65,719	12
A. Produits principaux et produits intermédiaires												
2,057,374	—	1,910,000	—	A. Produits principaux et produits intermédiaires	2,146,704	—	—	—	2,146,704	—	—	—
59,190	35	57,000	—	B. Produits accessoires	59,300	65	177	40	59,123	25	—	—
694,652	90	672,000	—	C. Frais d'exploitation	104,162	70	817,398	01	—	—	713,235	31
221,633	01	228,000	—	D. Charges	1,430	—	212,790	51	—	—	211,360	51
66,463	30	65,900	—	E. Frais d'administration	—	—	65,719	12	—	—	65,719	12
1,133,815	14	1,001,100	—		2,311,597	35	1,096,085	04	1,215,512	31	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 214,412.31												
XVI. Domaines de l'Etat												
A. Produit												
545,439	70	543,500	—	1. Fermages des domaines civils . . V, 200	549,640	70	1,699	70	547,941	—	—	—
18,069	40	18,600	—	2. Fermages des domaines curiaux . V, 201	19,021	45	—	—	19,021	45	—	—
13,480	—	16,570	—	3. Loyers des églises V, 203	16,570	—	—	—	16,570	—	—	—
1,526,215	—	1,690,830	—	4. Loyers des bâtiments de l'administration V, 204	1,696,230	—	5,400	—	1,690,830	—	—	—
212,000	—	216,000	—	5. Loyers des bâtiments militaires . V, 205	216,000	—	—	—	216,000	—	—	—
936	30	1,000	—	6. Vente de produits V, 206	335	90	10	—	325	90	—	—
2,842	05	1,000	—	7. Recettes diverses V, 207	3,949	10	—	—	3,949	10	—	—
2,318,982	45	2,487,500	—		2,501,747	15	7,109	70	2,494,637	45	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XVI. Domaines de l'Etat												
B. Frais d'exploitation												
10,000	—	10,000	—	1. Frais de culture et d'améliorations V, 208	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
157	85	300	—	2. Frais d'abornement et de plans	—	—	—	—	—	—	—	
42	75	500	—	3. Frais de surveillance V, 210	—	—	97	20	—	—	97	20
2,754	55	3,500	—	4. Frais des ventes et amodiations . V, 211	—	—	532	80	—	—	532	80
82,334	34	92,000	—	5. Assurance contre l'incendie . . . V, 214	—	60	75,706	50	—	—	75,705	90
95,289	49	106,300	—		—	60	86,336	50	—	—	86,335	90
C. Charges												
59,594	98	60,000	—	1. Impôts de l'Etat V, 217	592	57	35,905	34	—	—	35,312	77
68,075	65	70,000	—	2. Impositions communales V, 223	14,065	43	77,453	09	—	—	63,387	66
3,762	95	4,000	—	3. Frais pour le service des eaux . V, 235	9,636	25	13,318	—	—	—	3,681	75
131,433	58	134,000	—		24,294	25	126,676	43	—	—	102,382	18
A. Produit												
2,318,982	45	2,487,500	—		2,501,747	15	7,109	70	2,494,637	45	—	—
95,289	49	106,300	—	B. Frais d'exploitation	—	60	86,336	50	—	—	86,335	90
131,433	58	134,000	—	C. Charges	24,294	25	126,676	43	—	—	102,382	18
2,092,259	38	2,247,200	—		2,526,042	—	220,122	63	2,305,919	37	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 58,719.37												
XVII. Caisse des domaines												
9,003	55	8,800	—	A. Intérêts des créances V, 236	9,171	50	—	—	9,171	50	—	—
273,015	05	275,000	—	B. Intérêts des dettes V, 236	—	—	272,365	40	—	—	272,365	40
264,011	50	266,200	—		9,171	50	272,365	40	—	—	263,193	90
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 3,006.10												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XVIII. Caisse hypothécaire												
A. Produit												
20,590,247	17	21,480,000	—	1. Intérêts des prêts hypothécaires . . .	22,580,150	62	60	—	22,580,090	62	—	—
611,470	05	672,000	—	2. Intérêts des prêts aux communes . . .	648,073	75	—	—	648,073	75	—	—
395,028	60	380,000	—	3. Intérêts des placements temporaires . . .	401,380	50	—	—	401,380	50	—	—
246,761	44	20,000	—	4. Intérêts des correspondants	772,902	01	71,567	95	701,334	06	—	—
216,612	60	120,000	—	5. Commissions	275,402	70	99,404	95	175,997	75	—	—
16,017	50	20,000	—	6. Loyer du bâtiment de l'établissement . . .	34,440	—	12,399	30	22,040	70	—	—
1,227,488	15	1,206,000	—	7. ^a Intérêt de l'emprunt de 1897, fr. 41,064,500, 3 %	—	—	1,206,011	85	—	—	1,206,011	85
964,171	—	953,000	—	7. ^b Intérêt de l'emprunt de 1905, fr. 27,625,000, 3½ %	—	—	953,142	65	—	—	953,142	65
608,775	70	595,000	—	7. ^c Intérêt de l'emprunt de 1913, fr. 13,655,000, 4½ %	—	—	594,745	—	—	—	594,745	—
950,000	—	950,000	—	7. ^d Intérêt de l'emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4¾ %	—	—	950,000	—	—	—	950,000	—
900,000	—	900,000	—	7. ^e Intérêt de l'emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4½ %	—	—	900,000	—	—	—	900,000	—
70,000	—	70,000	—	7. ^f Intérêt de l'emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3½ %	—	—	70,000	—	—	—	70,000	—
91,666	65	—	—	7. ^g Intérêt de l'emprunt de 1924, fr. 20,000,000, 5½ %	—	—	1,100,000	—	—	—	1,100,000	—
17,284	75	20,000	—	8. Frais de paiement des coupons et des obligations	—	—	22,206	21	—	—	22,206	21
8,181,373	45	8,450,000	—	9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse	—	—	8,906,768	65	—	—	8,906,768	65
2,570,087	17	2,755,000	—	10. Intérêts des dépôts en compte courant	193,203	95	3,033,372	63	—	—	2,840,168	68
2,044,891	56	2,160,000	—	11. Intérêts des dépôts d'épargne	—	—	1,978,355	23	—	—	1,978,355	23
1,500,000	—	1,500,000	—	12. Intérêt du fonds capital	—	—	1,500,000	—	—	—	1,500,000	—
160,000	—	180,000	—	13. Intérêts du fonds de réserve	—	—	180,000	—	—	—	180,000	—
1,330,593	60	1,388,000	—	14. Impôt de fortune à payer à l'Etat . . .	—	—	1,400,069	35	—	—	1,400,069	35
240,000	—	200,000	—	15. Versement au fonds de réserve	—	—	300,000	—	—	—	300,000	—
6,238	75	10,000	—	16. Frais d'ameublement, amortissement . .	82	—	7,438	45	—	—	7,356	45
5,170	50	—	—	17. Valeurs, bénéfice de cours	8,917	55	—	—	8,917	55	—	—
307,298	—	450,000	—	18. Amortissement des frais des emprunts	—	—	670,000	—	—	—	670,000	—
47,226	70	50,000	—	19. Impôt fédéral sur les coupons	—	—	50,132	90	—	—	50,132	90
914,212	38	815,000	—		24,914,553	08	24,005,675	12	908,877	96	—	—
B. Frais d'administration												
30,550	—	30,000	—	1. Indemnités des organes administratifs . .	—	—	28,135	15	—	—	28,135	15
395,696	80	410,000	—	2. Traitements des fonctionnaires et des employés	—	—	396,134	55	—	—	396,134	55
34,717	80	34,000	—	3. Caisse de secours, subside	—	—	34,512	55	—	—	34,512	55
20,000	—	20,000	—	4. Loyers	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
54,455	48	58,000	—	5. Frais de bureau	39,797	61	83,245	40	—	—	43,447	79
9,094	30	8,000	—	6. Frais judiciaires et de poursuites	18,579	28	10,236	95	8,342	33	—	—
526,325	78	550,000	—		58,376	89	572,264	60	—	—	513,887	71

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				XVIII. Caisse hypothécaire								
				C. Intérêts du fonds capital								
1,500,000	—	1,500,000	—		1,500,000	—	—	—	1,500,000	—	—	—
1,500,000	—	1,500,000	—		1,500,000	—	—	—	1,500,000	—	—	—
914,212	38	815,000	—	A. Produit	24,914,553	08	24,005,675	12	908,877	96	—	—
526,325	78	550,000	—	B. Frais d'administration	58,376	89	572,264	60	—	—	513,887	71
1,500,000	—	1,500,000	—	C. Intérêts du fonds capital	1,500,000	—	—	—	1,500,000	—	—	—
1,887,886	60	1,765,000	—	V, 237	26,472,929	97	24,577,939	72	1,894,990	25	—	—
				Les recettes sont supérieures au budget de fr. 129,990.25								
				XIX. Banque cantonale								
				A. Produit de l'exercice								
1,611,499	—	2,500,000	—	1. Produit du compte d'effets de change .	2,069,366	55	—	—	2,069,366	55	—	—
275,843	75	257,348	—	2. Intérêts:								
—	—	2,652	—	a. Intérêt de l'emprunt de 1899 de fr. 8,193,000, 3½ %	—	—	253,645	—	—	—	253,645	—
4,835,397	04	3,660,000	—	b. Frais de paiement des coupons et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—
2,040,698	72	2,600,000	—	c. Intérêts divers	21,009,369	79	16,717,535	25	5,291,834	54	—	—
227,728	17	400,000	—	3. Commissions et droits de garde	2,175,655	44	6,504	58	2,169,150	86	—	—
977,775	22	1,500,000	—	4. Impôts cantonaux et municipaux . . .	—	—	248,709	36	—	—	248,709	36
184,486	75			5. Pertes	—	—	757,870	53	—	—	—	757,870
504,812	15	—	—	6. Amortissements	70,745	69	257,660	01	—	—	186,914	32
70,000	—	—	—	7. Bénéfice sur fonds publics	638,986	78	—	—	638,986	78	—	—
4,399,039	48	4,200,000	—	8. Versement au fonds de réserve spécial pour créances	—	—	80,000	—	—	—	80,000	—
2,857,533	54	2,400,000	—	9. Frais d'administration	—	—	4,558,445	94	—	—	4,558,445	94
				V, 238	25,964,124	25	22,880,370	67	3,083,753	58	—	—
				B. Emploi du produit								
250,000	—	—	—	1. Versement au fonds de réserve ordinaire	—	—	350,000	—	—	—	350,000	—
207,533	54	—	—	2. Versement au fonds de réserve pour créances	—	—	333,753	58	—	—	333,753	58
457,533	54	—	—		—	—	683,753	58	—	—	683,753	58
2,857,533	54	2,400,000	—	A. Produit de l'exercice	25,964,124	25	22,880,370	67	3,083,753	58	—	—
457,533	54	—	—	B. Emploi du produit	—	—	683,753	58	—	—	683,753	58
2,400,000	—	2,400,000	—	V, 238	25,964,124	25	23,564,124	25	2,400,000	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XX. Caisse de l'Etat												
A. Intérêts des créances												
1. Intérêts des placements:												
1,572,598	20	1,441,488	—	a. Obligations V, 240	1,379,722	95	177	45	1,379,545	50	—	—
2,342,545	65	2,344,195	—	b. Actions V, 241	2,756,136	80	20,087	85	2,736,048	95	—	—
2. Intérêts d'avances:												
154,908	84	177,600	—	a. Administrations spéciales . . . V, 242	165,220	60	—	—	165,220	60	—	—
325,120	48	65,750	—	b. Oeuvres d'utilité publique . . . V, 243	79,333	36	500	—	78,833	36	—	—
145,593	10	175,950	—	3. Intérêts de prêts pour constructions V, 244	313,335	25	165,921	10	147,414	15	—	—
38,312	93	5,000	—	4. Intérêts de créances diverses et intérêts moratoires V, 251	37,927	37	—	—	37,927	37	—	—
1,907	34	—	—	5. Recettes diverses V, 252	6,786	46	731	40	6,055	06	—	—
20,503	75	21,000	—	6. Impôt fédéral sur les coupons . . V, 253	—	—	22,176	10	—	—	22,176	10
91,979	05	62,000	—	7. Emoluments de dépôt V, 253	—	—	81,155	50	—	—	81,155	50
107,893	40	—	—	8. Bénéfice sur cours V, 253	110,663	—	—	—	110,663	—	—	—
4,576,397	14	4,126,983	—		4,849,125	79	290,749	40	4,558,376	39	—	—
B. Intérêts des dettes												
1. Intérêts des dépôts:												
1,173,562	04	1,400,000	—	a. Administrations spéciales . . . V, 254	—	—	1,287,005	06	—	—	1,287,005	06
40,008	30	20,000	—	b. Consignations judiciaires . . . V, 257	254	70	70,379	62	—	—	70,124	92
443	60	500	—	c. Consignations administratives . V, 258	—	—	174	15	—	—	174	15
77,483	80	—	—	d. Fonds spéciaux V, 258	3,064	95	42,436	45	—	—	39,371	50
6,120	45	7,000	—	e. Dépôts divers V, 260	—	—	225,469	50	—	—	225,469	50
22,699	33	8,000	—	2. Escomptes pour paiements au comptant V, 265	—	—	20,199	62	—	—	20,199	62
992,116	10	1,271,000	—	3. Intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale V, 265	385,206	31	1,270,648	40	—	—	885,442	09
2,312,433	62	2,706,500	—		388,525	96	2,916,312	80	—	—	2,527,786	84
A. Intérêts des créances												
4,576,397	14	4,126,983	—	A. Intérêts des créances	4,849,125	79	290,749	40	4,558,376	39	—	—
2,312,433	62	2,706,500	—	B. Intérêts des dettes	388,525	96	2,916,312	80	—	—	2,527,786	84
2,263,963	52	1,420,483	—		5,237,651	75	3,207,062	20	2,030,589	55	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 610,106.55												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXI. Amendes et confiscations												
A. Amendes												
275,856	20	300,000	—	1. Amendes prononcées V, 269	307,628	68	1,954	—	305,674	68	—	—
21,177	40	25,000	—	2. Amendes commuées V, 272	—	—	20,163	40	—	—	20,163	40
6,622	90	8,500	—	3. Amendes prescrites V, 275	—	—	16,260	50	—	—	16,260	50
11,051	85	6,000	—	4. Amendes administratives V, 281	8,828	95	210	—	8,618	95	—	—
3,564	83	3,000	—	5. Part des amendes fédérales V, 284	1,720	33	—	—	1,720	33	—	—
262,672	58	275,500	—		318,177	96	38,587	90	279,590	06	—	—
B. Emploi du produit des amendes												
13,218	15	12,000	—	1. Frais de perception V, 288	—	—	13,801	06	—	—	13,801	06
12,672	25	15,000	—	2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers V, 291	—	—	15,737	45	—	—	15,737	45
40,000	—	40,000	—	3. Contribution aux traitements du corps de la police V, 294	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
134,878	80	102,000	—	4. Part des communes V, 295	—	—	134,878	80	—	—	134,878	80
134,878	80	102,000	—	5. Part du service sanitaire V, 296	—	—	134,878	80	—	—	134,878	80
3,784	50	4,500	—	6. Parts diverses d'amendes V, 299	—	—	2,582	90	—	—	2,582	90
76,759	92	—	—	7. Report à compte nouveau V, 301	266,863	19	204,574	24	62,288	95	—	—
262,672	58	275,500	—		266,863	19	546,453	25	—	—	279,590	06
C. Indemnités et confiscations												
9,859	40	5,000	—	1. Indemnités V, 306	11,234	08	2,089	28	9,144	80	—	—
563	70	100	—	2. Confiscations V, 306	175	20	—	—	175	20	—	—
10,423	10	5,100	—		11,409	28	2,089	28	9,320	—	—	—
A. Amendes												
262,672	58	275,500	—	A. Amendes	318,177	96	38,587	90	279,590	06	—	—
262,672	58	275,500	—	B. Emploi du produit des amendes	266,863	19	546,453	25	—	—	279,590	06
10,423	10	5,100	—	C. Indemnités et confiscations	11,409	28	2,089	28	9,320	—	—	—
10,423	10	5,100	—		596,450	43	587,130	43	9,320	—	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 4,220.—												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines												
A. Chasse												
176,520	—	180,000	—	1. Patentes de chasse V, 308	162,660	—	160	—	162,500	—	—	—
2,139	50	1,300	—	2. Vente de gibier, taxes pour chiens, émoluments pour demandes tardives de patentes V, 310	2,640	40	84	—	2,556	40	—	—
20,930	—	14,000	—	3. Taxes pour permis de chasse d'hiver V, 311	14,437	50	—	—	14,437	50	—	—
17,682	—	18,000	—	4. Suppléments pour surveillance de la chasse, 10 % V, 311	16,266	—	—	—	16,266	—	—	—
				5. Frais de surveillance et de garde et relèvement de la chasse:								
50,914	70	51,000	—	a. Refuges des hautes régions . . V, 314	2,122	75	53,026	55	—	—	50,903	80
40,000	—	40,700	—	b. Régions ouvertes V, 317	—	—	40,700	—	—	—	40,700	—
3,815	40	4,000	—	c. Frais d'administration V, 318	—	—	3,355	75	—	—	3,355	75
499	25	500	—	d. Indemnités pour dommages dus au gibier V, 320	130	—	1,131	—	—	—	1,001	—
446	80	500	—	e. Protection des oiseaux V, 322	—	—	490	—	—	—	490	—
52,956	—	54,000	—	6. Part des communes, 30 % V, 323	—	—	48,765	—	—	—	48,765	—
7,495	12	8,000	—	7. Indemnité de la Confédération . . V, 323	7,928	97	—	—	7,928	97	—	—
76,134	47	70,600	—		206,185	62	147,712	30	58,473	32	—	—
B. Pêche												
29,962	—	28,500	—	1. Ferme de la pêche et patentes . V, 325	31,220	05	75	—	31,145	05	—	—
26,732	35	26,300	—	2. Frais de surveillance et de perception V, 329	8,701	70	35,025	20	—	—	26,323	50
2,907	80	2,000	—	3. Encouragements à la pisciculture. V, 330	10,180	—	11,716	80	—	—	1,536	80
16,926	20	16,000	—	4. Indemnité de la Confédération . . V, 331	16,431	68	—	—	16,431	68	—	—
2,243	50	1,600	—	5. Etablissement de pisciculture . . V, 332	4,806	—	2,183	55	2,622	45	—	—
—	—	500	—	6. Frais de justice	—	—	—	—	—	—	—	—
19,491	55	17,300	—		71,339	43	49,000	55	22,338	88	—	—
C. Mines												
1,200	—	1,200	—	1. Traitement de l'inspecteur des mines V, 335	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
2,500	—	2,500	—	2. Droits d'exploitation du minerai de fer V, 336	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—
3,684	17	3,200	—	3. Droits de concession pour carrières et pour exploitation de la houille et de l'ardoise V, 338	7,237	90	1,357	41	5,880	49	—	—
—	—	500	—	4. Recherche de gisements miniers . V, 339	—	—	21	50	—	—	21	50
4,984	17	4,000	—		9,737	90	2,578	91	7,158	99	—	—
76,134	47	70,600	—	A. Chasse	206,185	62	147,712	30	58,473	32	—	—
19,491	55	17,300	—	B. Pêche	71,339	43	49,000	55	22,338	88	—	—
4,984	17	4,000	—	C. Mines	9,737	90	2,578	91	7,158	99	—	—
100,610	19	91,900	—		287,262	95	199,291	76	87,971	19	—	—
Les recettes sont inférieures au budget												
					de fr. 3,928.81							

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
				XXIII. Régie des sels											
				A. Commerce des sels											
107,194	—	—	—	1. Valeur des sels en magasin au 1 ^{er} janvier	—	—	76,620	30	—	—	76,620	30			
1,657,814	35	1,650,000	—	2. Sel de cuisine	2,590,397	20	914,356	20	1,676,041	—	—	—			
3,169	—	2,400	—	3. Sel de table ordinaire	11,013	50	7,070	—	3,943	50	—	—			
1,952	—	2,800	—	4. Sel marin	4,953	—	2,200	—	2,753	—	—	—			
33,995	60	34,000	—	5. Sel dénaturé	90,619	10	52,369	85	38,249	25	—	—			
—	—	240	—	6. Farine d'engrais	—	—	—	—	—	—	—	—			
2,984	10	1,600	—	7. Sel pour doreurs	10,795	—	6,157	50	4,637	50	—	—			
600	20	600	—	8. Sel de table « Grésil »	1,918	05	1,343	65	574	40	—	—			
194	85	—	—	9. Tartre moulu	555	50	435	50	120	—	—	—			
4,104	65	2,500	—	10. Sel iodé	127,829	20	70,095	75	57,733	45	—	—			
76,620	30	—	—	11. Valeur des sels en magasin au 31 décembre	72,989	25	—	—	72,989	25	—	—			
1,674,241	05	1,694,140	—		2,911,069	80	1,130,648	75	1,780,421	05	—	—			
				B. Frais d'exploitation											
24,000	—	24,000	—	1. Intérêts du fonds de roulement	—	—	24,000	—	—	—	24,000	—			
124,065	15	125,000	—	2. Frais de transport	—	—	124,558	50	—	—	124,558	50			
265,315	—	265,000	—	3. Commissions des débitants	—	—	265,662	50	—	—	265,662	50			
24,136	90	25,000	—	4. Frais de magasinage	—	—	23,878	—	—	—	23,878	—			
1,879	70	5,500	—	5. Frais divers d'exploitation	6	—	3,943	25	—	—	3,937	25			
962	85	100	—	6. Recettes diverses	492	—	—	—	492	—	—	—			
438,433	90	444,400	—		498	—	442,042	25	—	—	441,544	25			
				C. Frais d'administration											
19,124	60	20,000	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	—	19,466	35	—	—	19,466	35			
4,611	25	5,000	—	2. Frais de bureau	7	60	4,914	65	—	—	4,907	05			
10,900	—	11,350	—	3. Loyers	720	—	12,150	—	—	—	11,430	—			
512	40	700	—	4. Assurance contre les accidents	131	95	631	55	—	—	499	60			
40,648	25	37,050	—		859	55	37,162	55	—	—	36,303	—			
				D. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité											
200,000	—	200,000	—	1. Versement	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—			
200,000	—	200,000	—		—	—	200,000	—	—	—	200,000	—			
1,674,241	05	1,694,140	—	A. Commerce des sels	2,911,069	80	1,130,648	75	1,780,421	05	—	—			
438,433	90	444,400	—	B. Frais d'exploitation	498	—	442,042	25	—	—	441,544	25			
40,648	25	37,050	—	C. Frais d'administration	859	55	37,162	55	—	—	36,303	—			
200,000	—	200,000	—	D. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—			
995,158	90	1,012,690	—	V, 347	2,912,427	35	1,809,853	55	1,102,573	80	—	—			
				Les recettes sont supérieures au budget de fr. 89,883. 80											

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXIV. Timbre												
A. Droits de timbre												
91,193	40	95,000	—	1. Papier timbré	80,364	65	—	—	80,364	65	—	—
645,872	40	600,000	—	2. Timbres mobiles	653,729	50	20	—	653,709	50	—	—
66,422	—	65,000	—	3. Timbre des cartes à jouer	70,191	50	—	—	70,191	50	—	—
1,360,904	45	1,200,000	—	4. Part au produit du timbre fédéral . . .	1,429,167	70	—	—	1,429,167	70	—	—
				V, 377	2,233,453	35	20	—	2,233,433	35	—	—
2,164,392	25	1,960,000	—									
B. Frais d'exploitation												
44,300	80	45,000	—	1. Matière et entretien des appareils V, 383	892	75	44,311	15	—	—	43,418	40
37,888	53	38,000	—	2. Commissiçns des débitants . . . V, 385	—	—	38,354	63	—	—	38,354	63
82,189	33	83,000	—		892	75	82,665	78	—	—	81,773	03
C. Frais d'administration												
8,600	—	8,600	—	1. Traitement du chef de bureau . . V, 386	—	—	8,600	—	—	—	8,600	—
12,150	—	12,275	—	2. Traitements des employés . . . V, 387	—	—	12,275	—	—	—	12,275	—
5,799	75	5,500	—	3. Frais de bureau V, 388	—	—	4,921	50	—	—	4,921	50
925	—	930	—	4. Loyer V, 390	—	—	930	—	—	—	930	—
27,474	75	27,305	—		—	—	26,726	50	—	—	26,726	50
2,164,392	25	1,960,000	—	A. Droits de timbre	2,233,453	35	20	—	2,233,433	35	—	—
82,189	33	83,000	—	B. Frais d'exploitation	892	75	82,665	78	—	—	81,773	03
27,474	75	27,305	—	C. Frais d'administration	—	—	26,726	50	—	—	26,726	50
2,054,728	17	1,849,695	—		2,234,346	10	109,412	28	2,124,933	82	—	—
				Les recettes excèdent le budget de fr. 275,238.82								

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXV. Emoluments												
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites												
2,050,007	23	2,000,000	—	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture . . . VI, 10	1,859,415	34	2,829	93	1,856,585	41	—	—
434,696	50	450,000	—	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture VI, 43	952,560	—	452,378	02	500,181	98	—	—
1,016,302	85	900,000	—	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites VI, 77	1,074,480	—	35,818	90	1,038,661	10	—	—
2,973	40	2,500	—	4. Frais de perception VI, 81	—	—	2,248	50	—	—	2,248	50
3,498,033	18	3,347,500	—		3,886,455	34	493,275	35	3,393,179	99	—	—
B. Chancellerie d'Etat												
127,474	80	110,000	—	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation VI, 83	122,400	—	546	20	121,853	80	—	—
127,474	80	110,000	—		122,400	—	546	20	121,853	80	—	—
C. Greffe de la Cour suprême												
29,900	—	30,000	—	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente . . . VI, 84	33,800	—	—	—	33,800	—	—	—
19,960	—	20,000	—	2. Emoluments du Tribunal administratif VI, 85	24,840	—	—	—	24,840	—	—	—
17,900	—	20,000	—	3. Emoluments du Tribunal de commerce (Emoluments en matière pénale, voir III ^b , G. 2.) VI, 86	19,600	—	—	—	19,600	—	—	—
—	—	1,200	—	4. Emoluments de la Chambre des avocats	—	—	—	—	—	—	—	—
67,760	—	71,200	—		78,240	—	—	—	78,240	—	—	—
D. Justice et police												
207,080	90	165,000	—	1. Emoluments de la direction de la police VI, 93	217,040	—	790	—	216,250	—	—	—
126,785	65	115,000	—	2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés VI, 95	123,288	60	—	—	123,288	60	—	—
129,188	50	110,000	—	3. Patentes des commis-voyageurs . VI, 96	132,787	—	73	50	132,713	50	—	—
251,155	25	250,000	—	4. Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles VI, 97	581,049	40	290,524	70	290,524	70	—	—
11,157	—	10,000	—	5. Emoluments du contrôle des cinématogr. (Emoluments des courtiers en immeubles) VI, 98	13,650	—	32	30	13,617	70	—	—
2,349	75	—	—									
723,017	55	650,000	—		1,067,815	—	291,420	50	776,394	50	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXV. Emoluments												
E. Direction de l'intérieur												
2,769	35	2,700	—	1. Droits de concession VI, 100	2,741	07	23	59	2,717	48	—	—
17,616	10	13,000	—	2. Emoluments et droits de patente VI, 101	15,194	02	93	—	15,101	02	—	—
23,100	—	21,500	—	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie . . VI, 103	24,150	—	—	—	24,150	—	—	—
43,485	45	37,200	—		42,085	09	116	59	41,968	50	—	—
F. Direction des finances												
300	—	100	—	1. Emoluments et patentes des dé- bitants de sel VI, 105	300	—	—	—	300	—	—	—
121,625	57	135,000	—	2. Emoluments de la commission cantonale des recours VI, 106	110,947	57	—	—	110,947	57	—	—
121,925	57	135,100	—		111,247	57	—	—	111,247	57	—	—
G. Direction des affaires sanitaires												
8,350	—	6,000	—	1. Emoluments VI, 107	7,350	—	—	—	7,350	—	—	—
8,350	—	6,000	—		7,350	—	—	—	7,350	—	—	—
A. Emoluments des secrétariats de préfec- ture, des greffes et des offices des pour- suites et des faillites												
3,498,033	18	3,347,500	—		3,886,455	34	493,275	35	3,393,179	99	—	—
127,474	80	110,000	—	B. Chancellerie d'Etat	122,400	—	546	20	121,853	80	—	—
67,760	—	71,200	—	C. Greffe de la Cour suprême	78,240	—	—	—	78,240	—	—	—
723,017	55	650,000	—	D. Justice et police	1,067,815	—	291,420	50	776,394	50	—	—
43,485	45	37,200	—	E. Direction de l'intérieur	42,085	09	116	59	41,968	50	—	—
121,925	57	135,100	—	F. Direction des finances	111,247	57	—	—	111,247	57	—	—
8,350	—	6,000	—	G. Direction des affaires sanitaires	7,350	—	—	—	7,350	—	—	—
4,590,046	55	4,357,000	—		5,315,593	—	785,358	64	4,530,234	36	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 173,234.36												
XXVI. Taxe des successions et donations												
A. Produit												
2,478,313	71	2,570,000	—	1. Taxe ordinaire VI, 113	3,054,370	30	50,312	69	3,004,057	61	—	—
495,030	71	514,000	—	2. Part des communes, 20 % . . VI, 113	10,070	40	609,488	76	—	—	599,418	36
1,324	—	1,000	—	3. Amendes VI, 114	9,991	99	8,726	92	1,265	07	—	—
1,984,607	—	2,057,000	—		3,074,432	69	668,528	37	2,405,904	32	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXVI. Taxe des successions et donations												
B. Frais de perception												
42,398	63	51,400	—	1. Commissions des percepteurs . . VI, 115	290	58	45,023	19	—	—	44,732	61
3,880	37	5,600	—	2. Frais divers de perception . . . VI, 116	1	75	3,197	80	—	—	3,196	05
46,279	—	57,000	—		292	33	48,220	99	—	—	47,928	66
—————												
1,984,607	—	2,057,000	—	A. Produit	3,074,432	69	668,528	37	2,405,904	32	—	—
46,279	—	57,000	—	B. Frais de perception	292	33	48,200	99	—	—	47,928	66
1,938,328	—	2,000,000	—		3,074,725	02	716,749	36	2,357,975	66	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 357,975.66												
—————												
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques												
B. Produit												
198,175	15	185,000	—	1. Redevances VI, 175	196,670	—	160	—	196,510	—	—	—
19,817	55	18,500	—	2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 % VI, 176	—	—	19,651	—	—	—	19,651	—
178,358	10	166,500	—		196,670	—	19,811	—	176,859	—	—	—
B. Frais de perception												
400	—	500	—	1. Frais d'impression et autres . . VI, 177	—	—	500	—	—	—	500	—
400	—	500	—		—	—	500	—	—	—	500	—
—————												
178,358	10	166,500	—	A. Produit	196,670	—	19,811	—	176,859	—	—	—
400	—	500	—	B. Frais de perception	—	—	500	—	—	—	500	—
177,958	10	166,000	—		196,670	—	20,311	—	176,359	—	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 10,359.—												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux												
A. Patentes d'auberge												
1,086,428	75	1,100,000	—	1. Patentes d'auberge VI, 183	1,123,124	40	36,043	25	1,087,081	15	—	—
107,903	04	110,000	—	2. Part des communes, 10 % . . . VI, 184	—	—	107,903	04	—	—	107,903	04
978,525	71	990,000	—		1,123,124	40	143,946	29	979,178	11	—	—
B. Permis de vente des spiritueux												
54,697	45	50,000	—	1. Permis de vente VI, 186	56,847	80	270	—	56,577	80	—	—
22,068	75	25,000	—	2. Part des communes, 50 % . . . VI, 189	—	—	23,145	—	—	—	23,145	—
32,628	70	25,000	—		56,847	80	23,415	—	33,432	80	—	—
C. Frais de perception												
238	50	1,000	—	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression . VI, 190	—	—	425	65	—	—	425	65
238	50	1,000	—		—	—	425	65	—	—	425	65
978,525	71	990,000	—	A. Patentes d'auberge	1,123,124	40	143,946	29	979,178	11	—	—
32,628	70	25,000	—	B. Permis de vente des spiritueux	56,847	80	23,415	—	33,432	80	—	—
238	50	1,000	—	C. Frais de perception	—	—	425	65	—	—	425	65
1,010,915	91	1,014,000	—		1,179,972	20	167,786	94	1,012,185	26	—	—
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 1,814. 74												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool												
337,758	50	337,758	—	1. Versement de la Confédération . VI, 191	472,861	90	—	—	472,861	90	—	—
—	—	—	—	2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:	—	—	—	—	—	—	—	—
14,383	—	—	—	<i>a.</i> Direction de la police VI, 191	—	—	9,729	—	—	—	9,729	—
42,765	—	—	—	<i>b.</i> Direction de l'instruction publique VI, 191	—	—	14,383	—	—	—	14,383	—
26,770	—	135,103	—	<i>c.</i> Direction de l'assistance publique VI, 192	—	—	57,938	05	—	—	57,938	05
123,861	60	—	—	<i>d.</i> Direction de l'intérieur . . . VI, 192	—	—	27,444	20	—	—	27,444	20
39,943	80	—	—	(Extourne des dépenses de 1923)	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<i>e.</i> Remboursement d'avances . VI, 192	—	—	25,608	75	—	—	25,608	75
337,758	50	202,655	—		472,861	90	135,103	—	337,758	90	—	—
				Les recettes sont supérieures au budget de fr. 135,103. 90								
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse												
539,515	20	539,515	—	1. Indemnité de 80 ct. par tête de la population domiciliée VI, 193	539,515	20	—	—	539,515	20	—	—
223,931	70	250,000	—	2. Part au bénéfice selon art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse VI, 193	145,221	90	—	—	145,221	90	—	—
763,446	90	789,515	—		684,737	10	—	—	684,737	10	—	—
				Les recettes sont inférieures au budget de fr. 104,777. 90								

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXXI. Taxe militaire												
A. Taxe militaire												
1,733,403	75	1,700,000	—	1. Contribuables présents VI, 194	1,811,414	20	5,444	60	1,805,969	60	—	—
303,713	01	300,000	—	2. Contribuables absents du pays . VI, 196	323,422	15	—	—	323,422	15	—	—
29,944	30	40,000	—	3. Militaires astreints au paiement de la taxe VI, 198	36,637	30	13,062	70	23,574	60	—	—
16,484	55	5,000	—	4. Arriéré VI, 199	56,052	75	98,661	30	—	—	42,608	55
1,025,288	26	1,017,500	—	5. Part de la Confédération, 50 % VI, 201	—	—	1,055,178	90	—	—	1,055,178	90
1,025,288	25	1,017,500	—		2,227,526	40	1,172,347	50	1,055,178	90	—	—
B. Frais de taxation et de perception												
38,437	50	38,820	—	1. Traitements des fonctionnaires VI, 202	—	—	38,812	50	—	—	38,812	50
6,700	—	6,700	—	2. Traitement de l'employé VI, 204	—	—	6,700	—	—	—	6,700	—
11,301	30	11,000	—	3. Frais de taxation VI, 205	—	—	10,767	05	—	—	10,767	05
101,590	50	100,000	—	4. Frais de perception, d'impression et de poursuites VI, 209	1,175	65	117,109	35	—	—	115,933	70
4,000	—	4,000	—	5. Contribution au traitement du commissaire des guerres VI, 211	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
82,023	07	81,400	—	6. Part de la Confédération aux frais de perception VI, 211	84,414	30	—	—	84,414	30	—	—
1,700	—	2,300	—	7. Loyer VI, 211	—	—	2,300	—	—	—	2,300	—
81,706	23	81,420	—		85,589	95	179,688	90	—	—	94,098	95
A. Taxe militaire												
1,025,288	25	1,017,500	—		2,227,526	40	1,172,347	50	1,055,178	90	—	—
81,706	23	81,420	—		85,589	95	179,688	90	—	—	94,098	95
943,582	02	936,080	—		2,313,116	35	1,352,036	40	961,079	95	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 24,999.95												

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXXII. Impôts directs												
A. Impôt sur la fortune												
7,477,298	77	7,550,000	—	1. Impôt foncier, 3‰ VI, 214	7,657,781	50	62,568	42	7,595,213	08	—	—
4,145,770	44	4,008,000	—	2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques, 3‰ VI, 217	4,303,866	70	10,150	82	4,293,715	94	—	—
159,764	73	60,000	—	3. Recouvrement complémentaire . VI, 225	109,267	06	1,461	91	107,805	15	—	—
11,782,833	94	11,618,000	—		12,070,915	32	74,181	15	11,996,734	17	—	—
B. Impôt du revenu												
14,831,070	50	14,400,000	—	1. Impôt du revenu de I ^{re} classe, 4,5 % VI, 228	16,847,199	—	2,000,000	—	14,847,199	—	—	—
4,101,800	—	3,880,000	—	2. Impôt du revenu de II ^e classe, 7,5 % VI, 230	4,413,090	—	500,000	—	3,913,090	—	—	—
1,284,381	05	1,200,000	—	3. Recouvrement complémentaire . VI, 244	926,081	19	93,441	42	832,639	77	—	—
20,217,251	55	19,480,000	—		22,186,370	19	2,593,441	42	19,592,928	77	—	—
C. Impôt additionnel												
4,716,090	59	5,100,000	—	1. Produit VI, 253	5,255,258	51	840,506	63	4,414,751	88	—	—
4,716,090	59	5,100,000	—		5,255,258	51	840,506	63	4,414,751	88	—	—
D. Frais de taxation et de perception												
160,616	—	170,000	—	1. Commissions de l'impôt du revenu:								
98,029	75	120,000	—	a. Traitements des employés . VI, 263	5,684	80	166,474	45	—	—	160,789	65
64,036	30	60,000	—	b. Indemnités des membres . . VI, 265	—	—	89,740	48	—	—	89,740	48
				c. Frais divers VI, 277	—	—	65,419	60	—	—	65,419	60
				2. Commission cantonale des recours:								
				a. Présidence et secrétariat:								
126,981	20	125,000	—	1. Traitements VI, 280	—	—	121,129	10	—	—	121,129	10
13,381	10	20,000	—	2. Indemnités des membres VI, 283	—	—	14,012	95	—	—	14,012	95
46,504	—	40,000	—	3. Frais divers VI, 288	—	—	40,252	75	—	—	40,252	75
				b. Inspectorat:								
157,084	30	155,000	—	1. Traitements VI, 296	—	—	164,164	60	—	—	164,164	60
40,817	65	30,000	—	2. Frais de bureau et de déplacement VI, 304	1,573	70	39,859	70	—	—	38,286	—
				3. Provisions de perception:								
236,070	96	231,160	—	a. pour l'impôt sur la fortune . VI, 307	—	—	239,232	42	—	—	239,232	42
627,985	78	548,400	—	b. pour l'impôt du revenu . . . VI, 307	—	—	637,807	80	—	—	637,807	80
155,810	06	153,000	—	c. pour l'impôt additionnel . . VI, 307	—	—	157,656	90	—	—	157,656	90
1,749	80	5,000	—	4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt VI, 308	—	—	3,407	40	—	—	3,407	40
22,269	20	22,500	—	5. Indemnités aux communes . . VI, 309	—	—	22,504	40	—	—	22,504	40
103,091	43	80,000	—	6. Frais divers de perception . . . VI, 318	1,167	45	109,062	28	—	—	107,894	83
11,091	50	15,000	—	7. Frais de l'inventaire officiel . . VI, 325	12	25	12,873	55	—	—	12,861	30
32,543	10	—	—	8. Statistique des impôts, frais . . VI, 327	5,154	40	30,395	80	—	—	25,244	40
1,898,062	13	1,775,060	—		13,592	60	1,913,994	18	—	—	1,900,401	58

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Compte de 1924		Budget de 1925		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXXII. Impôts directs												
E. Frais d'administration												
83,141	10	84,200	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . VI, 329	—	—	84,141	50	—	—	84,141	50
127,013	80	136,000	—	2. Traitements des employés . . . VI, 331	—	—	135,528	65	—	—	135,528	65
63,781	75	62,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement VI, 343	4,734	30	63,427	80	—	—	58,693	50
10,230	—	10,530	—	4. Loyers VI, 343	—	—	9,990	—	—	—	9,990	—
284,166	65	292,730	—		4,734	30	293,087	95	—	—	288,353	65
—————												
11,782,833	94	11,618,000	—	A. Impôt sur la fortune	12,070,915	32	74,181	15	11,996,734	17	—	—
20,217,251	55	19,480,000	—	B. Impôt du revenu	22,186,370	19	2,593,441	42	19,592,928	77	—	—
4,716,090	59	5,100,000	—	C. Impôt additionnel	5,255,258	51	840,506	63	4,414,751	88	—	—
1,898,062	13	1,775,060	—	D. Frais de taxation et de perception . . .	13,592	60	1,913,994	18	—	—	1,900,401	58
284,166	65	292,730	—	E. Frais d'administration	4,734	30	293,087	95	—	—	288,353	65
34,533,947	30	34,130,210	—		39,530,870	92	5,715,211	33	33,815,659	59	—	—
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 314,550. 41												
—————												
XXXIII. Imprévu												
4,239	65	—	—	1. Successions en déshérence . . . VI, 345	20,920	43	11,824	15	9,096	28	—	—
—	—	—	—	2. Restitutions anonymes	—	—	—	—	—	—	—	—
500,000	—	200,000	—	3. Assistance en cas de chômage . VI, 391	2,002,874	31	2,102,874	31	—	—	100,000	—
790	—	—	—	4. Exposition agricole suisse à Berne 1925, subside VI, 393	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
8,146	45	—	—	5. Allocations pour loyers VI, 393	—	—	4,960	—	—	—	4,960	—
—	—	—	—	6. Divers VI, 393	—	—	11,756	20	—	—	11,756	20
504,696	80	200,000	—		2,023,794	74	2,231,414	66	—	—	207,619	92
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 7,619. 92												

SECONDE PARTIE

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT

(ACTIF ET PASSIF)

I. Compte du fonds capital

II. Compte du fonds d'administration.

1925



Canton de Berne — Compte général pour 1925										
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Mouvement					
Doit		Avoir		Rubriques du compte					Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.						Fr.	Ct.
I. Fonds capital										
A. Forêts										
25,644,797	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 25,644,797.—	Plus-value des ventes de forêts	3,184	—			
					Vente de droits	1,000	—			
					Augmentation de l'évaluation des forêts	11,578	—			
25,644,797	—	—	—	Total de l'actif VII, 1	Total des augmentations .	15,762	—			
B. Domaines										
53,982,036	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 69,982,036.—*)	Vente de droits	400	—			
				*) Domaines civils . . fr. 62,937,947. —	Achats de domaines	24,490	—			
				Domaines curiaux . » 7,044,089. —	Plus-value des ventes de domaines	18,408	—			
				fr. 69,982,036. —	Infériorités de prix d'achat	60	—			
					Augmentation de l'évaluation des domaines	357,095	—			
53,982,036	—	—	—	Total de l'actif VII, 2	Total des augmentations .	400,453	—			
C. Caisse des domaines										
177,655	90	—	—	1. Créances pour ventes . . . VII, 3	Créances nouvelles:					
				Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000. —	Ventes de forêts	4,274	—			
					Ventes de domaines	41,364	—			
—	—	1,621,001	16	2. Dettes pour achats VII, 3	Paiements pour des acquisitions	84,490	—			
—	—	3,807,234	93	3. Caisse hypothécaire, compte courant VII, 4	Créances rentrées	51,657	20			
177,655	90	5,428,236	09	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	181,785	20			
5,250,580	19			Passif net						

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
des capitaux			Situation de la fortune au 31 décembre 1925				
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
A. Forêts							
4,274	—	Ventes de forêts	Estimation cadastrale fr. 25,651,965.—	25,651,965	—	—	—
4,320	—	Diminution de l'évaluation des forêts					
8,594	—	Total des diminutions	Total de l'actif VII, 1	25,651,965	—	—	—
7,168	—	Augmentation nette					
B. Domaines							
41,364	—	Ventes de domaines	Estimation cadastrale fr. 70,283,091.—*)	54,283,091	—	—	—
16,550	—	Excédents de prix d'achat	*) Domaines civils . . fr. 63,187,327. —				
11,334	—	Infériorités de prix de vente	Domaines curiaux : » 7,095,764. —				
30,150	—	Diminution de l'évaluation des domaines.	fr. 70,283,091. —				
99,398	—	Total des diminutions	Total de l'actif VII, 2	54,283,091	—	—	—
301,055	—	Augmentation nette					
C. Caisse des domaines							
51,657	20	Créances rentrées	1. Créances pour ventes . . VII, 3	171,636	70	—	—
			Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000. —				
—	—	Dettes nouvelles:					
24,490	—	Achats de forêts	2. Dettes pour achats . . . VII, 3	—	—	1,561,001	16
		Achats de domaines					
84,490	—	Dépenses:	3. Caisse hypothécaire, compte courant VII, 4	—	—	3,840,067	73
		Païement de dettes					
160,637	20	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	171,636	70	5,401,068	89
21,148	—	Augmentation nette (Diminution de la dette nette)	Passif net	5,229,432	19		

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mouvement				
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		
				I. Fonds capital				
				D. Caisse hypothécaire *)				
30,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat . VII, 6	—	—	—	—
30,000,000	—	—	—	Total de l'actif			—	—
				*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse				
—	—	3,600,000	—	Fonds de réserve			—	—
—	—	143,014,500	—	Emprunts			1,375,500	—
—	—	175,823,300	—	Dépôts contre obligations et bons de caisse			20,442,900	—
—	—	50,386,647	51	Dépôts d'épargne			19,174,491	40
3,878,367	23	61,097,104	20	Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines)			3,492,192	—
—	—	310,225	10	Coupons et obligations d'emprunts			6,980,282	66
648,827	35	—	—	Caisse			39,163,254	10
409,776,403	45	—	—	Prêts hypothécaires	Nouvelles créances et remboursements de dettes.		74,168,439	77
12,554,830	65	—	—	Prêts aux communes			1,187,060	15
8,448,117	—	—	—	Valeurs			1,219,862	50
21,049,857	03	2,885,536	10	Correspondants			147,633,573	31
1,200,000	—	—	—	Frais des emprunts			—	—
500,000	—	—	—	Immeubles			34,440	—
1	—	—	—	Mobilier			7,438	45
13,857,272	45	4,796,363	25	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts			19,720,029	15
—	—	—	—	Profits et pertes			91,729,646	08
471,913,676	16	441,913,676	16	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations. . .		426,329,109	57
		30,000,000	—	Actif net (fonds capital)				

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
E. Banque cantonale *)							
40,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat	VII, 6	—	—
40,000,000	—	—	—	Total de l'actif		—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque							
—	—	2,850,000	—	Fonds de réserve		—	—
—	—	1,582,371	90	Réserve spéciale pour créances		998,417	46
—	—	7,569,500	—	Emprunts		645,000	—
—	—	98,832,500	—	Bons de caisse		11,423,500	—
—	—	11,455,000	—	Acceptations		21,448,845	30
—	—	79,235,761	75	Comptes de dépôts		876,707,736	41
—	—	151,296,333	94	Carnets d'épargne		76,786,526	70
49,841,886	89	15,715,694	98	Correspondants		2,516,704,181	05
52,033,284	75	52,033,284	75	Siège central et succursales		875,497,668	95
5,470,507	09	—	—	Caisse		700,133,615	62
30,160,636	12	—	—	Effets sur la Suisse		804,802,625	53
1,623,634	95	—	—	Effets sur l'étranger		139,409,266	29
1,154,332	50	—	—	Effets avec nantissement		4,061,867	98
37,309,373	40	—	—	Fonds publics	Nouvelles créances et remboursements de dettes.	42,859,218	52
890,567	60	—	—	Coupons		64,307,523	82
13,804,643	63	—	—	Comptes lombards		26,032,514	84
206,412,894	25	8,992,317	—	Accrédités		560,312,513	98
26,513,155	79	—	—	Prêts		15,662,426	03
36,159,417	70	—	—	Créances hypothécaires		11,142,899	25
10,750,530	49	—	—	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)		2,278,755	15
1	—	—	—	Mobilier		68,927	12
—	—	116,153	50	Dettes hypothécaires		297	—
—	—	—	—	Cautions		2,836,524	80
1,902,021	—	1,490,495	80	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-compte des portefeuilles		3,874,875	15
—	—	2,857,533	54	Compte de profits et pertes		79,708,015	06
474,026,947	16	434,026,947	16	Total de l'actif et du passif		6,837,703,742	01
		40,000,000	—	Actif net (fonds capital)			

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1925					
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
		I. Fonds capital					
		E. Banque cantonale *)					
—	—	1. Fonds capital de l'Etat VII, 6	40,000,000	—	—	—	
—	—	Total de l'actif	40,000,000	—	—	—	
		*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque					
250,000	—	Fonds de réserve	—	—	3,100,000	—	
293,733	54	Réserve spéciale pour créances	—	—	877,687	98	
—	—	Emprunts	—	—	6,924,500	—	
25,403,000	—	Bons de caisse	—	—	112,812,000	—	
15,598,258	10	Acceptations	—	—	5,604,412	80	
875,089,964	50	Comptes de dépôts	—	—	77,617,989	84	
85,218,781	86	Carnets d'épargne	—	—	159,728,589	10	
2,505,880,024	51	Correspondants	57,426,134	80	12,475,786	35	
875,497,668	95	Siège central et succursales	51,096,034	47	51,096,034	47	
700,048,049	73	Caisse	5,556,072	98	—	—	
803,096,013	35	Effets sur la Suisse	31,867,248	30	—	—	
135,296,481	12	Effets sur l'étranger	5,736,420	12	—	—	
3,895,886	08	Effets avec nantissement	1,320,374	40	—	—	
44,822,663	77	Fonds publics	35,345,928	15	—	—	
64,123,416	27	Coupons	1,074,675	15	—	—	
27,867,909	73	Comptes lombards	11,969,248	74	—	—	
571,652,847	09	Accrédités	194,782,303	69	8,702,059	55	
8,170,279	48	Prêts	34,005,302	34	—	—	
6,421,100	52	Créances hypothécaires	40,881,216	43	—	—	
2,050,832	34	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)	10,978,453	30	—	—	
68,927	12	Mobilier	1	—	—	—	
4,117	—	Dettes hypothécaires	—	—	119,973	50	
2,836,524	80	Cautions	—	—	—	—	
4,183,027	05	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-compte des portefeuilles	1,938,148	—	1,834,774	70	
79,934,235	10	Compte de profits et pertes	—	—	3,083,753	58	
6,837,703,742	01	Total des diminutions	483,977,561	87	443,977,561	87	
		Total de l'actif et du passif			40,000,000	—	
		Actif net (fonds capital)					

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
F. Emprunts							
—	—	33,834,500	—	1. Emprunt de 1895, fr. 33,834,500, 3 %	Remboursement	877,500	—
—	—	17,301,000	—	2. Emprunt de 1897, fr. 40,353,000, 3 % (Caisse hypothécaire)			
—	—	18,618,000	—	3. Emprunt de 1899, fr. 7,589,500, 3½ % (Banque cantonale)			
—	—	29,386,500	—	4. Emprunt de 1900, fr. 17,301,000, 3½ %	Remboursement	247,000	—
—	—	3,752,087	25	5. Emprunt de 1905, fr. 27,312,500, 3½ % (Caisse hypothécaire)			
—	—			6. Emprunt de 1906, fr. 18,618,000, 3½ %	Remboursement	201,000	—
—	—			7. Emprunt de 1911, fr. 29,386,500, 4 %	Remboursement	221,000	—
—	—			8. Emprunt de 1913, fr. 13,349,000, 4½ % (Caisse hypothécaire)			
—	—			9. Emprunt de 1914, fr. 14,909,000, 4¼ %	Remboursement	95,000	—
				Part du fonds capital fr. 3,752,087. 25			
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) . » 11,156,912. 75			
				<u>fr. 14,909,000. —</u>			
—	—	10,000,000	—	10. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 4¾ % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—			11. Emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4¾ % (Caisse hypothécaire)			
—	—			12. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—			13. Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 %	—	—	—
—	—			14. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—			15. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—			16. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—	112,892,087	25	Total du passif VII, 8	Diminution de la dette . .	1,641,500	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925									
des capitaux				Situation de la fortune au 31 décembre 1925					
Avoir				Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				I. Fonds capital					
				F. Emprunts					
—	—	—		1. Emprunt de 1895, fr. 32,957,000, 3 %	—	—	32,957,000	—	
—	—	—		2. Emprunt de 1897, fr. 39,620,500, 3 % (Caisse hypothécaire)					
—	—	—		3. Emprunt de 1899, fr. 6,924,500, 3½ % (Banque cantonale)					
—	—	—		4. Emprunt de 1900, fr. 17,054,000, 3½ %	—	—	17,054,000	—	
—	—	—		5. Emprunt de 1905, fr. 26,989,500, 3½ % (Caisse hypothécaire)					
—	—	—		6. Emprunt de 1906, fr. 18,417,000, 3½ %	—	—	18,417,000	—	
—	—	—		7. Emprunt de 1911, fr. 29,165,500, 4 %	—	—	29,165,500	—	
1,364,979	95	Report de la Caisse d'Etat		8. Emprunt de 1913, fr. 13,029,000, 4½ % (Caisse hypothécaire)					
				9. Emprunt de 1914, fr. 14,814,000, 4¼ %	—	—	5,022,067	20	
				Part du fonds capital fr. 5,022,067. 20					
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) . » 9,791,932. 80					
				<u>fr. 14,814,000. —</u>					
				10. Emprunt de 1915, fr. 14,868,000, 4¾ % (Voir H, Caisse de l'Etat)					
				11. Emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4¾ % (Caisse hypothécaire)					
				12. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)					
—	—	—		13. Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 %	—	—	10,000,000	—	
				14. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)					
				15. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)					
				16. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (voir H, Caisse de l'Etat)					
1,364,979	95	Augmentation de la dette		Total du passif VII, 8	—	—	112,615,567	20	
276,520	05	Diminution nette de la dette							

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mouvement				
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		
				I. Fonds capital				
				G.^a Capitaux de chemins de fer				
				<i>Actions</i>				
160,000	—	—	—	1. Huttwil-Wolhusen	—	—	—	
2,151,500	—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune	—	—	—	
480,000	—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	—	—	—	
3,155,000	—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe)	—	—	—	
358,560	—	—	—	5. Berne-Muri-Worb	—	—	—	
350,000	—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	—	—	—	
859,000	—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière	—	—	—	
1,724,500	—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	—	—	—	
64,500	—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	—	—	—	
2,184,000	—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	—	—	—	
500,000	—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	—	—	—	
807,200	—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	—	—	—	
1,230,000	—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois	—	—	—	
980,000	—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	—	—	—	
10,334,000	—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—	
474,000	—	—	—	16. Soleure-Moutier	—	—	—	
463,500	—	—	—	17. Langenthal-Jura	—	—	—	
1,768,500	—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	—	—	—	
293,000	—	—	—	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen	—	—	—	
270,000	—	—	—	20. Zweisimmen-Lenk	—	—	—	
880,000	—	—	—	21. Vallée de la Worblen	—	—	—	
259,200	—	—	—	22. Mâche-Montmènil	—	—	—	
195,000	—	—	—	23. Huttwil-Eriswil	—	—	—	
90,000	—	—	—	24. Tramelan-Tavannes	—	—	—	
1,103,500	—	—	—	25. Soleure-Berne	Prise d'actions	697,500	—	
868,000	—	—	—	26. Tramelan-Breuleux-Noirmont	—	—	—	
1,035,500	—	—	—	27. Bienne-Tœuffelen-Anet	—	—	—	
567,500	—	—	—	28. Langenthal-Melchnau	—	—	—	
402,500	—	—	—	29. Soleure-Niederbipp	—	—	—	
160,000	—	—	—	30. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	—	—	—	
34,168,460	—	—	—	Total de l'actif VII, 9	Total des augmentations .	697,500	—	
					Diminution nette	1,647,875	—	
				<i>Obligations</i>				
216,000	—	—	—	1. Frutigen-Brigue I ^{re} hyp.	—	—	—	
12,553,000	—	—	—	2. Frutigen-Brigue II ^e hyp.	—	—	—	
789,000	—	—	—	3. Moutier-Longeau I ^{re} hyp.	—	—	—	
13,558,000	—	—	—	Total de l'actif VII, 9	Total des augmentations .	—	—	
				<i>Prêts pour l'électrification</i>				
2,262,150	—	—	—	1. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—	
837,515	25	—	—	2. Spiez-Erlenbach	—	—	—	
1,160,689	50	—	—	3. Erlenbach-Zweisimmen	—	—	—	
2,375,010	—	—	—	4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	—	—	—	
836,302	50	—	—	5. Berne-Schwarzenbourg	—	—	—	
7,471,667	25	—	—	Total de l'actif VII, 9	Total des augmentations .	—	—	
					Diminution nette	79,070	50	

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
des capitaux				Situation de la fortune au 31 décembre 1925			
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
G.^a Capitaux de chemins de fer							
<i>Actions</i>							
—	—	—	1. Huttwil-Wolhusen	160,000	—	—	—
—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune	2,151,500	—	—	—
—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	480,000	—	—	—
—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe)	3,155,000	—	—	—
—	—	—	5. Berne-Muri-Worb	358,560	—	—	—
—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	350,000	—	—	—
687,200	—	Amortissement	7. Porrentruy-Bonfol-frontière	171,800	—	—	—
—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	1,724,500	—	—	—
—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	64,500	—	—	—
—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	2,184,000	—	—	—
—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	500,000	—	—	—
322,880	—	Amortissement	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	484,320	—	—	—
—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois	1,230,000	—	—	—
—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	980,000	—	—	—
—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises	10,334,000	—	—	—
—	—	—	16. Soleure-Moutier	474,000	—	—	—
—	—	—	17. Langenthal-Jura	463,500	—	—	—
972,675	—	Amortissement	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	795,825	—	—	—
—	—	—	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen	293,000	—	—	—
—	—	—	20. Zweisimmen-Lenk	270,000	—	—	—
155,520	—	Amortissement	21. Vallée de la Worblen	880,000	—	—	—
—	—	—	22. Mâche-Montménil	103,680	—	—	—
—	—	—	23. Huttwil-Eriswil	195,000	—	—	—
—	—	—	24. Tramelan-Tavannes	90,000	—	—	—
—	—	—	25. Soleure-Berne	1,801,000	—	—	—
207,100	—	Amortissement	26. Tramelan-Breuleux-Noirmont	868,000	—	—	—
—	—	—	27. Bienne-Täuffelen-Anet	828,400	—	—	—
—	—	—	28. Langenthal-Melchnau	567,500	—	—	—
—	—	—	29. Soleure-Niederbipp	402,500	—	—	—
—	—	—	30. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	160,000	—	—	—
2,345,375	—	Total des diminutions	Total de l'actif VII, 9	32,520,585	—	—	—
<i>Obligations</i>							
—	—	—	1. Frutigen-Brigue I ^{re} hyp.	216,000	—	—	—
—	—	—	2. Frutigen-Brigue II ^e hyp.	12,553,000	—	—	—
—	—	—	3. Moutier-Longeau I ^{re} hyp.	789,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Total de l'actif VII, 9	13,558,000	—	—	—
<i>Prêts pour l'électrification</i>							
23,992	50	} Remboursements	1. Chemin de fer des Alpes bernoises	2,238,157	50	—	—
9,336	80		2. Spiez-Erlenbach	828,178	45	—	—
11,844	—		3. Erlenbach-Zweisimmen	1,148,845	50	—	—
25,069	55		4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	2,349,940	45	—	—
8,827	65		5. Berne-Schwarzenbourg	827,474	85	—	—
79,070	50	Total des diminutions	Total de l'actif VII, 9	7,392,596	75	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
G.^a Capitaux de chemins de fer							
<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>							
36,317,663	70	—	—	Divers VII, 9	—	—	—
36,317,663	70	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations	—	—
					Diminution nette	9,000	—
<i>Banque cantonale</i>							
—	—	36,317,663	70	Compte courant VII, 10	Remboursement	9,000	—
—	—	36,317,663	70	Total du passif	Total des diminutions	9,000	—
34,168,460	—	—	—	<i>Actions</i>	Prix d'actions	697,500	—
13,558,000	—	—	—	<i>Obligations</i>	—	—	—
7,471,667	25	—	—	<i>Prêts pour l'électrification</i>	—	—	—
36,317,663	70	—	—	<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>	—	—	—
—	—	36,317,663	70	<i>Banque cantonale</i>	Remboursement	9,000	—
91,515,790	95	36,317,663	70	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations	706,500	—
		55,198,127	25	Actif net	Diminution nette	1,726,945	50
G.^b Fonds d'amortissement des chemins de fer							
—	—	14,500,000	—	1. Compte courant VII, 10	Prélèvement	2,450,425	45
—	—	14,500,000	—	Total du passif	Total des diminutions	2,450,425	45

Canton de Berne — Compte général pour 1925

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1925						
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
			I. Fonds capital					
			G.^a Capitaux de chemins de fer					
			<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>					
9,000	—	Remboursement	Divers VII, 9	36,308,663	70	—	—	
9,000	—	Total des diminutions	Total de l'actif	36,308,663	70	—	—	
			<i>Banque cantonale</i>					
—	—	—	Compte courant VII, 10	—	—	36,308,663	70	
—	—	Total des augmentations	Total du passif	—	—	36,308,663	70	
9,000	—	Diminution nette						
2,345,375	—	Amortissements	<i>Actions</i>	32,520,585	—	—	—	
—	—	—	<i>Obligations</i>	13,558,000	—	—	—	
79,070	50	Remboursements	<i>Prêts pour l'électrification</i>	7,392,596	75	—	—	
9,000	—	Remboursement	<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>	36,308,663	70	—	—	
—	—	—	<i>Banque cantonale</i>	—	—	36,308,663	70	
2,433,445	50	Total des diminutions	Total de l'actif et de passif	89,779,845	45	36,308,663	70	
			Actif net.			53,471,181	75	
			G.^b Fonds d'amortissement des chemins de fer					
1,000,000	—	Versement	1. Compte courant VII, 10	—	—	13,049,574	55	
1,000,000	—	Total des augmentations	Total du passif	—	—	13,049,574	55	
1,450,425	45	Diminution nette						

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mouvement				
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		
				II. Fonds d'administration				
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat				
				<i>A. Administrations spéciales</i>				
				(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)				
61,482	90	—	—	a. Administration générale VII, 44		113,500	—	
39,400	—	—	—	b. Administration judiciaire VII, 46		1,800	—	
20,909	27	—	—	c. Justice VII, 65		55,764	86	
60,999	48	1,965,749	95	d. Police VII, 112		1,260,123	18	
228,665	45	150,035	—	e. Administration militaire VII, 116		649,338	20	
1,348,445	56	127,890	80	f. Instruction publique . . VII, 164		1,574,819	20	
27,325	71	11,670	79	g. Assistance publique . . VII, 184		359,079	47	
237,196	50	1,217	70	h. 1. Economie publique . . VII, 197		661,687	30	
2,701,530	63	—	—	h. 2. Service sanitaire . . VII, 217		1,929,754	14	
1,499,870	04	55,389	40	i. Travaux publics VII, 374	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	4,241,958	43	
2,995,425	80	—	—	k. Chemins de fer VII, 396		313,718	25	
32,727,145	37	25,974,942	05	l. Finances VII, 572		216,773,376	58	
3,080,391	38	326,955	46	m. Agriculture VII, 563		1,358,728	57	
2,708,388	38	4,736,564	25	n. Administration des forêts VIII, 47		4,010,302	20	
—	—	3,268	80	o. Intendance du timbre . VIII, 109		469,192	40	
6,966	30	—	—	p. Affaires communales . VIII, 123		660	—	
—	—	1,664,224	65	q. Intendance de l'impôt de guerre VIII, 157		18,753,717	67	
—	—	5,208,969	50	r. Intendance des impôts VIII, 167		3,521,993	06	
—	—	—	—	s. Office cantonal du travail VIII, 175		29,899	50	
47,744,142	77	40,226,878	35	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	256,079,413	01	
		7,517,264	42	Actif net	Diminution nette	6,282,652	70	
				<i>B. Placements</i>				
49,671,465	15	—	—	Valeurs VIII, 296	Achats et bénéfice sur cours	12,163,282	05	
49,671,465	15	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	12,163,282	05	
				<i>C. Administration courante</i>				
20,630,388	22	—	—	1. Compte courant . . . VIII, 297 (Voir pages 10 et 106)	Nouvelles avances: Excédent des dépenses de l'administration courante	1,836,708	50	
20,630,388	22	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	1,836,708	50	
					Diminution nette	257,660	97	

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1925					
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>A. Administrations spéciales</i>							
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)							
111,212	20	a. Administration générale VII, 44	63,770	70	—	—	
800	—	b. Administration judiciaire VII, 46	40,400	—	—	—	
71,920	13	c. Justice VII, 65	4,754	—	—	—	
1,130,784	68	d. Police VII, 112	102,290	17	1,877,702	14	
565,817	40	e. Administration militaire VII, 116	322,240	30	160,089	05	
1,619,963	93	f. Instruction publique . . VII, 164	1,312,903	03	137,493	—	
356,961	55	g. Assistance publique . . VII, 184	20,973	70	3,200	86	
680,934	90	h. 1. Economie publique . VII, 197	225,903	50	9,172	30	
2,058,086	24	h. 2. Service sanitaire . . VII, 217	2,573,198	53	—	—	
3,493,913	65	i. Travaux publics . . . VII, 374	2,232,326	52	39,801	10	
829,436	71	k. Chemins de fer VII, 396	2,479,707	34	—	—	
214,428,692	31	l. Finances VII, 572	41,438,252	95	32,341,365	36	
1,436,087	14	m. Agriculture VII, 563	2,900,949	47	224,872	12	
3,695,544	11	n. Administration des forêts VIII, 47	2,799,807	59	4,513,225	37	
469,022	30	o. Intendance du timbre . VIII, 109	—	—	3,098	70	
375	—	p. Affaires communales . VIII, 123	7,251	30	—	—	
28,882,608	36	q. Intendance de l'impôt de guerre VIII, 157	1,566,684	99	13,359,800	33	
2,500,005	60	r. Intendance des impôts VIII, 167	—	—	4,186,982	04	
29,899	50	s. Office cantonal du travail VIII, 175	—	—	—	—	
262,362,065	71	Total des diminutions	58,091,414	09	56,856,802	37	
					1,234,611	72	
<i>B. Placements</i>							
326,900	—	Valeurs VIII, 296	61,507,847	20	—	—	
326,900	—	Total de l'actif	61,507,847	20	—	—	
11,836,382	05	Augmentation nette					
<i>C. Administration courante</i>							
Remboursement d'avances: 1. Compte courant . . . VIII, 297							
(Voir pages 10 et 107)							
2,094,369	47	Amortissement	20,372,727	25	—	—	
2,094,369	47	Total des diminutions	20,372,727	25	—	—	

Canton de Berne — Compte général pour 1925

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1925						
Avoir			Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
			II. Fonds d'administration					
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat					
			<i>D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts</i>					
200,762	05	} Remboursements d'avances et nouveaux dépôts	1. Avances cadastrales . VIII, 305	671,070	53	—	—	
6,321,171	67		2. Etablissement d'assurance immobilière VIII, 359	—	—	1,600,147	03	
209,080	75		3. Avances diverses . . . VIII, 381	1,684,695	21	4,299	80	
254,034	98		4. Reboisements VIII, 407	304,648	66	219,848	53	
6,985,049	45	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	2,660,414	40	1,824,295	36	
			Actif net.			836,119	04	
			<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i>					
352,186	28	} Nouveaux dépôts	1. Consignations judiciaires. IX, 37	—	—	187,859	38	
12,480	80		2. Consignations administratives IX, 43	—	—	1,785	70	
1,363,261	07		3. Dépôts des offices de poursuites IX, 79	—	—	784,993	23	
20,642,913	95		4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts IX, 209	—	—	—	—	
8,813,569	80		5. Fonds spéciaux, compte courant IX, 462	—	—	—	—	
269,711	35		6. Dépôts divers IX, 463	—	—	166,600	95	
31,454,123	25	Total des augmentations des dépôts	Total du passif	—	—	1,141,239	26	
122,642	94	Diminution nette des dépôts						
			<i>F. Emprunts</i>					
—	—		1. Emprunt de 1914, 4¼ % IX, 455	—	—	9,791,932	80	
—	—		2. Emprunt de 1915, 4¾ % IX, 455	—	—	14,868,000	—	
—	—		3. Emprunt de 1919, 5 % . IX, 455	—	—	25,000,000	—	
—	—		4. Emprunt de 1921, 5½ % IX, 455	—	—	25,000,000	—	
—	—		5. Emprunt de 1923, 4½ % IX, 456	—	—	25,000,000	—	
12,000,000	—	Emission de l'emprunt	6. Emprunt de 1925, 5 % . IX, 456	—	—	12,000,000	—	
12,000,000	—	Total des augmentations	Total du passif	—	—	111,659,932	80	

Canton de Berne — Compte général pour 1925

Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>F. a. Emprunts temporaires</i>							
—	—	3,019,000	—	1. Bons de caisse, 6%, I ^{re} série IX, 456	} Remboursements	3,019,000	—
—	—	12,000,000	—	2. Bons de caisse, 6%, II ^e série IX, 456		7,845,000	—
—	—	—	—	3. Bons d. caisse, 5½%, III ^e série IX, 456		—	—
—	—	15,019,000	—	Total du passif	Total des diminutions	10,864,000	—
<i>G. Caisse</i>							
1,410,583	52	276,476	93	1. Recettes de district . . . IX, 466	Recettes de caisse	85,692,341	68
—	—	—	—	2. Caisse des décomptes . . IX, 466	Recettes par décompte . . .	393,689,742	52
1,410,583	52	276,476	93	Total de l'actif et du passif	Total des recettes	479,382,084	20
		1,134,106	59	Actif net			
<i>H. Restes</i> (Créances et dettes échues)							
31,642,121	73	267,704	02	a. Restes actifs (créances échues) IX, 464	Nouveaux restes actifs (mandats de perception)	483,289,053	08
139,455	69	515,412	11	b. Restes passifs (dettes échues) IX, 465	Paiements de restes passifs (dépenses)	479,072,770	26
31,781,577	42	783,116	13	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations	962,361,823	34
		30,998,461	29	Actif net			
<i>A. Administrations spéciales</i> Page 100							
47,744,142	77	40,226,878	35	B. Placements » 100	} Nouvelles créances et remboursements de dépôts	256,079,413	01
49,671,465	15	—	—	C. Administration courante, compte courant » 100		12,163,282	05
20,630,388	22	—	—	D. Avances à des œuvres d'utilité publique » 102	} Recettes	1,836,708	50
2,769,853	70	946,607	59	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat » 102		5,997,922	38
—	—	1,263,882	20	F. Emprunts » 102		31,576,766	19
—	—	101,156,912	75	F. a. Emprunts temporaires » 104		1,496,979	95
—	—	15,019,000	—	G. Caisse » 104		10,864,000	—
120,815,849	84	158,613,280	89	H. a. Restes actifs » 104	Total des augmentations	220,015,072	08
1,410,583	52	276,476	93	b. Restes passifs » 104	Recettes	479,382,084	20
31,642,121	73	267,704	02	Total de l'actif et du passif	Nouvelles créances	483,289,053	08
139,455	69	515,412	11	Passif net	Dépenses	479,072,770	26
154,008,010	78	159,672,873	95		Total des augmentations	1,761,758,979	62
5,664,863	17						

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1925					
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
			II. Fonds d'administration				
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat				
			<i>F. a. Emprunts temporaires</i>				
—	—	—	1. Bons de caisse, 6%, I ^{re} série IX, 456	—	—	—	—
—	—	—	2. Bons de caisse, 6%, II ^e série IX, 456	—	—	4,155,000	—
8,000,000	—	Emission	3. Bons de caisse, 5 1/2%, III ^e série IX, 456	—	—	8,000,000	—
8,000,000	—	Total des augmentations	Total du passif	—	—	12,155,000	—
2,864,000	—	Diminution nette					
			<i>G. Caisse</i>				
85,383,027	74	Dépenses de caisse	1. Recettes de district . . . IX, 466	1,559,266	50	115,845	97
393,689,742	52	Dépenses par décompte	2. Caisse des décomptes . . IX, 466	—	—	—	—
479,072,770	26	Total des dépenses	Total de l'actif et du passif	1,559,266	50	115,845	97
209,313	94	Augmentation nette	Actif net			1,443,420	53
			<i>H. Restes</i> (Créances et dettes échues)				
479,382,084	20	Rentrée de restes actifs (recettes)	a. Restes actifs (créances échues) IX, 464	35,660,487	14	379,100	55
479,223,975	33	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement)	b. Restes passifs (dettes échues) IX, 465	196,039	92	723,201	41
958,606,059	53	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	35,856,527	06	1,102,301	96
3,755,763	81	Augmentation nette	Actif net			34,754,225	10
			<i>A. Administrations spéciales</i> Page 101				
262,362,065	71	Nouveaux dépôts et remboursements de créances	<i>B. Placements</i> » 101	58,091,414	09	56,856,802	37
326,900	—		<i>C. Administration courante, compte courant</i> » 101	61,507,847	20	—	—
2,094,369	47		<i>D. Avances à des œuvres d'utilité publique</i> » 103	20,372,727	25	—	—
6,985,049	45		<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i> » 103	2,660,414	40	1,824,295	36
31,454,123	25		<i>F. Emprunts</i> » 103	—	—	1,141,239	26
12,000,000	—		<i>F. a. Emprunts temporaires</i> » 105	—	—	111,659,932	80
8,000,000	—			—	—	12,155,000	—
323,222,507	88		<i>G. Caisse</i> » 105	142,632,402	94	183,637,269	79
479,072,770	26	Dépenses	<i>H. a. Restes actifs</i> » 105	1,559,266	50	115,845	97
479,382,084	20	Recettes	<i>b. Restes passifs</i> » 105	35,660,487	14	379,100	55
479,223,975	33	Nouvelles dettes	Total de l'actif et du passif	196,039	92	723,201	41
1,760,901,337	67	Total des diminutions	Passif net	180,048,196	50	184,855,417	72
857,641	95	Diminution nette		4,807,221	22		

Canton de Berne — Compte général pour 1925							
Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
J. Compte de l'administration courante							
—	—	20,630,388	22	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 100). IX, 457	Amortissement	2,094,369	47
—	—	20,630,388	22	Total du passif	Total des diminutions . . .	2,094,369	47
K. Inventaire du mobilier							
2,380,032	07	—	—	1. Inventaire de l'administration générale IX, 458	} Augmentation à l'inventaire {	796,138	86
5,938,556	85	—	—	2. Inventaire des établissements de l'Etat IX, 459		100,808	90
8,318,588	92	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	896,947	76

Canton de Berne — Compte général pour 1925

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1925					
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			II. Fonds d'administration				
			J. Compte de l'administration courante				
1,836,708	50	Excédent des dépenses de l'administration courante	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 101). IX, 457	—	—	20,372,727	25
1,836,708	50	Total des augmentations	Total du passif	—	—	20,372,727	25
257,660	97	Diminution nette					
			K. Inventaire du mobilier				
1,539	50	} Diminution à l'inventaire	1. Inventaire de l'administration générale IX, 458	3,174,631	43	—	—
40,246	35		2. Inventaire des établissements de l'Etat IX, 459	5,999,119	40	—	—
41,785	85	Total des diminutions	Total de l'actif	9,173,750	83	—	—
855,161	91	Augmentation nette					

APPENDICE

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1925



Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 21 juillet 1872, art. 33.)

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925						
Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Modifications		
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
2,017,316	81	—	—	1. Caisse des épizooties Caisse de l'Etat fr. 2,017,316. 81	Intérêts	95,502 19
					Taxes d'importation	11,916 90
					Produit des certificats	431,540 —
					Amendes	2,582 90
					Utilisation	101,688 15
					Taxes des propriétaires de bétail	409,803 02
					Subsides de la Confédération	227,312 05
					Divers	1,740 —
					Total des augmentations	1,282,085 21
72,429	60	—	—	2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 42,429. 60 Valeurs » 30,000. — <u>fr. 72,429. 60</u>	Intérêts	4,073 10
					Total des augmentations	4,073 10
528,439	97	5,978	54	3.^a Institution Victoria Domaine fr. 290,100. — Mobilier » 78,953. — Caisse hypothécaire » 159,386. 97 <u>Actif fr. 528,439. 97</u> Caisse, solde passif fr. 5,978. 54 <u>Passif fr. 5,978. 54</u> fr. 522,461. 43	Pensions	42,847 25
					Subventions	5,600 —
					Dons	2,091 60
					Intérêts	12,101 50
					Total des augmentations	62,640 35
					Diminution nette	14,918 71
20,000	—	—	—	3.^b Fonds d'éducation de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 20,000. —	Intérêts	1,000 —
					Finances d'entrée	180 —
					Quote-part des pensions	920 —
					Subventions	1,161 60
					Total des augmentations	3,261 60
2,638,186	38	5,978	54	A reporter		1,352,060 26

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,661	95	Subsides aux communes	1. Caisse des épizooties		2,593,125	87	—	—	
213,676	—	Police sanitaire du bétail	Caisse de l'Etat	fr. 2,593,125. 87					
450,726	30	Indemnités pour pertes de bétail							
21,149	70	Frais des certificats							
18,062	20	Frais d'administration							
706,276	15	Total des diminutions							
575,809	06	Augmentation nette							
500	—	Bourses	2. Fonds pour bourses agricoles		76,002	70	—	—	
500	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 46,002. 70					
3,573	10	Augmentation nette	Valeurs	» 30,000. —					
				<u>fr. 76,002. 70</u>					
72,608	29	Frais de l'institution	3.^a Institution Victoria		512,879	40	5,336	68	
1,000	—	Part d'intérêts du fonds d'éducation	Domaine	fr. 290,100. —					
642	23	Part d'intérêts du fonds de secours	Mobilier	» 82,173. —					
174	39	Part d'intérêts du fonds du jubilé	Caisse hypothécaire	» 140,080. 90					
1,924	40	Part d'intérêts du fonds Elise Ebersold	Extances actives	» 525. 50					
1,161	60	Subvention au fonds d'éducation	Actif	<u>fr. 512,879. 40</u>					
14	90	Part d'intérêts du fonds de construction	Caisse, solde passif	fr. 5,336. 68					
33	25	Part d'intérêts du fonds de l'harmonium	Passif	<u>fr. 5,336. 68</u>					
				fr. 507,542. 72					
77,559	06	Total des diminutions							
3,261	60	Subventions pour trousseaux et apprentissages	3.^b Fonds d'éducation de l'institution Victoria		20,000	—	—	—	
			Caisse hypothécaire	fr. 20,000. —					
3,261	60	Total des diminutions							
787,596	81		A reporter		3,202,007	97	5,336	68	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux				Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
2,638,186	38	5,978	54	Report				1,352,060	26
12,844	62	—	—	3.° Fonds de secours de l'institution Victoria		Intérêts		642	23
				Caisse hypothécaire	fr. 12,844. 62	Dons		—	—
						Total des augmentations .		642	23
3,487	71	—	—	3.° Fonds du jubilé de l'institution Victoria		Intérêts		174	39
				Caisse hypothécaire	fr. 3,487. 71	Dons		30	—
						Total des augmentations .		204	39
38,487	75	—	—	3.° Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria		Intérêts		1,924	40
				Caisse hypothécaire	fr. 38,487. 75	Subventions		1,225	—
						Total des augmentations .		3,149	40
2,311	—	—	—	3.° Fonds de garantie de l'institution Victoria		Suppléments de pensions .		843	—
				Caisse hypothécaire	fr. 2,311. —	Total des augmentations .		843	—
298	10	—	—	3.° Fonds de construction de l'institution Victoria		Legs		321	35
				Caisse hypothécaire	fr. 298. 10	Intérêts		14	90
						Total des augmentations .		336	25
665	25	—	—	3.° Fonds d'harmonium de l'institution Victoria		Intérêts		33	25
				Caisse hypothécaire	fr. 665. 25	Total des augmentations .		33	25
21,932	10	1,855	39	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf		Intérêts		1,041	75
				Caisse hypothécaire	fr. 21,932. 10	Quote-part des pensions .		1,710	—
				Solde passif	» 1,855. 39	Subventions		875	—
					fr. 20,076. 71	Total des augmentations .		3,626	75
29,023	27	—	—	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen		Intérêts		1,375	55
				Caisse hypothécaire	fr. 28,981. —	Quote-part des pensions .		1,672	50
				Solde actif	» 42. 27	Subventions		350	—
					fr. 29,023. 27	Total des augmentations .		3,398	05
2,747,236	18	7,833	93	A reporter				1,364,293	58

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune				Situation de la fortune au 31 décembre 1925					
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
787,596	81				Report	3,202,007	97	5,336	68
541	50	Secours à des élèves		3.^c Fonds de secours de l'institution Victoria	Caisse hypothécaire fr. 12,945. 35	12,945	35	—	—
541	50	Total des diminutions							
100	73	Augmentation nette							
26	50	Dépenses diverses		3.^d Fonds du jubilé de l'institution Victoria	Caisse hypothécaire fr. 3,665. 60	3,665	60	—	—
26	50	Total des diminutions							
177	89	Augmentation nette							
2,524	95	Frais d'instruction d'une élève		3.^e Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria	Caisse hypothécaire fr. 39,112. 20	39,112	20	—	—
—	—	Frais divers							
2,524	95	Total des diminutions							
624	45	Augmentation nette							
708	—	Remboursement de parts de garantie		3.^f Fonds de garantie de l'institution Victoria	Caisse hypothécaire fr. 2,446. —	2,446	—	—	—
708	—	Total des diminutions							
135	—	Augmentation nette							
—	—	—		3.^g Fonds de construction de l'institution Victoria	Caisse hypothécaire fr. 634. 35	634	35	—	—
—	—	Total des diminutions							
336	25	Augmentation nette							
—	—	—		3.^h Fonds d'harmonium de l'institution Victoria	Caisse hypothécaire fr. 698. 50	698	50	—	—
—	—	Total des diminutions							
33	25	Augmentation nette							
1,125	—	Bourses d'apprentissage		4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf	Caisse hypothécaire fr. 22,973. 85	22,973	85	2,626	09
2,230	70	Secours divers			Solde passif » 2,626. 09				
3,355	70	Total des diminutions			fr. 20,347. 76				
271	05	Augmentation nette							
300	—	Bourses d'apprentissage		5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen	Caisse hypothécaire fr. 29,256. 55	29,296	67	—	—
2,824	65	Secours divers			Solde actif » 40. 12				
3,124	65	Total des diminutions			fr. 29,296. 67				
273	40	Augmentation nette							
797,878	11				A reporter	3,313,780	49	7,962	77

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux				Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
2,747,236	18	7,833	93	Report				1,364,293	58
29,444	66	—	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 29,442. 10 Solde actif » 2. 56 <u>fr. 29,444. 66</u>		Intérêts 1,398 50 Quote-part des pensions . 1,455 — Subventions — — Total des augmentations . 2,853 50			
18,730	20	—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Breitièges Caisse hypothécaire fr. 18,715. 85 Solde actif » 14. 35 <u>fr. 18,730. 20</u>		Intérêts 888 95 Quote-part des pensions . 1,597 50 Subventions — — Total des augmentations . 2,486 45			
69,992	10	1,826	67	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 69,992. 10 Solde passif » 1,826. 67 <u>fr. 63,165. 43</u>		Intérêts 3,232 60 Quote-part des pensions . 1,380 — Subventions 200 — Total des augmentations . 4,812 60			
17,308	55	443	57	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 17,308. 55 Solde passif » 443. 57 <u>fr. 16,864. 98</u>		Intérêts 822 15 Quote-part des pensions . 1,207 50 Subventions — — Total des augmentations . 2,029 65			
2,882,711	69	10,104	17	A reporter				1,376,475	78

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925										
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925								
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif		
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
797,878	11					Report	3,313,780	49	7,962	77
—	—	Bourses d'apprentissage	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier				30,843	51	—	—
1,454	65	Secours divers	Caisse hypothécaire	fr. 30,840. 60						
1,454	65	Total des diminutions	Solde actif	» 2. 91						
1,398	85	Augmentation nette	fr. 30,843. 51							
—	—	Bourses d'apprentissage	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges				19,619	70	—	—
1,596	95	Secours divers	Caisse hypothécaire	fr. 19,604. 80						
1,596	95	Total des diminutions	Solde actif	» 14. 90						
889	50	Augmentation nette	fr. 19,619. 70							
375	—	Bourses d'apprentissage	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz				69,224	70	663	97
4,042	30	Secours divers	Caisse hypothécaire	fr. 69,224. 70						
4,417	30	Total des diminutions	Solde passif	» 663. 97						
395	30	Augmentation nette	fr. 68,560. 73							
—	—	Bourses d'apprentissage	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier				18,130	70	1,124	77
1,888	70	Secours divers	Caisse hypothécaire	fr. 18,130. 70						
1,888	70	Total des diminutions	Solde passif	» 1,124. 77						
140	95	Augmentation nette	fr. 17,005. 93							
807,235	71					A reporter	3,451,599	10	9,751	51

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux				Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
2,882,711	69	10,104	17	Report				1,376,475	78
7,462	10	—	—	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 7,462. 10		Quote-part des pensions		468	75
						Intérêts		355	30
						Total des augmentations		824	05
878,775	05	—	—	11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 878,775. 05		Intérêts		41,263	45
						Total des augmentations		41,263	45
151,472	70	—	—	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 151,472. 70		Intérêts		6,835	80
						Subvention du fonds du Mushafen		9,200	—
						Total des augmentations		16,035	80
						Diminution nette		590	05
144,390	70	—	—	13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 144,390. 70		Intérêts		6,858	60
						Total des augmentations		6,858	60
4,064,812	24	10,104	17	A reporter				1,441,457	68

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925										
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925								
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif		
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
807,235	71					Report	3,451,599	10	9,751	51
38	15	Secours divers	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse				8,248	—	—	—
38	15	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 8,248. —							
785	90	Augmentation nette								
24,845	—	Bourses	11. Fonds du Mushafen				883,733	50	—	—
1,860	—	Subventions pour écolages	Caisse hypothécaire fr. 883,733. 50							
9,200	—	Subvention au fonds du Schulseckel								
400	—	Frais d'administration								
36,305	—	Total des diminutions								
4,958	45	Augmentation nette								
12,675	—	Bourses de voyage	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école)				150,882	65	—	—
2,500	—	Subventions pour voyages	Caisse hypothécaire fr. 150,882. 65							
1,440	—	Prix								
10	85	Bourse Fædminger								
16,625	85	Total des diminutions								
3,429	30	Contribution aux bourses des écoles moyennes	13. Fonds de l'école cantonale				147,820	—	—	—
3,429	30	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 147,820. —							
3,429	30	Augmentation nette								
863,634	01		A reporter				4,642,283	25	9,751	51

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.		
4,064,812	24	10,104	17		Report			1,441,457	68
5,777	40	—	—	14. Fonds d'orgue de l'Université Caisse hypothécaire fr. 5,777. 40	Intérêts	274	40		
					Total des augmentations .	274	40		
114,253	10	—	—	15. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 114,253. 10	Amendes militaires	12,299	55		
					Intérêts	5,544	95		
					Restitutions	138	—		
					Total des augmentations .	17,982	50		
62,707	25	—	—	16. Fonds de l'institution des sourds-muets Caisse hypothécaire fr. 62,707. 25	Intérêts	2,978	60		
					Total des augmentations .	2,978	60		
79,602	02	—	—	17. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 79,416. 35 Solde actif » 185. 72 fr. 79,602. 07	Intérêts	3,694	55		
					Finances d'admission	280	—		
					Total des augmentations .	3,974	55		
4,327,152	06	10,104	17		A reporter			1,466,667	73

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
863,634	01			Report		4,642,283	25	9,751	51
—	—	—							
—	—	Total des diminutions		14. Fonds d'orgue de l'Université		6,051	80	—	—
274	40	Augmentation nette		Caisse hypothécaire fr. 6,051. 80					
570	60	Fournitures à des recrues indigentes		15. Caisse des amendes militaires		124,965	—	—	—
6,700	—	Traitement d'un employé de la Direction des affaires militaires		Caisse hypothécaire fr. 124,965. —					
7,270	60	Total des diminutions							
10,711	90	Augmentation nette							
2,978	60	Contribution aux frais des établissements de sourds-muets		16. Fonds de l'institution des sourds-muets		62,707	25	—	—
2,978	60	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 62,707. 25					
3,539	85	Secours		17. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee		80,036	77	—	—
3,539	85	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 79,910. 90					
434	70	Augmentation nette		Solde actif » 125. 87					
				fr. 80,036. 77					
877,423	06			A reporter		4,916,044	07	9,751	51

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925										
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications					
Actif		Passif		Fonds spéciaux					Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.						Fr.	Ct.
4,327,152	06	10,104	17	Report					1,466,667	73
78,174	15	—	—	18. Legs Müslin		Intérêts			3,678	10
				Caisse hypothécaire	fr. 78,174. 15	Total des augmentations .			3,678	10
28,423	85	863	43	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité		Intérêts			1,346	50
				Caisse hypothécaire	fr. 28,423. 85	Dons			110	10
				Solde passif	» 863. 43	Subventions			—	—
					fr. 27,560. 42	Total des augmentations .			1,456	60
20,879	45	22	70	20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité		Intérêts			990	05
				Caisse hypothécaire	fr. 20,879. 45	Indemnités			44	30
				Solde passif	» 22. 70	Total des augmentations .			1,034	35
					fr. 20,856. 75					
8,515	75	—	—	21. Médaille Haller		Intérêts			404	45
				Caisse hypothécaire	fr. 8,515. 75	Total des augmentations .			404	45
13,751	30	—	—	22. Bourse Lücke		Intérêts			653	10
				Caisse hypothécaire	fr. 13,751. 30	Total des augmentations .			653	10
4,476,896	56	10,990	30	A reporter					1,473,894	33

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune				Situation de la fortune au 31 décembre 1925					
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
877,423	06				Report	4,916,044	07	9,751	51
3,461	50	Prix		18. Legs Müslin		78,390	75	—	—
3,461	50	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 78,390. 75				
216	60	Augmentation nette							
847	75	Secours à des accouchées		19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité		28,169	27	—	—
				Caisse hypothécaire	fr. 28,070. 35				
847	75	Total des diminutions		Solde actif	» 98. 92				
608	85	Augmentation nette			fr. 28,169. 27				
688	25	Frais d'assurance		20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité		21,202	85	—	—
				Caisse hypothécaire	fr. 21,069. 50				
688	25	Total des diminutions		Solde actif	» 133. 35				
346	10	Augmentation nette			fr. 21,202. 85				
—	—	Médailles		21. Médaille Haller		8,920	20	—	—
				Caisse hypothécaire	fr. 8,920. 20				
—	—	Total des diminutions							
404	45	Augmentation nette		22. Bourse Lücke		14,404	40	—	—
				Caisse hypothécaire	fr. 14,404. 40				
—	—	Bourses							
—	—	Total des diminutions							
653	10	Augmentation nette							
882,420	56				A reporter	5,067,131	54	9,751	51

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	
4,476,896	56	10,990	30	Report			1,473,894	33	
11,258	40	—	—	23. Prix Lazarus			Intérêts	534	70
				Caisse hypothécaire	fr. 11,258. 40		Total des augmentations .	534	70
4,044	29	—	—	24. Fonds Guthnick			Intérêts	164	50
				Caisse hypothécaire	fr. 4,000. —		Total des augmentations .	164	50
				Solde de compte	» 44. 29		Diminution nette	38	50
					fr. 4,044. 29				
38,857	45	—	—	25. Fonds Træchsel			Intérêts	1,777	25
				Caisse hypothécaire	fr. 38,857. 45		Total des augmentations .	1,777	25
							Diminution nette	622	75
29,368	—	—	—	26. Fonds Haller			Intérêts	1,366	50
				Caisse hypothécaire	fr. 29,368. —		Total des augmentations .	1,366	50
—	—	2,507,432	41	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés			Amortissement	280,000	—
				Avance de la Caisse de l'Etat	fr. 2,507,432. 41		Subsides de l'office du travail	48,070	—
							Subsides divers	2,897	20
							Total des augmentations .	330,967	20
4,560,424	70	2,518,422	71	A reporter			1,808,704	48	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
882,420	56				Report	5,067,131	54	9,751	51
—	—	Prix	23. Prix Lazarus			11,793	10	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 11,793. 10					
534	70	Augmentation nette							
203	—	Entretien des herbiers	24. Fonds Guthnick			4,005	79	—	—
203	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 4,000. —					
			Solde de compte	» 5. 79					
				fr. 4,005. 79					
2,400	—	Subsides	25. Fonds Træchsel			38,234	70	—	—
2,400	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 38,234. 70					
1,200	—	Bourse	26. Fonds Haller			29,534	50	—	—
1,200	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 29,534. 50					
166	50	Augmentation nette							
33,831	—	Asile d'aliénés de Bellelay, frais de construction	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés			—	—	2,348,403	06
27,338	05	Asile d'aliénés de la Waldau, frais de construction	Avance de la Caisse						
10,471	50	Frais de surveillance des travaux	de l'Etat	fr. 2,348,403. 06					
100,297	30	Intérêts							
171,937	85	Total des diminutions							
159,029	35	Diminution nette de la dette							
1,058,161	41				A reporter	5,150,699	63	2,358,154	57

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925

Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
4,560,424	70	2,518,422	71		Report	1,808,704	48
2,927,113	85	89,423	23	28. Fonds de la Waldau		Fermages	34,865 —
				Immeubles	fr. 927,737. 92	Intérêts des capitaux . . .	40,734 77
				Inventaire	» 1,009,445. 50	Augmentation d'inventaire	20,133 10
				Caisse hypothécaire	» 857,573. 53		
				Créances courantes	» 112,462. 45		
				Avances à des ma-			
				lades	» 6,141. 06		
				Caisse, solde actif	» 13,753. 39		
				Actif	<u>fr. 2,927,113. 85</u>		
				Dettes courantes	fr. 8,925. 70		
				Caisse de l'Etat	» 80,497. 53		
				Passif	<u>fr. 89,423. 23</u>		
					<u>fr. 2,837,690. 62</u>	Total des augmentations	95,732 87
51,450	25	—	—	29. Legs Mühlemann		Intérêts	2,443 85
				Caisse hypothécaire	fr. 51,450. 25	Total des augmentations	2,443 85
782,016	20	—	—	30. Fondation Moser		Intérêts	37,046 —
				Caisse hypothécaire	fr. 782,016. 20	Total des augmentations	37,046 —
4,099	70	—	—	31. Legs Flügel		Intérêts	194 70
				Caisse hypothécaire	fr. 4,099. 70	Total des augmentations	194 70
23,681	41	—	—	32. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau		Legs	— —
				Caisse hypothécaire	fr. 19,507. 50	Intérêts	1,116 85
				Valeurs	» 4,173. 91	Total des augmentations	1,116 85
					<u>fr. 23,681. 41</u>		
118,948	60	—	—	33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau		Subvention de la caisse de l'établissement	2,000 —
				Caisse hypothécaire	fr. 118,948. 60	Intérêts	5,735 50
						Total des augmentations	7,735 50
8,467,734	71	2,607,845	94		A reporter	1,952,974	25

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925										
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925								
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif		
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
1,058,161	41					Report	5,150,699	63	2,358,154	57
73,631	22	Contribution aux frais de l'asile des aliénés	28. Fonds de la Waldau			2,958,142	80	98,350	53	
—	—	Impôts	Immeubles	fr.	927,737. 92					
			Inventaire	»	1,029,578. 60					
			Caisse hypothécaire	»	857,573. 53					
			Créances courantes	»	104,962. 44					
			Avances à des malades	»	5,290. 10					
			Caisse, solde actif	»	33,000. 21					
				Actif	<u>fr. 2,958,142. 80</u>					
				Dettes courantes	fr. 1,598. 95					
				Caisse de l'Etat	» 96,751. 58					
				Passif	<u>fr. 98,350. 53</u>					
					<u>fr. 2,859,792. 27</u>					
73,631	22	Total des diminutions								
22,101	65	Augmentation nette								
—	—	—								
—	—	Total des diminutions	29. Legs Mühlemann			53,894	10	—	—	
2,443	85	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr.	53,894. 10					
2,590	—	Subsides								
2,590	—	Total des diminutions	30. Fondation Moser			816,472	20	—	—	
34,456	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr.	816,472. 20					
—	—	Subside								
—	—	Total des diminutions	31. Legs Flügel			4,294	40	—	—	
194	70	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr.	4,294. 40					
14	55	Impôts								
14	55	Total des diminutions	32. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau			24,783	71	—	—	
1,102	30	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr.	20,609. 80					
			Valeurs	»	4,173. 91					
					<u>fr. 24,783. 71</u>					
—	—	Indemnité								
—	—	Total des diminutions	33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau			126,684	10	—	—	
7,735	50	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr.	126,684. 10					
1,134,397	18		A reporter				9,134,970	94	2,456,505	10

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925							
Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
8,467,734	71	2,607,845	94		Report	1,952,974	25
112,207	20	—	—	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen	Subvention de la caisse de l'établissement	2,000	—
				Caisse hypothécaire fr. 112,207. 20	Intérêts	5,356	10
					Total des augmentations .	7,356	10
91,114	70	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay	Subvention de la caisse de l'établissement	2,000	—
				Caisse hypothécaire fr. 91,114. 70	Intérêts	4,417	60
					Total des augmentations .	6,417	60
7,500	—	—	—	36. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen	Dons	—	—
				Caisse hypothécaire fr. 7,500. —	Intérêts	308	75
					Total des augmentations .	308	75
3,370	45	—	—	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay	Dons	—	—
				Caisse hypothécaire fr. 3,370. 45	Intérêts	173	—
					Total des augmentations .	173	—
1,232	95	—	—	38. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay	Dons	—	—
				Caisse hypothécaire fr. 1,232. 95	Intérêts	49	35
					Total des augmentations .	49	35
60,078	10	—	—	39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne	Dons	—	—
				Caisse hypothécaire fr. 60,078. 10	Intérêts	2,781	65
					Total des augmentations .	2,781	65
					Diminution nette	18	35
140,549	50	—	—	40. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne	Intérêts	6,741	15
				Caisse hypothécaire fr. 140,549. 50	Bénéfice sur valeurs	782	25
				Valeurs M. 1,000. —	Total des augmentations .	7,523	40
8,883,787	61	2,607,845	94			1,977,584	10
					A reporter		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,134,397	18			Report	9,134,970	94	2,456,505	10	
637	—	Indemnités		34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen	118,926	30	—	—	
637	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 118,926. 30					
6,719	10	Augmentation nette							
—	—	—		35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay	97,532	30	—	—	
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 97,532. 30					
6,417	60	Augmentation nette							
308	75	Cadeaux pour les malades pauvres		36. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen	7,500	—	—	—	
308	75	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 7,500. —					
173	—	Primes à des malades qui font des travaux		37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay	3,370	45	—	—	
173	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 3,370. 45					
49	35	Cadeaux de Noël		38. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay	1,232	95	—	—	
49	35	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 1,232. 95					
2,800	—	Bourses		39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne	60,059	75	—	—	
2,800	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 60,059. 75					
6,500	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique		40. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne	141,572	90	—	—	
6,500	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 141,572. 90					
723	40	Augmentation nette							
1,144,865	28			A reporter	9,565,165	59	2,456,505	10	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.		
8,883,787	61	2,607,845	94	Report		1,977,584	10		
149,405	70	—	—	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann	Intérêts	6,873	30		
				<i>a. Fonds principal</i>	Total des augmentations	6,873	30		
				Caisse hypothécaire fr. 149,405. 70	Diminution nette.	5,666	70		
—	—	—	—	<i>b. Fonds de réserve</i>	Reprise de la fortune.	5,709	90		
					Intérêts	1,566	30		
					Versement du fonds principal	17,540	—		
					Total des augmentations	19,816	20		
3,100,000	—	—	—	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale	Versement nouveau	350,000	—		
				Banque cantonale fr. 3,100,000. —	Total des augmentations	350,000	—		
1,789,905	44	—	—	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale	Versement nouveau	419,953	58		
				Banque cantonale fr. 1,789,905. 44	Total des augmentations	419,953	58		
					Diminution nette.	578,463	88		
3,600,000	—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve	Versement nouveau	480,000	—		
				Caisse hypothécaire fr. 3,600,000. —	Total des augmentations	480,000	—		
927	85	—	—	45. Fonds de secours et de patronage	Intérêts	44	05		
				Caisse hypothécaire fr. 927. 85	Total des augmentations	44	05		
—	—	—	—	46. Dîme de l'alcool, réserve	Versement nouveau	—	—		
				Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000. —	Intérêts	—	—		
					Total des augmentations	—	—		
752,170	55	—	—	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura	Versement nouveau	40,000	—		
				Caisse hypothécaire fr. 752,170. 55	Intérêts	35,728	15		
					Total des augmentations	75,728	15		
18,276,197	15	2,607,845	94	A reporter		3,329,999	38		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,144,865	28			Report		9,565,165	59	2,456,505	10
12,540	—	Versement au fonds de réserve	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann			143,739	—	—	—
12,540	—	Total des diminutions	<i>a. Fonds principal</i>						
			Caisse hypothécaire fr. 143,739. —						
13,900	—	Bourses	<i>b. Fonds de réserve</i>			5,462	10	—	—
454	10	Frais d'administration	Caisse hypothécaire fr. 5,462. 10						
14,354	10	Total des diminutions							
5,462	10	Augmentation nette							
—	—	—	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale			3,450,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Banque cantonale fr. 3,450,000. —						
350,000	—	Augmentation nette							
998,417	46	Prélèvement	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale			1,211,441	56	—	—
998,417	46	Total des diminutions	Banque cantonale fr. 1,211,441. 56						
—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve			4,080,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 4,080,000. —						
480,000	—	Augmentation nette							
—	—	—	45. Fonds de secours et de patronage			971	90	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 971. 90						
44	05	Augmentation nette							
—	—	Remboursement	46. Dîme de l'alcool, réserve			—	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000. —						
64,456	09	Entretien des canaux	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura			763,442	61	—	—
64,456	09	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 763,442. 61						
11,272	06	Augmentation nette							
2,234,632	93		A reporter			19,220,222	76	2,456,505	10

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux				Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
18,276,197	15	2,607,845	94	Report				3,329,999	38
10,777	65	—	—	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura		Contributions des ouvriers		243	50
				Caisse hypothécaire fr. 8,527. 95		Intérêts		503	70
				Caisse d'épargne de Nidau » 2,208. 20		Total des augmentations		747	20
				Caisse » 41. 50					
				fr. 10,777. 65					
9,124,078	36	311,181	35	49. Fonds de l'hôpital de l'île		Produit de l'hôpital		53,580	12
				<i>a. Fonds de l'hôpital</i>		Intérêts des capitaux		210,669	93
				Créances hypothécaires fr. 2,742,265. 44		Fermages et loyers		12,126	10
				Immeubles » 4,083,862. 27		Legs et dons		21,831	05
				Inventaire » 492,140. 60		Subventions		4,559	30
				Pharmacie de l'hôpital » 46,596. 44		Pharmacie de l'hôpital		6,814	52
				Etat de Berne » 1,600,000. —		Subside pour l'amortissement des déficits antérieurs		60,000	—
				Créances courantes » 137,145. 75		Total des augmentations		369,581	02
				Caisse, solde actif » 22,067. 86					
				Actif fr. 9,124,078. 36					
				Dépôts des malades fr. 3,701. 50		Intérêts		2,993	90
				Dettes courantes » 93,798. 75		Legs et dons		1,536	30
				Caisse hypothécaire, compte courant » 63,681. 10		Total des augmentations		4,530	20
				Réserve p. travaux de construction urgents » 150,000. —					
				Passif fr. 311,181. 35					
				fr. 8,812,897. 01					
63,030	—	—	—	<i>b. Fonds des cures de bains</i>		Intérêts		2,993	90
				Caisse hypothécaire fr. 63,030. —		Legs et dons		1,536	30
						Total des augmentations		4,530	20
15,000	—	—	—	<i>c. Fonds Bitzius</i>		Intérêts		712	50
				Caisse hypothécaire fr. 15,000. —		Subventions		1,352	—
						Total des augmentations		2,064	50
19,047	30	—	—	<i>d. Fonds des cadeaux de Noël</i>		Intérêts		904	76
				Caisse hypothécaire fr. 19,047. 30		Legs et dons		567	64
						Total des augmentations		1,472	40
27,508,130	46	2,919,027	29	A reporter				3,708,394	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,234,632	93			Report		19,220,222	76	2,456,505	10
273	80	Secours et frais médicaux		48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura		11,251	05	—	—
273	80	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 8,933. —				
473	40	Augmentation nette		Caisse d'épargne de Nidau	» 2,211. 95				
				Caisse	» 106. 10				
					fr. 11,251. 05				
1,300	—	Charges		49. Fonds de l'hôpital de l'Île		9,376,955	48	422,471	55
12,348	15	Impôts		<i>a. Fonds de l'hôpital</i>					
4,345	95	Frais d'administration		Créances hypothécaires	fr. 2,877,669. 18				
10,000	—	Amortissement sur les immeubles		Immeubles	» 4,298,514. 27				
200,000	—	Réserve pour travaux de construction urgents		Inventaire	» 500,588. 50				
227,994	10	Total des diminutions		Pharmacie de l'hôpital	» 38,652. 91				
141,586	92	Augmentation nette		Etat de Berne	» 1,500,000. —				
				Créances courantes	» 155,123. 45				
				Caisse, solde actif	» 6,407. 17				
				Actif	fr. 9,376,955. 48				
				Dépôts des malades	fr. 1,372. 50				
				Dettes courantes	» 91,910. 70				
				Réserve pour travaux de construction urgents, etc.	» 329,233. 35				
				Passif	fr. 422,471. 55				
					fr. 8,954,483. 93				
2,059	70	Subventions pour des cures		<i>b. Fonds des cures de bains</i>		63,030	—	—	—
2,470	50	Subventions diverses		Caisse hypothécaire	fr. 63,030. —				
4,530	20	Total des diminutions		<i>c. Fonds Bitzius</i>		15,000	—	—	—
				Caisse hypothécaire	fr. 15,000. —				
2,064	50	Subventions pour des cures		<i>d. Fonds des cadeaux de Noël</i>		19,719	70	—	—
2,064	50	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 19,719. 70				
800	—	Cadeaux de Noël aux malades de l'hôpital							
800	—	Total des diminutions							
672	40	Augmentation nette							
2,470,295	53			A reporter		28,706,178	99	2,878,976	65

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.		
27,508,130	46	2,919,027	29		Report	3,708,394	70		
46,469	50	—	—	49. Fonds de l'hôpital de l'Île					
				<i>e. Fonds Zeerleder</i>					
				Caisse hypothécaire fr. 46,469. 50	Intérêts	2,207	30		
					Total des augmentations	2,207	30		
100,820	—	—	—	<i>f. Fonds des viatiques</i>	Intérêts	4,788	95		
				Caisse hypothécaire fr. 100,820. —	Total des augmentations	4,788	95		
11,632	20	—	—	<i>g. Fonds Isenschmid</i>	Intérêts	552	50		
				Caisse hypothécaire fr. 11,632. 20	Total des augmentations	552	50		
68,165	30	—	—	<i>h. Fonds Gibollet et Imhoof</i>	Intérêts	3,237	80		
				Caisse hypothécaire fr. 68,165. 30	Subventions	2,082	—		
					Total des augmentations	5,319	80		
39,133	35	—	—	<i>i. Fonds Sara</i>	Dons	—	—		
				Caisse hypothécaire fr. 39,133. 35	Intérêts	1,858	75		
					Subventions	—	—		
					Total des augmentations	1,858	75		
4,058	35	—	—	<i>k. Fonds Charles Girard-Gibollet</i>	Intérêts	192	75		
				Caisse hypothécaire fr. 4,058. 35	Legs	—	—		
					Total des augmentations	192	75		
122,871	35	—	—	<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i>	Legs et dons	2,000	—		
				Caisse hypothécaire fr. 122,871. 35	Versement de l'hôpital de l'Île	20,000	—		
					Intérêts	5,836	30		
					Total des augmentations	27,836	30		
27,901,280	51	2,919,027	29		A reporter	3,751,151	05		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925										
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925								
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif		
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
2,470,295	53					Report	28,706,178	99	2,878,976	65
—	—	Secours	49. Fonds de l'hôpital de l'île							
—	—	Total des diminutions	<i>e. Fonds Zeerleder</i>				48,676	80	—	—
2,207	30	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 48,676. 80							
2,386	25	Secours aux malades de l'hôpital	<i>f. Fonds des viatiques</i>				100,820	—	—	—
2,402	70	Subventions	Caisse hypothécaire fr. 100,820. —							
4,788	95	Total des diminutions	<i>g. Fonds Isenschmid</i>				11,684	70	—	—
500	—	Récompenses aux garde-malades	Caisse hypothécaire fr. 11,684. 70							
500	—	Total des diminutions	<i>h. Fonds Gibollet et Imhoof</i>				70,188	10	—	—
52	50	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 70,188. 10							
3,297	—	Appareils pour des malades indigents	<i>i. Fonds Sara</i>				39,587	80	—	—
3,297	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 39,587. 80							
2,022	80	Augmentation nette	<i>k. Fonds Charles Girard-Gibollet</i>				4,251	10	—	—
1,404	30	Secours aux malades	Caisse hypothécaire fr. 4,251. 10							
1,404	30	Total des diminutions	<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i>				143,756	20	—	—
454	45	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 143,756. 20							
—	—	Instruments et appareils								
—	—	Total des diminutions								
192	75	Augmentation nette								
1,493	25	Prélèvement								
5,458	20	Mise au concours de travaux								
6,951	45	Total des diminutions								
20,884	85	Augmentation nette								
2,487,237	23		A reporter				29,125,143	69	2,878,976	65

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.		
27,901,280	51	2,919,027	29	Report		3,751,151	05		
—	—	—	—	49. Fonds de l'hôpital de l'Île <i>m. Caisse de retraite</i>	Versements antérieurs à 1925	58,554	60		
					Intérêts	2,751	40		
					Cotisations	10,625	55		
					Legs et dons	245	—		
					Total des augmentations .	72,176	55		
149,342	25	—	—	50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 149,342. 25	Intérêts	7,069	10		
					Total des augmentations .	7,069	10		
22,347	90	—	—	51. Fonds de bibliothèque Ruppenner Caisse hypothécaire fr. 22,347. 90	Intérêts	1,033	50		
					Total des augmentations .	1,033	50		
					Diminution nette.	366	50		
13,047	10	—	—	52. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 13,047. 10	Intérêts	619	70		
					Contributions	—	—		
					Total des augmentations .	619	70		
3,309	75	—	—	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 3,084. 75 Solde de compte » 225. — fr. 3,309. 75	Intérêts	146	50		
					Dons	—	—		
					Total des augmentations .	146	50		
119,044	40	—	—	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 119,044. 40	Intérêts	5,788	70		
					Subvention de l'établissement	3,000	—		
					Total des augmentations .	8,788	70		
28,208,371	91	2,919,027	29	A reporter		3,840,985	10		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925										
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925								
Dépenses		Fonds spéciaux				Actif		Passif		
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
2,487,237	23					Report	29,125,143	69	2,878,976	55
12,781	25	Pensions	49. Fonds de l'hôpital de l'île m. Caisse de retraite Caisse hypothécaire fr. 59,395. 30				59,395	30	—	—
12,781	25	Total des diminutions								
59,395	30	Augmentation nette								
1,817	20	Indemnités	50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 154,594. 15				154,594	15	—	—
1,817	20	Total des diminutions								
5,251	90	Augmentation nette								
1,400	—	Entretien de la bibliothèque	51. Fonds de bibliothèque Ruppenner Caisse hypothécaire fr. 21,981. 40				21,981	40	—	—
1,400	—	Total des diminutions								
—	—	—								
—	—	Total des diminutions	52. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 13,666. 80				13,666	80	—	—
619	70	Augmentation nette								
—	—	—								
—	—	Total des diminutions	53. Fonds de voyage de la maison d'édu- cation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 3,231. 25 Solde de compte » 225. — fr. 3,456. 25				3,456	25	—	—
146	50	Augmentation nette								
—	—	—								
—	—	Total des diminutions	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 127,833. 10				127,833	10	—	—
8,788	70	Augmentation nette								
2,503,235	68		A reporter				29,506,070	69	2,878,976	55

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925							
Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
28,208,371	91	2,919,027	29		Report	3,840,985	10
649,085	45	—	—	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique.	76,606	20
				Caisse hypothécaire fr. 649,085. 45	Intérêts	30,004	25
				Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —			
					Total des augmentations	106,610	45
37,423	90	—	—	56. Fonds de bibliothèque Zehender	Intérêts	1,777	60
				Caisse hypothécaire fr. 37,423. 90	Total des augmentations	1,777	60
517,251	35	—	—	57. Fonds d'assurance du bétail	Intérêts	24,569	45
				Caisse hypothécaire fr. 517,251. 35	Total des augmentations	24,569	45
16,931,739	65	—	—	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois	Subvention de l'Etat pour pensions	133,646	50
				<i>a. III^e section</i>	Subvention de l'Etat pour les assurés.	769,405	80
				Caisse hypothécaire fr. 16,931,739. 65	Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires	983,098	35
					Intérêts	813,019	—
					Total des augmentations	2,699,169	65
46,343,872	26	2,919,027	29		A reporter	6,673,112	25

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,503,235	68			Report		29,506,070	69	2,878,976	65
15,000	—	Maison d'éducation Grube, Niederwangen		55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité		662,617	90	—	—
3,000	—	Etablissement pour filles faibles d'esprit à Kœniz		Caisse hypothécaire fr. 662,617. 90					
20,000	—	Orphelinat de Belfond		Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —					
10,000	—	Hospice de la Bärau							
10,000	—	Maison d'éducation d'Enggistein							
6,911	—	Hospice du Mittelland à Riggisberg							
10,167	—	Hospice de l'Emmental à Frienisberg							
8,000	—	Etablissement de sourdes-muettes à Wabern							
10,000	—	Etablissement « Bethesda » à Tschugg							
93,078	—	Total des diminutions							
13,532	45	Augmentation nette							
1,660	—	Entretien de la bibliothèque		56. Fonds de bibliothèque Zehender		37,541	50	—	—
1,660	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 37,541. 50					
117	60	Augmentation nette							
24,569	45	Contribution à l'assurance du bétail		57. Fonds d'assurance du bétail		517,251	35	—	—
24,569	45	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 517,251. 35					
1,351,872	40	Pensions		58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois		18,140,892	—	—	—
96,154	90	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse		<i>a. III^e section</i>					
41,990	—	Frais d'administration		Caisse hypothécaire fr. 18,140,892. —					
1,490,017	30	Total des diminutions							
1,209,152	35	Augmentation nette							
4,112,560	43			A reporter		48,864,373	44	2,878,976	65

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux				Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
46,343,872	26	2,919,027	29	Report				6,673,112	25
				58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois					
				<i>b. II^e section</i>					
39,792	40	—	—	Caisse hypothécaire	fr. 39,792. 40	Primes	214	—	
						Intérêts	1,782	10	
						Total des augmentations .	1,996	10	
						Diminution nette	1,803	90	
				<i>c. I^{re} section</i>					
—	—	—	—			Subvention de la II ^e section	1,600	—	
						Total des augmentations .	1,600	—	
				<i>d. Fonds de secours</i>					
299,989	90	—	—	Caisse hypothécaire	fr. 299,989. 90	Dons	1,186	25	
						Intérêts	14,236	—	
						Total des augmentations .	15,422	25	
				59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes					
3,321,956	70	—	—	Caisse hypothécaire	fr. 3,321,956. 70	Subvention de l'Etat . . .	327,028	70	
						Cotisations des sociétaires, finances d'entrée	392,651	75	
						Intérêts	170,726	35	
						Total des augmentations .	890,406	80	
				60. Fonds Edouard-Adolphe Stein					
20,073	40	—	—	Caisse hypothécaire	fr. 20,073. 40	Intérêts	953	40	
						Total des augmentations .	953	40	
				61. Fonds Jean Aebi					
229,051	60	—	—	Caisse hypothécaire	fr. 229,051. 60	Intérêts	10,879	90	
						Total des augmentations .	10,879	90	
				62. Legs Volz					
2,832	—	—	—	Caisse hypothécaire	fr. 2,832. —	Intérêts	134	50	
						Total des augmentations .	134	50	
				63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments					
382,271	20	—	—	Caisse hypothécaire	fr. 382,271. 20	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions	25,366	70	
						Intérêts	18,157	80	
						Total des augmentations .	43,524	50	
50,639,839	46	2,919,027	29	A reporter				7,638,029	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925							
Situation de la fortune au 31 décembre 1924				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
50,639,839	46	2,919,027	29	Report		7,638,029	70
94,843	—	—	—	64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 94,843. —		Dépôt	2,956 60
						Intérêts	4,505 —
						Total des augmentations .	7,461 60
67,808	80	—	—	65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 67,808. 80		Intérêts	2,761 05
						Total des augmentations .	2,761 05
						Diminution nette	6,919 10
148,083	32	—	—	66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 148,083. 32		Subvention de la Confédération	23,473 95
						Subvention de l'Etat	14,000 —
						Contributions des proprié- taires de vignes	1,278 56
						Intérêts	6,496 23
						Total des augmentations .	45,248 74
						Diminution nette	1,639 16
37,597	20	—	—	67. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597. 20		Intérêts	1,785 90
						Total des augmentations .	1,785 90
64,198	90	—	—	68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 64,031. 50 Solde actif » 167. 40 fr. 64,198. 90		Intérêts	2,875 90
						Prélèvement sur la dîme de l'alcool	4,229 —
						Dons	— —
						Total des augmentations .	7,104 90
13,734	55	—	—	69. Fondation du Lœtschberg Caisse hypothécaire fr. 9,734. 55 Valeurs » 4,000. — fr. 13,734. 55		Intérêts	462 35
						Total des augmentations .	462 35
51,066,105	23	2,919,027	29	A reporter		7,702,854	24

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
4,268,990	38			Report		53,968,828	14	2,878,976	65
—	—	—		64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose		102,304	60	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 102,304. 60					
7,461	60	Augmentation nette							
9,680	15	Contribution aux frais de construction de maisons pour surveillants		65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau		60,889	70	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 60,889. 70					
9,680	15								
46,887	90	Subsides pour la reconstruction des vignes		66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra		146,444	16	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 146,444. 16					
46,887	90								
1,785	90	Versement au Technicum de Bienne		67. Fonds du Technicum de Bienne		37,597	20	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 37,597. 20					
1,785	90								
6,728	—	Secours		68. Fonds bernois de patronage		64,636	40	60	60
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 64,636. 40					
6,728	—	Augmentation nette		Solde passif » 60. 60					
376	90			fr. 64,575. 80					
—	—	—		69. Fondation du Lœtschberg		14,196	90	—	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 10,196. 90					
462	35	Augmentation nette		Valeurs » 4,000. —					
				fr. 14,196. 90					
4,334,072	33			A reporter		54,394,897	10	2,879,037	25

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925										
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications					
Actif		Passif		Fonds spéciaux					Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.						Fr.	Ct.
51,066,105	23	2,919,027	29	Report					7,702,854	24
111,754	10	—	—	70. Fondation Walther Munzinger		Dons			250	—
				Valeurs fr. 22,500. —		Intérêts			5,246	60
				Caisse hypothécaire » 89,254. 10		Total des augmentations .			5,496	60
				fr. 111,754. 10						
8,125,615	60	—	—	71. Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat		Cotisations des fonctionnaires, employés et ouvriers			1,479,059	75
				<i>a. Caisse d'invalidité</i>		Contributions de l'Etat . . .			1,186,922	50
				Caisse hypothécaire fr. 8,125,615. 60		Intérêts			468,401	10
						Total des augmentations .			3,134,383	35
179,653	40	—	—	<i>b. Caisse d'épargne</i>		Dépôts des sociétaires . . .			58,350	75
				Caisse hypothécaire fr. 179,653. 40		Dépôts de l'Etat			51,984	40
						Intérêts			12,030	—
						Total des augmentations .			122,365	15
57,623	20	—	—	<i>c. Fonds de secours</i>		Contributions diverses . . .			—	—
				Caisse hypothécaire fr. 57,623. 20		Intérêts			2,697	30
						Total des augmentations .			2,697	30
311,621	70	—	—	72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques		Intérêts			14,256	90
				Valeurs fr. 285,108. 70		Total des augmentations .			14,256	90
				Caisse hypothécaire » 26,513. —						
				fr. 311,621. 70						
25,617	05	—	—	73. Fonds Dr Spirig		Intérêts			1,196	75
				Caisse hypothécaire fr. 21,617. 05		Total des augmentations .			1,196	75
				Valeurs » 4,000. —						
				fr. 25,617. 05						
59,877,990	28	2,919,027	29	A reporter					10,983,250	29

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925								
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925						
Dépenses		Fonds spéciaux			Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
4,334,072	33		Report	54,394,897	10	2,879,037	25	
5,000	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique	70. Fondation Walther Munzinger	112,250	70	—	—	
5,000	—	Total des diminutions	Valeurs fr. 22,500. —					
496	60	Augmentation nette	Caisse hypothécaire » 89,750. 70					
			fr. 112,250. 70					
1,069,608	95	Rentes	71. Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat	9,922,618	80	—	—	
209,247	05	Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse	<i>a. Caisse d'invalidité</i>					
29,394	—	Indemnités uniques	Caisse hypothécaire fr. 9,922,618. 80					
1,210	20	Secours						
27,919	95	Frais d'administration						
1,337,380	15	Total des diminutions						
1,797,003	20	Augmentation nette						
			<i>b. Caisse d'épargne</i>	270,610	20	—	—	
31,408	35	Remboursements	Caisse hypothécaire fr. 270,610. 20					
31,408	35	Total des diminutions						
90,956	80	Augmentation nette						
			<i>c. Fonds de secours</i>	58,652	50	—	—	
1,668	—	Secours	Caisse hypothécaire fr. 58,652. 50					
1,668	—	Total des diminutions						
1,029	30	Augmentation nette						
—	—	Prix	72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques	325,878	60	—	—	
—	—	Frais d'administration	Valeurs fr. 295,108. 70					
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire » 30,769. 90					
14,256	90	Augmentation nette	fr. 325,878. 60					
500	—	Subside	73. Fonds Dr Spirig	26,313	80	—	—	
500	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 22,313. 80					
696	75	Augmentation nette	Valeurs » 4,000. —					
			fr. 26,313. 80					
5,710,028	83		A reporter	65,411,224	70	2,879,037	25	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925										
Situation de la fortune au 31 décembre 1924					Modifications					
Actif		Passif		Fonds spéciaux					Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.						Fr.	Ct.
59,877,990	28	2,919,027	29	Report					10,983,250	29
992,981	85	—	—	74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne		Subvention de l'Etat pour pensions			5,074	60
				Caisse hypothécaire fr. 992,981. 85		Subvention de l'Etat pour les assurés			58,830	40
						Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires .			79,689	75
						Intérêts			49,079	35
						Dons			—	—
						Total des augmentations .			192,674	10
5,561	25	—	—	75. Legs Dr K. A. Lingner		Intérêts			264	15
				Caisse hypothécaire fr. 5,561. 25		Total des augmentations .			264	15
				Valeurs M. 100,000. —						
1,097	25	—	—	76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat		Intérêts			52	10
				Caisse hypothécaire fr. 1,097. 25		Total des augmentations .			52	10
						Diminution nette.			97	25
412,641	25	—	—	77. Fonds cantonal de solidarité		Intérêts			19,600	45
				Caisse hypothécaire fr. 412,641. 25		Versement			29,212	85
						Total des augmentations .			48,813	30
11,475	—	—	—	78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg		Intérêts			545	—
				Caisse hypothécaire fr. 11,475. —		Versement.			1,000	—
						Total des augmentations .			1,545	—
61,301,746	88	2,919,027	29	Somme totale de l'actif et du passif		Somme totale des augmentations			11,226,598	94
		58,382,719	59	Actif net						

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1925									
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1925							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
5,710,028	83			Report		65,111,221	70	2,879,037	25
105,470	—	Pensions		74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,067,652. 45		1,067,652	45	—	—
6,528	50	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la Caisse							
6,005	—	Frais d'administration							
118,003	50	Total des diminutions							
74,670	60	Augmentation nette							
—	—	—							
—	—	Total des diminutions		75. Legs Dr K. A. Lingner		5,825	40	—	—
264	15	Augmentation nette		Caisse hypothécaire fr. 5,825. 40					
				Valeurs M. 100,000. —					
149	35	Prélèvement				1,000	—	—	—
149	35	Total des diminutions		76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat					
				Caisse hypothécaire fr. 1,000. —					
—	—	—							
—	—	Total des diminutions		77. Fonds cantonal de solidarité		461,454	55	—	—
48,813	30	Augmentation nette		Caisse hypothécaire fr. 461,454.55					
—	—	—							
—	—	Total des diminutions		78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg		13,020	—	—	—
1,545	—	Augmentation nette		Caisse hypothécaire fr. 13,020. —					
5,828,181	68	Somme totale des diminutions		Somme totale de l'actif et du passif .		66,660,174	10	2,879,037	25
5,398,417	26	Augmentation nette		Actif net				63,781,136	85

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1925 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 29 avril 1926.

Le contrôleur des finances,

E. Jung.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

PENDANT L'EXERCICE 1925.

Monsieur le Directeur des finances,

La *fortune nette* de l'Etat de Berne, qui au 1er janvier 1925 était de fr. 54,205,630.34, a *augmenté* en 1925 de fr. 2,299,835.83 et elle accuse à la fin de l'année fr. 56,505,466.17. Cette fortune se décompose comme

suit: Actif fr. 429,108,485.48; passif fr. 372,603,019.31. L'actif et le passif ont *augmenté*, le premier, de fr. 25,461,605.93 et, le second, de fr. 23,161,770.10.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 7 à 86.

A. Compte de profits et pertes.

L'augmentation de la fortune nette indiquée ci-haut, de fr. 2,299,835.83 provient des modifications suivantes:

<i>Augmentations :</i>	
<i>Administration courante :</i>	
Recettes	fr. 145,429,886. 57
<i>Forêts :</i>	
Plus-value de ventes	„ 3,184. —
Cession de droits	„ 1,000. —
Relèvements de la valeur estimative	„ 11,578. —
<i>Domaines :</i>	
Plus-values de ventes	„ 18,408. —
Infériorités de prix d'achat	„ 60. —
Cession de droits	„ 400. —
Relèvements de la valeur estimative	„ 357,095. —
<i>Amortissement des emprunts</i>	<i>„ 1,773,500. —</i>
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer :</i>	
Prélèvement	„ 2,450,425.45
A reporter	fr. 150,045,537. 02

Report	fr. 150,045,537. 02
<i>Rentrées sur avances pour constructions amorties</i>	<i>„ 84,141. 95</i>
<i>Amortissement sur le solde de compte de l'administration courante</i>	<i>„ 2,094,369. 47</i>
<i>Inventaire du mobilier :</i>	
Augmentations	„ 896,947. 76
Total des augmentations	fr. 153,120,996. 20
<i>Diminutions :</i>	
<i>Administration courante :</i>	
Dépenses	fr. 147,266,595. 07
<i>Forêts :</i>	
Réductions de la valeur estimative	„ 4,320. —
<i>Domaines :</i>	
Moins-values de domaines vendus	„ 11,334. —
Excédents de prix d'achat	„ 16,550. —
Réductions de la valeur estimative	„ 30,150. —
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer :</i>	
Versement	„ 1,000,000. —
A reporter	fr. 148,328,949. 07

Report	fr. 148,328,949. 07
<i>Amortissement de capitaux de chemins de fer</i>	„ 2,450,425. 45
<i>Inventaire du mobilier :</i>	
Diminutions	„ 41,785. 85
Total des diminutions	fr. <u>150,821,160. 37</u>
<i>Augmentation nette</i> , comme ci-dessus	fr. <u>2,299,835. 83</u>
savoir :	
<i>Augmentation résultant de rectifications selon l'art. 31 de la loi du 21 juillet 1872</i>	fr. 4,136,544. 33
<i>Diminution résultant de l'excédent de dépenses de l'administration courante</i>	„ 1,836,708. 50
<i>Augmentation nette</i>	fr. <u>2,299,835. 83</u>

Les amortissements de capitaux de chemins de fer se fondent sur des décisions du Grand Conseil et concernent différentes lignes. L'amortissement sur le solde de compte de l'administration courante s'est fait au moyen des quotes-parts de l'impôt de guerre touchées par le canton en 1925. Ces quotes-parts se montent à fr. 3,294,369.47, dont on a distrait, il est vrai, 1,200,000 fr. pour des constructions (Maternité et école d'agriculture de Courtemelon). Les rentrées sur avances pour constructions amorties proviennent de subventions versées après coup par l'office fédéral du travail. Les grandes augmentations de l'inventaire sont pour la plupart en corrélation avec la révision périodique de l'inventaire du mobilier de l'administration générale.

B. Compte de l'administration courante.

Pages 10 à 85.

Les comptes de l'administration courante se présentent ainsi qu'il suit :

<i>Dépenses brutes</i>	fr. 147,266,595. 07
<i>Recettes brutes</i>	„ 145,429,886. 57
<i>Excédent des dépenses</i>	fr. <u>1,836,708. 50</u>

ou, si l'on ne considère que les recettes et dépenses nettes des différents services de l'administration :

<i>Dépenses</i>	fr. 58,884,508. 61
<i>Recettes</i>	„ 57,047,800. 11
<i>Excédent des dépenses</i>	fr. <u>1,836,708. 50</u>

Le budget prévoyait :

<i>Dépenses nettes</i>	fr. 58,672,321. —
<i>Recettes nettes</i>	„ 55,388,628. —
<i>Excédent des dépenses</i>	fr. <u>3,283,693. —</u>

Mais le compte accuse :

<i>Recettes en plus</i>	fr. 1,659,172. 11
<i>Dépenses en plus</i>	„ 212,187. 61
ce qui donne un <i>résultat meilleur</i> que les prévisions de	fr. <u>1,446,984. 50</u>

Les différences entre les recettes et dépenses effectives et celles qui étaient prévues au budget portent sur les chapitres suivants :

<i>Recettes en plus :</i>	
XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	fr. 610,106. 55
XXVI. <i>Taxe des successions et donations</i>	„ 357,975. 66
XXIV. <i>Timbre</i>	„ 275,238. 82
XV. <i>Forêts domaniales</i>	„ 214,412. 31
XXV. <i>Emoluments</i>	„ 173,234. 36
XXIX. <i>Part au produit du monopole de l'alcool</i>	„ 135,103. 90
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	„ 129,990. 25
XXIII. <i>Régie des sels</i>	„ 89,883. 80
XVI. <i>Domaines</i>	„ 58,719. 37
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	„ 24,999. 95
XXVII. <i>Redevances pour concessions hydrauliques</i>	„ 10,359. —
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	„ 4,220. —
Total des recettes en plus	fr. <u>2,084,243. 97</u>

<i>Recettes en moins :</i>	
XXXII. <i>Impôts directs</i>	fr. 314,550. 41
XXX. <i>Part au bénéfice de la Banque nationale</i>	„ 104,777. 90
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	„ 3,928. 81
XXVIII. <i>Patentes d'auberges et permis de vente des spiritueux</i>	„ 1,814. 74
Total des recettes en moins	fr. <u>425,071. 86</u>

<i>Dépenses en plus :</i>	
VIII. <i>Assistance publique</i>	fr. 451,275. 01
XI. <i>Emprunts</i>	„ 375,430. 85
X. <i>Travaux publics</i>	„ 73,288. 51
III ^a . <i>Justice</i>	„ 21,295. 97
IX ^a . <i>Economie publique</i>	„ 20,447. 11
V. <i>Cultes</i>	„ 15,129. 20
XXXIII. <i>Imprévu</i>	„ 7,619. 92
II. <i>Administration judiciaire</i>	„ 3,764. 45
Total des dépenses en plus	fr. <u>968,251. 02</u>

<i>Dépenses en moins :</i>	
III ^b . <i>Police</i>	fr. 312,106. 72
XII. <i>Finances</i>	„ 140,900. 04
IX ^b . <i>Affaires sanitaires</i>	„ 109,678. 05
VI. <i>Instruction publique</i>	„ 82,980. 86
IV. <i>Affaires militaires</i>	„ 59,854. 15
I. <i>Administration générale</i>	„ 32,295. 35
XIV. <i>Forêts</i>	„ 12,858. 96
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	„ 3,006. 10
XIII. <i>Agriculture</i>	„ 1,963. 33
VII. <i>Affaires communales</i>	„ 419. 85
Total des dépenses en moins	fr. <u>756,063. 41</u>

<i>Recettes en plus</i>	fr. 2,084,243. 97	
<i>Recettes en moins</i>	„ 425,071. 86	fr. 1,659,172. 11
<i>Dépenses en plus</i>	fr. 968,251. 02	
<i>Dépenses en moins</i>	„ 756,063. 41	„ 212,187. 61
<i>Résultat meilleur</i>		fr. <u>1,446,984. 50</u>

Le résultat des comptes serait encore meilleur s'il n'y avait pas eu, d'un côté, une moins-value des impôts directs de fr. 314,550.41 et une moins-value de fr. 104,777.90 sur la part au bénéfice de la Banque nationale et, d'un autre côté, une augmentation des dépenses de fr. 451,275.01 pour l'assistance publique. Sans ces différences, le résultat eût été de fr. 870,603.32

plus favorable et le déficit de seulement fr. 966,105.18 au lieu de fr. 1,836,708.50. En ce qui concerne la moins-value des impôts directs, il y a lieu de relever que ce compte a été grevé par des amortissements au montant de fr. 1,008,129.20 et que la réserve pour impôts à éliminer a été dotée de fr. 2,500,000. — (l'année précédente fr. 2,000,000. —). Si, quant à cette réserve on avait pu se borner à y verser les 2 millions usuels, le compte serait, rien que de ce fait, meilleur de fr. 500,000. —. Les dépenses de l'assistance dépassent le budget de fr. 451,275.01 et sont supérieures à celles de 1924 de fr. 330,899.65. Même si les dépenses en plus et les recettes en moins n'avaient qu'un caractère provisoire, il n'en reste pas moins qu'il faudra faire les plus grands efforts pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Les comptes de 1925 diffèrent de ceux de l'année dernière comme suit:

Recettes en moins :	
XXXII. Impôts directs	fr. 718,287. 71
XX. Caisse de l'Etat	„ 233,373. 97
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale	„ 78,709. 80
XXV. Emoluments	„ 59,812. 19
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	„ 12,639. —
XXVII. Redevances pour concessions hydrauliques	„ 1,599. 10
XXI. Amendes et confiscations	„ 1,103. 10
Total des recettes en moins	fr. <u>1,105,524. 87</u>

Recettes en plus :	
XXVI. Taxe des successions et donations	„ 419,647. 66
XVI. Domaines	„ 213,659. 99
XXIII. Régie des sels	„ 107,414. 90
XV. Forêts domaniales	„ 81,697. 17
XXIV. Timbre	„ 70,205. 65
XXXI. Taxe militaire	„ 17,497. 93
XVIII. Caisse hypothécaire	„ 7,103. 65
XXVIII. Patentes d'auberges et permis de vente des spiritueux	„ 1,269. 35
XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool	„ —. 40
Total des recettes en plus	fr. <u>918,496. 70</u>

Dépenses en plus :	
XI. Emprunts	fr. 413,151. 30
VIII. Assistance publique	„ 330,899. 65
III ^b . Police	„ 130,620. 79
V. Cultes	„ 72,558. 80
VI. Instruction publique	„ 71,864. 38
XII. Finances	„ 47,349. 52
II. Administration judiciaire	„ 46,195. 60
IV. Affaires militaires	„ 22,655. 20
III ^a . Justice	„ 18,023. 92
VII. Affaires communales	„ 168. 25
Total des dépenses en plus	fr. <u>1,153,487. 41</u>

Dépenses en moins :	
XXXIII. Imprévu	fr. 297,076. 88
XIII. Agriculture	„ 203,988. 98
IX ^b . Affaires sanitaires	„ 96,598. 17
A reporter	fr. 597,664. 03

Report	fr. 597,664. 03	
X. Travaux publics	„ 33,994. 31	
I. Administration générale	„ 28,692. 08	
XIV. Forêts	„ 27,425. 61	
XVII. Caisse des domaines	„ 817. 60	
IX ^a . Economie publique	„ 245. 35	
Total des dépenses en moins	fr. <u>688,838. 98</u>	
Recettes en moins	fr. 1,105,524. 87	
Recettes en plus	„ 918,496. 70	
		fr. 187,028. 17
Dépenses en plus	fr. 1,153,487. 41	
Dépenses en moins	„ 688,838. 98	
		„ 464,648. 43
Résultat plus mauvais en 1925		fr. <u>651,676. 60</u>

Si l'on considère qu'en 1925 le chapitre imprévu a absorbé fr. 297,076.88 de moins qu'en 1924, la comparaison donne un résultat d'autant moins favorable pour ce dernier exercice.

Ce sont surtout les recettes en moins des impôts directs et l'augmentation des dépenses de l'assistance qui ont déterminé ce résultat.

On trouvera ci-après des renseignements plus précis concernant les différences entre le budget et le compte. Quant aux dépassements de crédit, ils font l'objet d'un rapport spécial au Grand Conseil.

I. Administration générale.

Les frais de l'administration générale sont inférieurs aux crédits de fr. 32,295.35. Les rubriques suivantes accusent des dépenses en plus: *Crédit du Conseil-exécutif* fr. 3,632.30, *Chancellerie d'Etat* fr. 18,827.35, et *secrétariats de préfecture* fr. 1,931.60. Accusent des économies, les rubriques: *Grand Conseil* fr. 32,903.25, *conseillers aux Etats* fr. 2,644.70, *Feuille officielle allemande*, fr. 4,634.20, et *préfets* fr. 9,323.75. Pour la *Feuille officielle du Jura*, on a réalisé une *recette nette* de fr. 7,180.60. Des dépassements de crédit se sont produits aux rubriques spéciales: *imprimés* fr. 24,339. —, *rédaction du Bulletin du Grand Conseil* fr. 1340. —, *indemnités des vice-préfets* fr. 2,234.10, *traitements des secrétaires de préfecture* fr. 1,955.55, *frais de bureau* de ces fonctionnaires fr. 1,175.20. On a économisé sur les *traitements des employés de la Chancellerie d'Etat* fr. 3,681.80, sur le *service et chauffage de l'Hôtel de Ville* fr. 1825.75, sur les *frais d'impression des deux bulletins du Grand Conseil et des bulletins des lois* fr. 13,051.05, sur les *traitements des préfets* fr. 8,520.25 et les *frais de bureau* de ces fonctionnaires fr. 3,037.60. Le fermage de la *Feuille officielle allemande* a été augmenté de fr. 3,000.—, celui de la *Feuille officielle du Jura* de fr. 3,500.—. Il a été toutefois remboursé une somme de fr. 7,000.— à la première sur le déficit qu'elle a pu prouver avoir fait ces dernières années. Comparativement à l'année précédente, les frais nets de l'administration générale sont inférieurs de fr. 28,692.08.

II. Administration judiciaire.

Les dépenses de ce chapitre excèdent pour 1925 les crédits d'une somme de fr. 3,764.45. Ont exigé plus qu'il n'était prévu les rubriques: *Tribunaux de district* fr. 3,645.69, *ministère public* fr. 422.35, *offices des poursuites et faillites* fr. 26,965.86 et *Tribunal ad-*

ministériel fr. 1,369.85; par contre, il a été réalisé ailleurs des économies pour fr. 28,639.30, notamment fr. 11,251.70 dans les *greffes de tribunal* et fr. 7,193.15 pour les *Cours d'assises*. Les rubriques suivantes ont accusé des dépassements: *Frais de bureau du greffe de la cour suprême* fr. 837.05, *bibliothèque* fr. 352.75, *indemnités des suppléants* (II. C. 2) fr. 3,919.84, *frais de bureau des tribunaux de district* fr. 2,797.50; *indemnités des suppléants* (II. D. 2) fr. 8,167.30, *frais de bureau des procureurs d'arrondissement* fr. 423.20, *traitements des agents de poursuites* fr. 25,356.55, *registres et formules* fr. 7,571.55 et *indemnités des membres* (II. J. 3) fr. 2,197.20. Les excédents des dépenses des agents de poursuites qui figurent dans la rubrique XXV, A. 3 sont plus que compensées par des recettes supérieures. Notons parmi les rubriques accusant des dépenses en moins: *traitements des employés du greffe de la Cour d'appel* fr. 2,819.80, *traitements des greffiers de tribunal* fr. 10,328.80, *traitements des employés des greffes* 8,649.35 francs et *indemnités aux jurés* fr. 4,705.50.

III^a. Justice.

Les *frais totaux* ont grevé les comptes de fr. 21,295.97 de plus que l'on ne prévoyait. Les rubriques suivantes participent aux dépenses en plus: *Frais de bureau* fr. 1,280.30, *frais de justice* fr. 20,136.97, *frais de révision, de rédaction et d'impression* fr. 2,483.35, *frais de bureau et de déplacement de l'inspection* fr. 823.95 et *examens d'apprentis* fr. 101.50. La rubrique *traitements des employés* accuse par suite de la diminution du personnel une dépense en moins de fr. 2,999.80. Comparées à celles de 1924, les dépenses présentent dans l'ensemble une augmentation de 18,023.92, qui provient surtout des frais irrécouvrables de l'assistance judiciaire, dont le compte de 1925 a été grevé plus que d'ordinaire.

III^b. Police.

Comparées aux chiffres du budget, les dépenses moindres sont ici de fr. 312,106.72 et par rapport à l'année dernière les frais généraux sont en augmentation de fr. 130,620.79. Ce résultat meilleur provient essentiellement de ce que les *établissements pénitentiaires*, ont accusé des frais en moins de fr. 172,033.72 et, en outre, du fait qu'au chapitre *émoluments et remboursements de frais* on a réalisé une plus-value de fr. 65,895.54. Il y a au surplus eu des économies sur les crédits du *corps de police* fr. 47,373.15 et des *prisons* fr. 20,010.98. Les différences entre le budget et les dépenses effectives dans les divers établissements pénitentiaires se présentent comme suit: *Thorberg* au lieu de fr. 25,000. — de dépenses nettes, un produit net de fr. 253.25; *St-Jean-Anet*, au lieu du déficit prévu de fr. 50,000. —, un boni de fr. 27,313.22; *Witzwil*, recettes en plus fr. 69,434.79. Il s'est produit des dépassements de crédit aux rubriques *traitements des employés* fr. 2,486.85, *loyers du corps de police* fr. 1,144.95; *indemnités de logement et de mobilier* fr. 7,512.10; *frais divers d'entretien* (D. 2 b) fr. 1,218.01 et *frais de police* fr. 6,222.65. Le total des frais est de fr. 130,620.79 supérieur à celui de l'an dernier, surtout du fait des dépenses des pénitenciers et des frais de justice et police.

IV. Affaires militaires.

Les dépenses en plus sont de fr. 125.50 pour les *traitements de employés*, de fr. 397.50 pour les *frais de bureau*, de fr. 120.90 pour *différents frais d'adminis-*

tration, de fr. 393.40 pour les *indemnités des commandants d'arrondissement* et de fr. 2,243.20 pour le *recrutement*. Il y a lieu d'ajouter encore fr. 13,003.85 pour *frais d'organisation extraordinaires* causés par la réorganisation des troupes. Ces dépenses en plus sont largement compensées par des économies, principalement à la rubrique *habillement, armement personnel et équipement*, dont les dépenses sont restées inférieures aux prévisions de fr. 25,333.05, ainsi que par le produit de la *confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes*, et de la *vente de matériel de guerre cantonal* qui a donné fr. 1,095.05 de plus. Sur le crédit total, on a réalisé ainsi fr. 59,894.15 d'économies.

V. Cultes.

Par arrêté du 26 mai 1925 le Conseil-exécutif a décidé de racheter l'indemnité de logement du pasteur de Delémont moyennant une somme de fr. 23,000. Cette dépense n'était pas prévue au budget. Il y a eu des dépenses en plus pour *frais de bureau* fr. 386.85, *suppléments de traitements* (B. 2) fr. 100.65, *traitements des ecclésiastiques* (C. 1) fr. 1,095.40 et *pensions de retraite* (C. 5) fr. 1,847. —. On a réalisé dans l'ensemble fr. 11,300.70 d'économies sur les crédits, de sorte que le dépassement du crédit général n'a été que de fr. 15,129.20.

VI. Instruction publique.

Les dépenses en plus affectent les chapitres suivants: *Université* fr. 4,277.20, *écoles moyennes* fr. 21,253.35, *frais d'administration de la Direction et du synode scolaire* fr. 6,060.75, et *beaux-arts* fr. 2,979.30. Les dépenses pour *l'école primaire* sont restées en-dessous des crédits de fr. 96,392.65 et pour les *écoles normales* de fr. 21,074.86. Les rubriques dans lesquelles le crédit a été dépassé sont: *synode scolaire* fr. 6,495.95, *traitements des employés de l'Université* fr. 1,518.55, *Jardin botanique* fr. 10,044.04, *indemnités pour lits gratuits dans les cliniques* fr. 9,120. —, *subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures* fr. 2,359.95, *subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires* fr. 23,057.10, *inspecteurs* fr. 234. —, *caisse d'assurance des maîtres aux écoles moyennes, subside* (C. 9) fr. 8,033.45 et (D. 4) fr. 6,323.15, *contributions aux traitements des maîtres* fr. 2,963.15, *remplacement de maîtres astreints au service militaire* fr. 6,625. —, *subventions aux établissements d'enfants anormaux* fr. 1,300. — et contribution au *Musée historique* fr. 3,000. —. Certaines rubriques accusent en revanche des économies, entre autres: *matériel d'enseignement et établissements subsidiaires* fr. 11,125.94, *écoles complémentaires* fr. 10,279.95 et *remplacement d'instituteurs malades* fr. 33,965.50. *L'Hôpital vétérinaire* accuse une plus-value de recettes de fr. 9,895.45. La part de l'Etat aux finances de cours a de nouveau été inférieure à la somme budgétée, de sorte que les dépenses nettes pour les *traitements des professeurs et privat-docents* accusent un dépassement de fr. 6,758.60. Le bénéfice net de la *Librairie scolaire* est resté au-dessous du budget de fr. 10,400.95.

Dans l'ensemble on a dépensé pour l'instruction publique fr. 82,980.86 de moins que ne prévoyait le budget.

VII. Affaires communales.

Ce service a dépensé fr. 419.85 de moins que ne prévoyait le budget.

VIII. Assistance publique.

En comparaison de l'année dernière, les dépenses totales sont supérieures de fr. 330,899.65 et par rapport au budget de fr. 451,275.01. Les *subventions pour l'assistance temporaire* accusent par rapport à 1924 une diminution de fr. 63,142.56 et par rapport au budget une réduction de fr. 59,502.63, mais les *subventions pour l'assistance permanente* et les *frais de l'assistance extérieure* accusent une augmentation de fr. 368,355.67. Ont en outre occasionné des dépassements de crédit, les *frais de bureau de la Direction* pour fr. 8,949.75, les *inspecteurs d'arrondissement* pour fr. 149.30, les *maisons cantonales d'éducation* d'Aarwangen et de Loveresse pour fr. 3,908.34 et les *bourses d'apprentissage* pour fr. 13,515.15. En faveur des *mesures propres à combattre l'alcoolisme* on a dépensé fr. 15,173.05 de plus. On a versé à différents établissements une somme totale de fr. 93,078. — sur le *fonds de secours pour les hôpitaux et établissements de charité*.

IX^a. Economie publique.

Les comptes des deux écoles techniques ont été grevés d'une façon imprévue des versements de l'Etat à la Caisse de retraite. Ceux-ci se montent à fr. 18,027.75 pour l'école technique de Berthoud et à fr. 26,700.85 pour celle de Biemme. Sans ces charges, les dépenses des deux écoles seraient restées en-dessous des crédits et les dépenses totales de l'économie publique en-dessous du budget, bien qu'il y ait des dépassements aux rubriques: *bourses et apprentissage* pour fr. 24,428.25 et à la rubrique *pensions de retraite des professeurs* pour fr. 2,182.50 (il n'y avait rien de prévu pour cette dernière). Si les dites charges ne s'étaient pas produites, il y aurait eu une économie de fr. 24,251.49 sur le crédit fédéral, au lieu de la dépense en plus de fr. 20,447.11.

IX^b. Affaires sanitaires.

Comparativement au budget on a dépensé ici fr. 109,678.05 de moins. Y ont contribué surtout les subventions fédérales dont ont bénéficié les *frais généraux* et les *vaccinations*, le fait que pour les *subventions aux hôpitaux de district*, le compte a été allégé de fr. 35,878.80 par suite de la plus-value de la part aux amendes et les dépenses en moins de quatre *hôpitaux cantonaux* pour fr. 44,019.95. Il y a eu des dépassements aux rubriques *traitements des employés* fr. 500. —, *subvention à l'hôpital de l'île* fr. 11,711.60.

X. Travaux publics et chemins de fer.

Il y a eu dépassement de crédit à l'*entretien des routes* fr. 61,995.18, *travaux de réfection et digues* fr. 99,993.70 et *traitements des employés du bureau des concessions hydrauliques* fr. 6,681.60. La dépense de fr. 993. — pour l'*Exposition d'agriculture de Berne* n'était pas prévue au budget. Le crédit de fr. 100,000. — pour *amortissement* d'avances pour construction de routes a été employé non pas selon le budget, mais pour payer des subsides échus depuis longtemps. On a économisé fr. 62,051.05 sur les *traitements des cantonniers* et fr. 15,861.20 sur les *traitements des employés de l'administration des arrondissements*, le *cadastre* et les *chemins de fer*. Le produit des émoluments de *concessions hydrauliques* a augmenté de fr. 12,157. —. Le *versement dans le fonds des dommages causés par les éléments* a été augmenté en proportion. La taxe des automobiles a

produit une somme de fr. 1,997,323. —. Celle-ci a été affectée entièrement à la réfection des routes et on a dépensé en outre fr. 304,035.35 qui devront être imputés sur le produit de la taxe de 1926. Les constructions dans les *asiles d'aliénés* ont coûté fr. 105,194.60; le budget prévoyait une dépense de fr. 150,000. —. Les frais nets de la *correction des eaux du Jura* se sont montés à fr. 64,456.09. Les dépenses totales dépassent la somme budgétée de fr. 73,288.51, mais sont inférieures de fr. 33,994.31 à celles de 1924.

XI. Emprunts.

Le service des emprunts a absorbé fr. 375,430.85 de plus qu'il n'était prévu, savoir fr. 280,328.75 pour *amortissement et intérêts* et fr. 95,102.10 pour *frais des emprunts*. Le service de l'intérêt de *bons de caisse* 6% de 1921 a exigé fr. 335,350. — de moins qu'il n'était prévu par suite de leur conversion, pour fr. 845,000. —, en bons de 5½%. En revanche on n'avait pas pu prévoir au budget le service de l'intérêt des huit millions de *bons de caisse* de 5½% et de l'*emprunt* de 12 millions de francs de 5%. Aux intérêts de cet emprunt, contracté pour la souscription des fonds, s'oppose un dividende de 6%, porté au produit de la Caisse de l'Etat. Les *provisions et frais de transport* ont absorbé fr. 17,350.45 de moins, les *frais d'impression et de publication* fr. 18,432.65 de plus en raison du renouvellement des feuilles de coupons des obligations de l'emprunt 3% de 1895. Aucun crédit n'était prévu pour les *frais de l'émission des bons de caisse de 1925* au montant de fr. 94,019.90.

XII. Finances.

La rubrique *frais de bureau et de déplacement de la Direction des finances* a été grevée d'une somme de fr. 4,239.25 pour quote-part aux frais de bureau des conférences des directeurs des finances pendant les années 1923 et 1924. Sans cet article, les dépenses seraient inférieures à celles de 1924. Les *frais de bureau*, ainsi que les *frais d'impression et de reliure* du *Contrôle des finances* ont diminué de fr. 3,399.40, mais dépassent néanmoins les crédits de fr. 4,977.95. Les *frais du compte de chèques postaux* accusent une augmentation de fr. 1,018.85. Les frais nets des *recettes de district* ont été inférieurs de fr. 33,282.14 du budget. Les dépenses accusent une augmentation dans les quatre rubriques, au total de fr. 31,753.85, mais il y a eu un excédent de recettes à la rubrique *provisions* de fr. 65,035.99. La *subvention de l'Etat à la Caisse de prévoyance* est de fr. 91,241.05 moindre que le budget ne prévoyait; le crédit pour les *frais d'administration* de cette institution n'a pas été employé, attendu que la Caisse doit supporter elle-même depuis 1925 ses frais d'administration.

XIII. Agriculture.

Les *frais d'administration de la Direction* accusent des dépenses en plus à la rubrique *traitements des employés*, de fr. 389.90, aux *frais de bureau et de déplacement du vétérinaire cantonal* de fr. 600. — et aux *cours* de fr. 2,138.50. La plupart des autres postes marquent en revanche des épargnes, de sorte qu'il y a en fin de compte une économie nette de fr. 27,494.42. Quant aux *écoles d'agriculture*, les dépenses sont restées plus ou moins inférieures aux crédits, excepté pour les écoles de *Langenthal* et d'*Oeschberg*. La première a dépassé

son crédit en raison d'achats de mobilier pour une somme de fr. 42,833.92, sans laquelle les frais eussent été de fr. 12,739.58 inférieurs au budget. On a fait dans la seconde des achats semblables pour une somme de fr. 17,968.90 et on a dépensé fr. 4,905.50 pour l'Exposition d'agriculture de Berne. Sans ces frais extraordinaires, la dépense nette fût demeurée de 1,623.65 francs au crédit. Le compte de la *laiterie* de l'école de fromagerie de la Rutti boucle par un déficit de fr. 5,436.29, alors qu'on avait prévu un boni de fr. 2,000. — Comparativement au crédit global, il a été dépensé pour l'agriculture en 1925 fr. 1,963.33 de moins et comparativement à 1924 fr. 203,988.98 de moins.

XIV. Economie forestière.

Il y a des dépassements de crédit pour les *inspecteurs forestiers*, soit fr. 603.18 pour les *traitements*, fr. 102.14 pour les *frais de bureau* et fr. 148.30 pour les *loyers*. Il a été réalisé sur le crédit total une économie de fr. 12,858.96 et les dépenses ont été de fr. 27,425.61 inférieures à celles de 1924.

XV. Forêts domaniales.

Les recettes dépassent le budget de fr. 236,704. — aux *produits principaux et intermédiaires* et de 2,123.25 francs aux *produits accessoires*. Ont en particulier été dépassés les crédits: *frais de façonnage*, de fr. 58,984. —, *frais des mises*, de fr. 1,177.80. Les *charges* accusent fr. 3,220.49 de plus pour les *impôts de l'Etat* et 18,859.98 francs de moins pour les *impositions communales*. La *quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers* accuse une augmentation de fr. 195.89. Les *frais d'administration* sont néanmoins inférieurs au budget de fr. 180.88. Le revenu net des forêts domaniales a augmenté par rapport à celui de 1924 de fr. 81,697.17 et en regard du budget il accuse une plus-value de fr. 214,412.31.

XVI. Domaines.

Le résultat meilleur de fr. 58,719.37 provient de ce que la *vente des produits* a donné fr. 47,137.45 de plus et que les *frais d'exploitation* et les *charges* ont exigé les premiers fr. 19,964.10 et les secondes fr. 31,617.82 de moins.

XVII. Caisse des domaines.

Les *intérêts des créances* dépassent le budget de fr. 371.50 et les *intérêts des dettes* sont restés de 2,634.60 francs. Il en est résulté en tout un boni de fr. 3,006.10.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Il a été versé fr. 100,000. — de plus au *fonds de réserve* et les *amortissements des frais d'emprunts* sont supérieurs de fr. 220,000. — aux *supputations*. Le *produit brut* est de fr. 93,877.96 plus élevé qu'il n'était prévu. Les *frais d'administration* sont inférieurs au budget de fr. 36,112.29. Le produit net de 1925 versé à la Caisse de l'Etat a été de fr. 129,990.25 supérieur au budget et de fr. 7,103.65 à celui de 1924.

XIX. Banque cantonale.

Le *produit de l'exercice* dépasse le budget, après déduction des *pertes*, fr. 757,870.53, des *amortissements*, fr. 186,914.32, et du *versement au fonds de réserve*

spécial pour créances, fr. 80,000. —, de fr. 683,753.58, somme sur laquelle fr. 350,000. — ont été versés au *fonds de réserve ordinaire*, le reste au *fonds de réserve pour créances*. Le produit net revenant à la Caisse de l'Etat est de fr. 2,400,000. —, équivalent du budget et au versement de 1924.

XX. Caisse de l'Etat.

Le produit des *intérêts des obligations* a donné fr. 61,942.50 de moins qu'il n'était budgété, et celui des *intérêts des actions* fr. 391,853.95 de plus. Cette dernière plus-value provient du dividende, pour 6 mois, des 12 millions d'actions souscrites aux F.M.B. Il y a eu fr. 6,055.06 de *recettes diverses* et fr. 110,663. — de *bénéfices sur cours* réalisés en remboursant des valeurs. Les *intérêts des capitaux de chemins de fer repris de la Banque cantonale* ont grevé le compte de fr. 885,442.09. Les *émoluments de dépôt et l'impôt fédéral sur les coupons* accusent fr. 1,176.10 et 19,155.50 francs de plus qu'il n'était prévu. Les *intérêts des créances* ont donné fr. 431,393.39 de plus. Les *intérêts d'avances à des administrations spéciales*, c'est-à-dire les intérêts bonifiés à la Banque cantonale pour ses avances, et à la Caisse hypothécaire pour son dépôt, ont exigé fr. 112,994.96 de moins. On a bonifié en revanche pour d'autres dépôts fr. 307,640.07 d'intérêts de plus. On a versé fr. 12,199.62 de plus pour *escomptes pour paiements au comptant*. Les *intérêts de dettes* ont été inférieurs au budget de fr. 178,713.16. Le produit net de la Caisse de l'Etat dépasse les chiffres budgétaires de fr. 610,106.55.

XXI. Amendes et confiscations.

Le produit des *amendes*, ainsi que l'*emploi du produit des amendes*, qui se balancent, sont de 4,090.06 francs supérieurs au budget. La *part des communes* et celle de la *Direction des affaires sanitaires* ont de nouveau été de fr. 32,878.80 supérieures. Les recettes en *indemnités et confiscations* ont dépassé de fr. 4,220. — le budget.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Les *patentes de chasse* ont rapporté fr. 17,500. — de moins que ne prévoyait le budget et fr. 14,020. — de moins qu'en 1924. Les recettes nettes de la régale de la chasse sont de fr. 12,126.68 inférieures au budget et de fr. 17,661.15 inférieures à celles de 1924. Les recettes nettes de la *pêche* dépassent le budget de fr. 5,038.88 et accusent comparativement à 1924 une augmentation de fr. 2,847.33. La *régale de mines* a rapporté fr. 3,158.99 de plus que les prévisions et fr. 2,174.82 de plus qu'en 1924. Le compte, pour les trois régales prises ensemble, accuse une moins-value de fr. 3,928.81 par rapport au budget et de fr. 12,639. — par rapport à 1924.

XXIII. Régie des sels.

Le produit net de la régie des sels a augmenté par rapport à celui de 1924 de fr. 107,414.90 et il dépasse le budget de fr. 89,883.80, la *vente des sels* ayant été de fr. 86,281.05 supérieure au budget, les *frais d'exploitation* de fr. 2,855.75 moindres, et les *frais d'administration* de fr. 747. — moindres. On a consommé 245,300 kg. de sel de cuisine de moins et 259,200 kg. de sel iodé de plus.

XXIV. Timbre.

Le timbre a produit en 1925 fr. 275,238.82 de plus que les prévisions et fr. 70,205.65 de plus qu'en 1924. La vente a produit fr. 273,433.35 de plus que ne prévoyait le budget, dont fr. 44,265.65 pour le timbre cantonal et comme part au produit du timbre fédéral et du timbre fédéral des coupons fr. 229,167,70. On a économisé fr. 1,805.47 sur les frais d'exploitation et d'administration. Le produit net du timbre cantonal est de fr. 777.85 supérieur à celui de 1924.

XXV. Emoluments.

Le compte présente une plus-value de recettes de fr. 173,234.36 par rapport au budget et une moins-value de fr. 59,812.19 par rapport à 1924. Les émoluments proportionnels accusent un déficit de 143,414.59 francs par rapport au budget et de fr. 193,421.82 par rapport à 1924. Les émoluments de la Commission des recours ont été inférieurs au budget de fr. 24,052.43. Pour les autres émoluments (les émoluments de la Chambre des avocats sont compris dans ceux de la Cour suprême), toutes les rubriques marquent des plus-values de recettes, entre autres les émoluments fixes des secrétariats de préfecture par suite de la révision du tarif.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Le produit de la taxe, comparé à 1924, est de fr. 419,647.66 supérieur et dépasse le budget de fr. 357,975.66.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le produit net de ce chapitre dépasse le budget de fr. 10,359. — mais est en diminution de fr. 1,599.10 par rapport à l'année 1924.

XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.

En fait d'émoluments de patentes d'auberge on a encaissé fr. 10,821.89 de moins que le budget ne prévoyait. Les permis de vente ont donné en revanche fr. 8,432.80 de plus. Le produit net dépasse de 1,269.35 francs celui de 1924 et est inférieur de fr. 1,814.74 aux prévisions.

XXIX. Part au monopole de l'alcool.

Comme part au produit, la Confédération a versé au canton 70 cts. par tête de la population résidente au lieu de 50 cts., d'où recette en plus pour la Caisse de l'Etat de fr. 135,103.90. Sur cette somme il a été imputé fr. 109,494.25 pour la lutte contre l'alcoolisme ainsi que fr. 25,608.60 pour couvrir les dépenses résultant de subventions accordées, ces mêmes années, sous forme d'avances sur la dime de l'alcool. Les avances restant à amortir font une somme de fr. 73,498.68.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale.

Cette part a diminué de fr. 78,709.80, comparée à celle de 1924, et elle est restée de fr. 104,778.10 au-dessous des prévisions.

XXXI. Taxe militaire.

Le rendement brut de la taxe militaire dépasse le budget de fr. 37,678.90 et le produit de 1924 de fr. 29,890.65. Les frais de taxation et de perception sont supérieurs au crédit total de fr. 12,678.95; ils ont aug-

menté de fr. 12,392.72 comparativement à 1924. Les frais de perception, d'impression et de poursuites sont notamment en augmentation de fr. 15,933.70. Le produit net est de fr. 24,999.95 supérieur à ce qu'il était budgété, et, en regard de celui de 1924, accuse une plus-value de fr. 17,497.93.

XXXII. Impôts directs.

Le produit brut des impôts directs en comparaison du budget accuse une augmentation de fr. 3,314,554.02 et de fr. 104,557.65 par rapport à 1924. On a versé dans la réserve pour impôts irrécouvrables fr. 500,000. — de plus qu'en 1924. Comparativement à 1924, les rubriques dont les recettes ont augmenté sont: impôt foncier, impôt des capitaux, impôt du revenu de I^{re} classe et impôt additionnel. Par contre, des rubriques accusent des recettes en moins, savoir: recouvrements complémentaires et impôt du revenu de II^e classe. En plus des radiations grevant l'administration courante, d'autres encore ont eu lieu par imputation sur la réserve pour impôts à éliminer, pour un montant de 3,521,993.06 francs, de sorte qu'au total les radiations ont été de fr. 4,530,122.26. Les frais de taxation et de perception dépassent le crédit de fr. 125,341.58. Les provisions de perception, les frais divers de perception et l'inspectorat de la commission des recours ont dépassé les crédits. Les dépenses des commissions de l'impôt du revenu sont en revanche demeurées inférieures aux prévisions, de même que celles de la Commission cantonale des recours (présidence et secrétariat). Quant aux frais de la statistique des impôts (fr. 25,241.40), il n'y avait aucun crédit. Le produit net des impôts est au-dessous des prévisions de fr. 314,550.41 et accuse une moins-value de fr. 718,287.71 par rapport à l'année précédente.

XXXIII. Imprévu.

La Caisse de l'Etat a recueilli pour fr. 9,096.28 de successions en déshérence. Les frais nets occasionnés par l'assistance-chômage se sont élevés à fr. 1,601,467.84 dont fr. 1,501,467.84 ont été portés au compte des avances, de sorte que l'administration courante a été grevée de fr. 100,000. —, crédit budgétaire. La susdite somme de fr. 1,601,467.84 se décompose comme suit:

Frais d'administration de l'office cantonal du travail	fr.	102,791.15
Secours aux sans-travail	„	360,786.54
Subventions pour des constructions locatives	„	187,765.—
Subventions pour des réfections d'hôtel	„	497.—
Subventions pour des installations d'eau	„	160,930.—
Subventions pour des constructions d'hôpitaux et d'écoles	„	168,675.—
Subventions pour travaux propres à remédier au chômage	„	620,023.15
	fr.	1,601,467.84

Les dépenses enregistrées sous divers sont notamment: subvention à la Chambre d'économie publique de l'Oberland fr. 4,000. —, honoraires à l'expert chargé d'élaborer le projet d'ordonnance sur l'assurance-maladie obligatoire fr. 1,000. — et intérêts du capital avancé par la Confédération pour venir en aide aux propriétaires de bétail dans la gêne fr. 5,240.80. En fait d'allocations de loyer, il a été dépensé fr. 4,960.—.

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et pages 87 à 107.

La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1925, de fr. 56,505,466. 17 se décompose comme suit:

Actif :	
Forêts	fr. 25,651,965. —
Domaines	„ 54,283,091. —
Caisse des domaines	„ 171,636. 70
Caisse hypothécaire	„ 30,000,000. —
Banque cantonale	„ 40,000,000. —
Capitaux de chemins de fer :	
Fonds capital	„ 89,779,845. 45
Caisse de l'Etat	„ 16,390,224. —
Caisse de l'Etat	„ 163,657,972. 50
Inventaire du mobilier	„ 9,173,750. 83
Total de l'actif	fr. 429,108,485. 48

Passif :	
Caisse des domaines	fr. 5,401,068. 89
Emprunts :	
Fonds capital	„ 112,615,567. 20
Caisse de l'Etat	„ 123,814,932. 80
Banque cantonale (capitaux de chemins de fer)	„ 36,308,663. 70
Fonds d'amortissement des chemins de fer	„ 13,049,574. 55
Caisse de l'Etat	„ 61,040,484. 92
Administration courante, solde de compte	„ 20,372,727. 25
Total du passif	fr. 372,603,019. 31
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 56,505,466. 17

Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:

<i>Doit :</i>	
Augmentations de l'actif et diminutions du passif	fr. 1,770,146,722. 50
<i>Avoir :</i>	
Diminutions de l'actif et augmentations du passif	„ 1,767,846,886. 67
Augmentation nette de la fortune	fr. 2,289,835. 83

I. Fonds capital.

Ce fonds accuse les changements ci-après:

Augmentations	fr. 5,396,425. 65
Diminutions	„ 5,067,054. 65
Augmentation nette	fr. 329,371. —

L'augmentation nette résulte de:

Augmentations :	
Plus-value de ventes de forêts	fr. 3,184. —
Vente de droits	„ 1,400. —
Relèvements de l'estimation de forêts	„ 7,258. —
Plus-value de ventes de domaines	„ 7,074. —
Relèvement de l'estimation de domaines	„ 326,945. —
Total des augmentations	fr. 345,861. —
Diminutions :	
Excédents de prix d'achat de domaines	„ 16,490. —
Augmentation nette, comme ci-dessus	fr. 329,371. —

Le fonds capital, qui était de fr. 72,182,292. 81 au commencement de l'année, atteignait à la fin de l'année une somme de fr. 72,511,663. 81, dont fr. 239,886,538. 15 d'actif et fr. 167,374,874. 34 de passif.

A. Forêts domaniales.

L'estimation des forêts domaniales a augmenté de fr. 7,258. — par suite de rectifications et diminué de fr. 90. — par suite de ventes. L'augmentation nette est ainsi de fr. 7,168. —, ce qui porte la valeur estimative à fin 1925 à fr. 25,651,965. —.

B. Domaines.

L'état de domaines présente les changements suivants:

Achats, estimation fr. 8,000. —, Rectifications d'estimation fr. 326,945. — = fr. 334,945. —, dont à déduire la valeur de l'estimation des immeubles vendus fr. 33,890. —. Augmentation nette fr. 301,055. —. Valeur au 31 décembre fr. 54,283,091. —. Les domaines ont une estimation cadastrale de fr. 70,283,091. — et figurent donc dans les comptes pour une somme inférieure de 16 millions.

C. Caisse des domaines.

La dette nette de la Caisse des domaines a diminué de fr. 21,148. — et elle monte à fin 1925 à fr. 5,229,732. 19. La diminution résulte d'achats de domaines pour fr. 24,490. — et de ventes de forêts et de domaines pour fr. 45,638.

D. Caisse hypothécaire.

Le mouvement des capitaux de la Caisse hypothécaire se présente comme suit:

Augmentations (doit)	fr. 426,329,109. 57
Diminutions (avoir)	„ 426,329,109. 57

Les augmentations s'équilibrent avec les diminutions et le capital de dotation de l'Etat est resté le même. L'actif et le passif ont en revanche augmenté tous les deux de fr. 22,562,731. 15.

E. Banque cantonale.

Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 6,837,703,742. 01. Le capital de dotation n'a pas changé. Le bilan au 31 décembre accuse comparativement à celui du 1^{er} janvier une augmentation de fr. 9,950,614. 71 tant à l'actif qu'au passif.

F. Emprunts.

La dette-emprunts du fonds capital, qui a *diminué* de fr. 1,641,500. — par suite de remboursements, a *augmenté* de fr. 1,364,979. 95 par suite de report de la dette-emprunts de la Caisse de l'Etat. Il y a donc une diminution nette de la dette de fr. 276,520. 05. On a remboursé en 1925 par fr. 3,019,000. — le solde des bons de caisse à 6 % émis en 1920 et par 7,845,000. — francs une partie des bons de caisse à 6 % émis en 1921. On a émis, d'autre part, fr. 8,000,000. — de bons de caisse à 5½ % et un emprunt de 12 millions à 5 %. Les emprunts du fonds capital s'élèvent, y compris ces opérations, à fr. **112,615,567. 20**, ceux de la Caisse de l'Etat à fr. **123,814,932. 80**, ce qui fait au total fr. **236,430,500. —**, dont:

Emprunt 3 % de 1895	fr. 32,957,000. —
» 3½ % de 1900	„ 17,054,000. —
» 3½ % de 1906	„ 18,417,000. —
» 4 % de 1911	„ 29,165,500. —
» 4¼ % de 1914	„ 14,814,000. —
» 4¾ % de 1915	„ 14,868,000. —
» 5 % de 1919	„ 25,000,000. —
» 6 % de 1920	„ 10,000,000. —
Bons de caisse à 6 % de 1921	„ 4,155,000. —
Emprunt 5½ % de 1921	„ 25,000,000. —
» 4½ % de 1923	„ 25,000,000. —
Bons de caisse 5½ % de 1925	„ 8,000,000. —
Emprunt 5 % de 1925	„ 12,000,000. —
Ensemble	fr. 236,430,500. —

G^a. Capitaux de chemins de fer.

Les capitaux de chemins de fer du fonds capital s'élevaient à la fin de l'année à fr. **89,779,845. 45**. Ils ont *augmenté* de fr. 697,500. — par suite de la prise d'actions du chemin de fer Soleure-Berne. Ils ont *diminué* d'autre part de fr. 2,345,375. — par suite d'amortissements et par suite de remboursements de fr. 88,070. 50. L'Etat de Berne était engagé dans les chemins de fer, à fin 1925, pour une somme totale de fr. **106,170,069. 45**, se décomposant comme suit:

Capitaux du fonds capital :

Actions :

Huttwil-Wolhusen	fr. 160,000. —
Hasle-Konolfingen-Thoune	„ 2,151,500. —
Spiez-Erlenbach	„ 480,000. —
Berne-Neuchâtel (Directe)	„ 3,155,000. —
Berne-Muri-Worb	„ 358,560. —
A reporter	fr. 6,305,060. —

Report	fr. 6,305,060. —
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	„ 350,000. —
Porrentruy-Bonfol-frontière	„ 171,800. —
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	„ 1,724,500. —
Fribourg-Morat-Anet	„ 64,500. —
Erlenbach-Zweisimmen	„ 2,184,000. —
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)	„ 500,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Singine	„ 484,320. —
Montreux-Oberland bernois	„ 1,230,000. —
Berne-Schwarzenbourg	„ 980,000. —
Chemin de fer des Alpes bernoises Soleure-Moutier	„ 10,334,000. —
„	„ 474,000. —
Langenthal-Jura	„ 463,500. —
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	„ 795,825. —
Berne-Zollikofen-Worblaufen	„ 293,000. —
Zweisimmen-Lenk	„ 270,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Worblen	„ 880,000. —
Mâche-Montménénil	„ 103,680. —
Huttwil-Eriswil	„ 195,000. —
Tramelan-Tavannes	„ 90,000. —
Soleure-Berne	„ 1,801,000. —
Tramelan-Les Breuleux-Le Noir-mont	„ 868,000. —
Bienne-Täuffelen-Anet	„ 828,400. —
Langenthal-Melchnau	„ 567,500. —
Soleure-Niederbipp	„ 402,500. —
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	„ 160,000. —

Obligations :

Frutigen-Brigue I ^{re} hypothèque	„ 216,000. —
Frutigen-Brigue II ^e hypothèque	„ 12,553,000. —
Moutier-Longeau I ^{re} hypothèque	„ 789,000. —

Prêts d'électrification :

Chemin de fer des Alpes bernoises	„ 2,238,157. 50
Spiez-Erlenbach	„ 828,178. 45
Erlenbach-Zweisimmen	„ 1,148,845. 50
Ligne de la vallée de la Gürbe	„ 2,349,940. 45
Berne-Schwarzenbourg	„ 827,474. 85

Papiers-valeurs repris de la Banque cantonale	„ 36,308,663. 70
---	------------------

Capitaux appartenant à la Caisse de l'Etat :

Subventions :

Herzogenbuchsee-Wangen-Wiedlisbach	fr. 4,615. —
Haute-Argovie-See-land	„ 22,943. 25
Lac de Brienz	„ 37,500. —
Bienne-Montménénil	„ 80,000. —
	„ 145,058. 25

Avances :

Porrentruy-Bonfol	166,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Singine	125,456. 44
A reporter	291,456. 44
	fr. 89,924,903. 70

	fr.		
Report	291,456. 44	fr.	89,924.903. 70
Berne-Neuchâtel . . .	1,000,000. —		
Gléresse-Prêles . . .	65,000. —		
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	4,920,420. 96		
Ramsei-Sumiswald- Huttwil	36,298. 15		
Soleure-Berne	130,000. —		
Bienne-Tœuffelen- Anet	285,682. 25		
Electrification des chemins de fer sub- ventionnés	3,694,425. 30		
Interlaken-Est, re- construction de la gare	37,500. —		
Saignelégier-Glovelier	118,269. 55		
Porrentruy-Bonfol . .	25,350. —		
Interlaken-Ouest, transformation de la gare	150,000. —		
Langenthal-Melchnau	44,723. 60		
Chemins de fer de l'Oberland bernois	32,087. 90		
Huttwil-Eriswil . . .	9,697. 05		
Caisse de retraite et de secours des che- mins de fer subven- tionnés	5,327. 25	„	10,846,238. 45

Valeurs :

Chemins de fer de l'Oberland bernois	68,920. —		
Chemin de fer des Alpes bernoises, ac- tions privilégiées . .	3,648,481. 30		
Spiez-Erlenbach . . .	354,390. —		
Ligne de l'Emmental	790,000. —		
Langenthal-Huttwil .	400,000. —		
Tramelan-Tavannes .	50,000. —		
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds . . .	200. —		
Berthoud-Thoune . .	3,250. —		
Chemin de fer élec- trique Louèche-les Bains	5,000. —		
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	261. —		
Steffisbourg-Thoune- Interlaken	2,825. —		
Chemin de fer de la Jungfrau, actions privilégiées	63,000. —	„	5,386,327. 30
<i>Etudes de projets</i>		„	12,600. —
Total		fr.	106,170,069. 45
Au 1 ^{er} janvier 1925, les capitaux de chemins de fer s'élevaient à		„	106,798,599. 35
Ils ont donc <i>diminué</i> de		fr.	628,529. 90

Cette diminution se décompose comme il suit:

Diminutions:

<i>Amortissements:</i>			
Porrentruy-Bonfol	fr.	687,200. —	
Chemin de fer de la vallée de la Singine	„	322,880. —	
Ramsei-Huttwil	„	972,675. —	
Mâche-Montménil, subvention . .	„	155,520. —	
Mâche-Montménil, avance	„	105,050. 45	
Bienne-Tœuffelen-Anet	„	207,100. —	
Etudes de projets	„	5,000. —	
<i>Remboursements:</i>			
Prêts d'électrification	„	79,070. 50	
Papiers-valeurs repris de la Ban- que cantonale	„	9,000. —	
Haute-Argovie-Seeland	„	2,056. 75	
Chemin de fer de la vallée de la Singine	„	90. 66	
Spiez-Erlenbach	„	1,700. —	
Electrification des chemins de fer subventionnés	„	238,480. 90	
Total des diminutions	fr.	2,785,824. 26	

Prise d'actions:

Berne-Zollikofen-Soleure	fr.	139,500. —
Bienne-Montménil	„	80,000. —

Avances:

Bienne-Tœuffelen-Anet	„	13,603. 90
Bienne-Montménil	„	40,344. 60
Langenthal-Melchnau	„	2,431. 70

Secours:

Saignelégier-Glovelier	„	1,937. 50
Chemins de fer de l'Oberland bernois	„	11,138. 40
Chemins de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	„	1,868,338. 26

Total des augmentations fr. 2,157,294. 36

Diminution nette, comme ci-dessus fr. 628,529. 90

Gb. Fonds d'amortissement de chemins de fer.

Il a été versé fr.1,000,000.— à ce fonds et il a été imputé sur les capitaux de chemins de fer fr. 2,450,425. 45 pour les amortissements.

II. Fonds d'administration.

Le fonds d'administration a subi les modifications suivantes:

Augmentations:

Caisse de l'Etat	fr.	1,761,758,979. 62
Solde du compte de l'adminis- tration courante	„	2,094,369. 47
Inventaire du mobilier	„	896,947. 76
Total des augmentations	fr.	1,764,750,296. 85

<i>Diminutions:</i>	
Caisse de l'Etat	fr. 1,760,901,337. 67
Solde du compte de l'administration courante	„ 1,836,708. 50
Inventaire du mobilier	„ 41,785. 85
Total des diminutions	<u>fr. 1,762,779,832. 02</u>
<i>Augmentation nette.</i>	<u>fr. 1,970,464. 83</u>
<i>L'augmentation nette provient de:</i>	
Remboursements d'emprunts	fr. 773,500. —
Rentrées sur avances pour constructions amorties	„ 84,141. 95
Diminution du solde de compte de l'administration courante	„ 257,660. 97
Augmentation de l'inventaire du mobilier	„ 855,161. 91
Total	<u>fr. 1,970,464. 83</u>
Fortune passive nette au 1 ^{er} jan.	„ 17,976,662. 47
<i>Fortune passive nette au 31 déc.</i>	<u>fr. 16,006,197. 64</u>

La fortune passive nette au 31 décembre 1925 s'établit comme suit:

<i>Caisse de l'Etat, fonds d'administration, excédent du passif.</i>	fr. 4,807,221. 22
<i>Solde de compte de l'administration courante.</i>	„ 20,372,727. 25
Total du passif	<u>fr. 25,179,948. 47</u>
<i>Inventaire du mobilier.</i>	„ 9,173,750. 83
<i>Fortune passive nette, comme ci-dessus.</i>	<u>fr. 16,006,197. 64</u>

H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat.

Le fonds de roulement de la Caisse de l'Etat accuse en 1925 le mouvement suivant:

<i>Augmentations:</i>	
Avances aux administrations, placements, emprunts et dépôts	fr. 320,015,072. 08
Recettes et compensations	„ 479,382,084. 20
Nouveaux restes actifs	„ 483,289,053. 08
Restes passifs payés	„ 479,072,770. 26
Augmentation totale	<u>fr. 1,761,758,979. 62</u>
<i>Diminutions:</i>	
Avances, placements, emprunts et dépôts	fr. 323,222,507. 88
Dépenses et compensations	„ 479,072,770. 26
Restes actifs encaissés	„ 479,382,084. 20
Nouveaux restes passifs	„ 479,223,975. 33
Diminution totale	<u>fr. 1,760,901,337. 67</u>
<i>Augmentation nette.</i>	<u>fr. 857,641. 95</u>

qui provient de remboursements d'emprunts pour fr. 773,500. — et de recettes sur avances pour constructions amorties au montant de fr. 84,141. 95. L'excédent passif du fonds d'administration, qui était de 5,664,863.17 francs au 1^{er} janvier, était de fr. 4,807,221. 22 au 31 décembre. Cette dernière somme résulte du passif et de l'actif suivants:

<i>Avances:</i>	<i>Actif:</i>
Administrations spéciales	fr. 58,091,414. 09
Administration courante	„ 20,372,727. 25
Oeuvres d'utilité publique	„ 2,660,414. 40
Placements	„ 61,507,847. 20
Caisse, soldes actifs	„ 1,559,266. 50
Restes actifs, mandats de perception non encaissés	„ 35,660,487. 14
Paiements au compte de 1926	„ 196,039. 92
Total	<u>fr. 180,048,196. 50</u>
<i>Dépôts:</i>	<i>Passif:</i>
Administrations spéciales	fr. 56,856,802. 37
Oeuvres d'utilité publique	„ 1,824,295. 36
Consignations	„ 1,141,239. 26
Emprunts	„ 123,814,932. 80
Caisse, soldes passifs	„ 115,845. 97
Recettes au compte de 1926	„ 379,100. 55
Restes passifs, mandats de paiement non réglés	„ 723,201. 41
Total	<u>fr. 184,855,417. 72</u>
<i>Excédent passif, comme ci-dessus</i>	<u>fr. 4,807,221. 72</u>

A. Administrations spéciales.

Les nouvelles avances et les remboursements de dépôts aux administrations ont atteint fr. 256,079,413.01, les remboursements d'avances et les nouveaux dépôts des administrations se sont élevés à fr. 262,362,065.71. La majeure partie de ces sommes concerne le mouvement en compte courant avec le deux établissements financiers de l'Etat, savoir:

Banque cantonale:

Paiements à la Banque	fr. 111,851,260. 04
Versements de la Banque	„ 109,894,748. 60

Caisse hypothécaire:

Versements de l'établissement	fr. 24,308,116. 29
Remboursements à l'établissement	„ 24,714,625. 17

Compte de chèques postaux:

Versements	fr. 29,384,035. 07
Prélèvements	„ 29,949,437. 24

Les avances et les dépôts ont augmenté, les premières de fr. 10,347,271. 32, les seconds de fr. 16,629,924. 02. Au 31 décembre, les avances de la Caisse de l'Etat aux administrations spéciales comportaient fr. 58,091,414. 09, les dépôts fr. 56,856,802. 37.

L'augmentation des dépôts provient essentiellement de la perception de l'impôt de guerre (II^e période). Le compte y relatif accuse à la fin de l'année un solde de fr. 12,884,490. 19, représentant l'impôt dû alors. Les créances d'impôt de guerre sur les sociétés anonymes figurent, d'autre part, dans les avances pour une somme de fr. 4,033,600. 54. L'augmentation des dépôts s'explique aussi par le fait que les F. M. B. ont laissé provisoirement à la Caisse de l'Etat la moitié du capital-actions de 12 millions souscrit par ce dernier. Cette circonstance a accru la capacité de paiement à la dite caisse, de sorte que l'avance sur la Banque cantonale était inférieure à la fin de l'année de fr. 1,956,511. 44 à ce qu'elle était au commencement, bien qu'elle ait été mise à contribution pour le remboursement de fr. 3,019,000. — de

bons de la caisse de l'Etat à 6 %. Le dépôt de la *Caisse hypothécaire* a diminué de fr. 406,508.88 par rapport à l'année dernière. La *réserve pour impôts à éliminer* a diminué de fr. 1,021,987.46. On y a fait un versement de fr. 2,500,000.— et on a prélevé fr. 3,521,993.06 pour des éliminations. Parmi les avances accusent une augmentation: l'*avance au commissariat cantonal des guerres* de fr. 95,793.95, les avances pour *réfection des routes* de fr. 304,035.03, les *constructions de la Montagne de Diesse* et pour *l'école technique de Bienne* de fr. 461,803.25, l'*avance à la Compagnie du Lœtschberg* (garantie des intérêts) de fr. 1,868,338.26, les *prêts pour construction de maisons locatives* de fr. 599,706.— et l'*avance pour assistance-chômage* de fr. 1,733,371.14. L'article *frais de l'emprunt de 1925* de fr. 463,353.65 est nouveau. Accusent une diminution, les avances pour *l'extension du service des aliénés* fr. 159,029.35, *l'électrification des chemins de fer bernois* fr. 238,480.90 et la *commune de Berne* fr. 100,000.—. Nous donnons ci-dessous le détail des avances et des dépôts:

Avances (Doit):

Administration générale:

Chancellerie d'Etat, compte courant	fr.	3,720. 70
Secrétaires de préfecture, timbres-émolument	„	59,850. —
Archiviste cantonal, avance pour menus frais	„	200. —

Administration judiciaire:

Greffiers, timbres-émolument	„	20,700. —
Préposés aux poursuites et aux faillites, timbres-émolument.	„	19,700. —

Justice:

Contestations en matière de responsabilité civile	„	2,058. 05
Répertoires des notaires, provision	„	2,695. 95

Police:

Pénitenciers, compte courant	„	93,091. 99
Affaires litigieuses, frais	„	778. 35
Bureau des patentes, timbres.	„	2,927. 40
Commission de patronage, avance	„	2,492. 43
Contrôle des spectacles cinématographiques, timbres	„	3,000. —

Affaires militaires:

Commissariat cantonal des guerres, avance de caisse.	„	30,000. —
Confection d'habillements militaires, avance au fonds de roulement	„	268,034. 80
Administration de l'arsenal, avance au fonds de roulement.	„	12,291. 05
Assurance contre les accidents, primes	„	11,914. 45

Instruction publique:

Etablissements d'instruction, comptes courants	„	19,688. 98
Hôpital vétérinaire, compte courant	„	20,298. 95
Librairie de l'Etat, compte courant	„	463,842. 45
Atlas scolaire suisse	„	30,000. —
Construction de maisons d'école, avances.	„	276,269. 25

A reporter fr. 1,343,554. 80

Report	fr.	1,343,554. 80
Subvention fédérale en faveur de l'école primaire, subvention de 1925	„	404,636. 40
Cliniques, constructions	„	75,987. 45
Musée historique, achat de vitraux	„	2,540. 35
Ecole dentaire, agrandissement	„	19,639. 20
<i>Assistance publique:</i>		
Maisons d'éducation, compte courant	„	8,582. 10
Asile d'aveugles, achat de mobilier	„	12,091. 60
Avances pour débours	„	300. —
<i>Economie publique:</i>		
Ecoles techniques, compte courant	„	200. —
Ecoles professionnelles et industrielles, avances	„	31,630. —
Crise de l'industrie horlogère, avances.	„	33,630. —
Industrie des copeaux dans la vallée de Frutigen, avance	„	12,500. —
Industries domestiques de l'Oberland, participation	„	67,525. —
Industries de l'Oberland, prêt	„	70,000. —
Bureau d'étalonnage des récipients en verre	„	4,251. 50
Société de développement de l'Oberland, prêt	„	2,500. —
Ecole d'horlogerie de St-Imier, avance	„	3,667. —
<i>Service sanitaire:</i>		
Etablissements hospitaliers cantonaux, comptes courants	„	224,363. 77
Extension du service des aliénés, avance	„	2,348,403. 06
Avance de timbres-émolument à la Direction des affaires sanitaires	„	431. 70
<i>Travaux publics:</i>		
Assurance ouvrière contre les accidents, primes	„	17,079. 08
Triangulation de IV ^e ordre	„	109,805. 06
Institut de pharmacie-pathologie, mobilier	„	88,959. 70
Réfections de routes, avance au compte de la taxe des automobiles	„	1,144,346. 98
Réunion parcellaire à Chevenez	„	14,874. 40
Asile d'aliénés de Bellelay, nouvelle porcherie	„	21,473. 25
Bienne, école technique, agrandissement	„	701,928. 20
Montagne de Diesse, domaine de l'Etat, constructions	„	102,525. 50
Porrentruy, Hôtel des Halles, transformations	„	1,297. 80
Waldau, asile d'aliénés, cuisine	„	5,899. 80
Courtemelon, école d'agriculture, construction	„	10,907. 85
Berne, Maternité, agrandissement	„	13,228. 90
<i>Chemins de fer:</i>		
Subventions.	„	107,558. 25
Etudes de projets	„	12,600. —
A reporter	fr.	7,018,918. 70

	Report	fr. 7,018,918. 70		Report	fr. 50,816,720. 74
Avances à 13 compagnies	„	2,081,392. 19	<i>Agriculture :</i>		
Interlaken, transformation de la gare	„	187,500. —	Etablissements agricoles, compte courant	„	62,980. 97
Services d'automobiles, subventions	„	71,465. —	Améliorations foncières, subventions	„	2,139,145. 05
Services d'automobiles, avances	„	19,191. 90	Caisse des épizooties, solde de la subvention de l'Etat	„	527,380. —
<i>Finances :</i>			Livraison de fourrages aux communes dans la gêne, prêt	„	171,443. 45
Intérêts d'emprunts	„	538,353. 65	<i>Forêts :</i>		
Avances pour dépenses	„	14,990. —	Forêts domaniales, compte courant	„	2,410,144. 54
Avances pour affaires litigieuses	„	128. 80	Nouveau compte d'exploitation (1926)	„	319,386. 79
Chemin de fer des Alpes bernoises, avance au compte de la garantie d'intérêts	„	4,920,420. 96	Avance pour timbres-émolument	„	657. 10
Régie du sel, fonds de roulement	„	400,000. —	Assurance contre les accidents, primes	„	30,844. 20
Avances pour timbres-émolument	„	25,849. 10	Plans d'aménagement	„	38,174. 46
Banque nationale suisse, part du produit de 1925	„	539,515. 20	Provision d'enveloppes affranchies	„	600. 50
Monopole de l'alcool, part du produit de 1925	„	472,861. 90	<i>Affaires communales :</i>		
Dépôt pour une obligation remboursée de l'emprunt des chemins de fer de l'Etat 1906 et pour coupons bloqués	„	535. —	Règlements-type pour les communes	„	1,896. 30
Succession Otz, New-York	„	3,537. —	Annuaire du droit bernois	„	5,355. —
Commune de Berne, prêt pour la lutte contre la pénurie des logements	„	4,480,000. —	<i>Intendance de l'impôt de guerre :</i>		
Impôt fédéral sur les coupons	„	7,321. 60	Frais et escomptes	„	1,566,684. 99
Mesures contre l'alcoolisme	„	73,948. 68	Total des avances	fr. 58,091,414. 09	
Commune de Bienne, avance pour l'arsenal de Boujean	„	350,000. —	<i>Dépôts (Avoir) :</i>		
Domaine de la Montagne de Diesse, améliorations	„	217,695. 95	<i>Police :</i>		
Domaine de Hofwil, drainage	„	39,560. 07	Pénitenciers, comptes courants	fr. 1,671,627. 90	
Compte pour le paiement de coupons à Paris	„	7,669. 05	Part d'amendes	„	204,574. 24
Domaine de la maison d'éducation de Kehrsatz, améliorations foncières dans le marais de Belp	„	80,692. 05	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	„	1,500. —
Intérêts de titres	„	2,000,760. —	<i>Affaires militaires :</i>		
Musée historique de Berne, extension, subvention	„	221,600. —	Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers	„	160,089. 05
Electrification des lignes subventionnées	„	3,694,425. 30	<i>Instruction publique :</i>		
Prêts pour des constructions	„	6,481,547. 75	Oeuvres de Jérémias Gotthelf	„	3,955. —
Forces motrices bernoises, expertise	„	1,995. —	Diverses communes	„	100,636. 40
Administration fédérale des contributions, part au produit du timbre fédéral en 1925	„	1,400,000. —	Cours de perfectionnement pour instituteurs	„	1,507. 15
Caisse de secours de l'Oberland, subvention	„	125,000. —	Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues	„	9,000. —
Mobilier, réserve	„	1,350. —	Instituts de minéralogie et de zoologie, acquisitions, réserve	„	4,164. 55
Assistance des chômeurs et travaux de chômage	„	11,280,077. 95	Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la direction de l'instruction publique	„	1,045. 75
Impôt de guerre de sociétés anonymes, sociétés coopératives, etc.	„	4,033,600. 54	Ecoles complémentaires agricoles	„	4,088. —
Finances de l'Etat, enquête	„	1,728. 20	Institut de pharmacie, don de M. Wander	„	9,096. 15
Musée historique de Berne, avance à la Caisse de retraite	„	20,000. —	Institut de physique, acquisitions, réserve	„	4,000. —
Propriété Schönberg 11, à Berne	„	3,089. 20	<i>Assistance publique :</i>		
A reporter	fr. 50,816,720. 74		Maisons d'éducation, comptes courants	„	2,251. 74
			Assistance des Suisses revenus de l'étranger	„	949. 12
			A reporter	fr. 2,178,485. 05	

	Report	fr. 2,178,485. 05
<i>Economie publique :</i>		
Ecoles techniques, comptes courants	„	2,772. 30
Exposition de Berthoud, remboursement de la subvention	„	6,400. —
<i>Travaux publics :</i>		
Cautionnements	„	16,935. 60
Maison de discipline de Trachselwald-Montagne de Diesse, reconstruction de la grange	„	13,185. 50
Plans cadastraux, assurance contre l'incendie	„	7,000. —
Maison d'éducation de Cerlier, transformation de la grange	„	2,680. —
<i>Finances :</i>		
Emprunts de l'Etat, amortissement	„	911,373. 75
Emprunts de l'Etat, intérêts	„	1,858,186. 85
Régie des sels, compte courant	„	340,870. 42
Vente de mobilier	„	6,350. —
Magasin des sels de Berne	„	7,841. 25
Réserve pour l'amortissement des avances au chemin de fer des Alpes bernoises	„	94,865. —
Banque cantonale, compte spécial	„	937,799. 60
Banque cantonale, compte courant	„	7,791,100. 43
Caisse hypothécaire, dépôt	„	4,768,144. —
Confédération, prêts pour des constructions	„	3,063,031. 25
Diverses communes, prêts pour des constructions	„	1,791,347. 50
Achats de livres, réserve	„	426. 65
Fonds d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité	„	600,000. —
Service des automobiles, compte courant	„	498,857. 50
Confédération suisse, prêt à la commune municipale de Berne	„	1,900,000. —
Bureau de chèques postaux de Berne, Compte-courant	„	499,171. 16
Forces motrices bernoises, dépôt	„	6,000,000. —
Commissariat des guerres, dépôt	„	72,000. —
Réserve sur la part à l'impôt de guerre (II ^e période) pour constructions	„	1,200,000. —
<i>Agriculture :</i>		
Ecoles agricoles, comptes courants	„	30,854. 48
Restitutions de primes	„	20,793. 20
Vente de terrains et de forêts	„	1,663. 94
Confédération, prêts pour des achats de fourrages	„	171,560. 50
<i>Forêts :</i>		
Forêts domaniales, compte courant	„	3,960,939. 67
Nouveau compte d'exploitation (1926)	„	543,111. 10
Fourniture de bois de feu	„	9,174. 60
<i>Intendance du timbre :</i>		
Timbres-fisc et timbres-émolument	„	3,098. 70
<i>Intendance de l'impôt de guerre :</i>		
Impôt de guerre, produit	„	13,359,800. 33
<i>Intendance de l'impôt :</i>		
Réserve pour impôts à éliminer	„	4,186,982. 04
Total	fr.	56,856,802.37

B. Valeurs.

Le portefeuille des valeurs accuse les modifications suivantes:

Augmentations:

24,000 actions à fr. 500 des Forces motrices bernoises	fr.	12,000,000. —
Parts de la station radiotéléphonique de Berne	„	25,000. —
Reprise de valeurs en paiement d'impôts	„	26,619. 05
Total	fr.	12,051,619. 05

Diminutions:

Remboursements par suite de tirage au sort	fr.	326,900. —
A déduire: Gains sur cours et radiations	„	111,663. —
Augmentation nette	fr.	11,836,382. 05
Etat des valeurs au 1 ^{er} janvier	„	49,671,565. 15
Etat au 31 décembre	fr.	61,507,847. 20

savoir:

Obligations	Intérêt %	Valeur nominale fr.	%	Estimation fr.
Rente fédérale, 1900	4	30,000	98	29,400. —
Chemins de fer fédéraux, 1900	3½	20,000	90	18,000. —
Chemins de fer fédéraux, 1902	3½	537,000	95,60	513,520. —
Canton de Berne, 1895	3	3,456,500	53,63	1,854,007. —
Canton de Berne, 1897 (Caisse hypothécaire)	3	5,651,500	47,20	2,667,668. —
Canton de Berne, 1899	3½	317,500	62,00	196,850. —
Canton de Berne, 1900	3½	1,342,000	54,40	730,048. —
Canton de Berne, 1905 (Caisse hypothécaire)	3½	1,635,500	51,50	842,317. 50
Canton de Berne, 1906	3½	1,483,500	59,40	881,263. —
Canton de Fribourg, 1892	3	156,500	72,70	113,796. 85
Commune de Cernier, 1894	3¾	41,000	87,58	35,913. —
Chemins de fer de l'Oberland bernois, 1895	3½	73,000	84	61,320. —
Société du crématore de Berne	4	9,000	90	8,100. —
Caisse hypothécaire div.	div.	8,000	100	8,000. —
Fabrique des Longines	5	50,000	100	50,000. —
Chemin de fer Spiez-Erlenbach	4	41,000	85	34,850. —
A reporter				8,045,053. 35

Report fr. 8,045,053. 35

Actions	Valeur nominale fr.	Par titre fr.	Estimation fr.
Chemin de fer des Alpes bernoises	4,713,000	387.06	3,648,481.30
Chemin de fer Spiez-Erlenbach.	369,500	432.39	319,540. —
Chemins de fer de l'Oberland bernois, ord.	7,600	200. —	7,600. —
Chemin de fer de l'Oberland bernois, privilégiées	20,600		(pro memoria)
Chemin de fer de l'Emmental, actions privilégiées.	390,000	500. —	390,000. —
Chemin de fer de l'Emmental, subvention.	400,000	500. —	400,000. —
Chemin de fer Langenthal-Huttwil	400,000	500. —	400,000. —
Chemin de fer Tramelan-Tavannes	150,000	66.66	50,000. —
Chemin de fer Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	2,000	20. —	200. —
Chemin de fer Berthoud-Thoune	5,000	325. —	3,250. —
Forces motrices bernoises	45,355,000	500.60	45,410,200. —
Banque nationale suisse.	3,555,500	495. —	1,742,195. —
Chemin de fer électrique Louèche-les-Bains	5,000	250. —	5,000. —
Sucrerie d'Aarberg.	500,000	500. —	500,000. —
Salines suisses du Rhin.	428,000	1,093.45	468,000. —
Chemin de fer de la Vallée de la Gürbe	500	261. —	261. —
Chemin de fer Steffisbourg-Thoune-Interlaken	3,000	470.83	2,825. —
Société suisse de transport par remorqueurs	10,000		10,000. —
Valeurs diverses.			17,241.55
Chemin de fer de la Jungfrau, actions privilégiées	63,000	200. —	63,000. —
Station radiotéléphonique de Berne, parts	25,000		25,000. —
Atlas, manufacture suisse de mécanique fine, S. A., Nyon	2,090		(pro memoria)
S. A. Palace Thunerhof et Bellevue, à Thoune.	17,000		(pro memoria)
Total			61,507,847. 20

Pour une partie de ces papiers, la valeur portée dans les comptes est notablement inférieure au cours du jour.

C. Administration courante.

La dette de cette administration a *augmenté* de fr. 1,836,708. 50 par suite du déficit de l'année 1925, mais a diminué de fr. 2,094,369. 47 par amortissement au moyen de la part du canton à l'impôt fédéral de guerre. Elle a donc subi une *diminution nette* de fr. 257,660. 97 et atteint à la fin de l'année **20,372,727. 25** francs.

D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.

Les nouvelles avances et nouveaux remboursements de dépôts ont été de fr. 6,985,049. 45, les nouveaux dépôts et remboursements d'avances de fr. 5,997,922. 38. La diminution nette des avances est de fr. 109,439. 30; l'augmentation nette des dépôts est de fr. 877,687. 77. Les modifications nettes se présentent entre autres comme suit: Les *avances cadastrales* ont augmenté de fr. 38,349.10 et les *avances pour reboisements* de fr. 14,112. 05, tandis que les *avances diverses* ont diminué de fr. 161,900. 45. Le dépôt de l'*Etablissement d'assurance immobilière* a augmenté de fr. 860,174. 28.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Aux dépôts existant au commencement de l'année, de fr. 1,263,882. 20, sont venus s'ajouter de nouveaux dépôts pour fr. 31,454,123. 25, et les remboursements ont été de fr. 31,576,766. 19. A la fin de l'année, les dépôts accusaient une somme de fr. **1,141,239. 26**. La Caisse hypothécaire a déposé pour des prêts fr. 20,642,913. 95, somme qui a été payée aux emprunteurs par les recettes de district.

F. Emprunts et F^a. Emprunts temporaires.

L'emprunt de 12 millions voté par le peuple le 26 avril 1925 en faveur des F. M. B. a augmenté d'autant la dette-emprunts du fonds de roulement. Elle n'a toutefois subi que fr. 10,503,020. 05 d'augmentation nette, par suite d'un remboursement de fr. 132,000. — et par suite de fr. 1,364,979. 95 de reports à la *dette-emprunts du Fonds capital*. La dette-emprunts était à la fin de l'année de fr. **111,659,932. 80**. On a remboursé le solde (fr. 3,019,000. —) des bons de caisse de 6 % émis en 1920 et un montant de fr. 7,845,000. — des bons de caisse 6 % de 1921. On a émis pour 8,000,000. — francs de nouveaux bons de caisse à 5½ %, payables en 1929. La dette de la Caisse de l'Etat en bons de caisse au 31 décembre 1925 est de fr. **12,155,000. —**.

G. Caisses.

Les *encaissements des recettes de district* comportent fr. 85,692,341. 68 et les *dépenses* fr. 85,383,027. 74. Il y a augmentation des uns et des autres de 10 millions environ, ce qui provient notamment de la perception de l'impôt de guerre, II^e période. A cela s'ajoutent les recettes et dépenses par *compensation*, de fr. 393,689,742. 52, de sorte que le mouvement total de caisse se chiffre aux recettes par fr. **479,382,084. 20** et aux dépenses par fr. **479,072,770. 26**.

H. Restes.

a. Restes actifs.

Les mandats de perception établis pendant l'année pour les administrations se décomposent comme suit:

	Page	
A. Forêts	89	fr. 8,594. —
B. Domaines	89	„ 99,398. —
C. Caisse des domaines	89	„ 160,637. 20
F. Emprunts	95	„ 1,364,979. 95
G ^a . Capitaux de chemins de fer	99	„ 2,433,445. 50
G ^b . Fonds d'amortissement des chemins de fer	99	„ 1,000,000. —
H. Caisse de l'Etat	105	„ 323,222,507. 88
J. Solde de compte de l'administration courante	107	„ 1,836,708. 50
K. Inventaire du mobilier	107	„ 41,785. 85
L. Profits et pertes	9	„ 153,120,996. 20
Total		fr. 483,289,053. 08

La liquidation des restes actifs se présente comme suit :

Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1 ^{er} janvier	fr. 31,642,121. 73
Nouveaux mandats de perception, comme ci-dessus	„ 483,289,053. 08
Recettes en 1925 pour 1926	„ 379,100. 55
Total	fr. 515,310,275. 36
Recettes en 1924 pour 1925	fr. 267,704. 02
Recettes en 1925	„ 479,382,084. 20
Restes actifs (mandats de perception non réglés) au 31 décembre	„ 35,660,487. 14
Total comme ci-dessus	fr. 515,310,275. 36

Les restes actifs sont de fr. 4,018,365. 41 plus élevés à la fin qu'au commencement de l'année, ce qui provient surtout de l'impôt de guerre, II^e période. Il y avait à la fin de l'année fr. 26,777,497. 27 d'impôts en retard, soit fr. 1,882,558. 21 de moins qu'à la fin de 1924.

b. Restes passifs.

Les administrations ont émis en 1924 des mandats de paiement pour les sommes suivantes :

	Page	
A. Forêts	88	fr. 15,762. —
B. Domaines	88	„ 400,453. —
C. Caisse des domaines	88	„ 181,785. 20
F. Emprunts	94	„ 1,641,500. —
G ^a . Capitaux de chemins de fer	98	„ 706,500. —
G ^b . Fonds d'amortissement des chemins de fer	98	„ 2,450,425. 45
H. Caisse de l'Etat (A—F a)	104	„ 320,015,072. 08
J. Solde de compte de l'administration courante	106	„ 2,094,369. 47
K. Inventaire du mobilier	106	„ 896,947. 76
L. Profits et pertes	8	„ 150,821,160. 37
Total		fr. 479,223,975. 33

La liquidation se présente comme suit :

Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1 ^{er} janvier	fr. 515,412. 11
Nouveaux mandats de paiement en 1925	„ 479,223,975. 33
Paiements en 1925 pour 1926	„ 196,039. 92
Total	fr. 479,935,427. 36
Dépenses en 1924 pour le compte de 1925	fr. 139,455. 69
Dépenses en 1925	„ 479,072,770. 26
Restes passifs (mandats de paiement non payés) au 31 décembre	„ 723,201. 41
Total comme ci-dessus	fr. 479,935,427. 36

J. Solde de compte de l'administration courante.

Par suite du déficit de l'exercice, le solde de compte de l'administration courante a augmenté de 1,836,708. 50 francs; il a en revanche diminué de fr. 2,094,369. 47 du fait d'amortissement. Le solde accuse à fin 1925 fr. 20,372,727. 25 (voir aussi chapitre H. C. ci-dessus).

K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire de l'administration générale a augmenté de fr. 794,599. 36, celui des établissements de l'Etat de fr. 60,562. 55. Valeur à fin 1925: fr. 9,173,750. 83.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

		Report	fr. 1,767,846,886. 67
		Augmentation de la fortune nette	,, 153,120,996. 20
		Total comme ci-dessus	<u>fr. 1,920,967,882. 87</u>
<i>a. Balance des opérations.</i>			
<i>Doit :</i>			
Augmentations des éléments de la fortune	fr. 1,770,146,722. 50		
Diminutions de la fortune nette	,, 150,821,160. 37		
Total	<u>fr. 1,920,967,882. 87</u>		
<i>Avoir :</i>			
Diminutions des éléments de la fortune	fr. 1,767,846,886. 67		
A reporter	fr. 1,767,846,886. 67		
<i>b. Balance de sortie.</i>			
<i>Doit :</i>			
Total de l'actif		fr.	<u>429,108,485. 48</u>
<i>Avoir :</i>			
Total du passif		fr.	372,603,049. 31
Fortune nette		,,	56,505,466. 17
Total comme ci-dessus		fr.	<u>429,108,485. 48</u>

IV. Fonds spéciaux.

Pages 109 à 145.

Les recettes de tous les fonds spéciaux comportent	fr. 11,226,598. 94
les dépenses	,, 5,828,181. 68
<i>Excédent des recettes = augmentation de la fortune</i>	<i>fr. 5,398,417. 26</i>
Fortune nette au 1 ^{er} janvier	,, 58,382,719. 59
Fortune nette au 31 décembre	<u>fr. 63,781,136. 85</u>
<i>savoir :</i>	
Actif	fr. 66,660,174. 10
Passif	,, 2,879,037. 25
Fortune nette, comme ci-dessus	<u>fr. 63,781,136. 85</u>

Dans le passif il y a fr. 2,348,403. 06 pour l'avance en faveur de l'extension du service des aliénés, qui a diminué en 1925 de fr. 159,029. 35. Deux nouveaux fonds figurent dans les comptes: le fonds de réserve du fonds Lenz et la caisse de retraite de l'Hôpital de l'île.

Les fonds spéciaux dont la fortune a diminué sont les suivants:

Banque cantonale, réserve spéciale	fr. 578,463. 88
Institution Victoria	,, 14,918. 71
Legs Lory	,, 6,919. 10
Fonds Lenz (fonds principal)	,, 5,666. 70
Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra	,, 1,639. 16
Caisse d'assurance des instituteurs, II ^e section	,, 1,803. 90
Fonds Traechsel	,, 622. 75
Fonds des écoles	,, 590. 05
Fonds de la bibliothèque Ruppenner	,, 366. 50
Fonds Guthnick	,, 38. 50
Fonds de la faculté de théologie vieille-catholique	,, 18. 35

Il y a eu des augmentations de fortune pour plusieurs fonds, les principales étant:

<i>Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat:</i>		<i>Banque cantonale, fonds de réserve ordinaire.</i>	fr. 350,000. —
Caisse d'invalidité	fr. 1,797,003. 20	<i>Hôpital de l'île.</i>	„ 141,586. 92
Caisse des dépôts d'épargne . .	„ 90,956. 80	<i>Caisse de retraite des maîtresses de couture</i>	„ 74,670. 60
<i>Caisse d'assurance des instituteurs bernois, III^e section</i>	„ 1,209,152. 35	<i>Fonds cantonal de solidarité</i>	„ 48,813. 30
<i>Caisse des maîtres aux écoles moyennes</i>	„ 753,584. 90	<i>Fonds de secours en cas de dommages causés par les éléments</i>	„ 43,524. 50
<i>Caisse des épizooties.</i>	„ 575,809. 06	<i>Fondation Moser</i>	„ 34,456. —
<i>Caisse hypothécaire, fonds de réserve</i>	„ 480,000. —		

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1925, sous réserve des dépassements de crédits, soumis en particulier à l'approbation du Grand Conseil.

Berne, le 25 juin 1926.

Le contrôleur cantonal des finances,
E. Jung.

Propositions du Conseil-exécutif

au

Grand Conseil

concernant

l'organisation et l'attribution des Directions du Conseil-exécutif

pour la législature de 1926 à 1930.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu le décret du 30 août 1898 concernant l'organisation des Directions du Conseil-exécutif, et sur la proposition de ce dernier,

arrête:

I. Il est constitué pour la législature de 1926 à 1930 les neuf Directions suivantes:

- 1° Direction de l'intérieur;
- 2° Direction des affaires communales et des affaires sanitaires;
- 3° Direction de la justice et des affaires militaires;
- 4° Direction de la police;
- 5° Direction des finances et des domaines;
- 6° Direction de l'instruction publique;
- 7° Direction de l'assistance publique et des cultes;
- 8° Direction des travaux publics et des chemins de fer;
- 9° Direction de l'agriculture et des forêts.

II. Ces Directions sont réparties entre les membres du Conseil-exécutif ainsi qu'il suit:

- 1° Intérieur, M. le conseiller d'Etat *Joss*;
- 2° Affaires communales et affaires sanitaires, M. le conseiller d'Etat *Simonin*;
- 3° Justice et affaires militaires, M. le conseiller d'Etat *Lohner*;
- 4° Police, M. le conseiller d'Etat *Stauffer*;
- 5° Finances et domaines, M. le conseiller d'Etat *Volmar*;

- 6° Instruction publique, M. le conseiller d'Etat *Merz* ;
- 7° Assistance publique et cultes, M. le conseiller d'Etat *Burren* ;
- 8° Travaux publics et chemins de fer, M. le conseiller d'Etat *Bæsiger* ;
- 9° Agriculture et forêts, M. le conseiller d'Etat *Moser*.

Berne, le 28 mai 1926.

Au nom du Conseil-exécutif :

Le président,
Merz.

Le chancelier,
Budolf.

Projet du Conseil-exécutif
du 23 avril 1926.

Décret

portant

élévation du nombre des membres commerciaux du Tribunal de commerce.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu les art. 65, 66 et 76 de la loi sur l'organisation judiciaire du 31 janvier 1909;
Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète :

ARTICLE PREMIER. Le Tribunal de commerce se compose d'un président choisi parmi les membres de la Cour suprême, de deux autres membres de cette cour, de 40 membres commerciaux pris dans l'ancienne partie du canton et de 16 membres commerciaux pris dans le Jura. Il lui est adjoint un greffier et le personnel de chancellerie nécessaire.

ART. 2. Les six nouveaux membres commerciaux à choisir en vertu du présent décret dans l'ancienne partie du canton, seront élus pour le reste de la période de fonctions du tribunal.

ART. 3. Le présent décret déploie immédiatement ses effets. Il abroge celui du 28 novembre 1919 élevant le nombre des membres du Tribunal de commerce.

Berne, le

1926.

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le chancelier,

Dépassements de crédits de 1925.



Rapport et propositions de la Direction des finances au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil.

(Juillet 1926.)

Les dépassements de crédits survenus au cours de l'année 1925 — à l'exception de ceux de moins de fr. 100. —, laissés de côté comme d'habitude — se divisent en trois catégories:

I. Les dépassements qui ont été causés par l'exécution de décisions spéciales du Grand Conseil ou qu'il a approuvés et qui doivent dès lors être réputés liquidés.

II. Les dépassements se rapportant à des dépenses prévues par des dispositions légales, par des tarifs ou des conventions et qui n'ont en conséquence besoin d'aucune justification spéciale.

III. Les autres dépassements.

I.

Dans la première catégorie rentrent les dépassements suivants:

VI. B. 13. b. <i>Indemnités pour lits gratuits dans les cliniques</i> . fr.	9,120. —
Convention du 19 novembre 1923 entre l'Etat de Berne et la corporation de l'île.	
IX ^a . C. 3. <i>Ecoles professionnelles et industrielles</i> »	13,333. —

Décision du Grand Conseil du 12 mai 1925.

XIII. E. 3. *Ecole agricole d'hiver de Langenthal* fr. 30,094. 34

Décisions du Grand Conseil du 2 mars 1921 et du 7 mai 1923.

XIII. G. *Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg* » 17,968. 90

Décisions du Grand Conseil du 20 février 1922 et du 7 mai 1923.

XXXIII. 4. *Exposition suisse d'agriculture à Berne en 1925* » 100,000. —

Décision du Grand Conseil du 14 mai 1925.

II.

A la deuxième catégorie appartiennent les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des dispositions légales, des décisions du Grand Conseil, des tarifs ou des conventions, d'une part, et déterminées par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part. Ces dépassements sont:

I. Administration générale.

H. 3. *Indemnités des vice-préfets* . fr. 2,234. 10

II. Administration judiciaire.

C. 2. *Indemnités des vice-présidents* fr. 3,919. 84
 D. 2. *Indemnités des remplaçants* » 8,167. 30
 G. 4. *Traitements des agents de poursuites* » 25,356. 55
 J. 3. *Indemnités des membres* . . . » 2,197. 20

III^b. Police.

G. 5. *Frais de police* » 6,222. 65

VI. Instruction publique.

C. 2. *Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures* fr. 2,359. 95
 C. 3. *Subventions de l'Etat aux gymnases et aux écoles secondaires* » 23,057. 10
 C. 9. *Caisse d'assurance, subside* . . . » 8,033. 45
 D. 1. *Contributions aux traitements des maîtres* » 2,963. 15
 D. 4. *Subside à la Caisse d'assurance des maîtres primaires* » 6,323. 15
 D. 19. *Remplacement de maîtres astreints au service militaire* . . . » 6,625. —

VIII. Assistance publique.

C. 1. a. *Subventions pour l'assistance permanente* fr. 121,202. 43
 C. 2. a. *Assistance hors du canton* . . . » 197,003. 70
 C. 2. b. *Subventions suivant les §§ 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique* » 168,755. 99

IX b. Service sanitaire.

B. 6. *Subventions à l'hôpital de l'île* fr. 11,711. 60

X. Travaux publics et chemins de fer.

H. 6. *Versement au fonds de secours en cas de dommages causés par les éléments* fr. 1,215. 70

XI. Emprunts.

A. 2. n. *Bons de caisse de 1925, 5½ %* fr. 220,000. —
 A. 2. o. *Emprunt de 1925, 12,000,000 francs 5 %* » 300,000. —
 B. 4. *Frais d'émission des bons de caisse de 1925* » 94,019. 90

XV. Forêts domaniales.

D. 1. *Contributions publiques* . . fr. 3,220. 49
 A reporter fr. 1,214,589. 25

Report fr. 1,214,589. 25

XX. Caisse de l'Etat.

A. 6. *Emoluments de dépôt* . . . fr. 1,176. 10
 A. 7. *Impôt fédéral des coupons* . . » 19,155. 50
 B. 1. b. *Consignations judiciaires* . . » 50,124. 92
 B. 1. d. *Fonds spéciaux* » 39,371. 50
 B. 1. e. *Dépôts divers* » 218,469. 50
 B. 2. *Escomptes pour paiements au comptant* » 12,199. 62

XXIII. Régie des sels.

B. 2. *Frais de transport* . . . fr. 662. 50

XXIV. Timbre.

B. 2. *Commissions des débiteurs* . fr. 354. 63

XXVI. Taxe des successions et donations.

A. 2. *Part des communes, 20 %* . fr. 85,418. 36

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

A. 2. *Part du Fonds de secours en cas de dommages causés par les éléments, 10 %* fr. 1,151. —

XXXI. Taxe militaire.

B. 4. *Frais de perception, d'impression et de poursuites* . . . fr. 15,933. 70

XXXII. Impôts directs.

D. 3. *Provisions de perception* . . fr. 102,137. 12
 Total fr. 1,760,743. 70

III.

La troisième catégorie comprend les dépassements de crédits dont la justification a besoin d'être établie. Toutefois, la plus grande partie de ces dépenses sont elles aussi motivées et déterminées par des dispositions légales.

I. Administration générale.

C. 1—4. *Crédit du Conseil-exécutif* . . fr. 3,632. 20
 E. 4. *Frais d'impression* » 24,339. —
 F. 3. *Frais de rédaction du bulletin des séances* » 1,340. —
 J. 1. *Traitements des secrétaires de préfecture* » 1,955. 55
 J. 4. *Frais de bureau* » 1,175. 20
 Total fr. 32,441. 95

Ad C. 1—4. Ce dépassement provient principalement de subventions en faveur d'entreprises d'utilité publique, qui en 1925 furent plus nombreuses qu'on ne l'attendait. La rubrique a, en outre, été grevée des frais du dépouillement des élections au Conseil national, fr. 2056. 40.

Ad E. 4. La dépense en plus provient des nombreuses votations populaires, dont celle du 28 juin, concernant la révision de la loi d'impôt, a coûté à elle seule environ fr. 36,000 pour les messages au peuple.

Ad F. 3. La cause du dépassement réside dans l'indemnité de fr. 800 due aux sténographes pour les séances surnuméraires de 1924 et dans celle des aides-sténographes pour la session de novembre 1924.

Ad J. 1. Le budget prévoyait le minimum du traitement pour la place vacante au secrétariat de préfecture de Nidau, alors que le fonctionnaire qui a été nommé avait déjà un certain nombre d'années de service dont on a dû tenir compte.

Ad J. 4. Il a été acheté des machines à écrire pour les secrétariats de préfecture des Franches-Montagnes, de Laupen, d'Aarberg et de Fraubrunnen; à Interlaken, d'autre part, l'Etat a repris le mobilier de bureau du secrétaire. La reliure du registre foncier fédéral a aussi occasionné des dépenses en plus considérables.

II. Administration judiciaire.

B. 3. <i>Frais de bureau</i>	fr.	837. 05
B. 6. <i>Bibliothèque</i>	»	352. 75
C. 4. <i>Frais de bureau</i>	»	2,797. 50
E. 3. <i>Frais de bureau</i>	»	423. 20
G. 7. <i>Registres et formules</i>	»	7,571. 55
Total		<u>fr. 11,982. 05</u>

Ad B. 3. Le dépassement provient d'un changement dans l'installation du téléphone à la Cour suprême, qui a coûté fr. 860.

Ad B. 6. Il s'agit ici d'achats indispensables et de frais de reliure.

Ad C. 4. Il a été acheté des machines à écrire pour les tribunaux IV et V de Berne et pour fr. 1400 de meubles pour les tribunaux de Delémont et de l'Oberhasle, ainsi qu'un coffre-fort de fr. 1000 pour le juge d'instruction de Berne.

Ad E. 3. Le surcroît de frais de voyage des procureurs d'arrondissement a déterminé ce dépassement.

Ad G. 7. La nouvelle et forte augmentation des poursuites a entraîné une plus grande consommation de formules.

III^a. Justice.

A. 3. <i>Frais de bureau</i>	fr.	1,280. 30
A. 4. <i>Frais de justice</i>	»	20,136. 97
B. 1. <i>Frais de révision, de rédaction et d'impression</i>	»	2,483. 35
C. 3. <i>Frais de bureau et de déplacement</i>	»	823. 95
D. 2. <i>Examens</i>	»	101. 50
Total		<u>fr. 24,826. 07</u>

Ad A. 3. Une nouvelle machine à écrire était nécessaire pour le secrétaire de la Direction. De plus, par suite de maladie, la concierge a dû être remplacée très longtemps.

Ad A. 4. Dans environ 300 procès civils admis à l'assistance judiciaire, l'Etat a payé les honoraires des avocats et a lui-même supporté les frais de jugement, parce que, ou bien la partie succombante était in-

solvable, ou bien la partie mise au bénéfice de l'assistance judiciaire avait perdu le procès. On a aussi dû radier un certain nombre d'avances pour frais, parce qu'irrécouvrables.

Ad B. 1. Dans le compte de l'année 1925 rentrent principalement les séances de la commission extra-parlementaire pour l'élaboration d'un projet de nouveau code de procédure pénale et, en plus, des honoraires pour quelques consultations sur le même objet.

Ad C. 3. L'augmentation provient des nombreux voyages des fonctionnaires de l'Inspectorat, déplacements rendus nécessaires par les enquêtes faites dans différents bureaux de district, ainsi que de la vérification des travaux concernant le registre foncier fédéral.

Ad D. 2. Le nombre des candidats a été plus élevé qu'on ne l'attendait. La plupart de ces jeunes gens doivent être nourris aux frais de l'Etat.

III^b. Police.

A. 2. <i>Traitements des employés</i>	fr.	2,486. 85
C. 7. <i>Loyers</i>	»	1,144. 95
C. 8. <i>Indemnités de logement et de mobilier</i>	»	7,512. 10
D. 2. b. <i>Frais divers</i>	»	1,218. 01
D. 2. c. <i>Loyers</i>	»	2,000. —
G. 8. <i>Frais extraordinaires de police</i>	»	204. —
Total		<u>fr. 14,565. 91</u>

Ad A. 2. En 1925 également, le service du contrôle des étrangers a eu besoin de personnel auxiliaire.

Ad C. 7. Dans le courant de l'année on a dû accorder différentes augmentations de loyer qui ne figuraient pas au budget. Ce dernier se fondait sur le montant des loyers du commencement de l'année.

Ad C. 8. Le 27 janvier 1925, le Conseil-exécutif a décidé de porter de fr. 1300 à fr. 1500 les indemnités de logement allouées aux agents de la police cantonale stationnés à Berne, dans le cas où l'indemnité de fr. 1300, fixée en 1920, ne suffisait plus. Cette dépense en plus ne pouvait pas être prévue au budget.

Ad D. 2. b. Des effets ont dû être achetés ici pour les prisons.

Ad D. 2. c. Il n'avait pas été tenu compte, au budget, du loyer pour les prisons de Langenthal.

Ad G. 8. Cette dépense a été causée par la grève qui a éclaté lors de la construction du canal de navigation de Thoune.

IV. Militaire.

A. 2. <i>Traitements des employés</i>	fr.	125. 50
A. 3. <i>Frais de bureau</i>	»	397. 50
B. 7. <i>Frais d'administration divers</i>	»	120. 90
E. 1. b. <i>Vacations</i>	»	393. 40
E. 4. <i>Recrutement</i>	»	2,243. 20
J. 2. <i>Frais d'organisation</i>	»	13,003. 85
Total		<u>fr. 16,284. 35</u>

Ad A. 2. Au 1^{er} octobre 1925, un employé a été transféré de la II^e dans la I^{re} classe des traitements, d'où un surcroît de dépense de fr. 125. —.

Ad A. 3. La dépense en plus résulte d'une grande consommation de matériel de bureau ensuite des travaux causés par l'introduction de la nouvelle organisation des troupes.

Ad B. 7. Depuis le 19 août 1925, la garde de nuit à l'arsenal se fait par les soins de la « Securitas ». Les frais en ont été portés en compte dans cette rubrique-ci.

Ad E. 1. b. L'augmentation des jours de recrutement par rapport à 1924 est la cause de ce dépassement.

Ad E. 4. Ici aussi, la dépense en plus provient du nombre des jours de recrutement.

Ad J. 2. Ensuite de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation des troupes, de nouveaux contrôles ont dû être établis et du personnel auxiliaire être engagé à cet effet. La dépense consiste principalement en traitements ainsi qu'en frais d'impression et de reliure.

V. Cultes.

A. 1.	<i>Frais de bureau</i>	fr.	386. 85
B. 2.	<i>Suppléments de traitement</i>	>	100. 65
B. 13.	<i>Delémont, rachat de l'indemnité de logement</i>	>	23,000. —
C. 1.	<i>Traitements du clergé</i>	>	1,095. 40
C. 5.	<i>Pensions de retraite</i>	>	1,847. —
	Total	fr.	26,429. 90

Ad A. 1. Le dépassement de crédit est dû à l'échange d'une machine à écrire et aux frais d'impression.

Ad B. 2. Il a été accordé fr. 200. — au pasteur de la paroisse allemande de Moutier-Tavannes, pour ses frais de voyage lors du service religieux dans les différentes localités de la paroisse.

Ad B. 13. La paroisse réformée de Delémont a eu l'occasion d'acheter un immeuble qui servira de presbytère au pasteur allemand. Le Conseil-exécutif a déféré à la requête du conseil de paroisse tendant au rachat, par l'Etat, de l'indemnité de logement du pasteur et il en a fixé le montant à fr. 23,000. —

Ad C. 1. Postérieurement à l'établissement du budget, Montsevelier a été pourvu d'un vicaire. En outre, un traitement après décès, de 6 mois, a été accordé aux parents d'un curé.

Ad C. 5. De nouvelles pensions de retraite ont dû être allouées dans le courant de l'année.

VI. Instruction publique.

A. 6.	<i>Frais du Synode</i>	fr.	6,495. 95
B. 1.	<i>Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université</i>	>	6,758. 60
B. 4.	<i>Traitements des employés</i>	>	1,518. 55
B. 9.	<i>Jardin botanique</i>	>	10,044. 04
D. 9.	<i>Inspecteurs des écoles primaires</i>	>	234. —
D. 16.	<i>Subventions aux établissements spéciaux pour enfants anormaux</i>	>	1,300. —
G. 1.	<i>Musée historique, subvention</i>	>	3,000. —
	Total	fr.	29,351. 14

Ad A. 6. Une dépense de fr. 4,948. 40 concerne la revision et l'impression du plan d'enseignement des écoles primaires. Pour le surplus, le dépassement a été occasionné par l'activité du Comité du Synode scolaire qui, sur le désir de la Direction de l'instruction publique, a été appelé à donner son avis concernant différentes questions. Il y a aussi eu des frais d'impression qui n'étaient pas prévus au budget.

Ad B. 1. Le dépassement provient ici exclusivement d'une moins-value des finances de cours, résultant elle-même du recul du nombre des étudiants.

Ad B. 4. Le remplacement des concierges pour cause de maladie et d'accident est en grande partie la cause de cette dépense.

Ad B. 9. Le dépassement a été causé par la rétribution d'aides provisoires et par différents achats nécessaires pour le maintien du service.

Ad D. 9. Il a été accordé à un inspecteur, une indemnité de logement qui n'était pas prévue, de fr. 200. —, et à un autre une augmentation d'indemnité de fr. 200. — également.

Ad D. 16. Dans le courant de l'année, il a été accordé des nouveaux subsides pour fr. 1,600. — sur lesquels une somme de fr. 300. — est compensée par la diminution des dépenses.

Ad G. 1. Une dépense imprévue de fr. 2,500. — a été faite pour versement unique en faveur de l'assurance-invalidité du personnel, et une autre de fr. 500. — comme subside supplémentaire pour les fouilles archéologiques de l'Enge, à Berne.

VIII. Assistance publique.

A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	fr.	8,949. 75
B. 3.	<i>Inspecteurs d'arrondissement</i>	>	149. 30
F. 2.	<i>Maison cantonale d'éducation d'Aarwangen</i>	>	2,329. 34
F. 7.	<i>Maison cantonale d'éducation de Loveresse</i>	>	1,579. —
G. 1.	<i>Bourses d'apprentissage</i>	>	13,515. 15
	Total	fr.	26,522. 54

Ad A. 3. Le motif du dépassement est l'établissement d'une réglementation appropriée, qui a nécessité l'acquisition d'armoires spéciales.

Ad B. 3. Le crédit de fr. 25,000. — a été insuffisant cette fois de fr. 149. 30.

Ad F. 2. Les frais de service ont dépassé le montant prévu au budget de fr. 1,501. 84; les pensions ont diminué de fr. 1,947. 50.

Ad F. 7. Le produit de l'exploitation a été de fr. 1,865. 25 moins élevé que cela n'était prévu. Le compte accuse une augmentation de l'inventaire de fr. 1,120. —. L'augmentation des charges est compensée par une plus-value des pensions pour une somme de fr. 1,406. 25.

Ad G. 1. Les bourses ont aussi augmenté en 1925, ensuite de la tendance générale à encourager les apprentissages.

IX^a. Economie publique.

C. 2.	<i>Bourses</i>	fr.	870. —
C. 3.	<i>Ecoles professionnelles et industrielles</i>	>	2,237. —
C. 4. e.	<i>Loyers</i>	>	113. 35
C. 6.	<i>Apprentissages</i>	>	7,988. 25
C. 10.	<i>Maîtres à l'école des arts et métiers, pension de retraite</i>	>	2,182. 50
E.	<i>Technicum de Berthoud</i>	>	1,539. 78
F.	<i>Technicum de Bienne</i>	>	13,385. 03
Total			<u>fr. 28,315 91</u>

Ad C. 2. Il a été accordé des bourses pour fr. 1,650. — aux 48 participants bernois aux cours de maîtres aux écoles complémentaires d'arts et métiers.

Ad C. 3. Le dépassement total s'élève à fr. 15,570. —, dont fr. 13,333. — ont été autorisés par le Grand Conseil (voir chapitre II). Le solde de fr. 2,237. — concerne le subside ordinaire de l'Etat à l'école d'horlogerie de St-Imier, dont le budget a été élevé de fr. 3,232. —.

Ad C. 4. e. En plus du loyer, il a été bonifié au loueur un montant de fr. 113. 35 pour consommation du courant électrique.

Ad C. 6. Les frais des examens d'apprentis augmentent ensuite du nombre croissant de ceux-ci.

Ad C. 10. Un ancien maître de l'école des arts et métiers a été mis au bénéfice de la pension de retraite. Aucun crédit ne figurait au budget à cet effet.

Ad E. et F. Le compte de ces établissements a été grevé de la contribution de l'Etat à la Caisse de prévoyance, laquelle a été de fr. 18,027. 75 pour le technicum de Berthoud et de fr. 26,700. 85 pour celui de Bienne. Sans ces dépenses, pour lesquelles il y a compensation à la rubrique XII. D. 1, les comptes des deux écoles auraient accusé une économie.

IX^b. Service sanitaire.

A. 3. *Traitement de l'employé* fr. 500. —

Il s'agit là du transfert de l'employé de la Direction des affaires sanitaires de la II^e dans la I^e classe des traitements. La chose n'avait pas pu être prévue à temps dans le budget.

X. Travaux publics et chemins de fer.

E. 2.	<i>Entretien des routes</i>	>	61,995. 18
E. 3.	<i>Travaux de réfection et digues</i>	>	99,993. 70
H. 2.	<i>Traitements des employés</i>	>	6,681. 60
J. 7.	<i>Exposition suisse d'agriculture à Berne en 1925</i>	>	993. —
Total			<u>fr. 169,663. 48</u>

Ad E. 2. Il a nécessairement fallu dépenser davantage pour l'entretien des routes. En revanche on a pu économiser fr. 62,051. 05 sur le crédit E. 1 par suite d'un remaniement des secteurs des cantonniers.

Ad E. 3. Les frais des travaux dont il s'agit ici sont conditionnés par les événements naturels. Le crédit a toujours été trop faible ces dernières années.

Ad H. 2. Ce dépassement résulte de ce que deux employés du service du cadastre ont été transférés à celui des concessions hydrauliques. Il est compensé pour une somme de fr. 6,991. 45 par une économie sur les traitements du premier de ces services.

Ad J. 7. Le service cantonal du cadastre a participé, avec ceux d'autres cantons, à l'Exposition nationale d'agriculture de 1925, où il a présenté des plans de cadastre et de remaniements parcellaires. La dépense a été de la somme qui constitue le dépassement.

La somme de fr. 169,663. 48 indiquée ci-haut représente l'ensemble des dépassements accusés par les divers crédits, sans égard aux économies réalisées sur d'autres rubriques. Si l'on tient compte de celles-ci, le dépassement global se réduit à fr. 73,288. 50.

XI. Emprunts.

B. 2. *Frais d'assurance et d'impression* fr. 18,432. 65

Le renouvellement des coupons des obligations de l'emprunt 5 % de 1925 est la cause de ce dépassement.

XII. Finances.

A. 3.	<i>Frais de bureau et de déplacement</i>	fr.	4,918. 85
B. 3.	<i>Frais de bureau</i>	>	1,758. 10
B. 4.	<i>Frais d'impression et de reliure</i>	>	3,219. 85
B. 5.	<i>Frais du service des chèques postaux</i>	>	1,018. 85
C. 1.	<i>Traitements des receveurs</i>	>	2,653. 70
C. 2.	<i>Traitements des employés</i>	>	17,602. 45
C. 3.	<i>Frais de bureau</i>	>	11,047. 70
Total			<u>fr. 42,219. 50</u>

Ad A. 3. Une somme de fr. 4238. 25 concerne la part du canton aux frais de la Conférence des directeurs des finances en 1923/24. Le reste affère à des frais de bureau.

Ad B. 3 et 4. Les frais de ces deux rubriques sont réduits de fr. 3399. 40 par rapport à 1924. Malgré toutes les économies il a été impossible, avec les crédits accordés, de couvrir les nombreux frais de reliure et d'impression.

Ad B. 5. Un plus grand usage du service de chèques a entraîné une augmentation de taxes.

Ad C. 1. Ce dépassement est dû au versement d'un traitement après décès à 2 veuves de receveurs de district, ainsi qu'à des frais de remplacement.

Ad C. 2. Il s'agit ici des traitements payés à du personnel engagé provisoirement par la recette de district de Berne, pour activer la liquidation des arrières d'impôt.

Ad C. 3. Une somme de fr. 9147. 45 concerne la reprise, par l'Etat, du mobilier de bureau de la recette de Berne et le reste les frais du compte de chèques de la même recette.

XIII. Agriculture.

A. 2. <i>Traitements des employés</i> . . .	fr. 389. 60
A. 4. b. <i>Frais de bureau et de déplacement du vétérinaire cantonal</i> . . .	> 600. —
B. 9. a. <i>Cours de l'école de maréchalerie</i> . . .	> 2,138. 30
G. <i>Ecole d'horticulture d'Oeschberg</i> . . .	> 3,281. 85
Total	<u>fr. 6,409. 75</u>

Ad A. 2. Ensuite de changements de classe, le crédit a été insuffisant.

Ad A. 4. b. Les différentes mesures prises par le vétérinaire cantonal contre la fièvre aphteuse dans un certain nombre de communes bernoises, sont la cause du dépassement. La participation à l'Exposition suisse d'agriculture, à Berne, a aussi augmenté les frais de bureau.

Ad B. 9. a. Il a été acheté de nouvelles enclumes pour fr. 2359. 90.

Ad G. Le crédit de l'école a été dépassé de fr. 21,250. 75. Sur cette somme un montant de fr. 17,968. 90 concerne des achats qui figurent à l'inventaire et pour lesquels il existe une autorisation de crédit (voir chapitre II). Le solde de fr. 4,969. 57 est motivé par les frais de la participation à l'Exposition suisse d'agriculture.

XIV. Economie forestière.

B. 2. a. <i>Traitements des inspecteurs forestiers</i>	fr. 603. 18
B. 2. b. <i>Frais de bureau</i>	> 102. 14
B. 2. d. <i>Loyers</i>	> 148. 30
Total	<u>fr. 853. 62</u>

Ad B. 2. a. La part de la Confédération a été de fr. 757. 03 inférieure aux prévisions budgétaires. Les traitements, en soi, ont été inférieurs de fr. 153. 85 au crédit.

Ad B. 2. b. La rétribution d'un aide de bureau pendant l'automne 1925 pour l'inspecteur forestier de Frutigen, victime d'un grave accident, est la cause du dépassement.

Ad B. 2. d. L'office forestier du IX^e arrondissement, à Berthoud, a été transféré dans le nouveau bâtiment de la poste, où le loyer est plus élevé que pour le précédent bureau.

XV. Forêts domaniales.

C. 4. <i>Frais de façonnage</i>	fr. 58,984. —
C. 6. <i>Frais des mises</i>	> 1,177. 80
E. 1. <i>Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers</i>	> 195. 89
Total	<u>fr. 60,357. 69</u>

Ad C. 4. Le prix moyen par m³ pour le façonnage est plus élevé depuis la fin de la guerre. Le crédit inscrit au budget ne tenait pas assez compte de cette circonstance.

Ad C. 6. La mauvaise situation sur le marché des bois a rendu nécessaires de nombreuses publications.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

Ad E. 1. La dépense est compensée par une recette en plus, d'égal montant, à la rubrique XIV. B. 4.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

A. 5. d. <i>Indemnités pour dommages dus au gibier</i>	<u>fr. 501. —</u>
--	-------------------

Cette dépense en plus est motivée par les dommages causés par des sangliers aux champs de pommes de terre.

XXXII. Impôts directs.

D. 1. c. <i>Frais divers</i>	fr. 5,419. 60
D. 2. a. 3. <i>Frais divers</i>	> 252. 75
D. 2. b. 1. <i>Traitements</i>	> 9,164. 60
D. 2. b. 2. <i>Frais de bureau et de déplacement</i>	> 8,286. —
D. 6. <i>Frais divers de perception</i>	> 27,894. 83
D. 8. <i>Statistique des impôts</i>	> 25,241. 40
Total	<u>fr. 76,259. 18</u>

Ad D. 1. c. Les frais de déplacement et d'impression furent plus forts qu'on ne l'avait admis, mais ils ont permis d'économiser sur les indemnités aux membres. Le total des frais des commissions de l'impôt du revenu est de fr. 6,733. 32 moins élevé qu'en 1924.

Ad D. 2. a. 3. Le crédit n'a pas été tout à fait suffisant.

Ad D. 2. b. 1. A cause du personnel auxiliaire, les traitements ont exigé plus qu'on ne pouvait le prévoir.

Ad D. 2. b. 2. Le crédit était trop faible. Les frais n'ont pu être réduits davantage. Ils s'élèvent cependant à fr. 2531. 65 de moins que l'année passée.

Ad D. 6. Les éliminations d'impôt furent très importantes, de même que les frais de poursuites y relatifs.

Ad D. 8. On avait admis au budget que la statistique des impôts serait terminée à fin 1924, alors que ce travail s'est prolongé jusqu'en 1925. La vente du volume concernant cette statistique a donné moins qu'on n'attendait.

XXXIII. Imprévu.

5. <i>Allocations de loyer</i>	fr. 4,960. —
6. <i>Divers</i>	> 11,756. 20
Total	<u>fr. 16,716. 20</u>

Le budget prévoyait à ce chapitre un crédit de fr. 200,000. —. La moitié en a été employée pour l'assistance-chômage et le subside à l'Exposition suisse d'agriculture à Berne suivant décision du Grand Conseil du 14 mai 1925. Pour les autres dépenses, des crédits supplémentaires sont dès lors nécessaires. Ils concernent surtout les postes suivants: Subvention à la chambre d'économie publique de l'Oberland fr. 4,000. —. Honoraires de l'expert consulté au sujet du projet d'ordonnance sur l'assurance obligatoire en cas de maladie fr. 1,000. —. Intérêts du prêt accordé par la Confédération en faveur des propriétaires de

bétail dans la gêne, fr. 5,240.80. Paiement de salaire à un employé congédié fr. 822.90 et fr. 692.50, frais de transport de moulages antiques offerts par le gouvernement grec.

Récapitulation.

I.	<i>Administration générale</i>	fr.	32,441.95
II.	<i>Administration judiciaire</i>	»	11,982.05
III ^a .	<i>Justice</i>	»	24,826.07
III ^b .	<i>Police</i>	»	14,565.91
IV.	<i>Militaire</i>	»	16,284.35
V.	<i>Cultes</i>	»	26,429.90
VI.	<i>Instruction publique</i>	»	29,351.14
VIII.	<i>Assistance</i>	»	26,522.54
IX ^a .	<i>Economie publique</i>	»	28,315.91
IX ^b .	<i>Service sanitaire</i>	»	500.—
X.	<i>Travaux publics et chemins de fer</i>	»	169,663.48
XI.	<i>Emprunts</i>	»	18,432.65
XII.	<i>Finances</i>	»	42,219.50
XIII.	<i>Agriculture</i>	»	6,409.75
XIV.	<i>Economie forestière</i>	»	853.62
XV.	<i>Forêts domaniales</i>	»	60,357.69
XXII.	<i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	»	501.—
XXXII.	<i>Impôts directs</i>	»	76,259.18
XXXIII.	<i>Imprévu</i>	»	16,716.20
	Total	fr.	602,632.89

Vu le rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1925, en accordant

les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

- 1° les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses nécessitées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, et montant à . fr. 1,760,743.70
 - 2° les dépassements de crédit correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de » 602,632.89
- Total fr. 2,363,376.59**

Berne, le 16 juillet 1926.

Le directeur des finances,
Volmar.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 24 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le chancelier,
Rudolf.

Rapport de la Direction des travaux publics

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

l'extension des asiles cantonaux d'aliénés.

(Août 1926.)

Le manque de place dans nos asiles cantonaux d'aliénés a déjà donné lieu à diverses motions et interpellations au sein du Grand Conseil. Plusieurs solutions ont été proposées à ces occasions, telles que l'achat et la transformation appropriée d'établissements de cure inoccupés, l'édification d'un quatrième asile d'aliénés et, enfin, l'agrandissement des trois asiles existants de La Waldau, Münsingen et Bellelay.

Ces derniers sont encombrés au point que le plus souvent ils ne peuvent recevoir de nouveaux malades, particulièrement des agités, qu'on est alors obligé de mettre pendant des mois dans des hôpitaux ou chez des particuliers, en attendant qu'ils puissent être admis dans l'un ou l'autre des asiles. Il n'est pas rare, non plus, qu'il faille enfermer les aliénés dangereux dans des prisons. C'est que nos asiles manquent principalement de divisions pour malades agités, avec salles de surveillance, cellules d'isolement et locaux accessoires nécessaires, tels que bains, cabinets d'aisance et salles pour les gardiens.

Il faut donc surtout, dans notre canton, créer de la place pour aliénés agités. Mais des hôtels ou des établissements de cure ne conviennent pas à pareille destination. La transformation en serait fort onéreuse, sans cependant qu'il en sortît quelque chose de vraiment bon. Des asiles d'aliénés dépourvus de domaine rural sont en effet irrationnels. Or, des terres cultivables font généralement défaut aux hôtels et autres établissements de ce genre, alors qu'avec les méthodes modernes de traitement des maladies mentales l'occupation des patients et en première ligne le travail en plein air, précisément, jouent un rôle toujours plus important.

D'autre part, construire un quatrième asile d'aliénés sur un grand domaine à acquérir coûterait au minimum 6 à 8 millions, et le service d'un tel établissement entraînerait régulièrement un gros surcroît de charge. On ne peut donc songer à pareille solution, les finances bernoises n'admettant pas d'aussi fortes dépenses, pas plus ces prochaines années que maintenant même.

La seule solution possible et indiquée, tant au point de vue pécuniaire qu'au point de vue d'un service approprié, est dès lors d'agrandir et d'aménager comme il convient les asiles actuellement existants de La Waldau, Münsingen et Bellelay.

La Direction des affaires sanitaires, la Commission de surveillance des asiles cantonaux d'aliénés ainsi que MM. les directeurs des établissements susmentionnés ont adhéré à cette manière de voir de la Direction des travaux publics et au programme de cons-

truction qui figure plus loin concernant l'extension de nos asiles d'aliénés au cours des 10 prochaines années.

Ce programme permettra de parer immédiatement au manque de place actuel, et cela dans chaque asile suivant les besoins et les conditions locales, tout en ménageant ainsi qu'il convient les finances de l'Etat, la dépense totale de 2 millions (y compris les honoraires d'architecte) étant répartie sur 10 années.

Les frais de tous les travaux à faire ou déjà exécutés à la dite fin seront imputés sur le Fonds du service des aliénés. Conformément au budget de la Direction des affaires sanitaires, il est versé chaque année dans ce fonds une somme de 280,000 fr., qui est affectée d'une part à subvenir aux nécessités courantes et, d'autre part, à faire le service de l'amortissement et de l'intérêt des dettes accumulées au cours des temps et qui s'élèvent aujourd'hui à quelque 2,340,000 fr.

Le crédit budgétaire mis ces dernières années à la disposition de la Direction des travaux publics pour des constructions dans les asiles d'aliénés constituait une avance au compte du fonds susmentionné. De fr. 150,000, il n'a été dépensé en 1925 qui jusqu'à concurrence de 20,000 fr., de sorte que le solde de fr. 130,000 peut être affecté à amortir la dette.

Nous vous proposons maintenant d'élever ce crédit, pour l'exécution du programme établi, à 200,000 fr. annuellement pendant la période de 1926—1935. Il ne sera pas nécessaire, alors, d'augmenter la somme à verser chaque année au Fonds du service des aliénés, au compte de l'administration courante, dont il a été question plus haut.

Avec ce mode de faire, l'extension nécessaire de nos trois asiles cantonaux d'aliénés pourra s'exécuter en dix ans et l'on aura alors de la place en suffisance pour l'internement des malades agités sans qu'il faille grever davantage le compte des avances ou que s'accroisse la dette au compte du Fonds du service des aliénés. Une fois accompli le programme de travaux prévu, on pourra passer à l'amortissement de la dette, et cela à raison de 250,000 fr. par an.

D'autre part, il y a lieu d'ouvrir à la Direction des travaux publics, à la charge de celle des affaires sanitaires, un crédit de 264,000 fr. pour l'achat du mobilier et du linge nécessaires aux trois asiles d'aliénés.

Vu ces considérations, nous vous recommandons nos propositions, telles qu'elles sont formulées ci-après.

Berne, 13 août 1926.

Le directeur des travaux publics,
W. Bösiger.

Programme des travaux pour l'extension des asiles cantonaux d'aliénés durant les années 1926 à 1935.

Année	Travaux	Crédit budgétaire	Dépenses 1926	Dépenses 1927	Dépenses 1928	Dépenses 1929	Dépenses 1930	Dépenses 1931	Dépenses 1932	Dépenses 1933	Dépenses 1934	Dépenses 1935	Lits
1926	Asile de Münsingen.												
	Division VI, femmes:												
	Coût fr. 126,000	—	100,000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27
	Division VI, hommes:												
	Coût fr. 126,000	—	100,000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27
	Mobilier p. la division VI, hommes et femmes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires . fr. 40,000	200,000											
1927	Asile de Münsingen.												
	Solde du coût des travaux de 1926 . .	—	—	52,000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Division VII, femmes:												
	Coût fr. 74,000	—	—	53,000	—	—	—	—	—	—	—	—	5
	Division VII, hommes:												
	Coût fr. 74,000	—	—	53,000	—	—	—	—	—	—	—	—	5
	Division I, hommes et femmes:												
	Coût fr. 40,000	—	—	32,000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Aménag. d'un logement à la « Walke »:												
	Coût fr. 15,000	—	—	15,000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Mobilier p. les div. I et VII, hommes et femmes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires fr. 20,000	220,000											
	Asile de la Waldau.												
	Réfrigérateur automatique:												
	Coût fr. 15,000	—	—	15,000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1928	Asile de Münsingen.												
	Solde du coût des travaux de 1927 . .	—	—	—	53,000	—	—	—	—	—	—	—	—
	Asile de Bellelay.												
	Extension de la distribution d'eau:												
	Coût fr. 42,000	—	—	—	42,000	—	—	—	—	—	—	—	—
	Construction d'un pavillon pour femmes:												
	Coût fr. 200,000	—	—	—	109,000	—	—	—	—	—	—	—	—
		204,000											
1929	Asile de Bellelay.												
	Achèvement du nouv. pavillon p. femmes	—	—	—	—	91,000	—	—	—	—	—	—	25
	Construction d'un pavillon pour hommes:												
	Coût fr. 200,000	—	—	—	—	109,000	—	—	—	—	—	—	—
	Mobilier p. le nouv. pavillon p. femmes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires fr. 30,000	200,000											
1930	Asile de Bellelay.												
	Achèvement du nouv. pavillon p. hommes	—	—	—	—	—	91,000	—	—	—	—	—	25
	Asile de Münsingen.												
	Construction d'un pavillon pour femmes:												
	Coût fr. 240,000	—	—	—	—	—	149,000	—	—	—	—	—	—
	Mobilier pour le pavillon des hommes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires fr. 30,000	240,000											

Projet d'arrêté:

3536. Asiles cantonaux d'aliénés; extension durant les années 1926—1935.

- 1° Le programme établi par la Direction des travaux publics en octobre 1925 concernant l'extension des asiles cantonaux d'aliénés, au cours des années 1926—1935, est approuvé.
- 2° Il est accordé pour l'exécution de ce programme à la Direction des travaux publics, pendant ladite période, un crédit budgétaire annuel de fr. 200,000, à titre d'avance au compte du Fonds du service des aliénés.
- 3° Pour la même période, la contribution de l'administration courante en faveur du Fonds du service des aliénés, au compte des crédits budgétaires du service sanitaire, est fixée à fr. 280,000 annuellement.
- 4° Il est ouvert à la Direction des travaux publics, à la charge de celle des affaires sanitaires, pour l'achat du mobilier et du linge nécessaires aux trois asiles d'aliénés, un crédit de fr. 264,000, réparti ainsi qu'il suit:

1926	fr. 40,000
1927	> 20,000
1929	> 30,000
1930	> 30,000
1931	> 36,000
1932	> 36,000
1934	> 36,000
1935	> 36,000
- 5° La Direction des travaux publics est autorisée à exécuter pour chaque exercice les travaux prévus au programme, à partir de l'année 1926.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, 13 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président,
W. Bösiger.

Le substitut du chancelier
Brechbühler.

Rapport des Directions des travaux publics et de l'agriculture

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

l'agrandissement des étables et la construction d'une écurie pour chevaux ainsi que d'un grenier à l'Ecole d'agriculture et ménagère du Schwand-Münsingen.

(Juillet 1926.)

L'Ecole agricole et ménagère du Schwand à Münsingen, ouverte en 1913, compte actuellement chaque année environ 150 élèves des cours d'hiver, 25 à 30 praticiens, 72 élèves des cours ménagers et, de temps en temps, quelque 30 instituteurs primaires appelés à enseigner dans les écoles complémentaires rurales.

Depuis 1914, l'établissement exploite le domaine du Schwand, d'une contenance de 115 arpents. Les bâtiments d'économie rurale qui se trouvaient alors sur le domaine furent agrandis l'année suivante par l'édification d'une grange, dans laquelle furent aménagés la porcherie, un hangar à machines, une étable pour jeune bétail et un grenier à blé. En 1918, le domaine fut arrondi par l'acquisition de la propriété d'« Eichi », comprenant 50 arpents de prés et champs ainsi que 2 arpents de forêt.

Tant au Schwand qu'à l'Eichi, la culture s'est intensifiée dans une mesure considérable, de sorte que le rendement a fortement augmenté. En ce qui concerne le bétail bovin, par exemple, il a passé de 48 têtes en 1914 à 57 en 1918, à 80 en 1922 et à 86 en 1926 (2 taureaux, 47 vaches, 21 génisses et 16 veaux). Les étables, aménagées pour loger commodément 80 bêtes, sont ainsi devenues trop petites. Malgré le fort accroissement du cheptel, l'établissement disposait encore au 20 mai 1926 d'un stock de foin et regain de 1091 m³, soit 873 quintaux, quantité qui aurait permis d'hiverner 29 vaches de plus, fourragées pendant 200 jours à raison de 15 kg. Cette grande provision de foin ne provient pas seulement de la bonne récolte de 1925; elle s'est accumulée peu à peu au cours des années et en dépit de la vente d'environ 200 quintaux de 1922 à 1925.

Agrandir le fenil est, dans ces conditions, une nécessité absolue. Mais comme on pourra aussi augmenter le troupeau bovin du Schwand de 15 bêtes, il conviendrait également, les étables actuelles étant encombrées, de créer de la place pour une vingtaine d'animaux.

En date du 4 mai dernier, le Conseil-exécutif a donné son approbation à la transformation de l'ancienne écurie des chevaux, qui est délabrée, et de la remise et du grenier de la vieille grange en une étable à double rangée de couches, avec fenil. Les travaux sont en cours et s'achèveront probablement pour cet automne. Pour les chevaux, logés provisoirement dans le hangar à machines, il faut une nouvelle écurie et, enfin, la construction d'un grenier plus grand que l'ancien est également indispensable. L'Ecole du Schwand voue en effet tous ses soins à produire des semences de céréales de première qualité, pour en approvisionner les agriculteurs, à la disposition desquels elle met également les machines nécessaires. Ce mode de faire est dans l'intérêt non seulement de l'établissement, mais aussi des cultivateurs de blé, c'est-à-dire du ravitaillement en pain.

La récolte de céréales, au Schwand, est d'environ 300 quintaux de grain. Après battage, celui-ci était remis jusqu'à présent dans l'ancien grenier, dans 2 ou 3 salles servant à l'enseignement et dans la grande salle de démonstration. Il ne peut toutefois plus en être ainsi, désormais. En effet, l'ancien grenier a été converti en fenil. D'autre part, mettre le grain dans les salles réservées à l'enseignement entraîne un fort surcroît de travail improductif, car il faut transporter le blé de la grange aux salles, qui doivent chaque fois être vidées entièrement de leur mobilier, puis, une fois sec, le grain doit être rentré dans le grenier et il en résulte un dégagement de poussière qui affecte les salles et tout le bâtiment servant aux études.

Avec son aire en béton, la grande salle de démonstration, enfin, se prête fort mal à la conservation du grain fraîchement battu. Celui-ci ne peut sécher que très lentement et prend souvent une odeur de mois. Ladite salle ne doit donc plus, à l'avenir, servir au séchage du grain.

Le nouveau grenier projeté aura une surface de 540 m². Comme il faut environ 150 m² pour les instal-

lations mécaniques, telles que trieur, calandre, nettoyeur et concasseur à tourteaux, et 60 m² pour la garde et le mélange de fourrages, il restera quelque 330 m² pour le grain. C'est suffisant, mais nullement excessif, le sélectionnement prenant beaucoup de place.

Le domaine du Schwand est grevé d'un fermage annuel de 13,600 fr. On a pu jusqu'ici réaliser un rendement en plus qui s'élève à pas moins de fr. 224,839.63 pour la période de 1914—1925, soit en moyenne à 18,736 fr. 65 par année. Les transformations et agrandissements prévus contribueront à accroître encore la production, de sorte qu'il sera facile à l'établissement de payer les intérêts des frais à faire aujourd'hui.

Une inspection des anciennes étables a montré que la poutraison en est trop faible pour supporter tout l'accroissement de poids des stocks de foin, de sorte qu'un renforcement s'impose.

Le programme général prévoit les travaux suivants:

1^o Transformation de l'ancienne grange en étable pour vaches à 2 rangées de couchés, avec agrandissement du fenil. Devis 29,943 fr. 30. L'Ecole du Schwand ayant constitué pour

	cet objet en 1924 une réserve de 15,000 fr., il resterait un solde de	fr. 14,943. 30
2 ^o	Agrandissement de la nouvelle grange, avec aménagement d'une écurie à chevaux, d'une remise à voitures et d'un grenier, la jonction de la grange existante à l'annexe projetée pouvant se faire d'une manière rationnelle et sans grandes démolitions. Devis	» 75,965. 35
3 ^o	Renforcement des plafonds des anciennes étables. Devis	» 6,893. 40
	Devis total	<u>fr. 97,802. 05</u>

Vu les considérations exprimées ci-dessus et en nous référant aux projets détaillés, nous vous recommandons le projet d'arrêté qui figure plus loin.

Berne, le 26 juillet 1926.

*Les directeurs des travaux publics
et de l'agriculture,*

W. Bösiger. **Dr C. Moser.**

Projet d'arrêté.

3525. Ecole d'agriculture et ménagère du Schwand à Münsingen; transformations et agrandissements. — Il est alloué à la Direction des travaux publics un crédit de 100,000 fr., imputable sur la rubrique X D 1 et payable en 1927, pour la transformation de l'ancienne grange, l'extension de la nouvelle grange et le renforcement des étables de l'école d'agriculture du Schwand.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 13 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,
Brechbühler.

Rapport de la Direction des finances

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

les requêtes du personnel de l'Etat relatives aux traitements.

(Février/juillet 1926.)

L'Association du personnel de l'Etat de Berne et l'Association suisse du personnel des services publics, section de Berne, ont présenté au Conseil-exécutif différentes requêtes tendant à obtenir une amélioration des traitements du personnel de l'Etat.

Nous donnons ci-dessous la liste de ces requêtes:

I. De l'Association du personnel de l'Etat de Berne.

a) Requête du 9 mai 1925, adressée au Grand Conseil, tendant à:

« 1° L'octroi d'une allocation de traitement comportant la réduction du 5% qui avait été faite au projet primitif du gouvernement du printemps de 1922.

2° L'octroi d'une indemnité de résidence, divisée en quatre classes, et compensant équitablement les dépenses inégales en impôts et loyers qu'ont à supporter fonctionnaires et employés dans certaines localités. »

b) Requête complémentaire du 31 août 1925 apportant une nouvelle justification de la requête du 9 mai 1925.

II. De l'Association suisse du personnel des services publics, section de Berne.

a) Requête du 19 juin 1925 concernant le personnel de l'Etat. Objet: Allocation d'une indemnité de cherté de vie.

b) Requête du 19 juin 1925 concernant le personnel de l'Etat. Objet: Octroi d'allocations pour renchérissement des loyers.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

I.

Nous allons examiner ici quel serait le surcroît de dépense qui serait occasionné à l'Etat si l'on faisait droit à toutes les demandes du personnel. Considérons d'abord le postulat I. a 1 (augmentation de traitement de 5%) et II. a (octroi d'une indemnité pour cherté de vie — admettons de 5%).

Le chiffre total des traitements en espèces versés par l'Etat, non compris les dépenses pour les officiers d'état civil, les chefs de section et les agents de poursuites (qui ont touché en 1924 environ 660,000 fr.), se monte actuellement à 16,900,000 fr.

Une augmentation des traitements de 5% entraînerait donc une dépense de fr. 845,000

Il y a lieu d'ajouter:

Les versements de l'Etat à la caisse de retraite, sur le montant de 845,000 francs; ils représentent:

a) pour les cinq mensualités à verser sur 770,000 fr.: 320,000 fr.

b) Versements réguliers à la caisse de retraite de l'Etat (7% de fr. 770,000) et à la Caisse d'assurance des instituteurs (5% de 30,000 fr.), environ » 55,000

D'où dépense en plus fr. 900,000

La demande I. a 2 (octroi d'une indemnité de résidence) causerait les dépenses suivantes, si, comme le désire le personnel, on appliquait le système fédéral, en admettant que

a) les cantonniers (ils reçoivent déjà des indemnités de résidence qui, à leur taux maximum, dépassent celles de la Confédération de 100 fr.) et les gardarmes (l'Etat leur fournit le logement et verse

en outre à ceux stationnés à Berne une allocation de résidence de 300 fr.) n'entrent pas en ligne de compte;

I ^e classe des allocations de résidence	Fr. 500 (Berne, Bumpliz)	Fr. 288,500
II ^e » » » » » »	» 400	» —
III ^e » » » » » »	» 300 (Bienne, Kœniz, Muri, Wabern, Zollikofen)	» 21,600
IV ^e » » » » » »	» 200 (Belp, Burgdorf, Goldiwil, Herzogenbuchsee, Langenthal, Nidau, Thun)	» 17,000
V ^e » » » » » »	» 100 (Bremgarten, Brienz, Büren, Tavannes, Delémont, Frutigen, Kehrsatz, Langnau, Laufon, Laupen, Longeau, Lyss, Meiringen, Münchenbuchsee, Münsingen, Moutier, Porrentruy, Schwarzenbourg, Spiez, Steffisbourg, Wangen, Worb)	» 17,300

Personnel des établissements de l'Etat :

I ^e classe des allocations de résidence	Fr. 250	Fr. —
II ^e » » » » » »	» 200	» 49,000
III ^e » » » » » »	» 150	» 5,400
IV ^e » » » » » »	» 100	» —
V ^e » » » » » »	» 50	» 12,600

Total Fr. 411,400

Personnel de l'Université » 90,000

Total Fr. 501,400

Les demandes qui sont de la compétence du Conseil-exécutif occasionneraient, d'autre part, un surcroît de dépense de 263,600 fr., non compris les versements à la Caisse de retraite.

En récapitulant les dépenses en plus susindiquées (sans tenir compte d'abord des versements à faire à la Caisse de retraite), on obtient ce qui suit:

Augmentation des traitements ou allocations de rattachement de 5 %	fr. 845,000
Allocations de résidence	» 501,400
Allocations de la compétence du Conseil-exécutif	» 263,600

Total sans les caisses de retraite fr. 1,610,000

Les versements à la Caisse de retraite du personnel de l'Etat et à la Caisse d'assurance des instituteurs (notons ici qu'une partie du personnel ne fait pas partie de la caisse et que les versements aux deux caisses ne sont pas les mêmes) font:

Versement unique à la Caisse du personnel de l'Etat: 5 mensualités sur un total de 1,520,000 fr., soit 633,000 fr. en chiffre rond.

Versements réguliers à la Caisse de retraite du personnel de l'Etat et à la Caisse d'assurance des instituteurs: prime annuelle sur 1,520,000 fr. à 7 % et sur 30,000 fr. à 5 %, en chiffre rond 108,000 fr.

La réalisation des vœux du personnel grèverait donc le budget de l'Etat de 1,718,000 fr., non compris un versement unique de 633,000 fr.

Or, il appert du texte des requêtes de l'Association du personnel de l'Etat que celle-ci ne serait même pas satisfaite si l'Etat faisait pareil sacrifice. Il est dit dans ces requêtes que les revendications du personnel doivent être considérées comme des « revendications minimales » présentées provisoirement en raison de la situation financière de l'Etat (voir p. 2 et 8 de la requête principale et p. 22 du mémoire complémentaire). Le personnel déclare expressément (p. 8) qu'il est nécessaire d'augmenter les traitements de 20 à 30 % et qu'aujourd'hui déjà le Grand Conseil devrait

b) le personnel des établissements de l'Etat ne touche que la moitié des allocations (l'Etat leur verse des prestations en nature):

les élever de 13 à 15 %. Nous nous trouvons donc présentement au seuil d'une première étape et si l'on déferait aux demandes actuelles du personnel on n'aurait pas pour tout autant régler la situation. L'augmentation des traitements du 30 % — dont l'obtention doit être le but de la première étape — absorberait une somme de plus de 7,500,000 fr., y compris les versements à la Caisse de retraite, dont plus de 2 millions pour la couverture de cette caisse. Il est évidemment impossible à l'Etat de songer à pareils sacrifices.

II.

Avant toutes choses, nous devons nous arrêter à quelques considérations générales des requêtes.

On prétend dans la requête principale (p. 1) — et la chose revient continuellement — que les conditions de travail dans l'administration de l'Etat devraient être exemplaires. Il convient de répondre à cela que les conditions de travail de l'Etat de Berne ont été grandement améliorées ces dernières années et qu'il est tout à fait inopportun de les critiquer. Citons parmi ces améliorations la réglementation des vacances, le congé du samedi après-midi, le régime en cas de maladie, la Caisse de prévoyance, l'octroi d'indemnités pour les fonctionnaires qui doivent quitter l'administration par suite de réduction du personnel, etc. Il est donc tout à fait déplacé de venir dire que l'administration de l'Etat devrait servir de modèle — d'autant plus que les fonctionnaires et employés sont payés par les deniers de citoyens qui se trouvent souvent dans une situation beaucoup moins enviable que la leur.

On prétend également que le personnel devrait être rétribué selon la besogne fournie et sa capacité de travail. Les requérants ajoutent à cet égard (p. 1 du mémoire principal): « Dans le courant des deux dernières années (depuis 1922), le personnel de l'administration de l'Etat a été réduit de 200 unités environ bien que le travail ait considérablement augmenté. Ce fait peut facilement être prouvé en consul-

tant les rapports de gestion de la Caisse de prévoyance et de certaines Directions.»

Cette phrase contient deux inexactitudes. Il n'est d'abord pas vrai que le nombre des fonctionnaires et employés ait été réduit de 200 et il est faux de prétendre que le travail a considérablement augmenté. En ce qui concerne la diminution du personnel (l'Association a même prétendu dans des articles de journaux que le personnel avait été réduit de 244 unités), les requérants se sont fondés sur les listes de la Caisse de retraite. Or, contrairement à ce que dit l'association, le nombre des membres de cette institution était au 1^{er} janvier 1921 non pas de 3021 personnes, mais de 2899 seulement. L'association compte qu'il y avait encore à cette date-là 122 déposants, ce qui n'est pas exact; on sait, en effet, que tout le personnel de l'Etat a été admis dans la Caisse de retraite le 1^{er} janvier 1921 indépendamment de son état de santé. Les 122 déposants dont il est question n'ont été admis qu'au cours de l'année 1921 et ont remplacé d'anciens membres de la caisse. Nous ne comprenons pas que le rapport de la Caisse de retraite puisse donner lieu sur ce point à pareille confusion. Les requérants oublient en outre qu'il y a constamment un certain nombre de personnes qui sont bien au service de l'Etat, mais qui, n'ayant pas encore passé la visite médicale, ne sont ni membres ni déposants de la dite caisse. Le nombre de ces fonctionnaires était au 31 décembre 1924 de 73 en tout. Le 1^{er} janvier 1921 — lors de l'institution de la Caisse de retraite — on n'avait pas non plus, pour des motifs bien compréhensibles, un pareil contingent. En réalité, le personnel n'a été réduit que de 49 unités et non de 200 ni de 244. Nous indiquerons de vive voix quelles furent exactement les mutations qui se sont produites dans le personnel. Il y a des services où le personnel a été réduit, mais il y en a d'autres où il est encore plus nombreux qu'en 1921. On se rend compte de l'inexactitude des chiffres articulés par l'association en lisant à la page 10 de la requête principale que le nombre des cantonniers qui était de 555 en 1920 est tombé à 445 en 1924 et aurait donc été réduit de 110 unités. En réalité le nombre des cantonniers n'a été réduit que de 14. Il était encore de 545 en 1924 contre 559 en 1921. La diminution est donc bien de 14 personnes, qui en partie ont d'ailleurs été remplacées par des ouvriers auxiliaires.

Si l'on compare les chiffres de 1920 et de 1925 — abstraction faite des états de la caisse de retraite qui ne permettent pas de faire un dénombrement complet —, on constate une augmentation de 39 unités. Certes, on a pu réduire de 137 le nombre des fonctionnaires, employés et ouvriers par suite de la suppression de différents services extraordinaires et de la diminution de la besogne dans certains bureaux. Mais, d'autre part, il y a eu aussi augmentation de personnel et l'augmentation est, comme nous l'avons dit ci-dessus, plus forte que la diminution. Cette augmentation provient de la création de nouveaux établissements, de l'accroissement du personnel des asiles d'aliénés, des ecclésiastiques, etc.

A la page 1 du mémoire principal, on déclare que l'augmentation du nombre des affaires a apporté un surcroît de travail aux fonctionnaires. Il y a lieu de dire à ce sujet que le nombre des affaires n'a pas augmenté et qu'il a au contraire diminué dans une notable mesure. Qu'il nous suffise de rappeler que les œuvres de secours nées de la guerre ont pris fin et

que les bureaux spéciaux dont elles avaient nécessité la création ont été supprimés. Relevons aussi que le nombre des affaires traitées par le Conseil-exécutif, qui était de 8922 en 1922, est tombé à 5581 en 1925.

Ces chiffres indiquent que la besogne a diminué d'une façon générale et il en résulte évidemment un allègement pour tous les services de l'administration. La Chancellerie d'Etat a traité 33,280 affaires en 1922 et 29,644 en 1924; la Commission des recours a reçu 24,992 recours en 1920 et 11,083 en 1924; la Direction des affaires communales a traité 1740 affaires en 1921 et 923 en 1924; les chiffres des affaires de la Direction de la justice sont pour les deux mêmes années de 3381 et 3195; pour la Direction de l'instruction publique: 1718 et 1640. D'autres Directions accusent également une diminution de la besogne, ainsi la Direction de l'intérieur et la Direction des travaux publics par suite de la diminution des travaux de chômage. D'autres en revanche marquent une légère augmentation (la Direction des cultes 11 affaires, la Direction de l'agriculture 59 affaires). Là où la besogne a crû considérablement (taxe militaire, offices des poursuites, etc.), on a dû augmenter le personnel. Prétendre que les affaires sont en augmentation constante est donc une inexactitude; au contraire, en effet, elles sont en général en diminution.

Les requérants avancent d'autre part: « Pour le moment, nous voulons retenir le fait qu'à la suite de la réduction du personnel d'environ 200 personnes depuis 1922 l'Etat a pu réaliser une économie d'un million de francs. » Cela aussi est inexact. Les dépenses en moins de 1924 s'élèvent seulement à 1,078,239 fr. 70, montant qui ne provient évidemment pas exclusivement de la réduction du personnel. Celle-ci ne joue là qu'un rôle très secondaire. Et même si l'allégué de l'association était conforme aux faits, il ne justifierait en aucune façon l'augmentation des traitements, attendu que les traitements actuels sont fixés pour un personnel pleinement occupé (voir art. 29 et suivants du décret sur les traitements du 5 avril 1922).

On prétend, en outre, à la page 4 que l'Etat a dépensé moins en 1922 pour les traitements qu'à l'époque des allocations de renchérissement. Cet allégué n'est pas fondé non plus. En 1922 déjà l'Etat a en effet dépensé 600,000 fr. de plus que l'année précédente, y compris les allocations de renchérissement. Il résulte de ce fait que le personnel a touché plus en 1922 que les années précédentes. Toute une série de fonctionnaires mariés ont effectivement bénéficié eux aussi d'une augmentation réelle de traitement, outre la consolidation des allocations de renchérissement. Il est vrai que certaines catégories du personnel touchèrent moins que précédemment. Ce furent notamment celles qui lors de la révision de 1919 reçurent des augmentations relativement fortes.

Les requérants établissent dans leur mémoire complémentaire une comparaison entre la situation économique de la population bernoise et celle du personnel de l'Etat, comparaison qui se fonde, d'une part, sur le revenu imposable et, d'autre part, sur les traitements maximum dans l'administration centrale et dans l'administration des districts. Disons d'emblée qu'une pareille comparaison ne rime à rien. La différence entre le revenu imposable de l'année 1914 et de l'année 1923 ne provient pas seulement de l'augmentation du revenu mais en grande partie de ce qu'il a été taxé plus

pleinement par le fisc. Le fait en outre que ce n'est plus la moyenne des trois dernières années qui détermine la taxation, joue également un rôle important. Il y a lieu de relever enfin que le nombre des contribuables en 1923 était presque le double de celui de 1914 et que par conséquent en 1923 le revenu imposable se répartit sur presque deux fois plus de personnes qu'en 1914. Quand les requérants disent que depuis 1914 le revenu imposable total du peuple bernois a considérablement augmenté et qu'en 1923 il dépasse de 70% celui de 1914, ils avancent donc une double inexactitude. Il est faux également de prétendre que la situation économique de la population en général est actuellement bien plus favorable qu'avant la guerre. Nous laissons au surplus aux différentes classes de la population le soin de dire s'il est exact, comme l'affirme l'association, qu'elles se trouvent dans une situation meilleure qu'avant la guerre. On ne se rend bien compte de ces choses que soi-même. Il est erroné enfin de prétendre que le revenu total de la population bernoise ait augmenté depuis 1914 de 192,7%.

Si les choses comparées par l'association étaient comparables, il y aurait d'ailleurs à remettre certains faits au point. C'est ainsi que le tableau qui figure à la page 7 du rapport complémentaire pourrait induire en erreur en ce sens que pour ce qui est des employés il ne tient pas compte du district de Berne, où les traitements sont le plus élevés. Les comparaisons des pages 7 et 8 de la requête complémentaire sont donc absolument inconcluantes.

Les requérants examinent (pages 8 et suivantes de la requête) si les dépenses de l'Etat pour les traitements se sont accrues dans la même mesure que les dépenses totales. Cette comparaison est sans intérêt, attendu qu'on ne peut comparer des choses qui ne sont pas comparables. D'après cette théorie, l'Etat devrait augmenter les traitements de quelques pourcents dès l'instant où, par exemple, il participerait à l'assurance en cas de vieillesse et d'invalidité (ce qui coûterait à l'Etat trois à quatre millions de francs), afin que les dépenses pour les traitements marchassent de pair avec les dépenses générales. Il y a d'autres inexactitudes encore dans la requête de l'association. C'est ainsi que l'on fait rentrer les dépenses des cultes et de l'hygiène publique dans les dépenses faites dans l'intérêt public, alors que pour les cultes les traitements représentent la dépense principale et que pour l'hygiène publique les traitements du personnel représentent une partie notable de la dépense. Si l'on veut que les dépenses pour les traitements soient proportionnelles aux dépenses générales, il faudrait en tout cas tenir compte là où il y a lieu des rubriques où les traitements jouent un rôle si important.

Nous ne voulons pas nous attarder davantage aux comparaisons faites par les requérants, celles-ci étant dépourvues de toute valeur.

A la page 12 du mémoire complémentaire on indique dans un tableau que les dépenses pour le personnel, de 15,4 millions en 1924, étaient de 6,5 millions de francs en 1908. On fait, il est vrai, remarquer dans le texte que ce tableau contient certaines lacunes. En dépit de cet aveu, les requérants tirent néanmoins toutes espèces de conclusions. Non seulement les chiffres cités par l'association ne sont pas complets, mais ils ne jouent pas non plus en ce qui concerne les augmentations dans l'époque de 1908

à 1924. Ou bien la somme des traitements de 1908 est de 800,000 fr. environ trop élevée ou bien celle indiquée pour 1924 est de 2,3 millions trop peu élevée. Dans un cas comme dans l'autre il en résulte une augmentation des traitements du personnel de l'Etat notablement plus grande que celle qu'indique l'association.

L'Etat a payé pour le personnel en 1924, non compris les indemnités en nature, environ 16,900,000 fr., à quoi s'ajoutent environ 660,000 fr. pour les chefs de section, les officiers d'état civil et les agents de poursuites et en outre environ 1,050,000 fr. pour la caisse de retraite, soit en tout 18,610,000 fr. sans les prestations en nature (1,5 million en 1924). La somme correspondante en 1908 se montait à environ 6,200,000 francs. Les dépenses totales de l'Etat pour son personnel font ainsi plus de 20 millions — non compris la rétribution du corps enseignant primaire et moyen.

III.

Le personnel fonde ses revendications sur le fait que l'augmentation des traitements n'aurait pas marché de pair avec le renchérissement de la vie. Voyons donc la chose d'un peu plus près.

En ce qui concerne les traitements, il y a lieu de relever ce qui suit: En 1916, on a accordé des allocations de renchérissement; en 1917 ces allocations ont été augmentées et encore une fois en 1918. En 1919, on procéda à une révision générale des traitements, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1919. Le montant des augmentations variait d'un groupe à l'autre et de même d'un fonctionnaire à un autre. Pour le personnel inférieur l'augmentation proportionnelle des traitements était beaucoup plus forte que celle du coût de la vie. En 1919, on versa à nouveau, en dépit de la révision des traitements, des allocations de renchérissement; en 1920, celles-ci furent encore augmentées. En 1921 on versa les mêmes allocations qu'en 1920. Le 1^{er} janvier 1921 la Caisse de retraite entra en fonction et greva le budget de l'Etat d'une somme moyenne de un million de francs par an. En 1922 on procéda à une nouvelle révision des traitements. Nous nous bornerons à indiquer ici ce qu'elle a coûté. Cela est d'autant plus nécessaire que les requérants prétendent qu'en 1922 on a «réduit» les traitements. Or, cette «réduction» a occasionné en réalité à l'Etat un surcroît de dépenses de 600,000 fr., outre les dépenses pour les traitements du décret de 1919 et les allocations de renchérissement de 1921 au montant de 2,100,000 fr. On a d'ailleurs fait allusion au Grand Conseil à plusieurs reprises à ce surcroît de dépenses. Celui-ci provient notamment de ce que les fonctionnaires célibataires ont été mis sur le même pied que les fonctionnaires mariés.

En 1923 la validité du décret sur les traitements de 1922 a été prolongée d'une année; elle le fut pour une année encore par décret du 14 novembre 1923. Le 18 novembre 1924 le Grand Conseil arrêta que les décrets sur les traitements de 1922 resteraient en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Il décida en outre que les contributions ordinaires au profit de la Caisse de retraite seraient fixées selon les traitements effectivement payés. Cette dernière mesure a occasionné à l'Etat une dépense unique de 1 million et une dépense annuelle de 175,000 fr.

Il est vrai que cette dernière a été compensée en partie par des économies.

Remarquons en terminant que l'admission de tout le personnel dans la Caisse de retraite, avec mise en compte de toutes les années de service, mais sans paiements supplémentaires, a grevé fortement le budget de l'Etat. Dans d'autres cantons, les fonctionnaires ont dû payer des primes supplémentaires.

IV.

La question du prix de la vie appelle les remarques ci-après:

Il n'existe pas de statistique sur les prix de la vie dans les diverses régions de notre canton. En revanche, on a dressé des statistiques dans différentes villes de notre canton pour les prix de détail de certaines denrées. Nous renvoyons à cet égard à la requête de l'association, page 6. Le Bureau de statistique de la ville de Berne établit une statistique au sujet du coût de la vie. Nous devons tenir compte également des calculs établis par l'Office fédéral du travail et l'Union suisse des Sociétés de consommation pour déterminer le chiffre-index du coût de la vie. Tous ces calculs n'ont toutefois pour nous qu'une valeur relative, attendu que les conditions de la campagne — où habite une grande partie de notre personnel — sont très souvent toutes différentes de celles de la ville. Dans la plupart des communes le coût de la vie est moins élevé qu'à la ville. Il n'y a que certaines localités de l'Oberland où la vie soit plus onéreuse qu'à Berne; en revanche, les loyers sont moins chers.

Voici les chiffres-index établis par les institutions susindiquées:

	Union des Sociétés de consommation		Ville de Berne	
	Office fédéral du travail	des Sociétés de consommation	Loyers compris	Loyers non compris
	1)	2)	3) 5)	4) 5)
1914 Juin	100	100	100	100
1921 Janvier	238	243	238	218
» Avril	228	231	219	204
» Juillet	212	214	211	199
» Octobre	205	200	202	192
1922 Janvier	192	190	187	182
» Avril	168	167	164	165
» Juillet	164	158	164	165
» Octobre	161	157	167	167
1923 Janvier	162	161	169	170
» Avril	164	161	172	172
» Juillet	168	168	173	174
» Octobre	167	169	176	176
1924 Janvier	171	170	177	177
» Avril	169	167	173	175
» Juillet	171	167	174	176
» Octobre	172	170	177	178
1925 Janvier	171	169	175	178
» Février	170	168	175	178
» Mars	170	169	175	177
» Avril	169	169	173	176
» Mai	168	167	172	175
» Juin	169	168	172	175
» Juillet	169	167	172	175
» Août	168	165	172	175

	Office fédéral du travail	Union des Sociétés de consommation	Ville de Berne	
			Loyers compris	Loyers non compris
	1)	2)	3) 5)	4) 5)
1925 Septembre	168	165	173	176
» Octobre	167	163	172	175
» Novembre	167	163	172	175
» Décembre	166	163	171	174

1) Denrées, vêtements, chauffage et éclairage.

2) Denrées et chauffage.

3) Denrées, vêtements et combustible.

4) Denrées, vêtements, combustible et loyers.

5) Converti selon l'index arrêté avec l'Office fédéral du travail.

Différents bureaux ont dressé également des statistiques sur le coût de la vie avant l'année 1914. La plupart ont été établies après coup, soit au moment où, à la suite de la guerre, toutes les administrations ont dû adapter les traitements des fonctionnaires au coût de la vie. Ce sont en règle générale les employés qui invoquèrent les prix de la vie d'avant 1914. On le comprend aisément; on n'a jamais contesté, d'aucun côté, qu'il se soit produit un renchérissement du coût de la vie avant la guerre déjà par rapport aux années précédentes. En revanche, les opinions divergent grandement sur le montant de ce renchérissement.

Il n'apparaît pas d'emblée, au surplus, jusqu'à quand il faut remonter avant la guerre. Rappelons que le décret de 1906 avait déjà fixé de nouveaux traitements, qui entrèrent en vigueur par moitié le 1^{er} janvier 1907 et le 1^{er} janvier 1908. Divers traitements ne furent même remaniés que ces deux années-là. A l'époque, le renchérissement de la vie était très marqué, ainsi qu'il ressort des chiffres figurant plus loin. D'après Lorenz*), par exemple, le renchérissement des denrées alimentaires et des combustibles fut de 6,18 % de 1906 à 1907, de 2,87 % de 1907 à 1908, mais seulement de 3,08 % pour toute la période de 1909 à 1914.

L'image que donne la comparaison entre l'élévation du coût de l'existence et les salaires est très diverse selon qu'on part de l'année 1906, de l'année 1907 ou de l'année 1908.

Nous donnons ci-dessous deux tableaux sur l'augmentation du coût de la vie tels qu'ils ont été établis à l'époque par le Bureau de statistique du canton de Bâle-Ville et par l'Union des sociétés de consommation.

L'index du Bureau de statistique du canton de Bâle-Ville ne porte que sur les denrées pain, viande et lait, tandis que celui de l'Union des Sociétés de consommation embrasse toutes les denrées.

Année	Bureau de statistique du canton de Bâle-Ville			Union des Sociétés de consommation
	Index 1891=100	Index 1900=100	Index 1912=100	Dépenses pour nourriture Prix de détail
1891	100	114	87	
1892	96	110	84	
1893	89	102	78	
1894	84	107	82	
1895	91	104	80	
1896	92	105	81	
1897	90	103	79	

*) Lorenz: Kosten der Lebenshaltung in der Schweiz in den Jahren 1906—1916. Munich et Leipzig 1917.

Année	Bureau de statistique du canton de Bâle-Ville			Union des Sociétés de consommation
	Index 1891 = 100	Index 1900 = 100	Index 1912 = 100	Dépenses pour nourriture Prix de détail
1898	93	107	81	
1899	90	103	79	
1900	88	100	77	
1901	89	102	78	
1902	92	105	80	
1903	92	105	80	
1904	93	106	81	
1905	98	112	86	fr.
1906	101	115	88	877.60
1907	103	117	90	928.89
1908	105	120	91	954.01
1909	108	123	94	965.76
1910	109	125	96	968.50
1911	111	127	97	994.98
1912	114	131	100	1010.80
1913	116	132	101	999.53
1914	113	129	99	985.19

Les chiffres du Bureau de statistique du canton de Bâle accusent donc un renchérissement de 12 % pour les denrées pain, viande et lait dans la période de 1906 à 1914; les calculs de l'Union des Sociétés de consommation, qui se rapportent aux denrées principales, conduisent au même résultat.

En outre, il importe de comparer le renchérissement qui s'est produit dans notre canton avec celui des autres cantons.

L'Union des Sociétés de consommation établit depuis l'année 1919 des statistiques dans une vingtaine de villes. Ces statistiques portent sur le 75 % environ de toutes les denrées et sur une partie des combustibles et des savons. Voici la liste des villes dont il s'agit (rangées d'après le montant du chiffre-index au 1^{er} décembre 1925).

Rang		Index
1.	La Chaux-de-Fonds / Le Locle	1659,11
2.	Bâle	1685,60
3.	Lucerne	1688,18
4.	Thoune	1699,34
5.	Genève	1712,63
6.	Neuchâtel	1721,20
7.	Rohrschach	1731,75
8.	Berne	1735,36
9.	Schaffhouse	1741,19
10.	Aarau	1746,99
11.	Bienne	1747,18
12.	Soleure	1764,05
13.	Lausanne	1765,03
14.	Winterthour	1782,12
15.	Bellinzona	1792,84
16.	Coire	1797,14
17.	Zurich	1797,22
18.	Hérisau	1800,39
19.	Vevey / Montreux	1807,30
20.	Lugano	1814,05
21.	St-Gall	1814,95

Les villes de Berne, Bienne et Thoune comptent donc parmi les villes où les articles dont il s'agit sont les moins chers. Elles ont conservé à peu près le même

rang en 1925 qu'en 1919, ainsi qu'il appert du tableau ci-après:

	Berne Rang	Bienne Rang	Thoune Rang	
1919	1 ^{er} Juillet	6	12	—
1920	1 ^{er} »	6	16	—
1921	1 ^{er} »	14	19	2
1922	1 ^{er} »	17	18	5
1923	1 ^{er} »	13	2	3
1924	1 ^{er} Janvier	8	10	3
	» 1 ^{er} Avril	9	10	4
	» 1 ^{er} Juillet	8	10	4
	» 1 ^{er} Octobre	10	7	8
1925	1 ^{er} Janvier	6	8	4
	» 1 ^{er} Avril	8	7	4
	» 1 ^{er} Juillet	9	8	3
	» 1 ^{er} Octobre	7	11	5
	» 1 ^{er} Décembre	8	11	4

En ce qui concerne les autres dépenses (vêtements, loyers, impôts), nous faisons remarquer ce qui suit:

Vêtements. Il n'existe pas, que nous sachions, de statistique sur les prix dans les autres cantons. Nous n'avons donc aucune preuve que les prix de Berne soient particulièrement élevés. Ils ne doivent en tout cas pas différer beaucoup de ceux d'autres villes, comme Zurich, Genève, etc. A la campagne, ils sont moins élevés, de même que c'est le cas aussi dans d'autres cantons.

Loyers. Ainsi qu'il appert de différentes statistiques, Berne est la ville où les loyers sont le plus élevés.

Actuellement les loyers paraissent vouloir baisser, mais la baisse ne sera vraisemblablement pas très forte.

Dans les villes des autres cantons les loyers vont suivre peu à peu l'augmentation générale du coût de la vie et se rapprocheront ainsi de nos loyers, abstraction faite des cas où, comme à St-Gall, il y a des logements en excès par suite des conditions économiques. Dans d'autres cantons la vie va donc encore renchérisser, tandis que chez nous la crise est à peu près passée.

V.

Nous indiquerons maintenant dans quelle mesure les traitements ont été augmentés en 1919 et en 1922; les 2972 fonctionnaires et employés se répartissent dans les catégories ci-après:

1° Les fonctionnaires de l'administration centrale et de l'administration des districts.

2° Les employés de l'administration centrale et de l'administration des districts.

3° De l'Université:

a) les professeurs;

b) les assistants;

c) le personnel de bureau et les concierges, ainsi que les jardiniers du Jardin botanique.

4° Les ecclésiastiques.

5° Les gendarmes.

6° Les ouvriers des arsenaux.

7° Les cantonniers.

8° Les agents forestiers.

9^o Les fonctionnaires de la Maternité, des écoles d'agriculture, des maisons d'éducation, de l'asile de sourds-muets, des pénitenciers, des maisons de travail, des maisons de discipline et des asiles d'aliénés, sauf le personnel de service et les fonctionnaires et employés, dont les prestations en nature ont fait l'objet d'un nouveau régime lors de la revision des traitements de 1922.

En ce qui concerne le personnel bénéficiant de prestations en nature on n'a fait entrer en ligne de compte dans les calculs que les traitements en espèces. On aurait eu pour 1925 les données nécessaires quant à

l'évaluation des prestations en nature, mais elles manquent en revanche pour l'année 1914. On ne peut, pour ce motif, comparer entre eux les traitements totaux. Le mode de comparaison appliqué peut d'autant moins être critiqué que l'Etat supporte seul le renchérissement pour les prestations en nature.

Les comparaisons se fondent en outre sur le maximum des traitements. On peut d'autant plus faire abstraction des taux minimum que l'augmentation des minima et maxima est en moyenne à peu près le même.

Tableaux ci-après :

I. Augmentation des traitements en 1925 par rapport à 1914, non compris les prestations de l'Etat pour la Caisse de prévoyance.

II. Augmentation des traitements en 1925 par rapport à 1914, avec les prestations de l'Etat pour la Caisse de prévoyance à raison du 7 %.

Nous indiquons maintenant dans les relevés ci-dessous le degré du renchérissement à côté des augmentations de traitement.

Les indices des denrées et du combustible (voir les tableaux ci-dessus concernant le prix de la vie) sont pour le mois de décembre 1925:

1 ^o Office fédéral du travail	163
2 ^o Union des Sociétés de consommation . . .	163
3 ^o Bureau de statistique de la ville de Berne .	166
	492
Moyenne	164

Pour les vêtements et les loyers l'index augmente, d'après les calculs du Bureau de statistique de la ville de Berne, de huit points 8

Renchérissement de la période de 1914 à la fin de décembre 1925 172

Remarquons ici que la Confédération admet depuis la seconde moitié de l'année 1923 un renchérissement de 70 %.

Les traitements des 2972 fonctionnaires dont il s'agit ont été augmentés comme suit de 1914 à 1925:

Non compris les versements de l'Etat à la Caisse de prévoyance.

Nombre des fonctionnaires	Traitement en espèces	Augmentation			
		Jusqu'à 75 %		De plus de 75 %	
		Nombre	%	Nombre	%
707	jusqu'à 3,000	—	—	707	100
514	> 4,000	2	0,39	512	99,61
468	> 5,000	3	0,65	465	99,35
339	> 6,000	1	0,29	338	99,71
206	> 7,000	30	14,56	176	85,44
430	> 8,000	18	4,18	412	95,82
85	> 9,000	20	23,52	65	76,48
89	> 10,000	37	41,57	52	58,43
134	de plus de 10,000	98	73,13	36	26,87
2972 Total		209	7,04	2763	92,96

*Y compris les versements de l'Etat à la Caisse de prévoyance, 7 % des traitements. *)*

Nombre des fonctionnaires	Traitement en espèces	Augmentation			
		Jusqu'à 75 %		De plus de 75 %	
		Nombre	%	Nombre	%
707	jusqu'à 3,000	—	—	707	100
514	> 4,000	—	—	514	100
468	> 5,000	—	—	468	100
339	> 6,000	—	—	339	100
206	> 7,000	—	—	206	100
430	> 8,000	1	0,23	429	99,77
85	> 9,000	9	10,58	76	89,42
89	> 10,000	8	8,99	81	91,01
134	de plus de 10,000	24	17,91	110	82,09
2972 Total		42	1,42	2930	98,52

Dans ces chiffres on n'a pas tenu compte du renchérissement de 1906 à 1914. Nous renvoyons aux considérations ci-dessus sur le coût de la vie.

*) Ces prestations sont comptées ici à raison du 7 %. En réalité elles sont du 7½ %, car il faut compter encore ½ % pour les rappels de contribution en cas d'augmentation de traitement.

Pour le pain, la viande et le lait, le Bureau de statistique de la ville de Bâle constate que le renchérissement a été pendant ladite période de 12 %.

L'Union des Sociétés de consommation arrive au même taux pour l'alimentation en général. Pour le combustible et l'éclairage l'association indique dans son mémoire du 9 mai 1925, page 4, une augmentation de 5 %. Nous tiendrons compte de ce taux. Nous adopterons également pour les loyers les chiffres de l'association, soit ceux de sa requête de fin mai 1914, page 27. D'après ces chiffres, les loyers pour appartements de deux, trois et quatre chambres ont augmenté dans la période de 1906 à 1913 de 8 % en moyenne. En ce qui concerne les vêtements, on n'a pas de chiffres exacts. On peut admettre sans crainte de se tromper beaucoup qu'ils ont renchéri dans la même mesure que les denrées. Pour la rubrique « divers » on ne connaît pas non plus de chiffres exacts. Les impôts jouent dans ce groupe un rôle important. Or le taux de l'impôt cantonal n'a pas été augmenté pendant cette période. La plupart des communes purent maintenir également leur taux. Nous estimons donc que le renchérissement de la rubrique « divers » a été de 6 %.

Les différents renchérissements se présenteraient dès lors comme suit:

	Renchérissement	Part aux dépenses générales
Pour l'alimentation	12 %	38 %
Pour le combustible et l'éclairage	5 %	9 %
Pour le loyer	8 %	21 %
Pour les vêtements	12 %	12 %
Dépenses diverses	6 %	20 %

Le renchérissement moyen est du 9,38 %, soit de 10 % en chiffre rond. Si l'on ajoute cette quote au taux déterminé pour la période de 1914 à 1925, ce dernier s'augmente de 17,2 points. Il en résulte ainsi pour la période de 1906 à 1925 un index de 189,2 ou de 190 en chiffre rond. Nous donnons ci-dessous les augmentations de traitement comparativement à cet index:

Non compris les versements de l'Etat à la Caisse de prévoyance.

Nombre des fonctionnaires	Traitement en espèces	Augmentation			
		Jusqu'à 90 %		De plus de 90 %	
		Nombre	%	Nombre	%
707	jusqu'à 3,000	5	0,71	702	99,21
514	> 4,000	2	0,39	512	99,61
468	> 5,000	43	9,19	425	90,81
339	> 6,000	41	12,08	298	87,92
206	> 7,000	98	47,58	108	52,42
430	> 8,000	122	28,38	308	71,62
85	> 9,000	51	59,98	34	40,02
89	> 10,000	74	83,14	15	16,86
134	de plus de 10,000	126	94,02	8	5,98
2972		562	18,93	2410	81,07

Sur 2972 fonctionnaires il n'y en a donc que 562 dont les traitements ont été augmentés de moins de 90 %. Sur ces 562 fonctionnaires, il y en a encore 90 qui ont bénéficié d'une révision des traitements dans la période de 1909 à 1914, de sorte qu'il ne reste que 473 fonctionnaires dont l'augmentation des traitements est inférieure au degré de renchérissement de la pé-

riode de 1906 à 1925. Il appert des tableaux ci-dessus qu'il s'agit là surtout de gens ayant des traitements assez élevés.

Y compris les versements de l'Etat à la Caisse de prévoyance, 7 % des traitements.

Nombre des fonctionnaires	Traitement en espèces	Augmentation de 1914—1925			
		Jusqu'à 90 %		De plus de 90 %	
		Nombre	%	Nombre	%
707	jusqu'à 3,000	2	0,38	705	99,72
514	> 4,000	2	0,39	512	99,61
468	> 5,000	5	1,07	463	98,93
339	> 6,000	3	0,88	336	99,12
206	> 7,000	38	18,44	168	81,56
430	> 8,000	59	13,72	371	86,28
85	> 9,000	32	37,64	53	62,36
89	> 10,000	40	44,94	49	55,06
134	de plus de 10,000	124	92,54	10	7,46
2972		305	10,25	2667	89,75

L'Etat n'a donc augmenté ses prestations de moins de 90 % que pour 305 fonctionnaires sur un total de 2972. Sur ces 305 il y en a 86 qui ont bénéficié d'une revision des traitements dans la période de 1909 à 1914, de sorte qu'il n'y a que 219 fonctionnaires qui n'ont pas reçu la compensation voulue pour le renchérissement qui s'est produit de 1906 à 1925. Ici aussi il s'agit essentiellement de fonctionnaires bien rétribués. Ce phénomène n'est nullement particulier aux revisions de traitements de notre canton; les petits et les gros traitements n'ont, selon les tendances générales de l'époque, pas été augmentés dans la même proportion; ce fut le cas à la Confédération, dans les autres cantons et surtout de façon bien marquée dans la commune de Berne.

Les comparaisons qui précèdent tablent sur la situation de 1906. Si l'on avait pris pour base l'année 1907 (voir ce qui est dit plus haut au sujet de la cherté de l'existence et de la revision des traitements pendant les années 1906/1908), il n'y aurait plus que quelques fonctionnaires pour lesquels les relèvements de traitement n'auraient pas compensé le renchérissement survenu jusqu'en 1925, et il s'agirait alors généralement d'un nouveau classement du poste.

Pour ne rien omettre, nous ajouterons que Lorenz arrive à un renchérissement quelque peu plus fort quant à la période de 1906—1925. C'est ainsi que selon lui la hausse des prix de 1906 à juin 1914 a été de 12,13 %, par rapport à 1907 de 5,95 % et par rapport à 1908 de 3,08 %. On n'a point de chiffres sur la situation aux époques considérées pour d'autres groupes de dépenses.

Il y a lieu de relever encore que les chiffres des tableaux ci-dessus n'indiquent pas, en ce qui concerne le taux des augmentations de traitement, toutes les améliorations dont a bénéficié le personnel.

Pour une grande partie de ce dernier, pour tous les fonctionnaires et employés notamment, on a p. ex. réduit de seize à douze ans la période au bout de laquelle l'intéressé jouit du maximum de son traitement; en outre le fonctionnaire ou employé a droit chaque année et pendant douze ans à une augmentation de traitement, alors que sous l'ancien statut il n'y avait que quatre augmentations quadriennales pour années de service. D'autre part, on a amélioré les condi-

tions des employés de l'administration centrale et des districts indépendamment des augmentations de traitement dont ils bénéficièrent par suite de leur promotion dans une classe supérieure. La plupart des promotions n'ont impliqué aucun travail supplémentaire; il serait dès lors juste d'en faire rentrer les bénéficiaires dans les augmentations ordinaires de traitement. On ne l'a pas fait dans ce qui précède, parce qu'aujourd'hui il n'est plus possible de déterminer les promotions de chaque fonctionnaire et employé.

Un grand nombre d'employés ont bénéficié en tout cas d'un avancement, ainsi qu'il appert du tableau ci-dessous concernant le classement des employés des districts:

Règlement du 1^{er} octobre 1906.

Nombre des employés					
I ^{re} classe	II ^e cl.	III ^e cl.	IV ^e cl.	V ^e cl.	Total
15	25	48	59	32	179

Répartition proportionnelle					
8,38 %	13,96 %	26,82 %	32,96 %	17,88 %	100 %
22,34 %			77,66 %		100 %
49,16 %			50,84 %		100 %

En 1918 il y avait encore proportionnellement moins de fonctionnaires rangés dans les classes supérieures. Nous extrayons d'une requête de l'association du 25 août 1918 les chiffres suivants:

Nombre des employés					
I ^{re} classe	II ^e cl.	III ^e cl.	IV ^e cl.	V ^e cl.	Total
15	25	48	59	42	189

Participation proportionnelle					
7,93 %	13,22 %	25,40 %	31,22 %	22,23 %	100 %
21,15 %			78,85 %		100 %
46,55 %			53,45 %		100 %

Etat au mois de novembre 1925.

Nombre des employés					
I ^{re} classe	II ^e cl.	III ^e cl.	IV ^e cl.	V ^e cl.	Total
54	47	68	42	28	239

Répartition proportionnelle					
22,59 %	19,66 %	28,45 %	17,57 %	11,71 %	100 %
42,25 %			57,75 %		100 %
70,71 %			29,29 %		100 %

Récapitulation	Nombre des employés			Répartition proportionnelle		
	1906	1918	1925	1906	1918	1925
I ^{re} cl.	15	15	54	8,38 %	7,93 %	22,59 %
II ^e »	25	25	47	13,96 %	13,22 %	19,66 %
III ^e »	48	48	68	26,82 %	25,40 %	28,45 %
IV ^e »	59	59	42	32,96 %	31,22 %	17,57 %
V ^e »	32	42	28	17,88 %	22,23 %	11,71 %
	179	189	239	100 %	100 %	100 %

La même évolution s'est produite parmi les employés de l'administration centrale, abstraction faite du personnel féminin.

Nous pouvons nous résumer comme suit:

Les effets des deux revisions de 1919 et de 1922 sont en moyenne les suivants pour ce qui concerne le renchérissement dans la période de 1914/1925 et dans celle de 1906/1925:

Les petits traitements ont été augmentés dans une mesure plus forte que celle du renchérissement.

Les traitements moyens ont été augmentés également dans une proportion qui dépasse le degré du renchérissement, mais dans une mesure plus faible toutefois que les petits traitements.

Ce sont les gros traitements qui ont été le moins augmentés. Si l'on tient compte des versements faits par l'Etat à la caisse de retraite, le renchérissement de 1914 à 1925 se trouve être compensé, ce qui en revanche n'est pas le cas pour ce qui concerne le renchérissement de 1906 à 1925.

Le sort d'une grande partie du personnel a été amélioré d'autre part par l'introduction des augmentations annuelles pour années de service et par la réduction du temps nécessaire pour atteindre le maximum du traitement.

Quant aux fonctionnaires à traitements moyens, enfin, nombreux sont ceux qui ont joui d'une nouvelle augmentation de traitement par suite de leur proportion dans une classe supérieure.

VI.

Les mandataires de l'Association du personnel se livrent volontiers à des comparaisons et, ce qui se comprend si l'on se place au point de vue du personnel, celles-ci se font de préférence avec la Confédération et des administrations qui payent ou doivent payer des traitements plus élevés que le canton de Berne. Disons ici d'une façon générale que pareilles comparaisons ne peuvent avoir aucune valeur absolue. Le personnel de la Confédération doit satisfaire souvent à des exigences autres que dans les cantons. Il faut tenir compte aussi des moyens financiers dont disposent les communes mentionnées dans la requête et des sources d'où ils proviennent. Là où les traitements doivent être couverts exclusivement par les impôts directs — notamment quand les charges fiscales sont déjà lourdes —, les questions y relatives ne doivent pas être jugées de la même façon que si la couverture se fait au moyen d'autres ressources, comme c'est le cas par exemple pour les services productifs.

A ce point de vue déjà, nous devons repousser l'allégué tendant à dire que le personnel cantonal doit être placé sur le même pied que le personnel fédéral. Depuis que la Confédération existe à côté des cantons, on a constaté dans les traitements une différence en faveur du personnel fédéral. C'est là un phénomène traditionnel et il n'y a aucune raison de le modifier. Cette différence n'existe d'ailleurs pas seulement entre la Confédération et le canton de Berne, mais aussi entre la Confédération et les autres cantons. La Confédération est, il ne faut pas l'oublier, superposée aux cantons. Cela explique qu'elle exige de ses fonctionnaires, notamment des fonctionnaires supérieurs, des connaissances plus étendues et plus variées que celles qu'on exige dans un canton. Pour beaucoup de postes la

Confédération doit prévoir de forts traitements afin de trouver des fonctionnaires particulièrement capables. Ainsi que nous l'avons dit déjà, il y a des places fédérales qui ne peuvent pas être comparées avec les places cantonales. On ne peut pas comparer un secrétaire de Département fédéral avec un secrétaire de Direction cantonale. Il y a eu par exemple des membres de gouvernement cantonal qui sont entrés dans l'administration fédérale comme secrétaires de département. Il y a également d'autres emplois qui ne comportent pas de comparaison. Puis, il y a lieu de remarquer que la différence entre les traitements du personnel fédéral et ceux du personnel bernois a diminué ces dernières années. Sous ce rapport, la situation s'est donc améliorée en faveur des fonctionnaires cantonaux, ce qui peut être prouvé facilement au moyen d'un relevé détaillé. Dans ce domaine-là non plus le canton de Berne n'est pas resté en arrière, mais il doit maintenir en principe que ses traitements ne peuvent être comparés d'une manière juste qu'avec ceux d'administrations de même rang, soit ceux des autres cantons.

Passons donc maintenant à cette comparaison avec d'autres cantons. Disons d'abord qu'en ce qui concerne les sources de revenus et les revenus, de même qu'en ce qui concerne les dépenses, où se trouve généralement ici en présence de conditions analogues. La similitude plus ou moins grande des administrations cantonales fait que tous les cantons possèdent quelques fonctionnaires dont le champ d'activité est à peu près le même. Il est donc mieux possible de comparer de canton à canton que du canton à la Confédération.

Nous avons fait une enquête dans les cantons qui, d'après le recensement de 1920, accusaient une population de plus de 100,000 habitants. Nous n'avons pu toutefois obtenir aucun renseignement de Genève; mais on sait que Genève a réduit les traitements et qu'il devra opérer de nouvelles réductions encore. Nos constatations portent sur les cantons suivants (ordre d'après l'importance du chef-lieu):

Zurich, Bâle-Ville, Berne, St-Gall, Vaud, Lucerne, Neuchâtel, Fribourg, Grisons, Soleure, Argovie, Thurgovie, Valais et Bâle-Campagne. Nous avons comparé 31 espèces de traitements ou positions (voir tableau II de l'annexe), non seulement pour l'année 1925, mais encore pour l'année 1913. Il ressort du tableau II de l'annexe que le canton de Berne fait figure honorable parmi les autres cantons. A titre complémentaire, nous fournissons encore les renseignements suivants, qui se rapportent à la situation en août 1926:

Cantons	Caisse de retraite	A opéré une réduction des traitements
Zurich	Non	Oui
Berne	Oui	Non
Bâle-Ville	»	Non
St-Gall	»	Oui
Vaud	»	»
Lucerne	»	»
Neuchâtel	»	»
Fribourg	»	»
Grisons	»	Non
Soleure	»	Oui
Argovie	»	»
Thurgovie	»	»
Valais	Non	»
Bâle-Campagne	Oui	Non

Les cantons de Vaud, Lucerne, Neuchâtel, Fribourg, Grisons, Soleure, Argovie, Thurgovie et Valais ont opéré une réduction des traitements et ceux-ci étaient inférieurs à ceux du canton de Berne.

Nous rappelons une fois encore que dans le tableau II la comparaison porte sur 31 positions. Voici le rang qu'occupe à ce sujet le canton de Berne:

	1913	1925
I ^{er} rang	1 position.	5 positions.
II ^e »	11 positions.	14 »
III ^e »	14 »	9 »
IV ^e »	2 »	2 »
V ^e »	3 »	1 position.
	<u>31 positions.</u>	<u>31 positions.</u>

En 1925 voici les cantons qui tiennent la tête pour le nombre des positions:

Zurich	17 positions.
Bâle-Ville	4 »
Berne	5 »
St-Gall	3 »
Lucerne	1 position.
Fribourg	1 »
	<u>Total 31 positions.</u>

Si l'on ne compare que les cantons de Zurich et de Berne, on constate ce qui suit:

Zurich: dans 19 positions taux plus élevé qu'à Berne.
Berne: dans 12 positions taux plus élevé qu'à Zurich.

Total 31 positions.

Si l'on considère que Zurich n'a pas encore de caisse de retraite et si l'on ajoute pour cette raison, $7\frac{1}{2}\%$ *) aux traitements bernois, c'est exactement le contraire qui se produit, soit:

Zurich: dans 12 positions taux plus élevé qu'à Berne.
Berne: dans 19 positions taux plus élevé qu'à Zurich.

Total 31 positions.

Nous tenons encore à comparer de plus près avec les traitements bernois les chiffres invoqués dans la requête de l'association au sujet des cantons de Bâle-Ville et Zurich.

Pour le canton de Zurich on indique 46 positions.
Ne sont pas comparables 10 positions.
Les traitements bernois sont plus élevés
dans 20 »
Les traitements zurichoïses sont plus élevés
que les bernois dans 16 »
Total 46 positions.

Dans ce calcul on a prévu un supplément de $7\frac{1}{2}\%$ pour les versements à la Caisse de retraite de l'Etat. On sait que Zurich n'a encore pas de caisse de retraite, mais a aujourd'hui seulement l'intention d'en créer une. Si l'on fait abstraction dans le calcul ci-dessus de ce supplément de $7\frac{1}{2}\%$, nous obtenons le tableau suivant:

*) Les $7\frac{1}{2}\%$ se composent de la contribution annuelle ordinaire de 7 % des traitements assurés et des rappels de cinq mensualités de toute augmentation définitive du traitement annuel, ce qui fait par un environ $\frac{1}{2}\%$ des traitements assurés, soit au total $7\frac{1}{2}\%$.

Ne sont pas comparables 10 positions.
Les traitements bernois sont plus élevés
dans 22 »
Les traitements zurichoïses sont plus élevés
que les bernois dans 14 »
Total 46 positions.

Il ne faut pas oublier à cet égard que la force contributive de Zurich, au point de vue absolu et relatif, est notablement plus grande que celle de Berne. Les recettes fiscales de Zurich sont également notablement plus élevées, de façon absolue, que celles du canton de Berne.

En ce qui concerne Bâle-Ville, la comparaison des traitements des fonctionnaires et des employés avec ceux de l'Etat de Berne donne les résultats suivants (remarquons encore expressément que nous nous en tenons, pour les fonctionnaires indiqués, aux chiffres donnés dans la requête principale de l'association):

Comparaison des traitements du personnel de l'Etat des cantons de Bâle-ville et de Berne.

Fonctions	Bâle-Ville	Berne
Architecte cantonal	10,500—13,500	8,200—10,600
Ingenieur cantonal	10,500—13,500	9,800—12,000
Contrôleur des finances	(pas comparable)	
Secrétaire du Conseil-exécutif	8,200—11,000	9,400—12,400
Intendant de l'impôt	7,800—10,000	9,800—12,000
Chef du bureau de statistique	7,800—11,000	8,200—10,600
Commandant d'arrondissement	7,800—11,000	8,200— 9,600
Secrétaires de département	7,400— 9,400	8,100—10,100
Chefs des bureaux de contrôle	(pas comparable)	
Reviseurs du contrôle cantonal des finances	6,200— 8,200	6,600— 8,600
Substitut du chancelier d'Etat	5,400— 7,400	7,000— 9,000
Voyers-chefs	(pas comparable)	
Commis des bureaux et des greffes	4,500— 6,500	4,700— 7,200
Copistes	4,100— 6,200	5,000— 6,700
Employés de bureau (aides)	3,600— 5,200	3,500— 5,500
Positions		15
Ne sont pas comparables		3
		<u>Restent 12</u>
Plus forts traitements:		
Bâle-Ville dans 4 positions		
Berne » 8 »		
	<u>12</u>	<u>12</u>

Nous tenons à relever encore que la grande majorité du personnel bernois se trouve rangée dans les positions où Berne est mieux situé que Bâle. Ce sont les classes qui comprennent les fonctionnaires inférieurs et les employés.

Sur le vu de ces constatations, il faut bien reconnaître que Berne peut supporter la comparaison et que c'est à tort que l'association invoque l'exemple de Bâle et de Zurich.

En ce qui concerne maintenant les communes, c'est évidemment à celle de Berne que vont les préférences de l'association. Nous devons faire remarquer que la commune de Berne dispose de sources de revenu plus importantes que l'Etat. Qu'il nous suffise de rappeler ici que le taux communal est notablement plus élevé que celui de l'Etat. Ce dernier ne peut pas, lui, améliorer ses recettes en élevant l'impôt. Il n'est donc pas à même de payer son personnel comme le fait la ville de Berne. Dans maintes positions, au surplus, la différence est insignifiante.

D'autre part, les indications de l'association ne sont pas partout exactes en ce qui concerne la comparaison entre l'Etat et la commune de Berne. C'est ainsi qu'elle a établi une comparaison entre les dépenses pour les deux corps de police et, à ce sujet, allègue notamment: « A l'aide des rapports de gestion, nous pouvons facilement démontrer que, malgré une augmentation des traitements de 100%, les agents de la police cantonale sont aujourd'hui plus mal payés que les gendarmes de la ville de Berne. » Les requérants disent encore: « Même en ajoutant aux traitements moyens la différence des prix de loyer entre la ville et la campagne et l'indemnité de résidence, il y aura toujours encore un écart de 1100—1300 fr. au désavantage des agents de la police cantonale. Il n'est pas admissible de comparer les traitements sans tenir compte des conditions différentes de vie entre la ville et la campagne.

	Canton de Berne	Ville de Berne
Sergent-major et fourrier	6100—7600	5879—7780
Sergent	5500—7000	5761—7661
Caporaux	5200—6700	5404—7305
Gendarmes	4800—6200	4929—6830

Nous nous sommes enquis également des traitements payés dans les autres communes du canton, car enfin l'Etat de Berne, qui a des fonctionnaires dans l'ensemble du canton, ne peut pas tenir compte exclusivement des conditions du chef-lieu, mais il doit considérer les conditions générales du pays. C'est ainsi que nous avons dressé une statistique pour neuf villes et cent communes rurales relativement aux traitements des fonctionnaires communaux. Il résulte de cette enquête que seul le personnel de la ville de Bienne est traité à peu près sur le même pied que le personnel correspondant de l'Etat en ce qui concerne les traitements. Dans les autres communes les traitements du personnel de l'Etat sont plus élevés, souvent même de beaucoup. Nous donnons quelques chiffres comparatifs dans les tableaux ci-dessous pour les

Mais l'écart est cependant trop grand, de sorte que les conditions de vie à elles seules ne pourraient le justifier. Cela ressort à l'évidence de la comparaison de l'échelle des traitements:

Traitements en espèces du corps de police.

	Canton de Berne	Ville de Berne
Sergent-major et fourrier	4800—6300	5879—7780
Sergent	4200—5700	5761—7661
Caporal	3900—5400	5404—7305
Agents de police, gendarmes	3500—4900	4929—6830.»

Or, il y a lieu de faire remarquer à ce sujet ce qui suit:

- 1° Dans les chiffres de l'association on n'a pas tenu compte de l'allocation de résidence de 300 fr. que l'Etat de Berne verse aux gendarmes stationnés dans la commune de Berne; on l'a simplement négligée.
- 2° Les traitements en espèces du corps de police ne représentent pas la même valeur, attendu que l'Etat de Berne paye pour les logements des gendarmes le loyer complet en plus du traitement en espèces, tandis que la commune de Berne n'accorde plus à ses agents de police pour leurs loyers que des indemnités de 30% au plus. Il en résulte une différence de 1000 fr. au moins, mais l'association laisse cela complètement de côté dans sa requête.

Si l'on tient compte de ces facteurs, la comparaison se présente comme suit:

	Différence		D'après l'Association	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Sergent-major et fourrier	281	180	1079	1480
Sergent	» 261	» 661	» 1561	» 1961
Caporaux	» 204	» 605	» 1504	» 1905
Gendarmes	» 129	» 630	» 1429	» 1930

communes les plus importantes et nous tenons à la disposition des membres du Grand Conseil les chiffres des communes rurales. On peut dire d'une façon générale que la situation du personnel de l'Etat est encore meilleure comparativement au personnel communal que cela ne ressort du tableau, où ne figurent que les grandes communes.

On sait qu'une augmentation des traitements entraîne toujours une autre. Si l'Etat augmente ses traitements, on demandera aux communes d'augmenter les leurs. Or, la situation de nombre de communes est telle qu'elle ne leur permet pas de donner des traitements plus élevés. Si l'Etat augmentait inconsiderément les siens, il mettrait ces communes dans un cruel embarras. Et, cela, il n'a pas le droit de le faire.

Comparaisons avec des communes urbaines.

	Canton	Communes		Canton	Communes
	Fonct. de district	Chancelier municipal	Intendant de l'impôt	Techniciens	Techniciens diplômés
Bienne	7600—9600	7900—10300	5500—7600	5600—7600	5500—7600
Thoune	7600—9600	6600—8600	6000—7000	5600—7600	5000—6500
Berthoud	7600—9600	7500—9500	—	5600—7600	6000—7500
Interlaken	7600—9600	5400—7800	—	—	—
Porrentruy	7600—9600	5760—6720	—	—	—
St-Imier (Courtelary) .	7600—9600	4800—6300	—	—	—
Moutier	7600—9600	5000—6000	4000—5000	—	—
Delémont	6600—8100*	5000—6000	5000—6000	5600—7600	—
Nidau	6600—8100*	6500—8500	—	—	—

* En cas de cumul de fonctions + Fr. 1500.

Comparaisons avec des communes urbaines.

	Canton	Communes	Canton	Communes
	I ^{er} commis de la préfecture	I ^{er} commis	Gendarmes	Agents de police
Bienne	5000—6500	5100—7200	4500—5900**	4000—5900
Thoune	5000—6500	4800—6000	4500—5900**	3700—4800
Berthoud	5000—6500	5200—6500	4300—5700*	4400—5600
Interlaken	5000—6500	3400—5200	4300—5700*	3700—4800
Porrentruy	5000—6500	3740—4420	4300—5700*	3000—4000
St-Imier	5000—6500	3000—4500	4300—5700*	—
Moutier	4400—6000	—	4300—5700*	3500—4000
Delémont	4400—6000	—	4300—5700*	3500—4600
Nidau	4400—6000	4500—6000	4300—5700*	3500—5000

** Y compris Fr. 1000. — pour logement. * Y compris Fr. 800. — pour logement.

Comparaisons avec des communes rurales.

Canton			Communes		
Interlaken . . .	I ^{er} commis de la préfecture	5000—6500	Unterseen . . .	I ^{er} commis	4200
Aarberg	Employée de bureau	3000—4200	Lyss	Employée de bureau	2800—3600
Gessenay	Employé de IV ^e cl. (Secrétariat de préf.)	3400—4900	Gessenay	I ^{er} commis	3900
Langnau	Employé de III ^e cl. (Préfecture)	4000—5500	Langnau	»	3500—5000
Trachselwald . .	Idem	4000—5500	Sumiswald . . .	»	4000—5500
Konolfingen . .	Idem II ^e cl.	4400—6000	Worb	»	5100
Schwarzenbourg	Employé de IV ^e cl. (Secrétariat de préf.)	3400—4900	Wahlern	»	4000
Berne	Employé de II ^e cl. (Préfecture)	5200—6700	Bolligen	»	3000—4200
»	Idem	5200—6700	Muri	»	4200—5000

VII.

Arrêtons-nous enfin encore un instant aux comparaisons faites par l'Association du personnel de l'Etat entre les salaires cantonaux et ceux des personnes occupées dans l'industrie privée.

Il y a lieu, ici, de renvoyer tout d'abord à l'enquête du Dr Cagianut, président de l'Union suisse des entrepreneurs, qui a procédé à une étude comparative approfondie des conditions de salaire et établi que la situation économique du personnel public (fonctionnaires, employés et ouvriers) est en moyenne notablement meilleure que celle des salariés des maisons privées. Les exemples que l'Association du personnel de l'Etat invoque pour prouver que l'on est mieux payé dans l'économie privée que dans l'administration centrale ne représentent donc que des cas exceptionnellement favorables et, à ce titre, ne sauraient servir d'éléments de comparaison.

Il resterait d'ailleurs encore à examiner, quant à ces salaires supérieurs de l'industrie privée, s'ils n'ont pas été obtenus grâce à une pression exercée sur les patrons. Il faut aussi considérer que l'industrie privée peut tenir compte des salaires élevés dans son calcul des frais généraux et, avec ceux-ci, s'en décharger sur le public en général. Cette possibilité, l'Etat ne l'a en revanche pas et il ne peut se récupérer que sur le contribuable, qui, on le sait, préfère évidemment payer moins d'impôt que davantage. Ce sont là autant de facteurs qui s'opposent à une comparaison absolue entre les salaires de l'Etat et ceux de l'économie privée. Pour cette dernière également, au surplus, les charges que représente la rétribution du personnel ont des limites naturelles, qu'il ne peut être question de franchir.

Nous tenons à faire remarquer, en outre, que comparer les traitements du personnel public à celui des salariés de l'économie privée rencontre de grandes difficultés du fait qu'il est très malaisé de déterminer les postes à mettre en parallèle. Au surplus, les fonctionnaires publics jouissent de maints avantages que n'ont pas les employés privés, tels que la sécurité de la situation, le droit à une retraite, etc.

Mais si l'on compare entre eux les salaires, dans la mesure où c'est faisable ainsi qu'on vient de le dire, on trouve que le canton de Berne fait bonne figure en ce qui concerne la rétribution de son personnel, comme l'établit le tableau suivant, qui indique les salaires payés dans diverses maisons affiliées à l'Association des industriels de la ville de Berne:

	Salaires des employés Rétribution moyenne de l'année dernière (30 entreprises)
Caissier, avec procuration	10,192
Aide-caissier	6,000
Comptable-chef, avec procuration	9,217
Comptable-chef, sans procuration	6,700
Aide-comptable	4,286
Chef de correspondance, avec procuration	6,512
Chef de correspondance, sans procuration	5,966
Dactylographes	4,020
Chef du service de calcul des prix	7,900
» » » des achats	6,600
» » » de la paie	6,400

**Salaires
des employés**
Rétribution moyenne
de l'année dernière
(30 entreprises)

Chef du service de vente	8,600
» d'entrepôt	6,909
Facturistes	4,617
Chef de l'enregistrement	3,120
Personnel de bureau (travaux généraux)	4,431
Téléphonistes	3,720
Personnel de bureau, sans apprentissage	3,180
Apprentis de commerce	410—1005
Directeurs techniques	11,665
Conducteurs de travaux	6,561
Chefs d'atelier	7,175
Contrôleurs	5,821
Contremaîtres	6,467
Magasiniers	4,396
Ingénieurs dirigeants	11,000
Jeunes ingénieurs et techniciens	6,285
Dessinateurs, constructeurs	4,207
Apprentis techniques	377—1,320

VIII.

La façon dont l'Association du personnel de l'Etat motive ses prétentions nous oblige à rappeler en ses grandes lignes la genèse de la réforme des traitements de 1922. La Direction des finances avait soumis au Conseil-exécutif un projet de décret au mois de décembre 1921. Une fois mis au point par cette autorité, le projet fut discuté par la commission préconsultative du Grand Conseil à partir du 8 février 1922, après qu'une « commission extraparlamentaire » l'eut déjà examiné le 3 janvier. Au Grand Conseil, l'entrée en matière sur le décret fut votée le 23 février et la discussion par articles commença le 3 avril.

Comme l'observe l'Association du personnel de l'Etat, le projet primitif de la Direction des finances prévoyait des traitements d'environ 5% plus élevés que suivant le décret soumis au Grand Conseil. Mais qu'il y ait eu là une « réduction » des traitements est tout à fait inexact, car jamais les chiffres proposés par la Direction des finances n'eurent force d'application et il n'y eut pas même divergence entre le Conseil-exécutif et le Grand Conseil, contrairement à ce qu'on prétend maintenant. Il est si peu vrai de parler d'une baisse des traitements, d'ailleurs, que le régime introduit en 1922 entraînait pour l'Etat une dépense de plus de 600,000 fr. non compté les allocations en faveur de la Caisse de prévoyance.

Si les chiffres du projet primitif furent réduits pour la discussion au Grand Conseil, la cause en fut uniquement à la situation telle qu'elle était alors, et il ne s'agit pas le moins du monde d'une baisse des traitements en soi. Les choses se présentèrent en effet ainsi: L'élaboration de l'avant-projet, qui exigeait beaucoup de temps à la Direction des finances en raison des nombreux calculs à faire, eut lieu en octobre et novembre 1921, à une époque où l'index de la cherté de vie était encore d'environ 200 pour la ville de Berne et selon les relevés de l'Union des Sociétés suisses de consommation, en dépit d'une baisse récente. Dans les premières discussions, on s'en tint provisoirement aux chiffres primitifs, car il fallait bien voir si le re-

cul de l'index n'était pas simplement momentanée. Mais en mars 1922 l'index de la ville de Berne tomba à 186, et celui de l'Union des Sociétés de consommation à 177. On comprend d'emblée, dans ces conditions, pourquoi fut jugée nécessaire une réduction du 5% sur les chiffres arrêtés par la Direction des finances en octobre/novembre 1921. Cette réduction demeurait encore bien modique au regard du recul considérable de la cherté générale.

C'est donc à tort que l'Association du personnel de l'Etat table sur le second trimestre de 1922 — nous renvoyons ici à ce qu'elle dit à page 7 de son mémoire — pour établir que les traitements auraient été rognés du 5% d'une manière injustifiée eu égard à la courbe suivie par le renchérissement de l'existence depuis ladite époque. La réduction intervenue se fonde sur les fluctuations des prix du IV^e trimestre de 1921 et du I^{er} trimestre de 1922. Il y a là une différence essentielle, qui apparaît clairement si l'on se représente l'évolution des prix et la marche de la discussion du décret concernant les traitements durant le temps considéré.

Nous extrayons d'autre part du message du Conseil fédéral du 15 mai 1922, relatif à l'octroi d'allocations de renchérissement au personnel de la Confédération pour le II^e semestre de 1922 les index suivants:

Epoque	Office fédéral du travail	Ville de Berne	Sociétés suisses de consommation
1914 Juin	100 *)	100 **)	100 ***)
1921 Juillet	207	217	214
» Août	207	216	209
» Septembre	205	212	207
» Octobre	201	210	200
» Novembre	194	205	198
» Décembre	191	198	192
1922 Janvier	187	195	190
» Février	176	189	179
» Mars	171	186	177
» Avril	163	173	167
» Mai	157	169	158
» Juin	157	168	157
» Juillet	160	169	158
1922 Août	156	168	157
» Septembre	156	169	156
» Octobre	157	170	157
» Novembre	159	171	160
» Décembre	159	170	160

C'est chose contraire aux faits que de prétendre, de la part de l'Association du personnel de l'Etat, que la réduction susmentionnée du 5% aurait eu lieu dans l'hypothèse d'une baisse des prix persistant au delà des mois de mars et d'avril 1922. Certains membres de la commission du Grand Conseil admirent, il est vrai, que cette baisse se maintiendrait. Ils n'étaient toutefois pas partisans d'une réduction du 5%, mais bien d'un renvoi de toute l'affaire ou éventuellement d'une réduction allant même jusqu'au 10%. Les assertions de l'Association du personnel ne seraient dès lors fondées que si la réduction avait été non pas du 5% seulement, mais du 10%.

Il convient à cet égard de se référer aux débats qui eurent lieu avant la votation au sujet de la durée d'ap-

*) Nourriture et combustible.

***) 12 denrées rationnées, gaz et savon.

****) 75 % de tous les vivres, 4 combustibles et substances servant à l'éclairage.

plication du nouveau décret sur les traitements. Beaucoup de membres ne votèrent le décret qu'en raison de cette disposition, étant d'avis qu'une partie des augmentations devait compenser pendant un certain temps le fait que les traitements avaient été un peu insuffisants pendant la guerre.

IX.

Examinons maintenant la demande de l'Association du personnel de l'Etat de Berne concernant l'octroi d'allocations de résidence et celle de l'Association suisse du personnel des services publics concernant l'octroi d'allocations pour loyers. Ces deux demandes forment actuellement l'objet de motions qui ont été déposées au Grand Conseil.

I. Octroi d'allocations de résidence.

La motion concernant l'octroi d'allocations de résidence est ainsi conçue:

«Le Conseil-exécutif est invité à présenter un rapport et des propositions sur le point de savoir s'il ne serait pas possible, en conditionnant d'une façon appropriée les indemnités de résidence pour les grandes localités du canton où la vie est particulièrement chère, de parer à la sensible différence que les traitements du personnel de l'Etat accusent par rapport à ceux du personnel de la Confédération et des grandes communes.»

Cette motion a été prise en considération dans la séance du 3 février 1926.

L'association justifie sa demande comme suit (p. 11 de la requête principale):

«En ce qui concerne notre requête demandant l'octroi d'une allocation de résidence, une telle indemnité est justifiée par les conditions locales si variées, surtout par rapport aux loyers et aux impôts. Mais aussi les articles nécessaires de tous les jours, dont avant tout les denrées alimentaires, ont des prix plus élevés dans les localités où passent les étrangers que dans d'autres.»

Bien que la motion et la demande tendent à la même mesure, soit à l'octroi d'allocations de résidence, elles ne poursuivent pas le même but.

En ce qui concerne la motion — octroi d'indemnités de résidence en vue de parer à la sensible différence que les traitements du personnel de l'Etat accusent par rapport à ceux du personnel de la Confédération et des grandes communes —, nous renvoyons aux considérations émises au chapitre VI du présent rapport. Nous ajouterons pour être complet qu'il ne pourrait en aucun cas être question de mettre seulement les traitements des fonctionnaires de la place de Berne sur le même pied que ceux du personnel fédéral; il faut au contraire prévoir au sein de l'administration même une échelle des traitements pour les différentes fonctions qui tiennent compte de toutes les conditions. En mettant les traitements cantonaux sur le même niveau que ceux de la Confédération, on provoquerait inévitablement une révision générale des traitements. Il ne peut en tout cas être question de prêter les fonctionnaires qui ne sont pas fixés à Berne.

Les motionnaires oublient peut-être que nos prescriptions relatives aux traitements tiennent compte

dans la mesure du possible des différents prix de la vie. On dira plus loin dans quelle mesure c'est le cas.

En ce qui concerne la requête de l'association — octroi d'allocations de résidence ayant pour but de compenser les différences du prix de la vie —, voici ce que nous avons à en dire:

Dans sa principale requête (pages 3 et 11), l'association demande «l'octroi d'une indemnité de résidence, divisée en quatre classes, et compensant équitablement les dépenses inégales en impôts et loyers qu'ont à supporter fonctionnaires et employés dans certaines localités».

Dans sa requête supplémentaire du 31 août 1925 l'association s'exprime comme suit au sujet des indemnités de résidence:

«Puisque l'Administration fédérale revise les allocations de résidence pour le personnel de la Confédération, nous estimons que le canton de Berne peut sans hésiter accepter le même système.»

On veut sans doute dire par là que le canton de Berne devrait imiter la Confédération pour ce qui est du montant des allocations et de leur mode de distribution.

La Confédération verse actuellement les allocations suivantes:

	Pour les célibataires	Pour les fonctionnaires mariés
I ^{er} degré	75	100
II ^e »	150	200
III ^e »	225	300
IV ^e »	300	400
V ^e »	375	500

Le projet du Conseil fédéral sur le statut des fonctionnaires fédéraux prévoit les mêmes allocations.

En ce qui concerne le mode de répartition nous renvoyons, pour ne pas allonger, aux prescriptions fédérales.

L'association dit en outre ce qui suit à la page 11 de sa requête principale:

«On ne saurait ignorer que jusqu'à un certain degré, des allocations de résidence sont versées; les employés de l'administration centrale et de district qui demeurent au chef-lieu touchent p. ex. une allocation de résidence de 500 fr. Les cantonniers et les agents du corps de la police cantonale bénéficient d'allocations de résidence allant de 200—600 fr., soit 300 francs. Mais ces catégories de personnel ne font que le $\frac{1}{3}$ de tout le personnel, tandis que $\frac{2}{3}$ n'ont aucune compensation pour leurs dépenses augmentées par la cherté de la vie. On essaiera d'objecter que la compensation pour les loyers plus élevés est déjà comprise dans les taux différenciés des traitements de l'administration de district. Mais cette objection n'est pas juste, car le classement des districts dans les classes de traitement s'est fait uniquement sur la base de l'importance des affaires. Il s'agit donc ici d'allocations pour fonctions, comme d'ailleurs pour les cantonniers, et non d'allocations de résidence.»

Il suffit de lire ces considérations pour se convaincre que les auteurs de la requête méconnaissent le système appliqué dans notre canton quant aux traite-

ments. On ne comprendrait pas sans cela qu'ils vissent soutenir que les allocations que touchent les cantonniers ne sont pas des allocations de résidence. Bornons-nous à rappeler ici que les allocations accordées aux cantonniers sont appelées formellement «allocations de résidence» (voir arrêté du Conseil-exécutif du 4 juillet 1922). Il n'est donc pas sérieux de venir prétendre qu'il s'agit là d'allocations pour fonctions.

Afin d'apporter toute la clarté voulue dans le débat, nous nous voyons obligé de rappeler le système de rétribution appliqué dans notre canton. Contrairement à ce qui se fait dans d'autres administrations, notre canton n'a pas établi d'échelle de traitements pour l'ensemble du personnel; il règle les traitements séparément pour chaque catégorie de fonctionnaires. Lors de la dernière révision on a réuni, il est vrai, plusieurs décrets concernant les traitements en un seul, mais on a néanmoins prévu dans ce décret général un chapitre pour chaque catégorie particulière de fonctionnaires.

Chacun des deux systèmes a ses avantages et ses inconvénients. Le système de l'échelle générale permet d'avoir une vue d'ensemble sur les traitements, mais qui est passablement troublée par les nombreuses et diverses classifications qui s'imposent. Dans le système des catégories, on peut mieux tenir compte des différentes conditions. Avec le régime de l'échelle générale il est nécessaire, si l'on prévoit des allocations de résidence, de faire une distinction entre le traitement ordinaire et l'allocation de résidence, tandis que cette distinction ne s'impose pas partout si les traitements sont rangés par classes ou catégories, attendu que l'on peut tenir compte d'emblée dans la fixation du traitement ordinaire de la différence du coût de la vie d'un lieu à un autre. Ce dernier système a été appliqué également chez nous, ce qui ressortira des considérations figurant plus loin.

Voici les groupements qui, chez nous, ont été formés pour la détermination des traitements:

- 1^o Administration centrale, fonctionnaires.
- 2^o Administration des districts, fonctionnaires.
- 3^o Administration centrale, employés.
- 4^o Administration des districts, employés;
- 5^o Inspecteurs des écoles.
- 6^o Ecclésiastiques.
- 7^o Gendarmes.

Etablissements:

- 8^o Professeurs de l'Université.
- 9^o Fonctionnaires et employés de la Maternité.
- 10^o Corps enseignant des écoles techniques.
- 11^o » » du Musée des arts et métiers.
- 12^o » » des écoles normales.
- 13^o » » de l'école cantonale de Porrentruy.
- 14^o Directeurs des écoles d'agriculture, de laiterie, d'économie alpestre et d'horticulture.
- 15^o Corps enseignant des dites écoles.
- 16^o Directeurs des pénitenciers.
- 17^o Directeur de la maison de discipline.
- 18^o Directeurs de l'asile des sourds-muets et des maisons d'éducation.
- 19^o Corps enseignant des dits établissements.
- 20^o Adjoint, comptables et caissiers des établissements compris sous nos 14 à 18.
- 21^o Fonctionnaires des asiles d'aliénés.

En ce qui concerne les différents groupes, il y a lieu de dire ce qui suit au sujet des allocations de résidence:

N° 8, Professeurs de l'Université; n° 9, fonctionnaires et employés de la Maternité; n° 11, corps enseignant du conservatoire des arts et métiers et n° 13, corps enseignant de l'école cantonale de Porrentruy.

Dans ces catégories-là, les prescriptions concernant les traitements ne contiennent aucune disposition tenant compte des différences du coût de la vie. Cela est bien compréhensible, attendu que tous les fonctionnaires de la même catégorie sont domiciliés au même lieu. Il n'y aurait aucune utilité de faire une distinction entre le traitement ordinaire et l'allocation de résidence.

N° 1, Administration centrale, fonctionnaires.

Les fonctionnaires de ce groupe sont pour la plupart domiciliés à Berne. C'est la raison pour laquelle on n'a pas prévu d'allocations de résidence à part. Seuls ont leur domicile en dehors de la ville de Berne une partie des ingénieurs d'arrondissement et de leurs techniciens, des inspecteurs forestiers et des inspecteurs des denrées alimentaires. Pour ce qui est des dits techniciens, on a tenu compte de la différence du coût de la vie, le traitement du technicien de l'arrondissement de Berne étant de 400 fr. plus élevé que celui de ses collègues de Bienne, Berthoud, Delémont et Thoune. Les traitements des ingénieurs d'arrondissement, des inspecteurs forestiers et des inspecteurs des denrées alimentaires sont en revanche les mêmes pour tout le territoire du canton. Cela ne signifie pas que les fonctionnaires sont mal payés dans les villes, mais plutôt que ceux de la province sont relativement bien payés. On aura la confirmation de la chose en comparant simplement les traitements des inspecteurs forestiers avec ceux des fonctionnaires des districts. Si l'on graduait les traitements d'après les lieux de domicile, l'Etat ne paierait vraisemblablement pas, au total, plus qu'aujourd'hui.

N° 2, Administration des districts, fonctionnaires.

Le traitement d'un fonctionnaire du district de Berne est de 8500 à 10,500 fr., celui du fonctionnaire de district de la campagne (dernière classe) de 5700 à 7200 fr. La différence est donc au minimum de 2800 francs et au maximum de 3300 fr. Si la graduation s'est faite surtout d'après l'importance du travail, il n'y a aucun doute cependant que les traitements fixés tiennent compte plus ou moins de la différence du coût de la vie d'un lieu à un autre. Si les différences de traitement s'expliquaient seulement par le degré d'importance des fonctions comme le prétend l'association, on ne comprendrait pas la différence qui existe entre les traitements des fonctionnaires de district de Bienne et ceux de Berne. La besogne et la responsabilité des fonctionnaires de ces deux districts ne varient pas à un point tel qu'il serait justifié de prévoir entre eux une différence de traitement de 900 fr.

N° 3, Employés de l'administration centrale.

L'art. 55 du décret sur les traitements du 9 avril 1922 dispense:

« Les employés de l'administration centrale qui ont leur poste à Berne touchent une allocation de résidence de 500 fr. par an. »

Si l'on songe qu'il y a très peu d'employés de l'administration centrale qui ont leur domicile en dehors de Berne et que ceux-là mêmes sont domiciliés dans des localités où le coût de la vie est à peu près le même (Bienne, Thoune, Berthoud et Delémont), l'échelle actuelle devrait, semble-t-il, suffire.

N° 4, Employés de l'administration des districts.

On lit à la page 11 de la requête ce qui suit:

« Les fonctionnaires habitant la ville de Berne touchent bien une indemnité de résidence de 500 fr., mais cette allocation est fort loin de compenser la différence dans les dépenses pour le loyer et les impôts. »

L'association ne tient pas compte de ce que pour les fonctionnaires en question le traitement ordinaire a déjà été fixé en conséquence. Voici quelles sont les différences qui existent entre les traitements payés sur la place de Berne et ceux payés dans les districts:

	Traitements				Différence	
	Place de Berne		Autres endroits		Min.	Max.
	Min.	Max.	Min.	Max.		
I ^{re} classe	5700—7200	5000—6500	700	700		
II ^e »	5200—6700	4400—6000	800	700		
III ^e »	4700—6200	4000—5500	700	700		
IV ^e »	4000—5500	3400—4900	600	600		
V ^e »	3500—4800	3000—4200	500	600		

Le projet gouvernemental du décret actuel concernant les traitements prévoyait pour Bienne une allocation de résidence de 200 fr. Mais on ne retrouvait plus trace de cette dernière dans le projet commun du Conseil-exécutif et de la commission du Grand Conseil. Si le Grand Conseil estime aujourd'hui qu'il faut aussi allouer une allocation de résidence aux employés des villes où la vie est chère et non seulement à ceux qui résident à Berne, nous présenterons un projet y relatif. Nous estimons qu'en tout cas on devrait réduire au minimum le nombre des localités ayant droit à l'allocation de résidence et qu'il ne pourrait pas être question d'admettre tous les chefs-lieux des districts de II^e classe.

N° 5, Inspecteurs des écoles.

Le décret concernant les traitements des inspecteurs primaires et secondaires contient la disposition suivante (art. 3, al. 2):

« Le Conseil-exécutif pourra accorder une indemnité de logement convenable aux inspecteurs dans l'arrondissement desquels les loyers sont exceptionnellement chers. »

N° 6, Ecclésiastiques.

Les ecclésiastiques ont droit, outre le traitement en espèces, au logement gratuit, au bois de chauffage et à dix-huit ares de terrain. Or, ce sont surtout les loyers qui font que le prix de la vie varie d'un lieu à un autre. Dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu de prévoir une graduation dans les traitements en espèces des ecclésiastiques.

N° 7, Gendarmes.

Le décret sur les traitements du 6 avril 1922 prévoit que les sous-officiers et gendarmes stationnés dans la commune de Berne touchent une allocation de résidence de 300 fr. L'Etat met en outre un logement à leur disposition. Ici aussi on tient donc compte de la différence du coût de la vie.

N° 11, Corps enseignant des écoles techniques.

Le coût de la vie doit être un peu plus élevé à Bienne qu'à Berthoud. Il convient néanmoins de maintenir les mêmes traitements aux deux endroits. Si on augmentait les professeurs de l'école technique de Bienne, ceux de Berthoud auraient le sentiment d'être préférentiels.

N° 12, Corps enseignant des écoles normales.

Le décret du 6 avril 1922 concernant les traitements du corps enseignant des écoles normales prévoit une allocation pour les maîtres principaux de l'école normale de Berne-Hofwil qui habitent Berne.

Il ne convient pas d'introduire une nouvelle graduation des traitements des maîtres des écoles normales d'Hofwil, de Porrentruy, de Delémont et de Thoune.

Nos 14 à 21 incl., Directeurs, médecins, corps enseignant, adjoints, comptables et caissiers des différents établissements de l'Etat.

Les fonctionnaires de ces catégories touchent pour la plupart une partie de leurs traitements sous forme de prestations en nature. Les uns jouissent pour eux et leur famille du logement gratuit, les autres du logement et de la pension et entre ces deux systèmes il y a encore toutes espèces de variantes. Par suite de l'octroi de prestations en nature, il n'y a plus ou presque plus de différence dans le coût de la vie. Dans les cas où les prestations en nature sont de peu d'importance ou dans ceux où le traitement est tout en espèces, le traitement est fixé dans les limites prévues pour chaque cas particulier par le Conseil-exécutif conformément aux dispositions des art. 81, 82 et 83 du décret.

Nous pouvons conclure comme suit:

Dans tous les cas où une partie du traitement est versée sous forme de prestations en nature (ecclésiastiques, gendarmes, la plus grande partie du personnel des établissements), la compensation se fait, pour ce qui est de la différence du coût de la vie entre les différentes localités, entièrement ou partiellement aux frais de l'Etat selon l'importance des prestations en nature.

Pour le personnel qui ne jouit d'aucune prestation en nature et dont le traitement est donc entièrement en espèces, il existe une graduation, exception faite de quelques cas isolés, entre les traitements du personnel de la place de Berne et ceux du personnel des autres localités.

Dans les catégories où tous les fonctionnaires sont domiciliés au même lieu, il était inutile de faire une

distinction entre le traitement ordinaire et l'allocation de résidence.

Il n'y a que pour les employés de l'administration de district qu'il conviendrait aujourd'hui d'accorder des allocations de résidence, conformément aux considérations émises ci-dessus.

II. Octroi d'allocation pour loyers.

L'art. 90 du décret sur les traitements du 5 avril 1922 prescrit ce qui suit:

«Le Conseil-exécutif est autorisé à accorder pour les années 1922 à 1924 inclusivement une allocation supplémentaire aux fonctionnaires, employés et ouvriers mariés dont le loyer a été augmenté d'une manière extraordinaire.

Aux gens mariés sont assimilés les célibataires qui justifient avoir à leur charge d'une manière permanente des membres de leur famille avec lesquels ils font commun ménage.

Les conditions auxquelles le supplément prévu ci-dessus sera versé feront l'objet d'une ordonnance du Conseil-exécutif.»

Ainsi que nous l'avons dit au début de ce chapitre, l'Association suisse du personnel des services publics, section de Berne, demande par lettre du 19 juin 1925 qu'il soit accordé également des allocations de loyer pour les années 1925 et suivantes.

M. le député Stettler et six cosignataires ont déposé sur le même objet une motion au Grand Conseil.

Nous estimons qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande et à cette motion, et voici pour quelles raisons:

A l'époque où a été introduite la disposition sus-indiquée, il y avait dans plusieurs villes et notamment à Berne une grande pénurie de logements. Les loyers étaient en forte hausse. Les locataires qui étaient, pour une raison quelconque, obligés de déménager, durent souvent payer des loyers qui étaient hors de proportion avec leur revenu. Depuis, la situation s'est heureusement améliorée. Les uns prétendent qu'il y a encore pénurie de logements, mais d'autres affirment que l'offre est plus forte que la demande. Cette dernière opinion paraît être confirmée par les publications de l'Office des logements dans la feuille d'avis de la ville de Berne. La situation est en tout cas telle aujourd'hui que chacun peut trouver un logement correspondant à ses moyens. Les conditions qui justifiaient jusqu'ici l'octroi d'allocations pour les loyers n'existent plus aujourd'hui. Si l'on maintenait malgré tout ces allocations, on instaurerait un régime qui n'existerait dans aucune autre administration publique de Suisse. Pareilles mesures ne doivent être prises que dans des époques de crise.

X.

Résumons-nous.

La réduction de 5 % qui a été opérée sur le projet gouvernemental de janvier 1922 l'a été en raison de la baisse des denrées qui s'est produite dans le dernier

trimestre de 1921 et dans le premier de 1922 et non, comme le prétend l'association, en vue d'une baisse probable des prix.

La revision des traitements de 1922 a occasionné à l'Etat, y compris les allocations de renchérissement de 1921 au montant de 2,100,000 fr., une dépense annuelle de 2,700,000 fr.; la dépense en plus a donc

atteint une somme de 600,000 fr. Il n'y a ainsi pas eu diminution des traitements, contrairement à ce qu'affirme l'association.

Les revisions de 1919 et de 1922 ont apporté aux 2972 fonctionnaires en cause, *non compris les versements de l'Etat à la Caisse de retraite*, les améliorations de traitement suivantes:

2972 fonctionnaires	= 100 ⁰ / ₀ ;	dont 2763 fonctionnaires	= 92,9 ⁰ / ₀	ont bénéficié d'une augmentation de plus de 75 ⁰ / ₀
»	»	= 100 ⁰ / ₀ ;	» 2410	» = 81,0 ⁰ / ₀ » » » » » 90 ⁰ / ₀
»	»	= 100 ⁰ / ₀ ;	» 1846	» = 62,1 ⁰ / ₀ » » » » » 100 ⁰ / ₀
»	»	= 100 ⁰ / ₀ ;	» 1498	» = 50,4 ⁰ / ₀ » » » » » 110 ⁰ / ₀
»	»	= 100 ⁰ / ₀ ;	» 1313	» = 44,1 ⁰ / ₀ » » » » » 120 ⁰ / ₀

En tenant compte des versements de l'Etat à la Caisse de retraite (à raison de seulement 7⁰/₀ des traitements), on obtient les chiffres suivantes:

2972 fonctionnaires	= 100 ⁰ / ₀ ;	dont 8930 fonctionnaires	= 98,5 ⁰ / ₀	ont bénéficié d'une augmentation de plus de 75 ⁰ / ₀
»	»	= 100 ⁰ / ₀ ;	» 2667	» = 89,7 ⁰ / ₀ » » » » » 90 ⁰ / ₀
»	»	= 100 ⁰ / ₀ ;	» 2333	» = 78,5 ⁰ / ₀ » » » » » 100 ⁰ / ₀
»	»	= 100 ⁰ / ₀ ;	» 1832	» = 41,6 ⁰ / ₀ » » » » » 110 ⁰ / ₀
»	»	= 100 ⁰ / ₀ ;	» 1464	» = 49,2 ⁰ / ₀ » » » » » 122 ⁰ / ₀

Ceux qui ont obtenu une « augmentation relative- ment faible de traitement » sont presque tous des fonctionnaires à gros traitements. C'est un fait général — qu'on constate également à la Confédération et à la commune de Berne — que l'augmentation des gros traitements n'a pas été égale à celle du coût de la vie.

Il ne peut être question, pour les motifs qui ont été indiqués ci-dessus, de mettre les traitements du personnel de l'Etat au niveau de ceux du personnel de la Confédération et de la commune de Berne.

L'Etat de Berne paie aussi bien son personnel que les autres cantons et les communes bernoises en général.

Il n'est guère possible d'établir une comparaison avec l'industrie privée; les fonctions supérieures exercées dans la vie privée ne comportent notamment pas de comparaison. Quant aux fonctions moyennes et inférieures où la comparaison est possible, il est certain que les traitements payés par l'Etat sont plus élevés

que ceux payés par les particuliers, surtout si l'on tient compte des avantages de tout genre qu'accorde l'Etat à ses fonctionnaires (congés, durée de la journée de travail, stabilité du poste, etc.)

Vu le système de traitements en vigueur chez nous (répartition des fonctionnaires par catégories), il n'est pas absolument nécessaire de faire une distinction entre le traitement ordinaire et l'allocation de résidence.

En raison des circonstances actuelles, enfin, il n'est plus nécessaire d'accorder d'allocations pour renchérissement des loyers.

* * *

Le présent rapport, rédigé déjà au commencement de l'année, ne renseigne de ce fait que sur la situation telle qu'elle a évolué jusqu'à fin 1925. Depuis, une nouvelle baisse du coût de la vie est intervenue, ainsi qu'il ressort des relevés ci-après:

Office fédéral du travail.

	Nourri- ture	Com- bustibles Eclairage électr. (Savon)	Habile- ment	Total	Loyers			Total		
					Grandes villes	Autres villes	Suisse	Grandes villes	Autres villes	Suisse
1925 Décembre	167	150	179	168	173	148	163	169	164	167
1926 Janvier	165	149	179	167	173	148	163	168	163	166
» Février	163	148	179	165	173	148	163	166	161	164
» Mars	161	147	179	163	173	148	163	165	160	163
» Avril	161	146	172	162	173	148	163	164	159	162
» Mai	159	145	172	160	178	152	167	164	159	162
» Juin	159	145	172	160	178	153	167	164	159	162
» Juillet	159	145	172	160	178	153	167	164	159	162

**Bureau de statistique de la ville
de Berne**

	Nourri- ture	Com- bustibles	Habille- ment	Loyers
1925 Décembre	168	153	191	187
1926 Janvier	166	152	191	187
» Février	164	151	191	187
» Mars	162	151	191	187
» Avril	161	151	184	187
» Mai	160	150	184	187
» Juin	161	150	184	191
» Juillet	161	150	184	191

**Union des Sociétés suisses de
consommation.**

	Nourri- ture	Com- bustibles	Total
1925 Décembre	161	176	163
1926 Janvier	161	176	162
» Février	158	176	160
» Mars	156	176	158
» Avril	155	176	157
» Mai	155	173	156
» Juin	154	165	155
» Juillet	156	165	156

Berne, février / juillet 1926.

Le directeur des finances,
Volmar.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 19 juillet 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:
Le président,
W. Bösiger.
Le chancelier,
Rudolf.

Appendice.

TABLEAUX

concernant

les traitements du personnel de l'Etat dans 14 cantons

en 1913 et 1925. *)



*) Changements survenus jusqu'en juillet 1926:

Neuchâtel: Réduction de la baisse de 5 % à 4 %.

Argovie: > > > > > 8 % > 4 %.

Bâle-campagne: Plus de baisse.

Les tableaux qui suivent indiquent les anciens traitements.

Augmentation, en %, du traitement maximum de divers fonctionnaires
et employés de 1913 à 1925.

	Berne %	Zurich %	Bâle-ville %	St-Gall %	Lucerne %
Conseiller d'Etat	80	61,1	40	62,5	57,1
Chancelier d'Etat	77,1	49,6	46,5	60	63,7
Substitut du chancelier d'Etat	87,5	67,1	56,6	—	100
Secrétaire de Direction	82,6	67,1	56,6	81,8	70
Secrétaire de la Direction militaire	82,6	67,1	—	81,8	—
Adjoint de la Direction militaire	104	66,8	66,6	61,9	—
Commandants d'arrondissement	?	51	53,8	105	33,3
Commissaire des guerres	76,6	53,4	—	95,2	83,6
Intendant des casernes	90	72	45,4	—	—
Chimiste cantonal	51,5	81,7	38,8	70,7	42,8
Inspecteur des denrées alimentaires	66,6	51	76,1	110,5	44
Contrôleur des finances	71,4	67,1	56,6	57,1	77
Reviseurs des comptes	72	60,3	77,5	—	—
Intendant des impôts	84,6	81,7	46,6	—	—
Adjoint de l'intendant des impôts	80	—	56,6	—	—
Vétérinaire cantonal	92,7	56	56,6	—	—
Ingénieur agricole	92,7	101,9	—	69,2	76
Ingénieur agricole adjoint	84,6	96,8	—	81,8	—
Conservateur des forêts	64,8	81,7	—	100	83,3
Inspecteurs forestiers	71,6	64	—	100	90,4
Juges à la Cour suprême	65,3	50	47	57,1	66,6
Greffier de la Cour suprême	63	59	46,6	42,8	55,1
Président du tribunal (Ville)	75	60	50	—	66,6
» » » (Campagne)	90*	74	—	—	100
I ^{er} Commis (Ville)	80	55,7	77,5	71,4	70,5
II ^e » »	86,1	65,1	82	66,6	—
Employée de bureau (Ville)	100	104	73,3	25	—
I ^{er} Commis (Campagne)	80,5	55,7	—	71,4	70,5
II ^e » »	87,5	65	—	66,6	—
Dernier commis (Campagne)	90,5	104	—	66,6	—
Employée de bureau (Campagne)	90,5	104	—	25	—

* Non compris le supplément en cas de cumul de fonctions.

Traitements.**Tableau II.**

Canton	Conseiller d'Etat		Chancelier d'Etat	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	9000	14500	7000—8500	9240—12720
Bâle-Ville	10000	14000	5500—7500	8200—11000
Berne	8000	14400	6000—7000	9400—12400
St-Gall	8000	13000	7500	9000—12000
Vaud	8000	13008	4500—6500	7488—10248
Lucerne	7000	11000	5800	9500
Neuchâtel	8000	14250	7500	7600—10450
Fribourg	6000	11400	5000	9500
Grisons	6000	11000	3500—4500	6800—8800
Soleure	4000	9500	3800	8500
Argovie	6500	11040	4500—5000	8740—9660
Thurgovie	6000	10000	4200	6800—8000
Valais	4500—5000	10000	4000—4500	7000—9000
Bâle-Campagne	5000	10000	4500	6550—8550

Canton	Substitut du chancelier d'Etat		Secrétaire de Direction	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	5500—7000	8400—11700	5500—7000	8400—11700
Bâle-Ville	4500—6000	7400—9400	4500—6000	7400—9400
Berne	3600—4800	7000—9000	4000—5500	8100—10100
St-Gall	—	—	5000—5500	7500—10000
Vaud	3500—4500	6568—7948	4000—5500	7488—8868
Lucerne	3000—4000	6000—8000	4000—5000	7000—8500
Neuchâtel	2700—3300	5985—7480	3300—3900	6270—7840
Fribourg	2400—3000	6270—7410	4000	6270—7410
Grisons	2600—3600	6000—7500	3200—4200	6500—8500
Soleure	3000	6700	2580	5600—6400
Argovie	3000—4000	6440—7360	4000—5000	7820—8740
Thurgovie	3400	5200—6400	3400	5800—7000
Valais	2000—2500	4500—6000	2000—2500	4500—6000
Bâle-Campagne	3600	5225—7030	3000	5225—7030

Canton	Secrétaire de la Direction militaire		Adjoint de la Direction militaire	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	5500—7000	8400—11700	3500—5000	5940—8340
Bâle-Ville	—	—	3300—4800	6200—8000
Berne	4000—5500	8100—10100	3500—4200	7600—9600
St-Gall	5000—5500	7500—10000	3000—4200	4500—6800
Vaud	4000—5500	7488—8868	3000—4000	6568—7948
Lucerne	—	—	—	—
Neuchâtel	3300—3900	6270—7840	2400—3000	5035—6300
Fribourg	4000	6270—7410	3000	5510—6650
Grisons	3000—4000	6000—7500	—	—
Soleure	—	—	2400	5600—6400 ¹⁾
Argovie	4000—5000	7820—8740	—	—
Thurgovie	3400	5800—7000	—	—
Valais	2500—3000	5500—7000	2000—2500	4500—6000
Bâle-Campagne	3000	4560—6270	—	—

¹⁾ Adjoint du commandant d'arrondissement.

Canton	Commandants d'arrondissement		Commissaire des guerres	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	4500—6000	6480—9060	5500—7000	7620—10740
Bâle-Ville	5000—6500	7800—10000	—	—
Berne	?	7600—9600	4500—6000	8200—10600
St-Gall	4000	6000—8200	3000—4200	6000—8200
Vaud	3000—4000	6568—7948	4000—5000	6568—7948
Lucerne	1200—1500	1500—2000	3700—4900 ¹⁾	7000—9000 ¹⁾
Neuchâtel	3300—3900	6840—8550	3300—3900	6840—8550
Fribourg	3000	5510—6650	4000	5510—6650
Grisons	3000—4000	6000—7500	2600—3600	4500—6000
Soleure	3200	6700	—	—
Argovie	1800—3400 ²⁾	7544—8464	—	—
Thurgovie	4000	6200—7400	2500 ¹⁾	6800—8000 ¹⁾
Valais	2500—3000	5500—7000	2500—3000	5500—7000
Bâle-Campagne	3600	5225—7030	3600	5225—7030

¹⁾ également intendant de l'arsenal.

²⁾ plus des émoluments.

Canton	Intendant des casernes		Chimiste cantonal	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	3000—4500	5460—7740	5500—7000	9240—12720
Bâle-Ville	4000—5500	7000—9000	7000—9000	9800—12500
Berne	3000—4000	6200—7600	6500—7000	8600—10600
St-Gall	4500	—	6500	8000—11000
Vaud	2000—3500	6548—7028	4500—6500	7488—10708
Lucerne	—	—	6000—7000	8000—10000
Neuchâtel	1500—1950	3990—5000	3900—4500	7600—9500
Fribourg	—	—	5750	6840—8550
Grisons	—	—	4000—6500	8000—10000
Soleure	—	—	5000	9500
Argovie	2000—3000	4600—5520	5500—6500	9200—10120
Thurgovie	—	—	5400	6800—8000
Valais	—	—	4000—4500	7000—9000
Bâle-Campagne	2400	2660—3610	3600	6550—8550

Canton	Inspecteurs des denrées alimentaires		Contrôleur des finances	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	4500—6000	6480—9060	5500—7000	8400—11700
Bâle-Ville	2800—4200	5400—7400	4500—6000	7400—9400
Berne	4200—5400	7000—9000	5000—7000	9800—12000
St-Gall	3800	6000—8000	7000	8000—11000
Vaud	4000—5500	6568—7948	3500—5500	7488—9788
Lucerne	4000—5000	6000—7200	4000—4800	7000—8500
Neuchâtel	—	5985—7480	3900—4500	7600—9500
Fribourg	3000	4940—6080	5000	6840—8550
Grisons	3200—4000	6000—8000	4500—5500	8000—10000 ¹⁾
Soleure	—	6200	3600	7700
Argovie	3000—4000	6440—7360	4000—5000	7820—8740
Thurgovie	—	6200—7400	3700—4200	6800—8000
Valais	3500—4000	6500—8000	3000—3500	6500—8000
Bâle-Campagne	3600	6555—8550	3600	5225—7030

¹⁾ également intendant des impôts.

Canton	Reviseurs des comptes		Intendant des impôts	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	3500—5200	5940—8340	5500—7000	9240—12720
Bâle-Ville	2800—4000	5400—7100	5500—7500	8200—11000
Berne	4000—5000	6600—8600	4500—6500	9800—12000
St-Gall	—	6000—8200	—	9000—11300
Vaud	3500—4500	6568—7948	3500—5000	7488—8868
Lucerne	—	5000—6800	—	7000—8500
Neuchâtel	2400—3000	6840—8550	5000	7600—9500
Fribourg	3600	5510—6650	5500	6840—8550
Grisons	3000—4000	6000—8000	—	4000—5000 ¹⁾
Soleure	—	—	3200	7100
Argovie	3000—4000	6440—7360	4000—5000	8740—9660
Thurgovie	3000	5200—6400	3500	6800—8000
Valais	2500—3000	5500—7000	2500—3000	6000—7500
Bâle-Campagne	3600 ²⁾	5225—7030 ²⁾	3600	5225—7030

¹⁾ Commissaire des impôts.

²⁾ Contrôleur des finances.

Canton	Adjoint de l'intendant des impôts		Vétérinaire cantonal	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	3500—5200	—	6000—7500	8400—11700
Bâle-Ville	4500—6000	7400—9400	4500—6000	7400—9400
Berne	4000—5000	7000—9000	4000—5500	8200—10600
St-Gall	—	8000—10000	5000 ¹⁾	8000—11000
Vaud	3500—4500	6568—7948	4500—6500	7488—10708
Lucerne	—	6000—8000	—	10000
Neuchâtel	2700—3300	6840—8550	—	8000—10000
Fribourg	3300	6270—7410	—	6270—7410
Grisons	—	—	3500—5000	7200—9200
Soleure	—	5600—6400	—	(Fonct. accessoire)
Argovie	3500—4500	7820—8740	(Fonct. accessoire)	» »
Thurgovie	—	5800—7000	» »	» »
Valais	—	—	—	» »
Bâle-Campagne	—	—	—	—

¹⁾ Pas entièrement occupé.

Canton	Ingénieur agricole		Adjoint de l'ingénieur agricole	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	4800—6300	9240—12720	3500—5000	7020—9840
Bâle-Ville	—	—	—	—
Berne	4000—5500	8200—10600	3600—5200	7600—9600
St-Gall	6500	8000—11000	5500	7500—10000
Vaud	4500—6000	7488—10708	3500—5000	7488—8868
Lucerne	4500—5000	7000—8800	—	6500—7500
Neuchâtel	—	7600—9500	—	6840—8550
Fribourg	5000	6840—8550	—	6270—7410
Grisons	3500—4800	7200—9200	—	—
Soleure	—	7700	—	—
Argovie	5000—6000	8280—9200	3000—4000	7070—8000
Thurgovie	4500	6800—8000	—	—
Valais	4000—4500	6510—8370	3500—4000	6500—8000
Bâle-Campagne	—	—	—	—

Canton	Conservateur des forêts		Inspecteurs forestiers	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	5500—7000	9240—12720	4500—6000	7020—9840
Bâle-Ville	—	—	—	—
Berne	5710—6430	8200—10600	4300—5710	7600—9800
St-Gall	5500	8000—11000	4500—5000	7500—10000
Vaud	4500—6500	7488—10708	3500—5000	6568—7948
Lucerne	4800	8000—8800	3700—4200	6500—8000
Neuchâtel	5000	7600—9500	—	—
Fribourg	5000	6840—8550	3000—4000	6270—7410
Grisons	5000—6000	8000—10000	3200—4200	6000—8000
Soleure	4571	9000	3571	7500
Argovie	5000—6000	9200—10120	4000—5000	7820—8740
Thurgovie	4200	6800—8000	4000	6200—7400
Valais	4000—4500	7000—9000	3500—4000	6500—8000
Bâle-Campagne	4500	6555—8550	—	—

Canton	Juges à la Cour suprême		Greffier de la Cour suprême	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	9000	13500	6500—8000	9240—12720
Bâle-Ville	8500	12500	5500—7500	8200—11000
Berne	7500	12400	5500—6500	8600—10600
St-Gall	7000	11000	4500—7000	7500—10000
Vaud	—	12088	—	7488—10248
Lucerne	6000	10000	4000—5800	6500—9000
Neuchâtel	6000	10450	3300—3900	6840—8550
Fribourg	5000	9500	3500	6270—7410
Grisons	(Jetons de présence)		4000—5000	6000—8000
Soleure	3400	8100	3400	7100
Argovie	6000	10120	4500—5500	7820—8740
Thurgovie	3900	9000	—	9000
Valais	—	9000	—	7000
Bâle-Campagne	5000	10000	3600	6550—8550

Canton	Président du tribunal (ville)		Président du tribunal (campagne)	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	7500	bis 12000	3400—4000	5160—6960
Bâle-Ville	8000	12000	—	—
Berne	5000—6000	8500—10500	3000—3800	6700—8200¹⁾
St-Gall	—	8000—11000	—	—
Vaud	—	7488—10708	—	—
Lucerne	6000	10000	3000—4500	5200—9000
Neuchâtel	5000	6200—10000	3000	8100
Fribourg	5600	9025	3000—4000	8075
Grisons	—	—	—	—
Soleure	3600	7500	3600	7500
Argovie	3500—4500	7820—8740	3000—4000	7820—8740
Thurgovie	—	2500—7500	—	2500—7500
Valais	—	8000	—	—
Bâle-Campagne	—	6550—8550	—	2850—3610 ²⁾

¹⁾ Y compris fr. 1000 de supplément en cas de cumul de fonctions.

²⁾ Pas entièrement occupé.

Canton	Commis de 1 ^{re} classe (ville)	
	1913	1925
	Zurich	2700—4200
Bâle-Ville	2800—4000	5400—7100
Berne	3200—4000	5700—7200
St-Gall	2200—3500	3800—6000
Vaud	3000—4000	5648—7028
Lucerne	2200—3400	4500—5800
Neuchâtel	3400—3000	5035—6300
Fribourg	4000	6270—7410
Grisons	2300—3300	4300—5800
Soleure	1260—2400	3200—5200
Argovie	2500—3200	4600—5520
Thurgovie	2200—2700	4200—5400
Valais	(pas de fixe, mais des émoluments)	5000
Bâle-Campagne	—	3895—5510

Canton	Employée de bureau (ville)		Employée de bureau (campagne)	
	1913	1925	1913	1925
	Zurich	1700—2500	3480—5100	1700—2500
Bâle-Ville	1800—3000	3600—5200	—	—
Berne	1600—2400	3500—4800	1400—2200	3000—4200
St-Gall	2000—2400	2000—3000	2000—2400	2000—3000
Vaud	—	—	—	—
Lucerne	—	—	—	—
Neuchâtel	—	—	—	—
Fribourg	1500	2470—3610	—	—
Grisons	—	—	—	—
Soleure	—	—	—	—
Argovie	—	2790—3680	—	2790—3680
Thurgovie	—	—	—	—
Valais	—	—	—	—
Bâle-Campagne	—	¹⁾	—	¹⁾

¹⁾ Le personnel féminin nommé définitivement est assimilé au personnel masculin.

Canton	Personnel de bureau (campagne):			
	Commis de 1 ^{re} classe		Commis de dernière classe	
	1913	1925	1913	1925
Zurich	2700—4200	4500—6540	1700—2500	3480—5100
Bâle-Ville	—	—	—	—
Berne	2800—3600	5000—6500	1400—2200	3000—4200
St-Gall	2200—3500	3800—6000	—	2400—3600
Vaud	—	—	—	—
Lucerne	2200—3400	4500—5800	—	—
Neuchâtel	—	—	—	—
Fribourg	—	—	—	—
Grisons	—	—	—	—
Soleure	1260—2400	3200—5200	600—1200	1600—3200
Argovie	2500—3200	4600—5520	—	2740—3680
Thurgovie	—	—	—	—
Valais	—	—	—	—
Bâle-Campagne	—	3895—5510	—	3230—4750

Rapport du Conseil-exécutif

au

Grand Conseil

concernant

- 1° la plainte visant l'élection du préfet de Porrentruy du 13 juin 1926;
- 2° la plainte visant l'élection des juges et juges-suppléants du district de Porrentruy du 13 juin 1926;
- 3° la plainte visant l'élection d'un juré dans la commune de Lugnez du 13 juin 1926.

(Septembre 1926.)

I.

Le 13 juin 1926 a eu lieu dans tous les districts l'élection des fonctionnaires de district ainsi que des juges et juges-suppléants.

La lutte fut particulièrement vive dans le district de Porrentruy pour l'élection du préfet et des membres du tribunal. D'après les procès-verbaux des bureaux de vote, c'est M. Jos. Choquard, titulaire actuel, qui fut élu préfet. Son élection donna lieu toutefois à deux réclamations:

- a) Le 18 juin la Chancellerie d'Etat reçut des requêtes d'Alle, de Boncourt, de Buix, de Courtemaîche et de Dampfreux où l'on demandait la vérification des bulletins de vote de ces communes. Le Conseil-exécutif fit droit à ces requêtes. La Chancellerie d'Etat procéda à l'examen et à la vérification des bulletins et elle ne trouva rien d'irrégulier. Le Conseil-exécutif ne jugea dès lors pas à propos d'ouvrir une enquête au sujet de l'élection en cause. La vérification des bulletins fit toutefois constater qu'il avait été compté une voix de trop à l'un des candidats (arrêté du Conseil-exécutif n° 2671 du 21 juin 1926).
- b) Les sieurs P. Christe et Ch. Bernard déposèrent en temps utile une plainte concluant à l'annulation de l'élection du préfet. Les plaignants pré-

tendaient qu'il avait été commis de nombreuses irrégularités et ils citaient divers faits à l'appui de leurs allégués.

Le Conseil-exécutif décida de confier l'examen de la plainte à deux commissaires spéciaux, qui furent choisis en la personne de MM. les juges d'appel Chapuis et Mouttet. Ces deux commissaires firent une enquête minutieuse. Ils se rendirent dans dix-neuf communes du district et procédèrent à l'audition de cent quarante et une personnes.

Il résulte de l'enquête qu'il a été commis diverses irrégularités; un certain nombre de griefs, en revanche, n'étaient pas fondés ou ont été écartés faute de preuve.

Nous examinerons ci-après successivement les irrégularités dûment établies.

- 1° On a voté dans plusieurs cas avec des bulletins portant un signe distinctif. Un bulletin de ce genre a été retrouvé dans l'urne à Alle (au nom de M. Choquard). Trois bulletins de la même espèce ont été déposés à Vendlincourt. Il s'agit ici de trois bulletins non-officiels au nom de M. Choquard. Sur l'un le nom imprimé a été biffé et écrit à nouveau à la main; sur le deuxième on a radié le second des mots imprimés « titulaire actuel » et sur le troisième, enfin, on a biffé la désignation « titulaire actuel » pour la remplacer par une mention manuscrite. Ces bulletins doivent être

considérés comme pourvus de marques distinctives. Ils sont donc nuls et c'est autant de voix qu'il faut enlever au candidat élu.

Les plaignants ont prétendu que dans plusieurs communes on avait transpercé au moyen de fines épingles un certain nombre de bulletins, afin de reconnaître le vote des électeurs. L'enquête a établi que les trous en question provenaient sans aucun doute de petits défauts de fabrication du papier.

- 2^o A *Bonfol* on a trouvé dans l'urne un bulletin de vote de plus que le nombre de cartes rentrées. Il y a donc lieu ici de déduire une voix au candidat élu.
- 3^o A *Cornol* trois personnes ont voté sans avoir le droit de vote et à *Vendlincourt* deux.
- 4^o A *Cornol* un citoyen a voté pour un autre sans que celui-ci eût signé lui-même la procuration. À *Buix* un citoyen a signé une procuration pour cause d'absence alors qu'il n'a pas quitté la commune; à *Buix* encore la procuration d'un citoyen infirme n'a pas été délivrée par lui-même. C'est vraisemblablement la fille qui a apposé la signature de son père et à *Porrentruy* une personne n'ayant pas le droit de vote a falsifié la signature de son frère.
- 5^o A *Bressaucourt* le registre des votants n'a pas été révisé quinze jours avant l'élection. Il n'est pas prouvé que cette irrégularité ait eu une influence sur le résultat du scrutin. Le grief selon lequel ledit registre n'aurait pas été arrêté selon les formes la veille de l'élection n'a pas grande importance et n'a sans doute eu aucun effet sur le résultat.
- 6^o Dans le district de *Porrentruy* on a l'habitude de signer les procurations longtemps avant l'élection et celui qui a obtenu une procuration va retirer lui-même la carte d'électeur de son mandant. Les secrétaires communaux admettent un pareil mode de faire alors qu'ils devraient remettre la carte à chaque électeur personnellement. L'usage en question est contraire aux prescriptions légales. Il incite certaines gens à faire la chasse aux procurations et aux cartes de vote et cela donne lieu à toutes espèces d'ennuis quand, ainsi que le cas s'est répété maintes fois le 13 juin, le même électeur signe plusieurs procurations et les remet à divers «mandataires» qui le plus souvent appartiennent encore à différents partis. Celui qui a obtenu une procuration s'empresse d'aller retirer la carte d'électeur de son mandant au secrétariat communal afin d'arriver avant les possesseurs d'autres procurations du même citoyen; le jour du scrutin tous ceux qui détiennent une procuration du citoyen en question se présentent aux urnes et compliquent ainsi la tâche du bureau de vote qui doit finalement décider quel est celui des «mandataires» qui peut valablement représenter le mandant. La question est d'autant plus délicate quand les différentes procurations se trouvent entre les mains de citoyens appartenant à des partis différents. C'est ce qui est arrivé à *Vendlincourt*. Le bureau de vote a cru bien faire en envoyant une délégation auprès du mandant

pour lui demander pour quel candidat il voulait voter; ce procédé n'était cependant pas correct. Le même fait s'est produit à *Cœuve* où le conseil communal demanda télégraphiquement à un citoyen au service militaire quelle était la procuration qui devait être réputée valable, c'est-à-dire pour quel parti politique il entendait voter le 13 juin. Le télégramme resta toutefois sans réponse.

À *Cœuve* le secrétaire communal a donné une carte de vote à un tiers sur la simple affirmation que ce dernier possédait la procuration du titulaire de la carte (il possédait bien la procuration, mais l'avait laissée à la maison). Une heure après arrive au secrétariat le porteur d'une autre procuration du même citoyen et le secrétaire fut naturellement critiqué d'avoir délivré la carte au premier citoyen.

Il y a lieu de blâmer les citoyens qui signent des procurations à différentes personnes pour la même élection, mais les autorités qui permettent aux citoyens d'aller retirer au secrétariat communal les cartes de tiers sont aussi responsables. Il conviendrait qu'elles décidassent une fois pour toutes que les cartes de vote doivent être remises à l'électeur personnellement. Il est difficile de dire si ces pratiques ont influé sur le résultat de l'élection. Elles ne sont en tout cas pas régulières et il faudra qu'elles disparaissent. Le Conseil-exécutif donnera aux communes les instructions nécessaires à cet effet.

- 7^o *Achat de suffrages*. Il est établi qu'on a versé de l'argent à certains électeurs pour gagner leur voix. Le cas le plus grave est celui de trois domestiques de *Schollis*, ferme située sur le territoire de la commune de *Charmoille*. Un parent de l'élu a remis à ces trois domestiques, le matin de l'élection, un billet de cinquante francs français, pour aller dîner en Alsace. Quelques jours auparavant il avait déjà obtenu de deux de ces domestiques la procuration et la carte de vote; la procuration du troisième fut signée le dimanche matin. Après coup les trois domestiques décidèrent d'aller voter eux-mêmes pour *M. Merguin*. Ils se rendirent à cet effet au local de vote, mais ils ne purent participer au scrutin vu qu'ils n'avaient plus leur carte de vote. Les trois électeurs restèrent jusqu'à deux heures près du local en vue de réclamer leurs procurations et leurs cartes de vote à leurs mandataires au cas où ils viendraient voter. Ceux-ci ne se montrèrent cependant pas et les trois domestiques ne purent pas voter. Ils ont été ainsi empêchés de voter pour l'un des candidats, mais le candidat adverse n'a cependant pas pu bénéficier de leurs voix.

La personne qui a donné le billet de 50 fr. français a reconnu les faits susmentionnés en ajoutant toutefois que l'entretien au cours duquel il remit la dite somme a eu lieu sur territoire français. La ferme de *Schollis* se trouve à cheval sur la frontière franco-suisse. La maison d'habitation et l'écurie où aurait eu lieu la remise du billet se trouvent sur territoire français. On peut se demander toutefois si ce fait exclut la possibilité de poursuivre l'auteur du délit (corruption électorale). Le Conseil-exécutif est d'avis que les

tribunaux doivent se prononcer sur le cas; il déférera donc ce dernier au juge.

Il s'est produit un autre cas à l'égard d'un électeur de Courtemaîche. Les faits ne sont toutefois pas établis clairement; ils n'ont influé en rien sur le résultat du scrutin, attendu que l'électeur dont il s'agit a renvoyé après coup l'argent qu'il avait reçu. La personne qui a versé l'argent est la même que celle dont il est question dans le cas de Schollis.

Il s'est produit enfin un cas à Bure où l'on a versé de l'argent dans un but électoral. Ce cas n'a eu aucun effet sur le résultat de l'élection, mais il est néanmoins assez grave. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il y a lieu de le déférer également au juge.

8° *Libations.* Il s'est produit un cas notoire dans ce genre de propagande. Peu de jours avant les élections trois membres du parti démocratique du district de Porrentruy se sont rendus à Colombier pour faire de la propagande électorale auprès des Ajoulots en service. Un soldat, cité comme témoin, déclare que ce soir-là le sergent-major a fait connaître à la troupe au moment de l'appel principal que tous les Jurassiens devaient se rendre au Café Ochsenbein après le licenciement. Le sergent-major n'indiqua pas de quoi il s'agissait. L'enquête n'a pas établi comment il avait pu faire une communication d'ordre privé pendant l'exercice. Il y a eu en tout cas intrusion d'affaires privées dans les affaires militaires et pareil abus était de nature à induire les soldats en erreur. Les trois délégués ajoulots s'étaient postés devant la porte de la caserne et invitèrent les soldats à venir boire un verre au Café Ochsenbein. Trente soldats environ répondirent à l'invitation. Deux des envoyés prirent la parole pour recommander la candidature de M. Choquard. Pareil procédé n'a évidemment rien de condamnable. Ce qui prête, en revanche, à critique c'est la façon dont les jeunes gens furent invités à voter par représentation et à signer des procurations. Presque tous les soldats présents signèrent une procuration. Les trois propagandistes déclarent qu'ils n'ont exercé aucune pression sur les soldats. La façon dont ceux-ci furent rassemblés et la méthode employée pour obtenir leurs procurations ne sont cependant pas admissibles.

9° *Pression exercée dans les fabriques.* Les plaignants prétendent que dans de nombreux cas des fabricants ont exercé une pression sur leurs ouvriers pour les faire voter en faveur de M. Choquard sous menace d'être renvoyés ou privés de travail. L'enquête a établi qu'à Porrentruy, à Miécourt et à Boncourt quelques patrons ont invité certains ouvriers à voter pour M. Choquard et leur ont remis des bulletins non-officiels au nom de ce dernier. Il n'a toutefois pas été prouvé que des patrons aient fait pression sur leurs ouvriers ou les aient menacés de les congédier. Dans un cas un ouvrier a été renvoyé et dans un autre un patron n'a plus donné de travail à un de ses ouvriers, mais la corrélation entre ces faits et les élections n'a pas été établie à suffisance.

Il ne reste que le cas de M. F., fabricant à Bure, qui donne à entendre dans une lettre adres-

sée au président du tribunal de Porrentruy (lettre écrite en raison d'une amende qui lui fut infligée par le juge) qu'il avait « même menacé des ouvriers s'ils ne votaient pas pour nous ». Entendu, l'auteur de cette lettre a reconnu avoir menacé un ouvrier de ne plus lui donner de travail pendant un certain temps. Nous estimons que ce cas doit aussi être déféré au juge.

10° *Distribution de bulletins de vote officiels avant l'ouverture du scrutin.* La veille du scrutin le secrétaire communal de *Bressaucourt* a remis à un électeur un bulletin officiel portant le nom de Choquard. Or, les bulletins officiels ne doivent être délivrés qu'au bureau de vote et pendant les heures du scrutin. L'allégué du dit secrétaire tendant à dire qu'il n'avait pas de bulletin non officiel et que c'est pour ce motif qu'il a remis un bulletin officiel n'est pas admissible. Les plaignants ont prétendu qu'un fabricant de Miécourt avait distribué des bulletins officiels à ses ouvriers avant le jour de l'élection; le fabricant visé conteste toutefois la chose et déclare que les bulletins qu'il a distribués étaient des bulletins non-officiels.

11° *Aménagement des bureaux de vote.* Les commissaires trouvent que l'aménagement des bureaux de vote de Boncourt, de Cornol et de Vendlincourt est défectueux et que l'électeur n'est pas suffisamment à l'abri de la surveillance des agents électoraux. Le secret du vote devrait être assuré, notamment quand la surveillance se fait de façon aussi intense que ce fut le cas à Vendlincourt et à Boncourt. Il n'est toutefois pas possible d'établir si l'insuffisance de l'aménagement des dits locaux de vote a pu vicier le résultat de l'élection.

* * *

Voilà quelles sont les irrégularités qui ont été découvertes et dûment constatées par les commissaires. Les autres griefs des plaignants n'étaient pas fondés; il n'en sera donc point question ici.

Influence des irrégularités sur le résultat général.

D'après le dépouillement des résultats de l'élection, M. Choquard avait obtenu 3277 voix et M. Merguin 3149 voix. Il y avait donc une différence de 128 voix.

Les commissaires arrivent à la conclusion qu'il y a lieu de déduire à M. Choquard les suffrages qui doivent être considérés comme nuls, soit douze voix, éventuellement quatorze. Le Conseil-exécutif arrive à la même conclusion; on pourrait, à vrai dire, émettre des doutes en ce qui concerne certains suffrages. En enlevant cependant à M. Choquard le maximum des suffrages, y compris les trente voix de Colombier, le résultat serait tel que l'élu dépasserait encore la majorité absolue. Dans ces conditions — même dans le cas le plus défavorable — il y a lieu de valider l'élection de M. Choquard.

Les frais de l'enquête montent à plus de 1000 fr. Bien qu'aux termes de l'art. 41 du décret du 10 mai 1921 concernant le mode de procéder aux votations et élections populaires, le Conseil-exécutif soit com-

pétent pour procéder à la répartition des frais, il tient à dire au Grand Conseil qu'il renoncera à mettre les frais, en tout ou en partie, à la charge des plaignants. Quoique les plaignants doivent, étant donnés les résultats de l'enquête, être déboutés de leurs conclusions, il n'en reste pas moins qu'il a été commis de nombreuses irrégularités dans l'élection du 13 juin. On ne peut pas dire que la plainte ait été faite à la légère et qu'elle ne soit aucunement fondée; on ne peut donc mettre les frais de l'enquête à la charge des plaignants.

Le Conseil-exécutif examinera, en revanche, si certaines communes ne devraient pas supporter une partie des frais, conformément à l'art. 42, paragraphe 2, du décret précité.

Vu ce qui précède, nous faisons au Grand Conseil les

propositions

suivantes:

- 1^o La plainte déposée par les sieurs P. Christe et Ch. Bernard, de Porrentruy, au sujet de l'élection du préfet de Porrentruy du 13 juin dernier est écartée et l'élection de M. Joseph Choquard est validée.
- 2^o Le Conseil-exécutif se réserve d'examiner s'il n'y a pas lieu de mettre une partie des frais de l'enquête à la charge de certaines communes du district de Porrentruy, conformément à l'art. 42, paragraphe 2, du décret du 10 mai 1926.
- 3^o Le Conseil-exécutif déférera au juge les personnes passibles d'une peine prévue au code pénal.

II.

Plainte concernant l'élection des juges et des juges-suppléants de Porrentruy du 13 juin 1926.

Par plainte du 21 juin les sieurs Boinay et Jobé, avocats, ont demandé l'annulation de cette élection. Les plaignants n'ont fait valoir aucun grief spécial; ils se sont bornés à invoquer les griefs allégués dans la plainte visant l'élection du préfet, ces griefs devant s'appliquer également, selon eux, à l'élection des juges et juges-suppléants. Les plaignants déclaraient, d'autre

part, dans une lettre d'accompagnement, que si l'élection du préfet ne faisait l'objet d'aucune réclamation, il y avait lieu de considérer leur propre plainte comme nulle et non avenue. La plainte visant l'élection du préfet n'a pas été retirée, mais comme le Conseil-exécutif propose de l'écartier, il peut conclure également au rejet de la plainte visant l'élection du tribunal. L'enquête n'a d'ailleurs révélé aucun fait qui pût mettre en question le résultat de l'élection des juges et des juges-suppléants.

Le Conseil-exécutif propose donc de valider cette élection.

III.

Plainte visant l'élection d'un juré à Lugnez.

Le 13 juin eut lieu également l'élection des jurés cantonaux. L'élection de Lugnez a donné lieu à une plainte et, conformément aux art. 26, n^o 15, et 61 de la Constitution, c'est le Grand Conseil qui doit statuer.

Vu que la plainte porte sur un fait unique et que l'affaire est d'importance minime, le Conseil-exécutif croit pouvoir se dispenser d'exposer le cas en détail ici. Il se borne à formuler ses propositions et son représentant les motivera verbalement.

Proposition:

- 1^o Déclarer nul le deuxième dépouillement du bureau de vote (du 14 juin);
- 2^o proclamer que chacun des candidats a obtenu 46 voix;
- 3^o ordonner que le procès-verbal de l'élection sera rectifié en conséquence et
- 4^o charger le préfet de Porrentruy de désigner l'élu par voie de tirage au sort.

Berne, le 7 septembre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président par intérim,

Merz.

Le chancelier,

Rudolf.

Recours en grâce.

(Septembre 1926.)

1° **Jaquet, Alfred**, de St-Imier, né en 1851, anti-quaire à Berne, a été condamné, le 19 janvier 1926, par le président du tribunal IV de Berne, à une amende de 6 fr. pour scandale public. Le recourant, qui n'est plus capable de travailler, doit être secouru par l'assistance publique. Vu son âge avancé, la direction de la police municipale et le préfet de Berne recommandent la remise de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende.*

2° **Röthlisberger, Otto-Simon**, de Langnau, né en 1899, cultivateur à Suberg, a été condamné le 15 avril 1926, par le juge de police d'Aarberg, à une amende de 50 fr. pour contravention à la loi sur les auberges et le commerce des spiritueux. A plusieurs reprises le prénommé, qui n'est pas en possession de la patente nécessaire, vendit au sieur M. un litre d'eau-de-vie de fruits (Bäziwasser). Dans son recours il dit avoir voulu rendre service à M. et qu'il ignorait contrevenir aux prescriptions légales. Le recours est recommandé par les autorités communales et par le préfet. La Direction de l'intérieur propose une réduction de l'amende à 20 fr., les amendes prévues par la loi pour un cas pareil à celui-ci étant trop fortes. Le Conseil-exécutif propose une réduction de l'amende de la moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à la moitié.*

3° **Chapuis, Ernest**, né en 1888, de Bonfol, ouvrier teinturier à Bâle, a été condamné le 23 juillet 1925, par le juge au correctionnel de Porrentruy, à 5 jours de prison pour mauvais traitements. Dans la nuit du 17 au 18 mai 1925, au domicile de la famille J.,

Chapuis frappa un certain St. au visage, le blessant à la lèvre et détériorant son dentier. Cependant que St. et le médecin, qui a établi le certificat, disent que Chapuis a frappé avec un instrument, Chapuis prétend ne s'être servi que de son poing. Chapuis demande maintenant une commutation de la prison en amende, car il craint de perdre son emploi. Le prénommé a cependant déjà été condamné, en 1909, à 4½ ans de détention correctionnelle pour mauvais traitements suivis de mort, et en 1912 à trois jours de prison pour lésions corporelles. Dans ces conditions, le recours ne peut être pris en considération.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

4° **Baumann, Jean**, de Hasle près Berthoud, né en 1893, magasinier à Berne, a été condamné le 4 décembre 1925, par le président du tribunal IV de Berne, à 7 amendes de 10 fr. chacune, pour contravention à la loi sur le timbre. Baumann avait négligé de timbrer les quittances de son traitement. Son patron n'avait jamais attiré son attention, paraît-il, sur cette obligation. Ce n'est que lorsqu'ils entrèrent en conflit que l'affaire se découvrit et que plainte fut portée. Vu la situation précaire du recourant les autorités de police municipale proposent la remise de l'amende. Le préfet et la Direction des finances se prononcent en revanche pour une réduction de la moitié. Le Conseil-exécutif croit pouvoir aller plus loin et propose de réduire l'amende à 20 fr. Baumann aura encore à supporter le droit de timbre extraordinaire et les frais.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 20 fr.*

5° **Chavannes, Joseph**, né en 1907, de Porrentruy, a été condamné pour contravention à la loi scolaire, par le juge de police de Porrentruy, le 7 janvier 1926,

à 2 amendes de 3 fr. 20 et 2 fr. 40; le 25 février à une amende de 8 fr. et le 18 mars, à une amende de 8 fr., ensemble 21 fr. 60. Chavannes n'a pas suivi, sans excuses, l'école complémentaire de l'hiver 1925/26. Dans son recours, il prétend qu'ayant fait son école de recrues en 1925, il n'était plus tenu de suivre les cours du soir. Ce n'est toutefois là qu'un prétexte, car le devoir du prénommé était de se renseigner sur ses obligations auprès des autorités scolaires. Chavannes est d'ailleurs un amateur notoire de l'école buissonnière. A maintes reprises les autorités scolaires ont dû le poursuivre, ainsi que son père Léon Chavannes, pour ce motif; ils recourent contre chaque condamnation. Le Grand Conseil a, en 1923, rejeté un recours en grâce de Léon Chavannes. La Direction de l'instruction publique et le Conseil-exécutif proposent cette fois aussi le rejet de la requête.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

6° **Gammenthaler, Fritz**, né en 1895, de Sumiswald, a été condamné le 8 mars 1926 par le tribunal correctionnel de Berne à 70 jours de détention correctionnelle, commués en 35 jours de détention cellulaire, pour faux en écriture privée et usage de faux. Membre de la caisse municipale d'assurance contre le chômage — dont les statuts prévoient, pour l'octroi d'une aide à un chômeur, six mois au moins de travail chez le même patron — Gammenthaler fut licencié pour manque de travail par le paveur H. le 25 septembre 1925, quelques semaines avant le terme prévu par la caisse de chômage. Il ne trouva rien de mieux que d'antidater le certificat d'entrée chez H. Les organes de l'office du travail découvrirent tout de suite le faux. G. demande maintenant une remise complète de la peine. Les autorités de police locale et le préfet proposent de réduire celle-ci à 20 jours. Le juge ne pouvait appliquer à G. le sursis, celui-ci ayant déjà été condamné à 20 jours de prison, avec sursis, pour vol en 1921. Vu qu'aucun dommage n'est résulté du délit, que le tribunal lui-même ne considère pas comme bien grave, le Conseil-exécutif croit pouvoir se ranger à la proposition des dites autorités.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 20 jours.*

7° **Sommer né Helblig, Marie**, femme d'André, née en 1894, de Wyssachen, a été condamnée le 1^{er} mars 1926 par le président du tribunal V de Berne à deux amendes de 10 fr. chacune, pour voies de fait. Le 16 et 17 janvier 1926 la femme Sommer s'est livrée à des sévices sur la personne des époux H. Dans la fixation des amendes, le juge a tenu compte des peu

commodes voisins que sont les époux H. Vu la situation de la famille Sommer, les autorités communales proposent une remise complète des amendes, tandis que le préfet propose une réduction de la moitié seulement. Le Conseil-exécutif fait sienne cette dernière proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la moitié des amendes.*

8° **Flückiger, Hans-Otto**, né en 1904, de Huttwil, mécanicien d'automobiles, à Berne, a été condamné le 26 décembre 1925 par le président du tribunal V de Berne à une amende de 50 fr. pour contravention aux prescriptions sur les automobiles. Le 16 décembre 1925, le recourant passa la route de Laupen, à Berne, à l'allure de 53 km. à l'heure. D'après le rapport de la direction de la police municipale, le prénommé est un homme de bonne réputation, dont la situation est critique, de sorte qu'on recommande de réduire l'amende à 20 fr. Le préfet propose une réduction à la moitié. S'il convient de tenir compte de la situation du recourant, une application sévère des prescriptions n'en est pas moins nécessaire vis-à-vis des automobilistes qui font fi de leurs obligations.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la moitié de l'amende.*

9° **Grädel née Rickli, Elise**, femme de Rodolphe, née en 1871, a été condamnée le 26 octobre 1925 par le juge de police de Trachselwald à une amende de 200 fr. pour calomnie. La femme Grädel a accusé, en public, le notaire St. d'avoir falsifié le registre foncier. Vu la gravité de cette accusation, qui ne reposait sur rien, force fut au juge d'appliquer une peine sévère. Dans son recours, la prénommée fait valoir qu'elle souffre de dépression morale, la situation économique de sa famille étant loin d'être bonne. D'après les autorités communales, qui recommandent le recours, la femme Grädel présenterait des symptômes de troubles mentaux. Le préfet propose une réduction de l'amende, en relevant que la susnommée est une personne excitée, qui ne saurait être rendue complètement responsable de ses actions.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 50 fr.*

10° **Grosjean, Georges**, né en 1892, de Saules, horloger, actuellement détenu au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 3 février 1922, par les assises

du IV^e arrondissement, à 9 ans de réclusion, sous déduction de 6 mois de détention préventive, pour tentative d'assassinat. Le 4 juillet 1922, Grosjean, qui était en instance de divorce, tentait près du pavillon Felseck à Bienne d'assassiner sa femme, séparée de lui depuis environ un an. Dans ce but il était venu d'Yverdon à Bienne. Son plan n'échoua que grâce à un agent de la Sécurité, attiré par les appels au secours de la victime. Le prénommé, qui s'était constitué prisonnier immédiatement, ne montra aucun repentir de son acte; au contraire, il regretta n'avoir pas réussi. D'un examen psychiatrique auquel il fut soumis, les experts conclurent que Grosjean n'était pas atteint de maladie mentale au vrai sens du mot, mais qu'il souffrait d'anomalie constitutionnelle du caractère. La conscience de son action et de sa culpabilité n'en sont point diminuées, cependant il se peut qu'au moment de la tentative de meurtre son libre arbitre se soit trouvé quelque peu restreint. Grosjean, qui a passé maintenant un peu plus de quatre ans au pénitencier de Thorberg, demande remise du reste de la peine. La condamnation prononcée par la cour d'assises semble répondre aux circonstances et n'est pas excessive. L'examen du dossier ne laisse pas une bonne impression du prénommé; sa conduite depuis la condamnation n'est de même pas faite pour lui valoir une mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

11° Hostettler, Rodolphe, né en 1880, de Wahlern, cultivateur au Krummoosboden, a été condamné le 23 janvier 1924 par la I^{re} chambre pénale de la Cour suprême à 3 jours de prison et à trois amendes de 20 fr., 20 fr. et 10 fr. pour menaces, mauvais traitements et mauvais traitements exercés sur des animaux. Le prénommé a payé les amendes et demande maintenant la remise de l'emprisonnement. D'un certificat médical versé au dossier il appert que le recourant est un individu anormal et irritable. Vu le fait qu'une détention aurait une influence défavorable sur l'état mental de Hostettler et ne pourrait qu'envenimer ses relations, déjà tendues, avec les voisins, les autorités municipales recommandent la remise de la peine d'emprisonnement. Le préfet de Schwarzenbourg fait la même proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine de prison.*

12° Hofer, Jean, de Biglen, né en 1900, a été condamné le 3 septembre 1925, par le juge de police de

Porrentruy, à 2 jours de prison pour contravention à l'interdiction des auberges, prononcée contre lui ensuite de non-paiement de sa taxe militaire. Le 4 août 1925 le recourant achetait dans un restaurant un litre d'eau-de-vie, fait qui entraîna sa condamnation. Dans son recours, Hofer, qui à l'époque du délit était portier à l'Hôtel Suisse à Porrentruy, dit avoir été chargé par un voyageur logeant à l'hôtel de lui procurer un litre d'eau-de-vie. Cette explication semble cependant peu digne de foi. La conduite de Hofer ne donne pas précisément matière à plainte, mais il semble que le prénommé dépense à la légère le peu d'argent qu'il gagne. Avec quelque bonne volonté il eût certainement pu acquitter sa taxe militaire et éviter ainsi l'interdiction des auberges. Si le Conseil-exécutif se range aux propositions du préfet de Porrentruy, qui tendent à une remise de la peine, cela tient surtout à ce que Hofer est maladif et qu'il a complètement payé sa taxe militaire arriérée.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

13° Rothacher, Edwin, né en 1889, de et à Blumenstein, journalier, a été condamné par le tribunal correctionnel de Thoune, le 23 mars 1923, à 4 mois de détention correctionnelle, commués en 60 jours de détention cellulaire, pour vol, et le 25 juillet 1924 à 2¹/₂ mois de détention correctionnelle, pour recel en cas de vol et vol. Ensuite de la condamnation de 1924, le sursis prononcé lors du premier jugement fut révoqué. Avant de lui accorder cette faveur, le tribunal avait d'ailleurs longtemps hésité, car le prénommé ne remplissait pas complètement les conditions voulues, ayant déjà subi en 1921 une condamnation à 6 jours de prison, pour menaces. En considération de sa famille et du bon certificat délivré par son patron, les juges s'étaient en fin de compte montrés indulgents. Rothacher se livrant au vagabondage, le Conseil-exécutif prononça son internement dans une maison de travail, mais avec sursis et fixation d'un temps d'épreuve d'un an. Rothacher ne s'étant pas bien conduit durant ce délai, l'internement fut ordonné par décision du 21 août 1923. L'examen d'un recours en grâce présenté le 1^{er} janvier 1925 fut renvoyé à plus tard, sur la proposition des autorités communales. Celles-ci disaient qu'au fond le caractère du recourant n'est pas mauvais et que sa conduite est surtout le résultat de l'alcoolisme et de différends familiaux. Occasion fut donnée à Rothacher de montrer s'il voulait améliorer sa conduite. Malheureusement, le certificat des autorités communales est défavorable à cet égard. Rothacher continue de boire plus ou moins. Toutes les observations, les menaces même, sont restées sans résultat. Bien qu'une remise fût désirable, lesdites autorités ne peuvent guère la

recommander. Il ne saurait donc être question d'accueillir le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

14° **Frauchiger, Frédéric**, d'Eriswil, né en 1878, cultivateur et garde champêtre à Krauchthal, a été condamné le 25 octobre 1925, par le juge de police de Berthoud, à 20 fr. d'amende pour contravention à la loi cantonale sur la chasse. Le 17 octobre 1925 le prénommé fauchait sur ses terres lorsqu'un chevreuil blessé par un chasseur se réfugia non loin de lui dans un buisson. Frauchiger tira l'animal de sa cachette et le remit au chasseur arrivé sur ces entrefaites. Il fut poursuivi de ce chef pour contravention à l'art. 15 de la loi sur la chasse. La Direction des forêts, compétente en la matière, ne voit cependant rien dans cette affaire qui eût dû amener une condamnation; elle se prononce dès lors pour la remise de la peine. Le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende.*

15° **Fueg, Emile**, de St-Joseph, né en 1867, aubergiste à Courtételle, a été condamné le 20 octobre 1925 par le juge de police de Delémont à 50 fr. d'amende pour contravention à la loi sur les auberges. Dans la nuit du 20 au 21 septembre 1925, Fueg, après la fermeture de son établissement, continua à servir des clients dans sa cuisine. Ce local n'étant pas compris dans la patente, le prénommé était punissable. Dans son recours il dit avoir simplement fêté son anniversaire avec quelques amis. Comme cependant il est né le 19 septembre 1867, il n'y avait pour lui aucun motif d'inviter des amis à prendre un verre et de fêter cet anniversaire dans la nuit du 20 au 21 septembre. Fueg, qui a déclaré se soumettre au jugement, ne dit pas ne pouvoir payer l'amende. C'est d'ailleurs la cinquième fois qu'il est puni pour contravention à la loi sur les auberges.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

16° **Zeller, Edouard**, né en 1872, de Zweisimmen, cultivateur, a été condamné le 16 janvier 1925, par la I^{re} Chambre pénale, pour mauvais traitements envers les animaux à 40 fr. d'amende et à 2 jours de prison. Pendant l'hiver 1923/24, Zeller, malgré les nombreuses représentations des autorités, n'a pas fourragé suffisamment son bétail. L'enquête a établi que trois

bêtes étaient considérablement sousalimentées. A l'appui de son recours, le prénommé se dit suffisamment puni par l'amende et les frais considérables que l'affaire a entraînés. C'est un homme maladif qui depuis sa condamnation vit dans la crainte d'aller en prison, chose qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour sa santé. Les autorités de Zweisimmen ne peuvent néanmoins recommander le recours. Il ressort du rapport de la préfecture que jusqu'à présent la peine de prison n'a pu être purgée parce qu'à chaque sommation Zeller produit un certificat médical; le prénommé aurait au surplus déclaré qu'il n'irait pas à Blankenburg et « qu'on verrait ce qui arriverait ». C'est au demeurant un homme tranquille, appliqué à son travail et qui ne peut se faire à l'idée de purger 2 jours de prison. La préfecture propose dans ces conditions la remise de l'emprisonnement, mais avec élévation de l'amende à 100 fr. Il faut toutefois faire remarquer que Z. a déjà été condamné, en 1917, à 2 jours de prison et 20 fr. d'amende pour de mêmes faits. Il fut constaté, à cette occasion, qu'il n'avait pas agi par ignorance, des représentants de l'autorité et des voisins lui ayant maintes fois montré comme on doit fourrager et l'ayant invité à acheter du foin, ce que ses moyens lui permettaient de faire. Vu ces circonstances, le tribunal a trouvé qu'une amende ne suffisait plus. Un certificat médical établi en novembre 1925 présente Zeller comme souffrant du cœur, mais ceci ne l'empêcherait pas de faire ses deux jours de prison. Une si courte détention n'influera en rien sur son état de santé. Il n'existe dès lors point de motif de déférer au recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

17° **Streit née Steffen, Emma**, femme d'Adolphe, de Zimmerwald, née en 1879, a été condamnée par le président du tribunal V de Berne, le 3 septembre 1925, à deux amendes de 50 fr. et 6 fr. pour calomnie et tapage, et le 11 novembre suivant à 8 jours de prison et 50 fr. d'amende pour calomnie. Cette femme a répandu, sans preuve, chez les habitants de la maison le bruit qu'une femme Sch. avait volé un tabouret. Malgré la condamnation de septembre elle répéta en octobre les mêmes calomnies. Devant l'entêtement de la prénommée à répandre ces faux bruits, le juge se vit forcé d'appliquer une peine d'emprisonnement. La femme Streit sollicite maintenant la remise des deux peines, en disant souffrir de troubles nerveux, de telle sorte qu'à certains moments elle ne serait plus maîtresse d'elle-même. Les propos tenus sur la femme Sch. l'auraient été sans réflexion. Le médecin traitant croit qu'un emprisonnement aurait des suites assez graves pour l'état de santé de dame Streit. Les au-

torités de police et le préfet de Berne, qui trouvent la recourante assez punie par les amendes — qu'elle aura beaucoup de peine à payer, le mari touchant un minime salaire — recommandent la remise de la prison. A part les deux cas susmentionnés, on ne sait rien de mauvais sur la recourante. Le Conseil-exécutif peut, dans ces conditions, faire siennes les propositions des autorités locales.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'emprisonnement.*

18° Weingart, Hermann, de Grossaffoltern, né en 1901, menuisier à Vorimholz, a été condamné le 30 avril 1926 par le juge de police d'Aarberg, à une amende de 50 fr. pour **contravention à la loi sur les auberges**. D'après le rapport de police le pré-nommé a organisé avec des amis, le Vendredi-saint et le lundi de Pâques, une beuverie au bord de la forêt sise au-dessus de Vorimholz. La bière, fournie par l'auberge Moser au dit lieu, était revendue 40 cts. la bouteille. Toute personne passant par là pouvait en obtenir. C'est ainsi que 120 bouteilles furent bues le Vendredi-saint et 225 le lundi. Cette beuverie avait été arrangée principalement pour mettre en colère l'aubergiste Schüpbach, de Vorimholz, qui est en procès avec le recourant et ses amis. Le recours présente tout l'affaire comme une vieille coutume locale, où l'on s'amuse joyeusement entre amis en chantant de gaies chansons. Weingart dit, pour ce qui le concerne, avoir ignoré être en contravention. Les autorités communales et le préfet recommandent le recours. La Direction de l'intérieur se prononce en revanche pour le rejet, car ces sortes de beuveries ne sont que des causes de désordre qu'il faut réprimer.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

19° et 20° Gschwind, Alphonse, né en 1886, cultivateur à Mormont, et Béchir, Charles, né en 1903, domestique du précédent, ont été condamnés le 15 décembre 1925 par le juge de police de Porrentruy, chacun à une amende de 30 fr. pour **délit forestier**. Du procès-verbal dressé contre eux, il ressort que le 17 novembre 1925, ils volèrent, dans la forêt des « Vieilles roches », commune de Courchavon, du bois qu'ils transportèrent au moyen d'un char à un cheval. Dans leur recours en grâce, les pré-nommés expliquent la chose de telle sorte que le domestique Béchir serait le principal coupable, Gschwind n'étant que complice. Un rapport du garde forestier adressé à la Direction des forêts montre toutefois que la culpabilité de Gschwind n'est pas moindre que celle de son domestique. La

dite Direction propose le rejet du recours, proposition que le Conseil-exécutif fait sienne.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

21° et 22° Les frères Wyss, Jean, né en 1887 et Wyss, Adolphe, né en 1898, de Hessigkofen, colporteurs, ont été condamnés le 15 décembre 1925 et le 3 février 1926 par le juge de police de Fraubrunnen, pour **contravention aux prescriptions sur le colportage**, à deux amendes de 10 fr. Ils avaient acheté des sacs dans la commune de Mulchi, pour le compte de la maison Ziehler, à Berne. Dans son recours, leur mandataire fait valoir que la direction de la police municipale de Berne lui aurait dit que pour le genre d'affaires pratiqué par ses clients une carte de voyageur était seule nécessaire. Il en fit donc établir immédiatement une pour les frères Wyss. Malgré cela, procès-verbal fut dressé contre eux, et il furent condamnés, ensuite des renseignements incomplets donnés par l'autorité. D'après le rapport de la direction de la police municipale, les questions posées par la maison Ziehler étaient si peu claires que ladite direction renvoya la demanderesse au préfet ou au bureau cantonal des patentes. D'autre part, le premier jugement datant de décembre 1925, les frères Wyss devaient savoir que la carte de voyageur de commerce ne pouvait suffire pour leurs achats, mais qu'une patente de colporteur était nécessaire. Il était du devoir de sieur Ziehler de s'informer exactement au sujet de la pièce justificative nécessaire pour l'achat de sacs, avant de mettre ses agents en campagne. Comme il s'agit d'ailleurs d'une faible amende, le Conseil-exécutif propose le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

23° D'Epagnier, Oscar, né en 1877, de Marin, horloger, a été condamné le 6 février 1926, par le tribunal correctionnel de Nidau, à 3 mois de détention correctionnelle, commués en 45 jours de détention cellulaire, sous déduction de 10 jours de détention préventive, pour **vol simple**. En automne 1925, le pré-nommé a relevé des filets sur le lac de Bienne et s'est approprié le poisson. Le préfet recommande le recours pour le seul motif que d'Epagnier s'est donné toute la peine possible afin d'indemniser les parties civiles. Le recours ne peut cependant être pris en considération, le pré-nommé ayant subi déjà 6 condamnations pour vol et pour faux qualifié.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

24° Zaugg, Fritz, né en 1898, d'Eggiwil, charretier à Niederscherli, a été condamné, le 4 avril 1924 par le président du tribunal de Berthoud à 5 jours de prison et le 9 décembre 1924, par le président du tribunal V de Berne, à 14 jours de la même peine pour non accomplissement intentionnel d'obligations alimentaires. Zaugg était tenu de verser une pension alimentaire mensuelle de 35 fr. pour son enfant naturel, qu'il avait reconnu. Il ne satisfait pas à cette obligation. Dans son recours il dit n'avoir pas payé la pension par suite de différends quant à la manière d'élever l'enfant, et affirme, pour l'avenir, vouloir remplir ses obligations. D'un rapport des autorités de l'assistance publique, il ressort que le prénommé montre effectivement de la bonne volonté à s'acquitter. L'hiver dernier il a soutenu ses parents et ses jeunes frères et sœurs, de telle sorte que l'assistance n'a pas eu à intervenir. Le préfet de Berne propose une réduction à 10 jours. Le Conseil-exécutif se rallie à cette proposition; une remise complète ne saurait en revanche avoir lieu, Zaugg n'ayant pas tenu compte de sa première condamnation.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'emprisonnement à 10 jours.*

25° Bolz, Fritz, né en 1894, de Röthenbach, boucher à Bâle, a été condamné, le 1^{er} novembre 1921 par le tribunal correctionnel du Bas-Simmenthal à 3 mois de détention correctionnelle pour vol, et le 7 juillet 1922 à une aggravation d'un mois de la même peine pour vol et abus de confiance. Dans l'été de 1921, le sieur Bolz a dérobé environ 60 bouteilles de vin et un seau de graisse de porc à son patron. Plus tard, il a commis des détournements pour un montant de 547 fr. 70, provenant de viandes livrées. Le sursis accordé au prénommé fut révoqué le 13 octobre 1925, Bolz ayant été à nouveau condamné par la cour d'appel de Bâle à 2 semaines de prison pour vol. Bolz, dans son recours, fait valoir principalement des raisons de famille; depuis sa condamnation il ne lui a plus été possible de s'engager à la Société de consommation de Bâle, ni de trouver un travail régulier. Si sa demande est rejetée sa famille tombera à la charge de l'assistance publique. Bolz ayant récidivé pendant le temps d'épreuve à lui fixé, il n'est pas possible de lui accorder maintenant la grâce entière; eu égard à sa famille, en revanche, on peut recommander une réduction de la peine à 2 mois.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 2 mois de détention correctionnelle.*

26° Weibel, Albert, de Seewil, né en 1895, courtier de publicité, a été condamné, le 26 février 1926, par la I^{re} chambre pénale, à 15 jours de prison pour mauvais traitements et escroquerie. Le 10 juillet 1925 près du kiosque de tramways de la gare de Berne, Weibel en vint aux mains avec un nommé L. et le frappa de coups de pied. D'autre part, Weibel était engagé par la maison B. au fixe avec une provision; sa tâche consistait à recueillir des abonnements pour la revue illustrée «La Maison Suisse», dont les abonnés sont assurés en cas de mort et d'invalidité ensuite d'accident. Weibel, malgré la clause qui le lui interdisait, passa un contrat d'abonnement avec un certain T. qui est infirme et ne pouvait dès lors être mis au bénéfice de l'assurance, d'où un préjudice pour la maison représentée par Weibel. Ce dernier a au surplus déjà subi des condamnations pour escroquerie et détournements. L'autorité de police municipale et le préfet se prononcent pour le rejet du recours, avis auquel se range le Conseil-exécutif.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

27° Heiniger née Hänni, Elise, épouse divorcée de Walter Heiniger, de Dürrenroth, née en 1890, domiciliée à Niedergerlafingen, a été condamnée le 16 avril 1926, par le président du tribunal de Trachselwald, à une amende de 20 fr. pour contravention à l'ordonnance sur les pharmacies. Le 26 février 1926 elle fut dénoncée pour colportage dans la commune de Rüegsau d'une pommade dite «baume de Biberist». La recourante demande que l'amende lui soit remise. D'après un rapport des autorités communales de Niedergerlafingen, dame Heiniger doit subvenir seule à l'entretien de ses deux enfants, son ex-mari parti à l'étranger ne donnant rien; il est fort possible que l'assistance publique doive un jour ou l'autre les aider. La prénommée a déjà fait preuve de bonne volonté en payant les frais. Le préfet et la Direction des affaires sanitaires appuient la demande. Le Conseil-exécutif se range à leur avis.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende.*

28° Steiner, Ernest, né en 1902, de Buetigen, président de la Société des tambours de Longeau, a été condamné le 28 décembre 1925, par le juge de police de Büren, à une amende de 40 fr. pour contravention à la loi sur les jeux. Le dimanche 29 novembre 1925 la Société des tambours de Longeau organisait un loto sans être en possession de l'autorisation nécessaire. Une demande dans ce sens fut retournée par le

préfet avec la remarque que l'autorisation ne pouvait être accordée que pour un jour et non pour trois et qu'en outre le local où aurait lieu le loto devait être indiqué. La Société des tambours ne donna aucune réponse. Dans son recours celle-ci dit avoir considéré l'affaire comme réglée. Cette allégation ne saurait être prise en considération, car le renvoi de la préfecture ne pouvait d'aucune manière laisser supposer que l'affaire était en ordre. Vu qu'on ne peut admettre les dires du recourant, le Conseil-exécutif propose le rejet.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

29° Studer, Joseph, né en 1900, de Graffenried, a été condamné le 16 juillet 1923, par le juge au correctionnel de Frutigen, à 20 jours d'emprisonnement pour abus de confiance. Un certain Walter A. qui avait emprunté 23 fr. à demoiselle Hermine M. remit cette somme à Studer pour l'adresser à ladite personne. Celle-ci reçut une lettre par laquelle Studer l'avisait qu'à la demande de A. il lui adressait la somme due. Le recourant avait collé quatre coins de timbres-poste au pied de ladite lettre. Lors du premier interrogatoire il prétendit avoir joint l'argent à la lettre, plus tard il avoua avoir voulu, l'argent étant dépensé, tromper demoiselle M. au moyen des morceaux de timbres. Le juge lui accorda le sursis. Mais Studer fut condamné, le 3 février 1925, à 6 jours de prison pour vol simple, ce qui fit révoquer le sursis. Il se rendit, en outre, coupable de vol de bois façonné en décembre 1924 et décembre 1925. Devant subvenir aux besoins de sa famille, le recourant demande la remise complète ou tout au moins partielle des deux peines. Les autorités municipales et le préfet proposent une nouvelle application du sursis. Une telle proposition, qui établirait une sorte de sursis de grâce auprès du sursis accordé par les tribunaux mènerait trop loin et ne peut être prise en considération. La première condamnation devait mettre Studer en garde et une remise complète n'est pas possible. Cependant, comme il ne s'agit pas de cas très graves, nous proposons une réduction des deux peines à 14 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction des deux peines à 14 jours.*

30° Brehm, Jean-Jacques, né en 1885, de Lupfig, mécanicien, président du Club de football de Reuchenette, a été condamné le 26 février 1926, à une amende de 50 fr., pour avoir organisé une tombola sans la permission des autorités. Vu que le requérant semble n'avoir pas été suffisamment renseigné par l'autorité compétente

et qu'il ne s'agit en somme que d'une petite tombola, le Conseil-exécutif propose de réduire l'amende à 20 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 20 fr.*

31° Rentsch, Otto-Albert, né en 1904, de Köniz, mécanicien, a été condamné le 9 février 1926, à une amende de 50 fr. pour contravention à l'ordonnance sur la circulation des véhicules à moteur et des vélocipèdes. Le 2 février 1926, R. passa en motocyclette la route de la Tiefenau à une vitesse de 52 km à l'heure. Dans son recours, R. fait valoir qu'ayant été longtemps sans travail, il ne lui était pas possible de payer l'amende; cet allégué est confirmé par la direction de la police municipale. Cette dernière propose, vu la situation économique du recourant, qui a toujours joui d'une bonne réputation, de réduire l'amende à 20 fr., proposition à laquelle se joint le préfet. De même que pour le cas Flückiger, le Conseil-exécutif propose la remise de la moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende de moitié.*

32° Feller, Albert, né en 1904, de Strättligen, casseroier, a été condamné le 29 septembre 1923 par le juge de police de Thoune à 8 jours d'emprisonnement, pour vol simple. Vers la fin de juillet 1923 il s'appropriait une lanterne électrique fixée à un vélo. Le sursis accordé lors de cette condamnation fut révoqué ensuite d'une nouvelle condamnation pour vol avec effraction. Le préfet et les autorités compétentes ne pensent pas qu'il doive être donné suite au recours. Feller avait un moyen d'éviter la prison, il n'a pas tenu compte de l'avertissement reçu; il n'a donc qu'à subir les conséquences de sa conduite. On peut prévenir que Feller ne perde son emploi en lui faisant subir son emprisonnement pendant la morte saison.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

33° Siegenthaler, Jean, de Langnau, né en 1866, commerçant à Berne, a été condamné le 16 février 1926, par le président du tribunal V de Berne, à une amende de 50 fr., au paiement d'une patente supplémentaire de 5 fr. et aux frais s'élevant à 5 fr. 50 pour contravention à la loi sur les auberges. Dame Siegenthaler exploite un commerce d'épicerie auquel elle a joint la vente des

boissons alcooliques. Le recourant reconnaît avoir joué à maintes reprises du vin, aux cartes, avec les nommés B. et K. Lorsque K. ne pouvait payer le vin perdu, la valeur était inscrite au carnet d'achat de son épouse. Siegenthaler dit ne pouvoir payer cette amende et demande qu'elle soit réduite. La direction de la police municipale confirme les dires du recourant, qui se trouve dans une mauvaise situation financière et qui ensuite de maladie a perdu une partie de sa capacité de travail. A plusieurs reprises la famille a reçu des secours de l'assistance publique. Ladite autorité propose de réduire l'amende à 10 fr., le préfet à 20 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 20 fr.*

34° Tschan, Fritz, originaire de Zuzwil, né en 1903, jardinier, domicilié à Muri près Berne, a été condamné le 9 décembre 1924 par le président de tribunal V de Berne, à 14 jours d'emprisonnement pour inaccomplissement intentionnel de l'obligation de fournir des aliments. Par une déclaration écrite donnée le 7 janvier 1924, le présumé s'engageait vis-à-vis des autorités d'assistance de la ville de Berne à fournir un subside mensuel de 10 fr., avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 1923, aux frais d'entretien de sa mère par sa famille. N'ayant pas rempli son engagement Tschan fut dénoncé et condamné; il semble s'être actuellement amélioré. Dans son recours daté de janvier 1925 il dit vouloir, à l'avenir, remplir régulièrement cette obligation. Comme il n'a jamais subi de condamnation, il fut convenu d'attendre, avant de statuer sur son recours, de voir si Tschan tiendrait ses promesses. D'après un rapport de la municipalité, le présumé paie régulièrement sa quote-part, rien ne s'oppose donc à une remise de peine. Dans ces conditions, la proposition du préfet de Berne d'une remise de la moitié de la peine, peut être remplacée par une remise complète, vu que Tschan n'avait pas de casier judiciaire.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

35° Glanzmann, Hermann, né en 1886, originaire d'Hasle près Berthoud, voyageur de commerce, a été condamné le 1^{er} avril 1925, par la I^{re} Chambre pénale, à une amende de 80 fr. pour diffamation. D'après la plainte, Glanzmann aurait accusé le secrétaire municipal de B. de falsification du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juillet 1924, ajoutant que ce n'était pas la première fois que des procès-verbaux auraient été changés en faveur d'un sieur B. ou du plaignant R. La calomnie fut trouvée tellement grave,

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

en première instance, que le présumé fut condamné à la prison. La Chambre pénale cependant ne retint que l'accusation de diffamation et condamna Glanzmann à une amende de 80 fr. — Le présumé présente un recours dans lequel il fait valoir son manque de ressources. Le préfet propose de le rejeter, car Glanzmann, par son attitude particulièrement agressive, a mérité la condamnation. Comme il s'agit d'un cas grave de calomnies, et que la juridiction supérieure a passablement adouci la condamnation première, le Conseil-exécutif propose le rejet.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

36° Vallat, Louis, né en 1899, originaire de Bure, horloger, a été condamné, les 16 mai et 6 juin 1925 par le juge de police de Porrentruy, à deux amendes de 3 fr. et 5 fr., pour contravention à l'ordonnance sur la circulation des véhicules à moteur et des vélocipèdes. Il s'était servi de sa bicyclette, sans avoir fait renouveler le permis de circulation. Dans un recours en remise des deux amendes, le père du présumé fait valoir que son fils Louis, atteint d'une maladie mentale, ne peut être rendu responsable de cet oubli; d'autre part, la situation de la famille est précaire. Les autorités municipales confirment ces faits et recommandent la prise en considération du recours. La préfecture aussi, par commisération, appuie la requête.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des amendes.*

37° Kirchhofer, Joseph, originaire de Büren, né en 1881, mécanicien, époux de Sophie née Stoll, a été condamné par le président du tribunal V de Berne, le 4 août 1925, à une amende de 6 fr. pour tapage public, par le président du tribunal IV de Berne, le 19 août 1925, à une amende de 5 fr. pour contravention à l'ordonnance sur la circulation des véhicules à moteur et des vélocipèdes, le 21 septembre 1925 à trois amendes de 5, 2 et 2 fr., et le 4 novembre 1925 à une amende de 20 fr. pour tapage public, soit au total à 40 fr. d'amende. Dans son recours, le présumé dit se trouver dans l'impossibilité de payer les amendes. Les autorités de la police municipale déclarent vraies les indications de Kirchhofer au sujet de sa situation financière; elles ajoutent qu'à part les faits ci-dessus, on n'a rien à lui reprocher et recommandent de réduire la peine de moitié. Le préfet de Berne est de même avis.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la moitié des amendes.*

38° **Stähli**, Alfred, né en 1890, originaire de Weissenfluh, journalier, a été condamné le 13 juillet 1925, par le juge au correctionnel de l'Oberhasle, à une amende de 10 fr. pour détournement d'objet trouvés. Ayant trouvé un sécateur dans son jardin, il omit de le rendre. Dans sa demande en remise de l'amende, Stähli dit n'être pas en état de la payer. Suivant le rapport des autorités communales d'Innertkirchen, le recourant aurait reçu, en 1923, 1924 et 1925, des secours de l'assistance publique. Attendu que Stähli n'a, jusqu'à ce jour, jamais été condamné et qu'il ne s'agit en somme que d'un cas bénin, le Conseil-exécutif propose la remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende.*

39° **Bernard**, Joseph, originaire de Fontenais et y demeurant, boucher, a été condamné le 18 juin 1925, par le juge de police de Porrentruy, à une amende de 100 fr. pour commerce de bétail sans patente. En juin 1925 le prénommé achetait à Grandfontaine trois porcs qu'il fit conduire directement à la gare de Porrentruy par son frère. De là ils furent directement embarqués et expédiés au boucher St. à Binningen. Le recours fait valoir que Bernard débite de la viande dans plusieurs localités et que, pour éviter des pertes, il se voit souvent forcé de prendre du bétail sur pied en paiement. Il a cédé les trois porcs, acquis de cette manière, sans bénéfice au boucher St. Les autorités communales appuient la requête; de son côté, le préfet se demande si la réduction de l'amende de moitié serait opportune. Dans un long exposé la Direction de l'agriculture s'oppose à ce que le recours soit pris en considération. Elle rappelle qu'au présent cas Bernard a aussi contrevenu aux prescriptions concernant la délivrance des certificats de santé. Au lieu de faire établir le certificat à son nom, puisqu'il était acheteur, il a insisté pour que le nom de St. figure en cette qualité. Les associations, tant suisse que cantonale, des marchands de bétail ont fait de pressantes démarches auprès de la Direction de l'agriculture au sujet des nombreux bouchers qui font le commerce de bétail sans patente et pour que des mesures soient prises afin de mettre un terme à ces manœuvres. Une prise en considération, tant minime soit-elle, de la demande aurait pour conséquence que beaucoup de bouchers payant patente ne prendraient plus de patente à l'avenir. Il convient au surplus de relever encore que devant le juge, Bernard a reconnu être en contravention et qu'il n'a pas dit ne pouvoir payer l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

40° **Jobin**, Gaston, originaire des Bois, né en 1895, cordonnier à Bienne, a été condamné le 16 octobre 1925, par le juge au correctionnel de Bienne, à 8 jours de prison pour dettes faites à la légère. Le 10 octobre 1924, il se faisait livrer par un sieur R. 30 bouteilles de vin de Neuchâtel et le 11 décembre de la même année 90 bouteilles. A l'époque des commandes, il savait parfaitement ne pouvoir payer cette marchandise, car il était poursuivi et des actes de défaut de biens existaient déjà. Il cacha cette situation à R. Les autorités communales de Bienne recommandent le recours en grâce présenté par Jobin, ce dernier n'ayant pas encore subi de condamnation et devant subvenir à l'entretien de sa famille. Le Conseil-exécutif ne peut faire sienne cette proposition, car il ressort d'une pièce de la direction de police de Bienne, jointe au dossier, que le prénommé ne jouit pas d'une très bonne réputation, qu'il néglige son travail, se livre dans une certaine mesure, à la boisson, et qu'il fréquente les auberges de la ville en mauvaise compagnie. C'est aussi un mauvais payeur en matière d'impôt.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

41° **Kröppli**, Rodolphe, originaire d'Unterlangenegg, né en 1891, ci-devant chauffeur, a été condamné le 12 décembre 1925, par le juge de police de Thoun, à une amende de 6 fr. pour contravention au concordat intercantonal concernant la circulation des véhicules à moteur et des bicyclettes. Il avait omis de rendre sa plaque de contrôle. Dans son recours le prénommé dit être dans l'impossibilité d'acquitter l'amende. Déclaré en faillite à fin 1924, il fut longtemps sans gagne-pain. La vérification de ses allégués a prouvé que le recourant était pauvre et sans occupation. Le Conseil-exécutif, pour des motifs de commisération, recommande la remise de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende.*

42° **Del Monaco**, Pierre Celso, originaire de Cavadone, Italie, né en 1903, actuellement détenu au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 1^{er} décembre 1923, par la cour d'assises du I^{er} arrondissement, à 3 ans et demi de réclusion et à 20 ans d'expulsion du territoire de canton, pour viol, tentative de viol, tentative de meurtre et atteinte à la propriété. Abstraction faite de la nature des délits, il ne peut être question d'une remise de peine, vu la mauvaise conduite du recourant au pénitencier.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

43° **Krattiger, Henri**, née en 1862, originaire de Bâle, dentiste, actuellement domicilié à Wiesbaden, a été condamné le 14 janvier 1925, par la première Chambre criminelle, à 30 jours de prison pour usure. Ensuite d'un emprunt consenti le 24 novembre 1919, Krattiger avait remis à une dame M. 1000 fr. en valeurs suisses et 10,000 marks en billets de banque allemands. Celle-ci s'engageait à rembourser sa dette comme suit: mille francs en argent suisse, le reste en marks, comptés à 0,60 fr. suisse pour un mark, plus un intérêt calculé d'après les usages des banques. Dans ce but, la femme M. se procura 2000 fr. suisses, équivalant à 10,000 marks. Par la suite, Krattiger réussit, en intentant des poursuites, à se faire rembourser 7,087 fr. 20 y compris un intérêt calculé à 6 % depuis le 20 octobre 1920. Aujourd'hui, invoquant son grand âge et son état de santé précaire, Krattiger demande que la peine lui soit remise. Vu le caractère et la gravité du délit le tribunal n'a pas cru pouvoir mettre le recourant au bénéfice du sursis. En outre, ce dernier s'est trouvé plusieurs fois déjà en conflit avec les lois; en conséquence, sa demande ne peut être prise en considération.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

44° **Hossmann, Frédéric**, originaire d'Englisberg, né en 1897, sellier, a été condamné le 27 août 1925, par le président du tribunal IV de Berne, à 10 jours d'emprisonnement et à une amende de 50 fr. pour mauvais traitements et menaces. Le 22 décembre 1924, Hossmann se livra sur G. à des voies de fait tellement graves, qu'il en résulta une incapacité de travail complète de 15 jours et partielle de 5 jours. Dans son recours, il fait valoir qu'il tombera à la charge de l'assistance publique s'il doit subir sa peine. Pour ce motif, les autorités municipales appuient le recours et le préfet de Berne propose de réduire la peine d'emprisonnement de moitié. Le gouvernement ne peut se ranger à cet avis, car il ne s'agit pas ici d'un cas anodin. D'autre part, Hossmann a déjà été condamné à quatre jours de prison avec sursis pour vol. En outre, le juge, vu sa conduite scandaleuse et sa mauvaise tenue n'a pas jugé bon de le mettre au bénéfice du sursis.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

45° **Bill, Adolphe**, originaire de Münchenbuchsee, né en 1883, journalier, domicilié à Berne, a été condamné le 20 janvier 1926, par la première chambre criminelle, en revision partielle du jugement de première instance,

à 8 jours de prison et à une amende de 10 fr. pour concubinage. Ainsi qu'il l'a déjà fait, Bill cherche dans son recours à mettre la faute sur sa co-accusée Ch. La direction de la police municipale est d'avis que n'ayant jamais subi de condamnation, le recourant aurait dû être mis au bénéfice du sursis; elle recommande la remise de la peine. De son côté le préfet de Berne propose la remise de la peine d'emprisonnement avec un temps d'essai de 3 ans, la demande de remise d'amende ne devant pas être prise en considération. Le jugement des deux juridictions, qui ni l'une ni l'autre n'ont mis Bill au bénéfice du sursis, ne permet pas de donner suite aux propositions des dites autorités. D'ailleurs l'examen des actes ne donne pas une bonne impression du recourant, et il n'y a aucun motif de faire preuve de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

46° **Krebs, Walter**, originaire de Wattenwil, né en 1897, cultivateur, domicilié à St-Blaise, a été condamné le 22 juillet 1925, par le juge de police de Cerlier, à une amende de 100 fr. pour exercice du commerce de bétail sans patente. Dans son recours Krebs fait valoir qu'habitant le canton de Neuchâtel, où le commerce de bétail est libre, il ignorait les prescriptions en vigueur dans le canton de Berne. Le président du tribunal de Cerlier, de même que le préfet recommandent une réduction de l'amende. La Direction de l'agriculture propose de réduire l'amende à 50 fr.; le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 50 fr.*

47° **Nützi, Robert**, marchand de bétail, originaire de Wolfwil, où il a son domicile, a été condamné le 1^{er} juin 1926, par le juge de police d'Aarwangen, à une amende de 100 fr. pour exercice du commerce du bétail sans patente. Pour justifier son recours, Nützi dit avoir payé la taxe prévue pour le petit bétail le 19 décembre 1925 déjà, soit avant d'être mis en contravention; il a donc montré qu'il avait l'intention d'acquitter la patente. En outre, âgé de 71 ans, il ne peut se livrer au commerce du bétail que dans une mesure restreinte. Il ressort des pièces que Nützi est seul fautif dans le retard apporté au paiement de la patente et qu'il ne tint pas compte de la mise en demeure des autorités. D'après le rapport des autorités communales de Wolfwil, Nützi est dans une bonne situation, de sorte qu'il n'existe aucun motif spécial

de remettre l'amende et que la proposition de rejet de la Direction de l'agriculture doit être prise en considération.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

48° Egger née Kauf, Marie-Louise, veuve de Victor, originaire de Frutigen, domiciliée à Thoune, propriétaire du Grand Hôtel Victoria à Frutigen, a été condamnée le 26 février 1926, par le juge de police de Frutigen, à une amende de 50 fr. pour contravention à la loi sur les auberges. Elle avait omis de prendre à temps la patente pour la saison d'hiver 1925/26. Elle dit, pour sa justification, avoir dans le tourbillon des affaires complètement oublié la patente et déclare n'avoir nullement voulu contrevenir à la loi. Les autorités municipales recommandent le recours. Par contre, la Direction de l'intérieur, pour des questions d'ordre et pour éviter un précédent, s'oppose à la remise de l'amende. D'ailleurs la recourante ne dit nullement ne pas pouvoir payer l'amende, et n'invoque aucun motif sérieux qui puisse justifier une remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

49° Abbühl, Jean, originaire de Därstetten, né en 1884, agriculteur à Weissenburg, a été condamné le 12 juin 1925, par la 1^{re} Chambre criminelle, en confirmation d'un jugement de première instance, à deux mois et demi de détention cellulaire, pour vol de bois sur pied. Le tribunal a reconnu que Abbühl s'était rendu coupable d'un vol de 42 sapins dans la forêt de la corporation alpestre de Hintertäferen. La commune d'origine d'Abbühl demande que la peine soit remise complètement ou tout au moins partiellement. Elle justifie sa demande en disant qu'Abbühl a une grande famille à entretenir, et que malgré son zèle et sa conduite actuellement sérieuse il ne lui est pas toujours possible de nouer les deux bouts sans l'aide de l'assistance. Il a absolument besoin de son gagne-pain et son emprisonnement ferait empirer la situation de sa famille. Vu ces circonstances, le préfet du Bas-Simmenthal recommande la prise en considération du recours. Il ne peut être question d'une remise complète, Abbühl ayant déjà été condamné pour contravention à l'interdiction des auberges et vol. Cependant, par commisération, le Conseil-exécutif recommande de réduire la peine à 20 jours de prison.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction à 20 jours d'emprisonnement.*

50° Zürcher, Frédéric, né en 1872, originaire de Rüderswil, négociant et représentant de commerce, a été condamné le 7 octobre 1925, par le président du tribunal V de Berne, à 5 jours d'emprisonnement pour non-accomplissement intentionnel de l'obligation de fournir des aliments. Par décision du 6 mai 1922, le préfet II de Berne retirait à Zürcher la puissance paternelle, et ce dernier s'engageait à verser 10 fr. chaque mois pour contribuer à l'entretien de ses deux enfants. Il ne s'acquitta toutefois que partiellement de ses obligations. Dans son recours, Zürcher cherche de nouveau à se disculper. Or, on ne peut ici entrer en matière sur la question de sa responsabilité. Les autorités de police locale et le préfet de Berne proposent le rejet, Zürcher ayant été condamné à nouveau, le 19 juin 1926, à 10 jours de prison pour un même cas. Le Conseil-exécutif se rallie à cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

51° Portenier, Alfred, originaire de Meikirch, né en 1890, menuisier, a été condamné le 7 octobre 1924 par le juge de police de Berthoud, à 5 jours de prison pour non-accomplissement intentionnel de l'obligation de fournir des aliments. Selon jugement du 21 novembre 1917 Portenier fut condamné à subvenir par un versement mensuel de 40 fr. aux frais d'entretien et d'éducation des deux enfants qu'il avait eu d'un premier mariage. Cette obligation ne fut remplie que très irrégulièrement. Dans son recours Portenier qui, en 1923, avait déjà subi une condamnation avec sursis à 14 jours d'emprisonnement pour le même motif, fait valoir qu'il a actuellement trouvé un bon emploi lui permettant de remplir, à l'avenir, son devoir vis-à-vis de ses enfants. S'il doit purger sa peine, il craint de perdre sa place ce qui aurait pour conséquent une impossibilité de remplir ses obligations. Il a versé les sommes en retard et s'acquitte depuis deux ans régulièrement. Vu ces circonstances il paraît indiqué de lui faire remise de sa peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine d'emprisonnement.*

52° Bär, Louis, originaire d'Affoltern, né en 1880, boucher, domicilié à Courgenay, a été condamné le 9 avril 1925, par le juge de police de Porrentruy, à une amende de 150 fr. pour exercice du commerce de bétail sans patente. D'après la contravention Bär s'occupe activement de la vente de bétail. La Direction de l'agriculture s'oppose énergiquement à une remise

de l'amende parce que le recourant, bien que condamné déjà en octobre 1925, n'a pas pris la patente depuis cette époque.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

53° Rohr, Max, originaire de Büttenhardt, canton de Schafhouse, né en 1897, représentant de commerce, domicilié à Berne, a été condamné le 17 février 1925, par le juge de police de Berthoud, à une amende de 20 fr., au paiement d'un émolument de patente de 20 fr. et à une taxe de visa de 20 fr. à la commune de Berthoud, plus les frais ascendant à 6 fr. 50 pour contravention aux prescriptions sur le colportage. Le 15 février 1925, le susnommé organisait, dans les locaux de l'hôtel S. à Berthoud, une exposition de soieries peintes à la main, marchandises qu'il vendait aux amateurs. Pour ce dernier motif, plainte fut portée pour contravention à la loi sur les marchés et les professions ambulantes, qui prévoit la délivrance d'une patente pour l'ouverture de locaux de vente provisoire. A l'appui de sa demande, Rohr fait valoir qu'au printemps 1925 il a été déclaré en faillite ensuite de la mauvaise marche de ses affaires, que sa position actuelle est précaire et qu'il doit encore subvenir à l'entretien de ses parents. D'après les constatations faites Rohr est en grande partie responsable de sa débâcle financière. D'autre part, vu sa conduite peu sérieuse, il ne mérite pas qu'on se montre clément à son égard.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

54° Scheurer, Fritz-Alexandre, né en 1868, originaire d'Aarberg et y demeurant, cultivateur, a été condamné le 15 avril 1926, par le juge de police d'Aarberg, à une amende de 100 fr. pour exercice du commerce de détail sans patente. Les autorités municipales et le préfet recommandent de réduire l'amende à un tiers. La Direction de l'agriculture, dans un long exposé fondé sur les dispositions légales, trouve que, vu la situation économique du recourant, on peut montrer de la clémence et adoucir la peine dans une certaine mesure, de manière pourtant à ce qu'elle reste encore sensible. Elle propose de réduire l'amende de moitié. Le Conseil-exécutif se range à cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende de moitié.*

55° Trauffer, Jean, originaire de Matten, né en 1907, journalier, domicilié à Matten, a été condamné, le 19 février 1925, par le tribunal correctionnel d'Interlaken, à 8 jours d'emprisonnement pour vol. En compagnie d'un nommé K., le prénommé a dérobé pendant l'hiver 1924/25, des bouteilles vides et un couteau à émonder. Le juge le mit au bénéfice du sursis, qui fut révoqué ensuite d'une nouvelle condamnation pour vol. La mère de Trauffer présente un recours en grâce. Les autorités communales et de district se prononcent pour le rejet, car, à leur avis, accorder la grâce au susnommé ne ferait que l'encourager à commettre de nouveaux vols. Le Conseil-exécutif fait sienne cette manière de voir. La première condamnation devait mettre Trauffer sur ses gardes. Il n'en a pas tenu compte. Ce n'est donc que juste qu'il subisse les conséquences de sa conduite.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

56° Lüthi née Bösiger, Lina, née en 1902, a été condamnée le 15 avril 1922 par le tribunal correctionnel d'Aarwangen à 4 mois de détention correctionnelle, pour vol. Elle a dérobé du linge à son patron et à la personne chez qui elle logeait. Le tribunal l'avait mise au bénéfice du sursis, faveur qui dut cependant être révoquée, ensuite d'une nouvelle condamnation pour vol, prononcée le 24 février 1926. Dans son recours, dame Lüthi allègue que la deuxième condamnation est survenue vers la fin du temps d'épreuve fixé pour le sursis. S'étant mariée depuis, elle serait durement frappée, maintenant qu'elle s'est créé un foyer, si elle devait aller à la maison de correction. Le point de vue du préfet est qu'une remise complète de la peine ne se justifierait pas, parce que la femme Lüthi, malgré la première condamnation qui devait lui servir de leçon, a commis un nouveau vol; les débats ont démontré qu'elle n'a pas été poussée par le besoin et qu'il ne s'agit point d'un cas anodin. Cependant pour ne pas éloigner trop longtemps la jeune femme de son intérieur, il est proposé de réduire la peine à 30 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 30 jours de détention cellulaire.*

57° Schläfli, Hermann, né en 1891, originaire d'Albigen, mécanicien, domicilié à Berne, a été condamné par le président du tribunal V, de Berne, à une audience du 6 novembre 1925 à deux amendes disciplinaires de 10 et 25 fr. Schläfli, qui dans le procès débattu à la-

dite audience se portait partie civile, avait offensé le défenseur de la partie adverse en lui disant que les avocats n'étaient là que pour dénaturer les faits. D'autre part il l'avait accusé de mensonge. Le recours en grâce est recommandé par les autorités de police municipale et la préfecture en raison du gain minime du recourant, qui est momentanément à la charge de l'assistance publique et ne peut donc payer les amendes. La manière dont est présenté le recours ne parle guère en faveur d'une mesure de clémence. Cependant il semble que la mauvaise marche de ses affaires et ses fortes charges de famille ont énervé le prénommé, au point de ne plus savoir ce qu'il dit et écrit. Par raison humanitaire, le Conseil-exécutif propose de réduire les amendes à 10 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction des amendes à 10 fr. en tout.*

58° Meister, Oscar, originaire de Matzendorf, né en 1874, tenancier du buffet de la gare à Delémont, a été condamné le 12 mai 1925 par le juge de police de Delémont, à une amende de 10 fr. et aux frais de 20 fr. 40, pour contravention à la loi sur les auberges. Meister a été mis en contravention pour avoir, dans la nuit du 26 au 27 avril 1925, à minuit trente-cinq, servi de consommations au buffet de la gare à des personnes habitant la localité. Dans son recours en remise de l'amende et des frais, le prénommé fait valoir l'obligation, par lui assumée envers les Chemins de fer fédéraux, de tenir le buffet ouvert jusqu'à l'arrivée du train de nuit. Une même déclaration a été faite au juge, qui n'en a pas tenu compte. Elle ne peut être alléguée maintenant pour étayer le recours en grâce. Il ne s'agit ici que de voir s'il existe vraiment des motifs pouvant justifier une remise de l'amende, ce qui n'est pas le cas. D'autre part, le recourant ne dit nullement que ses moyens ne lui permettent pas d'acquitter l'amende, d'ailleurs minime. Le Conseil-exécutif propose dès lors le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

59° et 60° Gohl, Marie-Alice, née en 1900, originaire de Flurlingen et Mückl, Marie, née en 1889, originaire de Cham, en Bavière, toutes deux femmes de chambre à Adelboden, ont été condamnées, le 10 juillet 1926, par le juge de police de Frutigen, chacune à une amende de 10 fr., pour contravention à l'ordonnance sur la protection des plantes sauvages. Les recourantes ont, contrairement à la dite or-

donnance, cueilli des rhododendrons en grande quantité. Pareil abus doit être réprimé avec sévérité. Le préfet de Frutigen propose le rejet du recours, proposition que le Conseil-exécutif fait sienne.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

61° Hiltbrand, Max-Eugène, originaire de Därstetten, né en 1897, chauffeur à Köniz, a été condamné le 18 février 1926 par le tribunal correctionnel de Konolfingen à 6 mois de détention correctionnelle, sous déduction de deux mois de détention préventive, pour escroquerie. Au moyen de fausses déclarations, le prénommé avait amené le marchand de bicyclettes H. à lui confier des bicyclettes pour la vente. Au lieu de purger immédiatement la peine susmentionnée, Hiltbrand trouva toujours prétexte à renvoi. Par l'entremise de son défenseur, il s'était engagé à se présenter, sans autres, le 16 août au pénitencier. Quatre jours avant cette date, il forma un recours en grâce, disant que sa situation avait changé. Il aurait trouvé une personne décidée à l'aider financièrement, de sorte qu'il lui serait possible de se refaire une situation sur une toute autre base. Il sait bien qu'il lui sera difficile d'obtenir sa grâce, mais il espère que l'Etat, vu sa nouvelle situation, usera néanmoins de clémence, l'aidant ainsi à reprendre pied. Malheureusement, Hiltbrand a une très mauvaise réputation, il a été condamné à l'emprisonnement pour violation des devoirs de service, à trois et quatre mois de détention correctionnelle pour escroquerie et abus de confiance, et en outre, pour contravention aux prescriptions concernant les automobiles et pour vagabondage. Dans ces conditions, il ne peut être question d'une remise de la peine. Si Hiltbrand doit purger sa condamnation il n'a à s'en prendre qu'à lui-même.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

62° Liebi, Ernest, cultivateur, président de la société de musique de Seftigen, a été condamné, le 13 juillet 1926, par le juge de police de Seftigen, à deux amendes de 50 fr. et 8 fr. 75, pour contravention à la loi sur le jeu. Le 4 juillet 1926, la société de musique de Seftigen organisait une fête champêtre. Entre autres divertissements, il y avait une répartition aux quilles et un tir au flobert. L'autorisation nécessaire n'avait été demandée ni pour l'un ni pour l'autre. Dans son recours, Liebi dit que sa société n'a pas pensé agir contrairement à la loi; elle ignorait complètement qu'une autorisation spéciale fût nécessaire pour le vauquille

et le tir au flobert. Les recettes encaissées à ces deux jeux ne suffisent pas à couvrir les amendes et les frais; d'autre part la société est dans une situation financière précaire. Le préfet propose de réduire l'amende pour la répartition aux quilles à 10 fr., somme égale à l'émolument d'autorisation. L'amende pour le tir au flobert serait en revanche payée intégralement. Le Conseil-exécutif se range à cet avis.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende de 50 fr. à 10 fr.*

63° Scheidegger, Godefroid, né en 1881, originaire de Sumiswald, journalier à Berne, a été condamné le 9 mai 1924, par la 1^{re} chambre pénale, en modification partielle du jugement de première instance, à 8 jours de prison pour vol. Après d'opiniâtres dénégations, le prénommé a dû avouer avoir volé un parapluie dans un restaurant. Il a déjà subi des condamnations pour vol et abus de confiance; en outre sa conduite, depuis la dernière condamnation, ne milite pas en faveur d'un adoucissement de la peine. Le Conseil-exécutif propose dès lors le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

64° Hunkeler, Charles-William, originaire de Mentz-nau, né en 1899, ci-devant aubergiste, actuellement cuisinier à Berne, a été condamné par le président du tribunal IV, de Berne, le 25 mars 1925, à une amende de 200 fr. et le 9 juin même année, à une seconde amende de 250 fr. pour **débit clandestin de boissons**. Hunkeler, qui a déjà payé une partie du montant des dites amendes par 280 fr., présente un recours en vue d'une remise du reliquat encore dû. Dans les années 1924 et 1925, le prénommé n'a pas été condamné moins de sept fois à l'amende pour contravention à la loi sur les auberges et aux prescriptions concernant le contrôle des voyageurs. En fin de compte, la patente dut lui être retirée. H. dit, dans son recours, n'être pas en état de payer la somme restant due. La Direction de la police municipale confirme que le recourant se trouve dans une très mauvaise situation financière et qu'il a beaucoup de peine d'entretenir sa famille. En conséquence, elle propose une remise du reste de l'amende. De leur côté, la préfecture propose de la réduire à 50 fr. et la Direction de l'intérieur à 100 fr. Hunkeler a si gravement manqué qu'il ne mériterait aucune pitié. Cependant, vu la mauvaise situation du recourant, le Conseil-exécutif croit pouvoir se ranger à la proposition de la Direction de l'intérieur.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction du solde de l'amende à 100 fr.*



